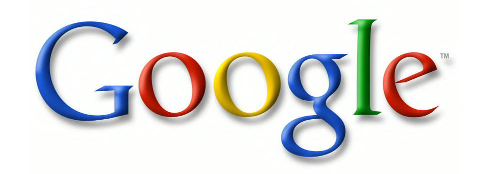
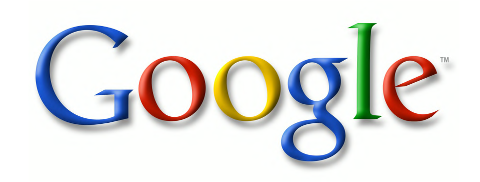
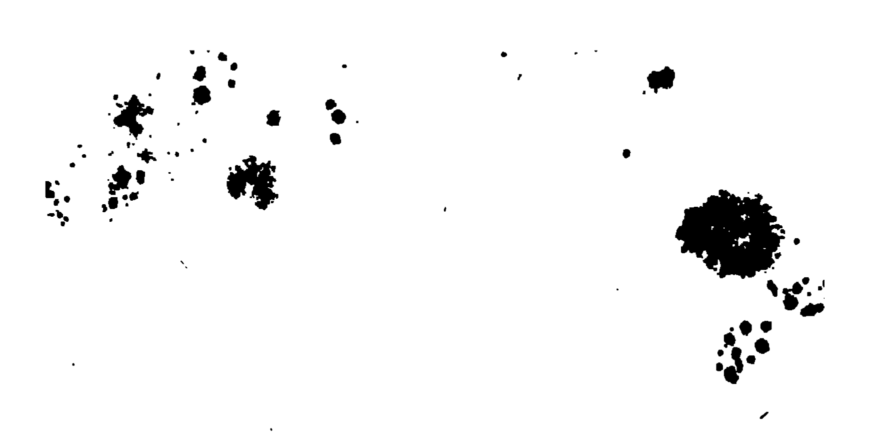



Google



COURS D'HISTOIRE

DES

ÉTATS EUROPÉENS,

DEPUIS LE BOULEVERSEMENT DE L'EMPIRE ROMAIN D'OCCIDENT JUSQU'EN 1789.

A. PIHAN DELAFOREST,
IMPRIMEUR DE LA COUR DE CASSATION,
rue des Noyers, n° 37.

COURS D'HISTOIRE

DES

ÉTATS EUROPÉENS,

DEPUIS LE BOULEVERSEMENT DE L'EMPIRE ROMAIN D'OCCIDENT JUSQU'EN 1789;

PAR

MAX. SAMSON-FRÉD. SCHOELL,

AUTEUR DE L'HISTOIRE DES TRAITÉS DE PAIX, ET DE CELLES DES LITTÉRATURES GRECQUE ET ROMAINE.

TOME TRENTIÈME.

HISTOIRE DU XVII SIÈCLE.

TOME SIXIÈME.

PARIS,

L'AUTEUR, rue Cassette, n° 16.
A. PIHAN DELAFOREST, rue des Noyers, n° 37.
GIDE FILS, rue Saint-Marc, n° 20.

BERLIN,

DUNCKER ET HUMBLOT.

1832.

SUITE DE LA PREMIÈRE PARTIE

DU LIVRE VII.

SUITE DU CHAPITRE IV.

Histoire de la Grande-Bretagne et de l'Irlande jusqu'en 1714.

SECTION III.

Règne de Charles Ier depuis le 3 novembre 1640 jusqu'au commencement de la guerre civile.

Analogie entre le long parlement et la convention nationale de France.

Le cinquième parlement du règne de Charles Ier qui fut ouvert le 3 novembre 1640 est connu sous le nom de *long parlement :* il est couvert des malédictions de la postérité, et son souvenir inspire de l'horreur. On ne peut s'empêcher de remarquer une analogie si frappante entre cette assemblée et les assemblées nationales de France de 1792 [1], qu'on serait tenté de croire que les unes ont pris l'autre pour modèle; il paraît cependant qu'elles ont toutes le triste mérite de l'originalité, et que la ressemblance qui existe entre elles n'a été ni le résultat de l'imitation, ni le produit du hasard. Le long parlement et la convention ont été l'un et l'autre des symptômes de ces maladies de l'esprit humain qui de temps en temps ont affligé l'hu-

[1] C'est-à-dire la fin de l'assemblée législative et la convention, qui n'en fut que la continuation.

manité. Ces assemblées ont bouleversé des empires, parce qu'ils ont trouvé des monarques faibles, des chefs de parti ambitieux et fanatiques, et des peuples inconséquens, imbus d'une instruction superficielle et corrompus par de fausses doctrines. Il y a entre les deux assemblées cette différence, que les révolutionnaires français ont été entraînés par le fanatisme irréligieux, et ceux de la Grande-Bretagne par la superstition et l'intolérance. Les deux monarques qui ont été les victimes des factions se ressemblaient peu ; ils étaient faibles tous les deux, mais l'un voulait suppléer à sa faiblesse par la ruse et la dissimulation; ses ennemis purent avec une apparence de raison l'accuser de perfidie, tandis que le cœur de l'autre, plein de candeur, ne connaissant d'autres sentimens que ceux de la bienveillance et d'une religion épurée, a toujours été étranger à la fourbe, et est mort victime, non de sa dissimulation, mais de sa droiture.

Ouverture du long parlement.

En ouvrant le parlement de 1640, le roi peignit aux deux chambres le danger où l'état se trouvait, les priant de délibérer sur les moyens de faire sortir les rebelles écossais du royaume, et de délivrer les provinces du nord des maux de la guerre; il promit d'avoir égard à leurs justes griefs, et exhorta les représentans de la nation d'écarter toute méfiance réciproque. La révolte d'Écosse inquiéta peu les républicains qui étaient en très-grand nombre dans la chambre des communes. Puritains, comme les Covenantaires, ils voulaient, comme eux, détruire l'épiscopat, bien persuadés que sa chute entraînerait celle du trône.

Ce parti comptait dans ses rangs des hommes à grands talens, un Jean Pym, un Jean Hampden, un S. John parmi les simples bourgeois; Denzil Hollis, fils du comte de Clare, Nathanael Fiennes, fils de Guillaume, vicomte Saye et Sele, et le jeune Henri Vane [1], fils d'un des secrétaires d'état, dans la moyenne classe; les lords [2] Falkland et Digby, Hyde, Jean Selden, Rudyard, parmi les lords.

Le parlement s'occupa de toute autre chose avant de prendre en considération la demande du roi. Les Puritains ne connaissaient pas de plus grand danger pour la patrie que celui dont la menaçait la religion catholique. Pour dissiper leur crainte, Charles chassa tous les Catholiques de sa cour et de l'armée, et prit des mesures sévères contre les réfractaires. Désorganisation du gouvernement.

Les communes entreprirent alors de purger l'Église de tous les ministres stigmatisés de l'épithète de superstitieux, parce qu'ils voulaient maintenir les cérémonies établies. Elles revisèrent ensuite les jugemens de la chambre étoilée, et mirent à de fortes amendes les juges qui avaient prononcé des sentences trop douces qui toutes furent déclarées injustes. Réunies à la chambre des pairs elles supprimèrent l'impôt nommé ship-money, et les autres abus qu'on reprochait à l'administration de Charles Ier. Tous les officiers qui avaient été employés pour mettre à exécution les ordres du roi, furent déclarés *délinquans;* mot nouveau dont on frappait ceux qui avaient commis des délits

[1] Souche des marquis de Cleveland d'aujourd'hui.

[2] Henri Careyg, vicomte.

qu'on ne savait qualifier : on peut comparer les délinquans de 1640 aux *suspects* français de 1793. Les fermiers du tonnage et pondage se rachetèrent par le paiement de 150,000 liv. sterl. Tous les membres des communes qui avaient obtenu des monopoles furent chassés, à l'exception de quelques-uns qui, après avoir fait crier davantage contre eux, s'étaient donné le mérite de déserter le parti du roi pour se faire Puritains.

Ainsi le gouvernement fut entièrement désorganisé. Cela ne suffisait pas; il fallut isoler le monarque en le privant de ses serviteurs et en jetant la terreur dans les cœurs de tous ceux qui voudraient le servir dorénavant. C'était en même temps un moyen d'assouvir les passions haineuses des chefs de parti. Le comte de Strafford, l'archevêque Laud, le garde des sceaux Finch, et Windebank, secrétaire d'état, furent les premières victimes sacrifiées sur l'autel de la future république.

Accusation de Strafford.

Les prédications des ministres qui représentaient le journalisme de nos jours, avaient désigné à l'aveugle multitude le comte de Strafford comme l'auteur de tout ce qui s'était fait de contraire aux libertés publiques. Ce ministre était odieux aux patriotes, parce qu'il avait déserté leurs rangs où anciennement il avait porté les premiers coups à la monarchie; sa fermeté inébranlable, qui n'était pas sans dureté, son dévouement à la personne du roi opposaient aux plans des libéraux une barrière insurmontable; les Puritains le détestaient encore comme celui qui avait

conseillé au roi les mesures rigoureuses contre les Écossais. Strafford ne se dissimula pas le danger qu'il courait; il aurait voulu rester à la tête de l'armée, mais Charles qui avait besoin de ses conseils demanda qu'il vînt à Londres et lui garantit sa sûreté. Le fidèle serviteur obéit, et se livra ainsi entre les mains de ses bourreaux. A peine arrivé il fut accusé de haute trahison, et arrêté le 11 novembre 1640 à la chambre des pairs, où il se rendit au premier bruit des clameurs élevées contre lui.

Si Strafford était le plus ferme appui du trône, Laud l'était de l'Église; pour que la hiérarchie fût détruite, il fallait que sa tête tombât. Son caractère avait dû le rendre odieux à la faction; outre la part qu'il avait eue à toutes les opérations de Strafford, autant qu'elles regardaient l'Angleterre, il était encore pour son compte l'auteur des changemens introduits dans l'Église d'Écosse. Il avait dissuadé, à la vérité, le roi de faire la guerre à ses sujets, mais cette modération tourna contre lui : en révolution toute modération passe pour faiblesse. Le 18 décembre 1640, il fut accusé et arrêté. Et de Laud.

Le tour de Finch allait arriver lorsqu'on apprit qu'il avait disparu; il s'était rendu secrètement en Hollande. Windebank qui avait mérité la mort par sa tolérance pour les Catholiques, trouva un asile en France.

Le roi, privé de ses ministres, négociait la paix avec les commissaires des Tables qui, conformément aux préliminaires de Rippon, étaient venus à Londres Complot entre la faction républicaine et les commissaires écossais.

et y avaient été reçus en frères et amis par la faction. Il y eut un engagement secret entre ces commissaires et les chefs du parti républicain. Les premiers promirent de prolonger les négociations selon les besoins de leurs amis ; et ceux-ci s'engagèrent à entretenir l'armée écossaise pendant son séjour en Angleterre et à lui payer, à son départ, une gratification considérable.

Les commissaires demandaient que les actes de leur dernier parlement tenu après la prorogation fussent confirmés ; que des indigènes seuls pussent être nommés au gouvernement des châteaux royaux, et qu'on n'exigeât pas d'eux des sermens inaccoutumés. Cela se rapportait au serment d'allégeance avec renonciation au covenant. Ces trois demandes furent accordées. Ils exigèrent ensuite que la punition des *incendiaires* serait abandonnée à la discrétion des deux parlemens. Les Écossais, plus énergiques que les Anglais, avaient imaginé le terme d'incendiaires pour celui de *délinquans* : il signifiait tout homme qui avait obéi aux ordres de son souverain. Les Écossais en voulaient principalement au comte de Traquair que Charles ne pouvait abandonner sans se déshonorer. Ce fidèle serviteur conjura son maître à genoux de le sacrifier au besoin qu'il avait d'une réconciliation avec la nation : Charles I[er] céda ; c'était le premier échelon par lequel il descendit à la tombe. Les commissaires demandèrent ensuite une indemnité pécuniaire ; le roi renvoya cette question au parlement.

Les communes s'empressèrent d'accorder, le 3 février

1641 la somme de 150,000 liv. sterl. pour les dépenses de l'armée écossaise pendant cinq mois, et 300,000 liv. sterl. (5,420,000 marcs écossais) sous le titre de subside amical pour les pertes et les besoins de leurs frères d'Écosse. Le roi demanda ensuite que les commissaires lui fissent connaître à la fois tous leurs désirs, pour qu'on pût promptement parvenir à la paix : ce n'est pas ce qu'ils avaient promis aux chefs de la faction. Ils présentèrent, le 20 février, deux articles, se réservant d'en ajouter d'autres, lorsqu'ils le croiraient nécessaire. Ils formèrent ainsi une puissance auxiliaire du parlement, ayant plus de force que le parlement même, puisqu'ils disposaient d'une armée.

Les commissaires du covenant assistèrent leurs amis en préparant les esprits à l'abolition de la hiérarchie. On leur avait accordé à Londres un temple pour y célébrer leur culte presbytérien. Cette église devint un des foyers de la révolution qui se préparait. Depuis le matin jusqu'au soir elle était remplie de personnes qui par curiosité ou par dévotion voulaient entendre les prédicateurs discutant des matières politiques, démontrant « que la question ne pouvait être coupée que par la hache de la prière ; qu'il fallait supplier le seigneur de joindre le souffle de ses narines aux efforts des faibles humains pour renverser une méchante église, contraire aux saintes écritures. »

Le plan de la faction avança. Un bill porté au parlement et connu sous le nom de *Triennial bill*, demanda que si le chancelier n'expédiait le 3 septembre de chaque troisième année les circulaires pour la con- Triennial bill.

vocation d'un parlement, une réunion de douze pairs au moins serait autorisée à expédier les circulaires ; qu'au défaut de douze pairs les shérifs, maires et autres officiers du gouvernement jouiraient de la même faculté ; enfin que si ni les uns ni les autres n'expédiaient des lettres circulaires, les électeurs de leur plein pouvoir procéderaient aux élections et que les députés ainsi nommés s'assembleraient en parlement ; que le parlement ne pourrait sans son consentement être ajourné, ni prorogé, ni dissous avant cinquante jours. Sanctionner ce bill, c'était sapper les fondemens de la monarchie : Charles résista long-temps ; le 16 février 1641 il céda. Cet événement fut célébré comme une des dispositions d'où le républicanisme partirait pour renverser le trône.

Formation d'un ministère patriote.

Le malheureux monarque espérait sauver ses ministres par tant de condescendance ; dans la même vue il fit encore une démarche qui répugnait beaucoup à son sens droit. Le 27 février il appela au conseil privé sept lords *patriotes* : Bristol, Arthur Essex [1], François Russel, quatrième comte de Bedford, Guillaume marquis de Herford, Henri Montagu vicomte Mandeville et depuis 1626 comte de Manchester, le lord Saville et Guillaume Fiennes, vicomte Saye et Sele [2]. Les hommes qui avaient donné à Charles ce conseil de la faiblesse ne prévoyaient pas que de deux choses il de-

[1] Ensuite lord Capel.

[2] Les Saye et Sele d'aujourd'hui descendent par les femmes des Fiennes ; leur souche est Jean Twisleton, orfèvre de Londres, mort en 1525. Ils s'appellent Twisleton-Fiennes.

vait en arriver une : ou le roi se livrait à la merci de ses ennemis, ou les nouveaux ministres étaient regardés comme apostats ; et il ne gagnait rien en se les adjoignant. C'est le dernier cas qui arriva.

Pour perdre Strafford, la chambre des pairs qui devait le juger établit deux principes monstrueux contre lesquels Charles ne s'éleva pas ; l'un déclara les ministres responsables des avis qu'ils avaient ouverts au conseil privé ; l'autre admettait la déposition de leurs collègues à leur charge. C'était priver le monarque de toute assistance, car qui désormais voudrait donner son opinion lorsqu'on savait qu'elle pouvait devenir le fondement d'une accusation, et une arme entre les mains d'un ennemi ?

Procès du comte de Strafford.

La procédure solennelle contre le comte de Strafford commença le 22 mars 1641. L'accusation renfermait vingt-huit articles, dont trois seulement pouvaient constituer une trahison ; les autres réunis pouvaient être appelés trahison cumulative parce qu'ils indiquaient une tendance à subvertir les libertés nationales. La plus forte preuve qu'on produisit contre l'accusé était un papier volé par le patriote Henri Vane dans le cabinet de son père, le secrétaire d'état. Il renfermait des notes que le vieux Vane avait prises de certaines phrases que Strafford devait avoir dites au conseil privé ; il y était question de réduire *un royaume* à l'obéissance avec l'aide de l'armée d'Irlande. Ces mots se rapportaient évidemment à l'Écosse, mais l'accusateur Pym prétendit qu'il était question de l'Angleterre. Les collègues de Strafford déclarèrent

n'avoir pas entendu cette phrase et Vane ne se rappela pas si par les mots *ce royaume*, Strafford avait entendu l'Angleterre ou l'Écosse.

L'accusé détruisit toutes les charges élevées contre lui ; il mit dans sa défense un tel mélange de force, de modération et de sensibilité ; il peignit avec une telle éloquence l'abîme que les pairs allaient ouvrir sous leurs pas s'ils permettaient qu'on produisît contre un accusé des preuves artificiellement construites comme celles qu'on lui opposait, que l'opinion des juges commença à lui devenir favorable. Les communes furieuses de voir que leur victime allait leur échapper, eurent recours alors à ce moyen tyrannique que Henri VIII avait jadis imaginé, à un *bill d'atteinder* ou de proscription en vertu duquel le parlement condamnait par mesure de haute police un accusé contre lequel il n'existait pas de preuves. Deux circonstances tournèrent à la perte de Strafford. Comme l'armée du roi, mal payée, était jalouse de celle des Écossais pour laquelle était réservée toute la bienveillance du parlement, quelques amis du roi conçurent le projet de s'en servir pour imposer à la faction parlementaire ; on voulait la faire rapprocher de la capitale. Ce projet fut trahi, et fournit aux ennemis de Strafford un moyen d'exagérer le danger qui menacerait les libertés nationales tant que Strafford vivrait. La seconde circonstance malheureuse fut la mort du comte de Bedford récemment nommé grand trésorier, et qui était le plus riche et le plus puissant du parti populaire. Charles avait fait avec ce seigneur un arrangement se-

cret, en vertu duquel il le laissait, lui et ses amis, maîtres de nommer aux hautes charges de l'état telle personne qu'ils y jugeraient propre; Bedford qui était homme de parole, lui avait en revanche garanti la vie de Strafford. Par la mort de Bedford sa place passa au lord Saye. De l'avis de ce conseiller Charles déclara le 1er mai aux deux chambres, que puisque mieux que personne il savait que Strafford n'avait jamais donné les conseils dont on lui faisait un crime, il ne pouvait en conscience le condamner comme coupable de trahison, ni admettre le bill d'atteinder s'il était présenté à sa sanction; mais qu'il était évident que Strafford s'était rendu coupable de malversation, et qu'il le punirait en le privant de tout emploi pendant sa vie.

C'était un samedi; le jour suivant fut employé par les ministres pour stimuler, du haut de la chaire, les passions de tous les *saints*, et le lundi, 3 mai, il y eut partout des rassemblemens séditieux pour demander la tête de Strafford. Pym fit signer à la chambre une protestation par laquelle les membres s'obligeaient à défendre leur religion contre le papisme, leurs libertés contre le despotisme et leur roi *contre les ennemis de la nation;* cette protestation transmise à la chambre haute fut également signée par les pairs. Les vociférations et les menaces des révoltés ayant éloigné tous les amis de l'accusé, les pairs restans jugèrent que deux des articles produits étaient prouvés, savoir que Strafford avait logé d'une manière illégale des soldats chez de paisibles habitans, et qu'il avait, de sa propre autorité, imposé un serment illégal aux

Écossais résidant en Irlande. En conséquence vingt-sept voix contre dix-neuf condamnèrent, le 8 mai, l'accusé à la peine des traîtres.

Condamnation de Strafford.

La populace furieuse se porta vers le palais du roi pour lui demander la sanction de ce jugement inique. La vie du roi était menacée; Strafford quelques jours auparavant l'avait supplié de donner sa sanction au bill d'atteinder, en lui disant que le consentement qu'il donnait à cet acte justifierait le roi devant le juge éternel. Charles fut dans la plus grande perplexité; il consulta les évêques; un seul, Juxon, évêque de Londres, lui dit qu'il ne pouvait pas répandre le sang d'un homme qu'il croyait innocent; quatre autres pensaient que, pour échapper à un plus grand mal, on pouvait sacrifier un innocent. Charles Ier fondit en larmes et signa. En l'apprenant Strafford s'écria avec le psalmiste : Ne mettez pas votre confiance dans les princes, dans les enfans des hommes, car on n'en peut espérer de salut [1].

On dit que des animaux féroces ont quelquefois paru sensibles aux charmes de l'enfance innocente; Charles essaya de fléchir les tigres qui étaient altérés de sang, en leur adressant le jeune prince de Galles, âgé de onze ans, pour les prier de commuer en sa faveur la peine de mort; ils refusèrent même un sursis de trois jours pour laisser au comte le temps de mettre ordre à ses affaires.

Le 12 mai, le comte de Strafford fut décapité sur

[1] Nolite confidere in principibus, in filiis hominum, in quibus non est salus. *Psalm.*, 145, v. 3.

Towerhill, à l'âge de quarante-neuf ans. Son innocence le soutint dans le dernier moment : lorsque celui qui, connaissant son innocence, a signé son arrêt de mort, se trouvera réduit à la même extrémité, qui, dans ce moment terrible, soutiendra son courage si la grace divine ne laisse tomber sur lui un rayon de sa bonté infinie?

Depuis que Charles avait dévoilé toute la faiblesse de son caractère, l'autorité royale ne fit plus que décliner, et nous allons voir sa chute graduelle.

L'entretien de deux armées, l'une anglaise, l'autre écossaise, nécessita de fréquentes négociations d'argent. Tout à coup les prêteurs s'aperçurent que leur seule sûreté se trouvait dans l'existence du parlement, et qu'elle serait nulle du moment où le roi s'aviserait de dissoudre cette assemblée. Bientôt l'alarme devint générale, tous les coffres furent fermés à la chambre des communes. Un bill que le roi sanctionna le 8 mai 1641 déclara le parlement perpétuel, dans ce sens qu'il ne pourrait être dissous sans le consentement des deux chambres. Le 5 juillet la chambre étoilée et la haute cour de commission furent supprimées; le 7 août, le ship-money fut aboli. Il est inutile de dire que le roi sanctionna tous ces bills; il n'était plus qu'un rouage superflu dans la machine du gouvernement.

Traité de paix avec l'armée écossaise.

Le parlement n'avait plus besoin de commissaires des tables; ceux-ci pouvaient même devenir dangereux au parlement. Outre la solde journalière de 850 liv. st. que l'armée des Covenantaires avait reçue

depuis dix mois, on lui accorda une gratification de 300,000 liv. st. Ce fut à ce prix que l'Angleterre acheta la retraite de l'armée. Un traité de paix formel fut conclu le 7 août et ratifié par le roi le 23 novembre. On convint d'une amnistie dont furent exclus les évêques écossais, le comte de Traquair et trois autres individus. L'armée écossaise quitta immédiatement après l'Angleterre; celle du roi fut licenciée.

Le 10 août 1641, Charles I[er] alla en Écosse dans l'espoir de gagner par sa présence l'affection de ses sujets du Nord. Il consentit à tout ce qu'on lui demandait et laissa réduire à rien sa prérogative; il assista même avec une patience inébranlable aux longs sermons qui, chez les Presbytériens, tenaient lieu de culte. Cette complaisance le rendit méprisable; on l'attribua à l'hypocrisie. Ce fut à Édimbourg qu'il reçut la nouvelle des événemens sanglans arrivés en Irlande dont nous parlerons dans la section suivante.

Remontrance et pétition de la chambre des communes.

Après son retour en Angleterre, les communes présentèrent au roi, le 1[er] décembre 1641, une pièce qu'elles avaient élaborée pendant son absence pour servir d'introduction aux nouvelles mesures qu'elles voulaient prendre afin de renverser le gouvernement monarchique. Ce tableau de l'état du royaume, tracé dans les intentions les plus perfides et au mépris de la vérité, portait le titre de *Remontrance*. Remontant au commencement du règne de Charles, les patriotes récapitulaient toutes les fautes politiques et administratives qu'à leur avis il avait commises, tous les abus qu'il avait introduits ou tolérés, toutes les actions ar-

bitraires qu'il s'était permises; à la vérité, disaient-ils, le parlement avait forcé le roi d'y mettre ordre; mais la racine du mal se trouvait dans un plan formé pour sapper les principes fondamentaux de l'état et renverser la constitution du royaume; les auteurs de ce plan étaient les Papistes et les Jésuites, les évêques et la partie corrompue du clergé, les courtisans et les mauvais conseillers du roi. La remontrance était accompagnée d'une pétition demandant que, pour sauver le royaume contre les machinations du parti papiste, les évêques fussent exclus du parlement, que le pouvoir usurpé du clergé fût réprimé, que tous les sujets du royaume fussent réunis en un seul corps d'église, par l'abolition des cérémonies du culte, seule cause de la scission.

C'était tout uniment demander l'introduction du presbytérianisme comme seule religion. Le roi répondit en termes vagues à une pétition qui n'avait pas passé à la chambre des pairs, protesta de son attachement à la religion réformée, parla de la nécessité de l'union pour maintenir la tranquillité en Écosse et la rétablir en Irlande.

Origine de Roundhead et des cavaliers.

La fermentation fut augmentée par la remontrance : tout annonçait qu'on aurait la guerre civile. Tous les jours il y eut des querelles entre les deux partis. Des masses de peuple armées parcouraient les rues pour protéger, disait-on, le parlement pour lequel il n'existait pas l'apparence d'un danger, et un grand nombre d'officiers et de gentilshommes se rassemblaient dans les environs du palais, pour garantir

le roi et sa famille de toute insulte. Des attroupemens considérables se portaient vers Westminster, accablaient d'injures les évêques et les lords royalistes, et criaient : « Point d'évêques, point de lords papistes ! » ou : « Pairs et évêques, cœurs pourris ! » Ce fut à cette époque que prirent naissance les noms de *Roundheads*, têtes rondes, et de *Cavaliers*; par le premier les royalistes désignaient la canaille, qui portait les cheveux coupés très-courts. Ces noms répondaient à ceux de sans-culottes et d'aristocrates des premiers temps de la révolution française.

Exclusion des évêques du parlement.

Williams, archevêque d'York, transfuge du parti populaire, ayant été assailli par la populace, engagea ses confrères à déclarer, le 27 décembre 1641, dans une adresse au roi et à la chambre des pairs, que quoiqu'ils eussent le droit indubitable de voter au parlement, il ne leur était plus possible de s'y rendre avec sûreté; qu'en conséquence ils protestaient contre toutes les lois qui seraient passées en leur absence, comme nulles et invalides. Cette protestation signée par douze évêques, y compris Williams, fut communiquée au roi qui l'approuva. Les pairs la transmirent aux communes; il ne pouvait rien arriver de plus agréable aux révolutionnaires. Le 30 décembre, la chambre accusa les signataires de la protestation de haute trahison, pour avoir entrepris de renverser les lois fondamentales et d'invalider l'autorité de la législation. Les évêques furent exclus du parlement et envoyés en prison. Dans cette circonstance, les trois quarts des membres des deux chambres avaient été absens.

On a remarqué qu'en temps de révolution il n'y a de salut que dans le courage, mais que les mesures énergiques ne réussissent qu'à ceux qui n'ont jamais montré de peur : les efforts momentanés de la faiblesse ne produisent que le mépris, parce qu'ils ne détruisent pas le souvenir de l'impuissance habituelle. Charles éprouva la vérité de cet axiome dans une occasion mémorable. Depuis long-temps la fureur des partis se déchaînait contre la reine qui, épouse malheureuse pendant la vie de Buckingham, avait conquis ensuite toute la confiance du roi. La fureur des partis ne respectait pas la fille de Henri IV, et plus d'une fois il avait été question de l'envelopper dans une accusation. On en parla de nouveau après le procès des douze évêques. La crainte de voir la reine exposée à des désagrémens décida Charles à une démarche hardie. Le 3 janvier 1642, le procureur-général du roi parut à la barre de la chambre des pairs, et au nom du roi accusa de haute trahison plusieurs individus du parti républicain, savoir lord Kimbolton, et cinq membres des communes : Hollis, Haslerig, Pym, Hampden et Stroud, pour avoir conspiré dans la vue d'enlever au roi l'affection de son peuple, d'exciter la désobéissance dans l'armée, de subvertir les droits du parlement et de dominer cette assemblée par la terreur. Un sergent d'arme demanda au nom du roi que la chambre des communes lui livrât les cinq membres accusés ; il reçut une réponse évasive.

Le roi accuse cinq membres du parlement.

Le lendemain il se rendit lui-même à la chambre basse, accompagné de gardes et d'officiers au nombre

de 200 personnes; laissant tout ce monde à la porte, il entra dans la chambre avec le prince Palatin, son neveu, s'assit sur le fauteuil du président, et demanda à celui-ci si quelqu'un des accusés était présent. Lenthal s'agenouillant répondit, qu'organe de la chambre, il n'avait d'oreilles pour entendre et de langue pour parler qu'autant qu'il en recevait la direction. Le roi s'étant rassis, dit, qu'en matière de trahison il n'existait pas de privilèges; qu'il voyait bien que les oiseaux étaient envolés, mais qu'il attendait de la loyauté de la chambre qu'elle les lui livrerait.

Pendant la nuit les cinq accusés se réfugièrent dans la cité, et firent prendre les armes aux habitans. Le lendemain les communes s'ajournèrent au 11 janvier, après avoir nommé un comité qui devait s'assembler deux fois par jour à Guildhall dans la cité et préparer un rapport pour la chambre. Le jour convenu les communes arrêtèrent que l'apparition du roi et la demande de lui livrer cinq membres étaient une violation de leurs droits et privilèges, et qu'elles ne pouvaient s'assembler en sûreté avant d'avoir reçu satisfaction et une garde suffisante. Elles s'ajournèrent à quatre jours, ordonnant au comité de continuer ses séances.

Charles I quitte Londres.

Comme il n'y avait plus de sûreté pour le roi à Londres, il quitta cette ville, le 10 janvier 1642, avec sa famille; se rendit d'abord à Hamptoncourt, et se retira successivement vers le Nord. Après son départ les cinq patriotes, devenus dès-lors les idoles de la nation, rentrèrent en triomphe au parlement. Tout

spoir de réconciliation s'était évanoui, cependant on négocia des deux côtés. Le roi se montra extraordinairement conciliant ; il voulut céder sur presque tous les points excepté un seul : il refusa constamment de nommer les personnes qui lui avaient proposé les dernières mesures. Il sanctionna le bill sur l'exclusion des évêques, et un autre qui lui enlevait la faculté de *presser* des soldats. Il donna, à la demande des communes, le commandement de la Tour au chevalier Jean Coniers, patriote. Néanmoins il était trop bien instruit des projets des révolutionnaires pour ne pas se préparer à la guerre. Il avait au milieu d'eux trois serviteurs fidèles qui le tenaient au courant de tout ce qui se passait : c'étaient lord Falkland [1], sir John Colepeper et Hyde (le celèbre Clarendon). Dès le mois de janvier 1642 il avait envoyé la reine en Hollande sous prétexte de conduire sa fille à son époux, le prince d'Orange, mais dans le but de solliciter des secours des puissances étrangères, d'emprunter de l'argent sur des bijoux qu'elle avait emportés avec elle, et d'acheter des armes et des munitions.

Le parlement armé.

Les deux chambres, dans la persuasion que le roi n'avait plus rien à leur refuser, dressèrent une ordonnance, motivée sur un complot formé contre la chambre des communes par de sanguinaires Papistes et autres gens mal intentionnés, et portant érection d'une milice commandée par des officiers nommés par le parlement et soumis à ses ordres. Le roi ayant refusé

[1] Un des hommes vertueux de cet âge, dont nous avons parlé p. 3 de ce vol.

itérativement la sanction de cet acte, le parlement arrêta que le royaume serait mis en état de défense, sous l'autorité parlementaire ; il donna ordre au grand amiral, Algernon Percy, comte de Northumberland, d'équiper sur-le-champ la flotte royale, et présenta le 9 mars 1642 au roi, se trouvant à New-market, une déclaration où il disait : Que depuis plusieurs années les personnes qui jouissaient de la confiance du roi avaient formé le plan de renverser la religion dans les trois royaumes ; que la guerre d'Écosse et la rébellion d'Irlande avaient été fomentées dans la vue de rétablir la prérogative de la couronne et de maintenir la juridiction des évêques, que les chambres savaient par des avis venus de Rome, Paris et Venise, que le roi avait résolu de changer de religion, et de casser le parlement. Après avoir, par toutes ces récriminations, justifié leur conduite irrégulière, les députés invitèrent le roi à revenir dans le voisinage du parlement. Le roi répondit aux députés avec dignité et fermeté, disant qu'il espérait qu'un jour la Providence découvrirait la source des machinations et des perfidies auxquelles il était en butte, et refusa toutes les demandes du parlement.

Plan du roi sur Hull.

Accompagné de ses deux fils, le roi alla, au mois de mars 1642, à York où il trouva de nombreux amis. Beaucoup de seigneurs dont les propriétés étaient situées dans le nord, se rendirent à la cour et exhortèrent Charles à se sauver, et à les sauver eux-mêmes de l'esclavage dont ils étaient menacés par les factieux. Toutes les armes et munitions de guerre de l'armée

qui avait servi contre les Écossais étaient déposées à Hull. Pour que le parlement ne s'emparât pas de ces objets, Charles voulait se mettre par surprise en possession de la ville. Ce plan manqua parce que Hotham, commandant de la place, refusa l'entrée au roi, qui s'était présenté à la porte avec vingt personnes. Le mauvais succès de cette entreprise devint, dans les circonstances d'alors, un échec considérable.

Le parlement ne dissimula plus son intention d'employer, pour l'exécution de ses vues, les troupes qui avaient été engagées pour la guerre d'Irlande. Il en confia le commandement au comte d'Essex : l'opinion publique était tellement pervertie que l'argent afflua de toutes parts à la faction, qui, après avoir rempli le royaume de troubles, allait l'inonder de sang. Cependant au milieu de la faveur populaire elle se vit abandonnée par la partie la plus éclairée de la nation. Plus de quarante pairs des maisons les plus illustres s'étaient réunis autour du roi ; la chambre des lords du parlement factieux ne se composait que de seize personnes ; près de la moitié des membres de la chambre des communes s'étaient retirés.

Propositions du parlement pour un accommodement.

Le roi employa un zèle et une activité qu'on ne lui connaissait pas encore à se préparer à la guerre. Cependant le parlement voulant se donner l'air de ne l'avoir pas commencée, fit faire au roi, le 2 juin 1642, de nouvelles propositions d'accommodement. Voici quelques-unes de ces conditions. Le conseil privé serait composé de membres agréables au parlement ; les délibérations de ce conseil n'auraient force d'arrêté

qu'après avoir été approuvées et signées par la majorité du parlement; les ministres, juges supérieurs, gouverneurs des princes et commandans des places ne seraient nommés qu'avec l'agrément du parlement; aucun enfant du roi ne pourrait se marier sans le consentement du parlement; les lois contre les Catholiques seraient exécutées à la rigueur, les lords catholiques élevés dans la religion protestante; le régime de l'église et l'office seraient réformés d'après les propositions du parlement; l'ordonnance pour la milice serait sanctionnée; tous les délinquans seraient jugés par le parlement; le roi ne créerait aucun pair sans le consentement de cette autorité; enfin il serait publié une amnistie aux conditions qu'elle fixerait.

On pensa bien que le roi rejeta avec horreur des conditions d'une telle insolence; n'importe! aux yeux du vulgaire le parlement paraissait avoir voulu la paix. Le roi, à la tête d'un petit corps de 7 à 800 hommes, se mit en marche, et le 25 août 1642 arbora la bannière royale à Nottingham.

Commencement de la guerre civile, 1642.

Ainsi commença la guerre civile. Avant d'en donner le récit, retournons sur nos pas et voyons ce qui s'était passé en Irlande.

SECTION IV.

Suite du règne de Charles Ier. Affaires d'Irlande.

État de l'Irlande au commencement du règne de Charles I.

Les liaisons que les Irlandais catholiques ne cessaient d'entretenir avec les puissances ennemies de la Grande-Bretagne avaient mis des bornes à la bienveillance que Jacques Ier ressentait pour cette partie de ses sujets. L'indulgence que Charles Ier, marié à une princesse française, montrait pour la religion catholique, fit espérer aux Irlandais attachés à cette religion que le moment était venu où ils pourraient rétablir la hiérarchie et le gouvernement de l'Église. Ils conclurent en effet, en 1628, avec ce monarque un traité par lequel ils obtinrent, moyennant 120,000 livres, cinquante-une graces ou concessions. Dès-lors les Catholiques, dans les endroits où ils étaient les plus forts, s'emparèrent de quelques églises qui anciennement leur avaient été enlevées, fondèrent des couvens, firent publiquement des processions et organisèrent à Dublin un séminaire pour l'éducation des ecclésiastiques. Les Protestans réclamèrent la sollicitude de lord Falkland, qui était alors vice-roi [1], pour qu'il mît un terme à ces usurpations. Une proclamation de ce gouverneur annonça que la témérité avec laquelle les soi-disant archevêques et évêques catholiques, abbés, vicaires, moines et Jésuites agissaient contre les

[1] Père de celui dont il a été question p. 3 et 19, et portant le même nom.

lois, le forçaient d'interdire la pratique des cérémonies du papisme. Cette proclamation ne produisit pas d'effet; Charles I[er] rappela Falkland et fit administrer provisoirement l'Irlande par deux lords-justices, zélés Protestans, qui exécutèrent à la rigueur les lois fanatiques rendues contre les Catholiques, enlevèrent à ceux-ci leurs églises et leurs couvens et supprimèrent le séminaire de Dublin, dont le bâtiment fut donné à l'université protestante. Charles rappela ces hommes imprudens pour les remplacer par le vicomte de Wentworth qui ne portait pas encore le titre de Strafford.

Administration de Strafford, 1632-1640. D'après les principes du nouveau gouverneur, l'Irlande était un pays conquis; les habitans ne devaient ce qu'ils possédaient qu'à la bonté du vainqueur, et les imprudentes concessions faites par les rois précédens devaient être retirées ou modifiées. Il promit au roi de lui procurer en Irlande un revenu stable, qui devait l'arracher à la dépendance dans laquelle il était du parlement anglais; mais il lui fallut du temps pour mûrir son plan; en attendant il convoqua un parlement, et par le soin avec lequel il dirigea les élections, en composa un qui lui fut dévoué. Il en obtint six subsides, à chacun desquels les communes contribuaient 40,000 liv. st. et les pairs 6,000 : comme le subside faisait 4 pour cent des revenus, il s'ensuit qu'à cette époque la haute noblesse d'Irlande avait 150,000 liv. st. de revenus. La convocation du clergé vota huit subsides, chacun de 3,000 liv. st. Le lord député (car Wentworth n'était pas encore décoré du titre de vice-roi) avait promis aux Irlandais la

confirmation de leurs privilèges; il ne tint pas parole.

Il éprouva beaucoup de peine à faire agréer aux prélats irlandais l'uniformité de la discipline ecclésiastique dans la forme que l'archevêque Laud avait dressée; enfin ils s'y soumirent. Les huit années du gouvernement de Strafford (de 1632 à 1640) font époque dans l'histoire d'Irlande. Son caractère sévère et arbitraire ne pouvait le faire aimer, mais ses ordonnances relatives à la police et à l'administration portèrent l'Irlande à un degré de civilisation qu'elle n'avait pas encore connu. C'est à lui que cette île doit ses manufactures de toiles qui par la suite devinrent une des principales sources de son bien-être. Déjà son commerce devint actif, son exportation s'élevait au double de son importation, et les droits de douanes quadruplèrent; la navigation née sous Strafford, occupait beaucoup de bras.

Quarante années s'étaient passées depuis l'entière soumission de l'île; c'était quarante années d'un gouvernement tranquille, sage et bienveillant; encore un demi-siècle et l'Irlande se serait trouvée de niveau avec les états les plus civilisés d'Europe. Mais nous sommes arrivés au commencement d'une époque de guerres civiles, de dévastations et de cruautés, qui replongèrent la nation dans son ancienne barbarie, et créèrent un ordre de choses qui opposa de nouveaux obstacles à la civilisation; obstacles devenus insurmontables, et qui à la fin de deux siècles subsistent encore, et font à la fois le malheur de l'Irlande et le désespoir du gouvernement anglais. Exemple mémo-

rable qui nous enseigne qu'en politique comme dans la vie privée une première injustice force à une seconde, et celle-ci à une suite de malheurs auxquels on ne peut échapper que par une réparation qui, avec le temps, devient impossible. Ainsi une suite de générations porte la peine d'une imprudence dont une seule a été coupable.

Licenciement de l'armée Irlandaise.

L'année 1640 est marquée de sang dans les annales irlandaises. Plusieurs Anglo-Irlandais, c'est-à-dire habitans de l'Irlande d'origine anglaise, avaient adopté les principes religieux des Puritains avec un fanatisme qu'on n'avait pas encore vu, même sur la terre natale de ce système niveleur. Prenant pour modèle le parlement anglais, celui d'Irlande fit un décret après l'autre pour borner l'autorité royale. Catholiques et Protestans se réunirent dans une si noble occupation, quoique leur but ne fût pas le même. Les premiers qui étaient des indigènes ou de véritables Irlandais d'origine erse, voyaient dans l'affaiblissement du pouvoir monarchique le rétablissement de leur indépendance primitive; les autres voulaient surtout détruire l'Église épiscopale. Les uns et les autres trouvaient un obstacle pour l'exécution de leur plan dans l'armée que Charles Ier avait en Irlande; elle était forte de 8,000 hommes tous Catholiques et Irlandais, mais commandée par des officiers protestans. D'accord avec le parlement anglais, ils en demandèrent le licenciement, et Charles résolut de céder à leurs pressantes sollicitations; mais comme il pouvait résulter de graves inconvéniens du séjour de 8,000 hommes,

tués à l'oisiveté et exercés aux armes, dans un où l'ordre et la tranquillité n'étaient connus que ιis quarante ans et n'avaient été maintenus que cette même armée, le projet du roi était non de cier ce corps, mais de le céder à l'Espagne. Les mens d'Angleterre et d'Irlande préoccupés d'i- révolutionnaires ne voyaient dans une mesure si que l'intention de conserver ces huit mille hom-, de leur fournir l'occasion de s'exercer et d'ac- ir de l'expérience pour ensuite les faire revenir et servir contre les factions. Il en arriva de leur op- ion ce que Charles avait voulu éviter; huit mille mes désœuvrés répandus dans le pays, devinrent ıstrumens de ceux qui ne supportaient qu'avec la domination anglaise; car si pendant qua- années la haine des indigènes avait été réprimée, n'avait pas été étouffée. S'il est vrai que jamais le ne pardonne la perte de son indépendance, nent le souvenir ne s'en serait-il pas conservé ut dans le cœur des descendans d'anciens princes rains? Il est probable que le parti catholique ande n'a concouru à obtenir le licenciement de ıée que dans le but de s'en servir un jour pour ıer un joug avec lequel les bienfaits de la civili- n ne l'avaient pas reconcilié.

a haine des Catholiques pour le gouvernement ais était entretenue par l'éducation étrangère que vaient leurs prêtres. Le fanatisme du gouverne- t anglais depuis Henri VIII n'avait pas permis l existât en Irlande une institution où des théolo-

Éducation des prêtres irlandais à l'étranger.

giens catholiques fussent préparés à leur destination future. A l'époque de la réformation, les prélats catholiques de l'île avaient employé les débris de leur fortune pour fonder sur le continent des maisons d'éducation. Le premier séminaire pour les théologiens irlandais fut établi, en 1568, à Douai. Successivement il y eut des séminaires semblables à S. Omer, Tournai, Lille et Anvers, à Alcala de Henares, à Séville et Salamanque; à Paris, Toulouse, Rheims, Bordeaux et Nantes; à Rome enfin. Les papes, les cardinaux, les évêques, d'autres fidèles les dotèrent par des donations et des legs. Ainsi l'imprévoyance du gouvernement anglais, au lieu de conserver aux pères de famille le moyen de faire élever leurs enfans dans des institutions qu'on pouvait surveiller sans les tyranniser, les força à les envoyer dans des pays étrangers.

Nous allons voir ce qui en arriva; mais nous craignons bien que cet exemple encore ne soit perdu pour la postérité.

Tous les jeunes gens destinés à exercer les fonctions ecclésiastiques en Irlande, revinrent de l'étranger également remplis de haine pour le gouvernement anglais, mais plus ou moins imbus d'idées ultramontaines. Ceux qui avaient été élevés sous la domination espagnole, ou en Italie, avaient appris que le pape peut destituer les rois; que des monarques excommuniés ne peuvent régner légitimement sur une nation catholique, et que par conséquent les rois d'Angleterre étaient usurpateurs, au moins à l'égard de l'Ir-

lande. Tous avaient vu le culte catholique dans toute sa pompe, entouré de cette magnificence qui élève l'âme des fidèles et impose à la multitude; dans leur patrie, l'acte le plus solennel, la sainte messe, était célébré dans quelque réduit obscur, dans quelque misérable cabane; c'est là que, ministres de l'autel, ils devaient consommer le redoutable sacrifice. En Espagne, en France et en Italie, les évêques étaient de grands seigneurs, le clergé riche et honoré; revenus dans leur patrie, les jeunes gens qui s'étaient consacrés au service de l'Église, condamnés à vivre d'aumônes, étaient réduits à cacher sous des habits mondains le caractère clérical qu'au dehors ils avaient vu l'objet d'un respect religieux. Quelle résignation, quelle piété, quel saint dévouement ne fallait-il pas pour vaincre le sentiment de la jalousie qui s'élevait en leurs cœurs? Que dis-je? pour ne pas être enflammés de vengeance contre ceux qui, rebelles au ciel, outrageaient sans cesse ce qu'il y avait de plus saint sur la terre? Cette passion, les prêtres l'inspiraient à leurs ouailles, l'entretenaient, l'exaltaient jusqu'au fanatisme dans l'âme de ceux qui l'avaient sucée avec le lait.

Beaucoup d'Irlandais de bonnes familles étaient reçus avec bienveillance aux cours catholiques; on y plaignait le sort de leur patrie, on y exprimait le vœu qu'avec le secours des puissances étrangères la religion catholique y fût rétablie. Les malheureux sont crédules; la compassion qu'on leur témoignait paraissait aux Irlandais une promesse, ils prenaient les vœux formés en leur faveur pour des engagemens; ils

nourrissaient des espérances chimériques, traçaient des plans de délivrance, et, revenus dans leur île, faisaient partager leurs illusions à leurs compatriotes.

Sous le gouvernement de Strafford, plusieurs Irlandais catholiques avaient été nommés à des emplois, à la vérité subalternes, sans être astreints à prêter le serment de suprématie. On croyait pouvoir compter sur leur loyauté; peut-être la haine invétérée qui sommeillait dans leurs cœurs aurait-elle expiré, si les nouvelles de la révolte des Écossais, des différends du roi et du parlement d'Angleterre, de la décadence de l'autorité du monarque n'étaient venues la réveiller.

Conspiration de Roger Moore.

Parmi les gentilshommes de Kildare se trouvait le descendant d'une famille anciennement illustre; le mérite de sa naissance était relevé par des formes agréables et insinuantes, par une éloquence entraînante, une hardiesse que rien n'effrayait. C'était Roger Moore de Ballynagh. Des vastes domaines, jadis le patrimoine de ses ancêtres, maintenant partagés entre les colons anglais, il ne lui restait qu'un coin de terre. Le moment lui parut favorable pour recouvrer ses propriétés, et pour rendre l'indépendance à son pays. Plein de son projet où la vengeance concourait avec le patriotisme, Moore parcourut l'île pour visiter les descendans des anciens chefs et réveiller leurs passions. Il leur représenta que les circonstances ne permettaient pas à Charles de maintenir son gouvernement en Irlande; que l'Écosse leur donnait l'exemple d'un peuple repoussant l'oppression; qu'il leur était

bien plus facile qu'aux Écossais de secouer le joug, parce qu'ayant beaucoup plus de torts à venger, le ressentiment leur donnerait plus de force; qu'ils n'avaient à combattre qu'une poignée de maîtres vivant en pleine sécurité; qu'on pouvait compter sur l'assistance des soldats licenciés; qu'il ne fallait pas retarder une si sainte entreprise, parce que si le parlement anglais prenait le dessus sur le roi, comme il était probable, ce corps composé des ennemis les plus acharnés de la religion catholique, déploierait une tyrannie bien plus insupportable que celle des rois, et tendrait probablement à extirper le catholicisme.

Moore parlait à des hommes qui, partageant ses sentimens, se laissèrent facilement entraîner par ses insinuations.

Corneille Macguire, baron d'Inniskillen, et sir Phelim O'Nial, qui, après la mort du fils de Tyrone[1], était devenu chef du clan formidable d'Ulster, formèrent avec lui une conspiration pour le massacre des Anglais ou peut-être pour l'expulsion seulement des Anglais qui étaient en possession des terres confisquées. Les usurpateurs devaient être assaillis dans les différentes parties de l'île le même jour et à la même heure; et dans ce même moment lord Macguire et Roger Moore devaient surprendre la citadelle de Dublin, où il y avait des armes pour 12,000 hommes. Le complot devait s'exécuter en automne, lorsque les tempêtes rendent dangereuse la navigation du canal d'Irlande. On entra en liaison avec le cardinal

[1] Voy. vol. XVIII, p. 258 suiv.

de Richelieu qui promit d'envoyer des munitions; les officiers irlandais qui étaient au service d'Espagne, devaient arriver aussitôt que l'insurrection aurait éclaté.

Négociation des lords du Pale avec Charles I.

Les lords du Pale, c'est-à-dire les gentilshommes anglo-irlandais, propriétaires des terres originairement enlevées aux naturels [1], n'étaient pas mieux disposés pour le roi que les Irlandais; mais ils avaient d'autres intérêts, et suivirent une autre marche. Ils obtinrent par leur influence sur le parti dominant et révolutionnaire que le parlement, à l'instar des chambres anglaises, formât des enquêtes sur les abus du gouvernement, et envoyât en Angleterre des commissaires pour réclamer l'exécution des cinquante-une graces qu'il leur avait vendues en 1628. Charles reçut fort bien ces commissaires, particulièrement le vicomte Gormanston [2], le chef de la députation, accorda leurs principales demandes et signa deux bills qui devaient être convertis en lois, dont l'un confirmait la possession de toutes les terres tenues sans interruption depuis soixante ans, et l'autre exprimait la renonciation à tous les droits du fisc fondés sur les enquêtes faites sous le comte de Strafford. Les bonnes intentions du roi furent déçues par la perfidie de ses agens. Les lords grands-juges, Borlasi et Parsons, prévoyant que les deux lois attacheraient toute la population anglo-irlandaise aux intérêts du roi, empêchèrent que les concessions royales ne fussent revêtues

[1] Voy. vol. XVIII, p. 117, 293.

[2] Le nom de famille des vicomtes Gormanston est Preston.

des formes lé s, en prorogeant subitement le parlement.

Il arriva alors un événement bizarre. Ainsi que les conjurés erses, Charles I[er] forma le projet de se mettre en possession du château de Dublin et d'armer les troupes licenciées. Le comte d'Antrim [1] qu'il chargea de cette commission cherchant des associés parmi les personnes qu'il devait naturellement croire les ennemis des puritains, s'adressa aux chefs d'Ulster. Il n'eut pas de peine à les persuader à une prise d'armes, puisqu'ils y étaient décidés auparavant. Antrim se concerta avec eux pour le projet de surprendre le château de Dublin : ils promirent en outre d'attaquer le même jour les garnisons anglaises des *provinces septentrionales*. Massacres d'Irlande, 23 septembre 1641.

Antrim fixa l'entreprise au 1[er] octobre, mais, disent les historiens, le caractère bouillant des Irlandais ne souffrit pas de retard; ils résolurent d'exécuter seuls le coup dès le 23 septembre.

Ce récit renferme bien des contradictions qui nous le font rejeter. Comment des hommes qui enveloppaient dans la même haine le roi et la nation anglaise conspirèrent-ils avec des Anglais et des royalistes? S'ils le firent, il n'est donc pas vrai que le but de leur conspiration était de massacrer tous les Anglais. Le caractère bouillant des conspirateurs irlandais ne leur permit pas, dit-on, de retarder de sept jours l'exécution de leur projet; cette raison appartient

[1] Randal Mac-Donnel, second comte d'Antrim, nommé en 1644 marquis d'Antrim.

évidemment à ce genre de motifs qu'invente l'ignorance des historiens pour expliquer la liaison des événemens qui échappe à leur perspicacité. N'est-il pas plus probable que les conspirateurs irlandais, avertis de l'existence d'un complot qui contrariait le leur, feignirent de l'approuver, promirent d'y concourir le 1er octobre et s'empressèrent d'exécuter le leur sept jours auparavant. Mais poursuivons !

Le 22 septembre 1641 Macguire et Moore avec 80 de leurs associés se rendirent à Dublin ; ils se proposaient d'attendre jusqu'à l'après midi du 23 les 120 qui devaient encore venir ; mais pendant la nuit un des conspirateurs, Owen O'Conolly, Protestant, découvrit le complot au grand juge. Les membres du gouvernement se retirèrent précipitamment dans la citadelle et firent des préparatifs de défense. Les habitans de Dublin, la plupart protestans, prirent les armes et fermèrent les portes de la ville. Néanmoins les chefs des conspirateurs, à l'exception de Macguire et de Macmahon s'échappèrent.

Leurs associés d'Ulster s'étaient levés au moment convenu. Ils s'emparèrent à l'improviste des forts où il y avait garnison anglaise, et surprirent les Anglais qui, vivant au milieu d'eux, ne se doutaient pas du danger qui planait sur eux. Le fanatisme religieux les avait armés ; mais l'aspect des habitations commodes de leurs ennemis remplies de meubles dont l'usage même leur était inconnu et des autres traces d'opulence qu'ils aperçurent, leur inspira le sentiment de l'envie et stimula leur fureur. Cependant les victimes ne se dou-

taient pas de l'existence d'un complot; chaque famille attaquée croyait qu'on n'en voulait qu'à elle seule; chacune se défendit de son mieux dans sa maison et succomba finalement sous le nombre, tandis que, si au premier tumulte toutes s'étaient réunies, il aurait été possible de repousser les brigands qui massacrèrent tout ce qui tomba entre leurs mains, sans épargner ni âge ni sexe. Ceux qui échappèrent d'abord furent traqués dans les bois comme du gibier. La voix de la reconnaissance, tout sentiment affectueux étaient étouffés; les propriétaires qui s'étaient fait aimer par leur bonté, leur charité, leur hospitalité, ne trouvèrent pas plus de grâce que les maîtres durs et cruels; la parenté ne put sauver les Anglais qui avaient épousé des femmes indigènes; ils tombèrent sous les coups de leurs beaux-frères ou de leurs beaux-pères. Heureux ceux qu'on ne réservait pas à de longs tourmens, à une mort douloureuse. Les femmes et les enfans erses se mêlèrent du carnage; les femmes assouvirent leur avidité, leur rancune, leur envie, leur jalousie et toutes les passions par lesquelles le sexe est dominé; les enfans goûtèrent le plaisir de tourmenter ceux qu'ils n'avaient pas la force de tuer, et de donner la mort aux enfans plus faibles qu'eux. La fureur aveugla ces fanatiques jusqu'à tuer les bestiaux comme entachés d'une origine anglaise. Les maisons avec tous les objets de luxe qu'elles renfermaient furent détruites; on mit le feu à celles dont les habitans se défendaient avec succès. Tirons le rideau sur ces scènes d'horreurs!

Roger Moore, qui avait eu la simplicité de croire

qu'un chef habile pouvait diriger comme un troupeau d'enfans une multitude armée à laquelle il avait inspiré de l'enthousiasme, fut saisi d'horreur à la vue de ces massacres ; le désespoir de son repentir fut la punition de son crime. Mais ce repentir, sur lequel les historiens ne laissent pas de doute, comment peut-on le concilier avec la férocité d'un homme qui aurait conçu, comme on le prétend, le projet d'un massacre général ?

Dans les autres provinces de l'île, les massacres furent moins généraux, mais partout les Anglais furent chassés de leurs demeures, dépouillés de leurs vêtemens, et abandonnés nus à l'intempérie de la saison ; ils cherchèrent un refuge dans les villes habitées par leurs compatriotes, principalement à Dublin. Ces malheureux épuisés de faim et de fatigues, morfondus par le froid, furent répartis dans les maisons des bourgeois ; ils y portèrent le germe de maladies mortelles auxquelles les vieillards, les femmes et les enfans succombèrent presque tous ; 3,000 hommes qui survécurent furent armés et formés en régimens : leur nombre fut augmenté de 1,500 hommes de troupes régulières qui, placés en diverses garnisons, avaient trouvé moyen de sauver leur vie.

Tel est le tableau que les historiens anglais ont tracé de ce qu'on appelle le grand massacre d'Irlande ; mais leur récit, dans lequel nous avons déjà relevé des contradictions, est évidemment partial. D'abord il faut observer que, dans ce siècle de férocité et de barbarie, les militaires agissant par les ordres du con-

seil, n'exerçaient pas moins de cruautés quand ils en avaient le pouvoir. L'usage commun des écrivains, dit le dernier et le plus impartial historien d'Angleterre [1], a été de ne présenter à leurs lecteurs que la moitié du tableau; de peindre les atrocités des indigènes, et de cacher celles de leurs adversaires. Mais on rapporte des deux parties des barbaries révoltantes, et si, parmi les uns, il y eut des monstres altérés du sang de leurs victimes, il en existait aussi parmi les autres qui, depuis long-temps, étaient accoutumés à n'attacher aucun prix à la vie d'un Irlandais. Il n'est pas facile à un historien impartial, dans ce conflit de passions et de préjugés, au milieu des rapports exagérés, des récriminations hardies et des autorités trompeuses, de tenir la balance et d'assigner à chacun la part d'inhumanité et de sang qui lui est due.

Ce n'est pas tout. L'historien que nous venons de citer rejette entièrement l'existence d'un complot visant à un massacre. D'après lui, l'insurrection n'avait pour but que de recouvrer les terres que, sous les règnes de Jacques I[er] et de Charles I[er], on avait enlevées aux Irlandais et données à des Anglais. Les anciens possesseurs s'unirent pour chasser les usurpateurs; ils s'emparèrent de leur mobilier, et brûlèrent leurs maisons. Dans ce conflit d'attaque et de défense, beaucoup de personnes perdirent la vie de part et d'autre. L'historien provoque aux dépêches officielles des lords grands-juges pendant les trois derniers mois de l'année 1640; dans ces dépêches, dont il donne d'assez longs ex-

[1] Le docteur LINGARD.

traits, il est question de beaucoup de massacres isolés et d'horreurs commises par les insurgés; il est question d'un plus grand nombre de cas où ils se sont contentés d'expulser, d'une manière barbare, à la vérité, les usurpateurs; mais jamais ces dépêches ne parlent d'un dessein prémédité de tuer les Protestans, ni d'un massacre de la nature de celui dont nous avons donné le précis d'après les historiens du temps, tous Protestans et Anglais, et d'après les déclamations du parti républicain qui avait intérêt d'exagérer les excès des insurgés. Celui qui, témoin de certains événemens arrivés de nos jours, a vu comment ils ont été défigurés par l'esprit de parti; quiconque sait que des récits ainsi falsifiés ont long-temps passés pour de *l'histoire*, et jouissent encore de la confiance de beaucoup de personnes prévenues, ne sera pas étonné que, pendant près de deux siècles, on ait ajouté foi aux assertions des écrivains qui nous ont transmis les événemens de 1640, et qui tous ont été du parti des oppresseurs, ou, à défaut d'autres documens, ont puisé dans les ouvrages de ceux-là. Ces circonstances expliquent aussi la différence qui existe dans les nombres des victimes donnés par les auteurs; Hume, le plus modéré de tous, parle de 40,000, sans indiquer sa source ni la base de son calcul; Clarendon parle de 40 ou 50,000 personnes assassinées avant qu'elles soupçonnassent le danger; 200,000 ne paraissent pas trop au fanatique Milton, qui accuse Charles de les avoir fait massacrer [1].

[1] Carolus qui exercitum Hibernicorum prius in nos paraverat

On va voir que la suite des événemens est beaucoup mieux en harmonie avec la seconde version qu'avec la première.

Dans une assemblée convoquée au commencement de décembre 1641, par lord Gormanston, en sa qualité de gouverneur de Meath, Moore et quelques autres chefs des insurgés parurent avec une escorte, et interrogés par le gouverneur sur leurs intentions, répondirent qu'ils avaient pris les armes pour se procurer la liberté de conscience, maintenir les justes prérogatives de la couronne, et obtenir pour le peuple d'Irlande les mêmes priviléges dont jouissait celui d'Angleterre. Une association nationale fut formée à cet effet, et les membres, à l'instar des covenantaires écossais, s'engagèrent, par serment, à maintenir l'exercice libre et public du culte catholique, à garder fidélité et allégeance au roi Charles, et à le défendre contre tous ceux qui tenteraient de détruire la prérogative royale, le pouvoir du parlement ou les droits légitimes du peuple. Successivement tout le peuple d'Irlande, à l'exception des personnes qui habitaient les forteresses occupées par des garnisons anglaises et les habitans de Galway, tenus dans l'obéïssance du parlement d'Angleterre, s'engagea à tirer l'épée contre les ennemis de leur roi, de leurs droits et de leur religion. Association irlandaise.

Charles Ier, qui n'avait pas encore tiré l'épée con- Guerre d'Irlande.

omnesque Hibernos contra Anglos suo ipse diplomate jusserat, per illos ducenta circiter millia Anglorum una in provincia Ultonia occiderat. *Apolog.* 322. *Works*, vol. II.

tre le parlement, signa, le 1er juin 1642, une proclamation qui déclarait que les insurgés étaient des traîtres. Sous ce prétexte, il leva 10,000 hommes à la tête desquels il voulait, disait-il, se rendre lui-même en Irlande; mais le parlement s'y opposa. Cette assemblée envoya elle-même une armée en Irlande, dont le noyau se composait de 10,000 Écossais qu'elle prit à sa solde; regardant l'île comme conquise, elle disposa d'avance des propriétés de tous les révoltés, en partie en faveur des troupes, en partie pour servir de gage aux patriotes qui lui fournissaient des fonds. Ainsi la guerre continua avec un grand acharnement réciproque.

Établissement d'un gouvernement fédératif à Kilkenny.

On envoya successivement tant de renforts dans l'île que l'armée s'éleva à 50,000 hommes, soit Anglais, soit Écossais ou Irlandais. Les Catholiques, par l'établissement d'un gouvernement fédératif, dont Kilkenny était le centre, consolidèrent leur pouvoir et obtinrent les avantages d'un régime régulier. Un synode tenu en 1642 rédigea un covenant pour protéger la liberté du culte catholique, la personne et les droits du souverain et les libertés légitimes du royaume d'Irlande contre tous les usurpateurs et envahisseurs quelconques; le synode prononça l'excommunication contre tous les Catholiques qui abandonneraient le covenant ou qui assisteraient les ennemis, contre ceux qui retiendraient par force les biens des Catholiques anglais ou irlandais, ou des Protestans irlandais qui ne se seraient pas déclarés leurs ennemis, et contre ceux qui, sous prétexte de la guerre, commettraient

des assassinats ou exerceraient le brigandage. On nomma un conseil suprême de vingt-quatre membres, présidés par le lord Mountgarret, et l'on convoqua une assemblée nationale sous le nom de parlement.

Cette assemblée organisa tout le gouvernement et établit un conseil dans chaque comté pour son administration, et dans chaque province une autorité supérieure soumise à la généralité. Quatre généraux furent chargés du commandement des troupes : Owen O'Nial dans l'Ulster, Preston dans le Leinster, Barry Garnet dans le Munster et John Burke dans le Connaugh. Tous ces officiers rappelés du continent où ils servaient, commencèrent par adresser au roi des assurances de dévouement à sa personne.

Négociations du roi avec les Irlandais.

Charles qui à cette époque était en guerre ouverte avec le parlement anglais, donna, le 23 avril 1643, au marquis d'Ormond [1], commandant en chef de l'armée anglaise en Irlande, des instructions pour conclure une trève avec les insurgés, afin qu'il pût employer en Angleterre une partie de l'armée. On convint d'abord, le 15 septembre 1643, d'un armistice pour un an, et les confédérés promirent de contribuer à l'entretien de l'armée royale la somme de 15,000 liv. st. en argent et autant en vivres. Cet armistice fut prorogé à son expiration; il fournit effectivement à Charles le moyen d'attirer à lui une partie de l'armée anglaise d'Irlande, que dans la section suivante nous verrons combattre pour sa cause; mais il

[1] Jacques Butler, douzième comte, créé en 1642 marquis, et en 1661 duc d'Ormond. Voy. vol. XXIII, p. 276.

n'osa rappeler le gros de l'armée avant d'avoir conclu une paix définitive avec les insurgés irlandais. Cette conclusion présentait de grandes difficultés; non que les prétentions des Irlandais fussent injustes : c'était précisément parce qu'elles étaient justes que dans un temps où toutes les têtes étaient préoccupées d'idées fausses, et les imaginations effrayées de spectres religieux et politiques, le malheureux Charles n'osait les accorder. Les Irlandais demandaient la liberté religieuse, le rappel du statut de Poyning [1], un parlement constitutionnel, une amnistie générale, sauf la punition, sans distinction de religion ni de parti, de tous ceux qui avaient commis des actes de violence non justifiés par les usages reconnus de la guerre. Le roi conjura les confédérés de se désister de la première de leurs demandes, donnant sa parole royale qu'après avoir vaincu leurs ennemis communs, il ferait pour eux tout ce qui lui serait possible.

Après les malheurs de la campagne de 1644, les Écossais ayant envahi l'Angleterre, Charles Ier résolut d'accorder aux Irlandais tout ce qu'ils demandaient, pourvu qu'ils s'engageassent franchement à le secourir avec vigueur contre les rebelles d'Angleterre et d'Écosse. Malheureusement l'irrésolution qui caractérisait le marquis d'Ormond, les principes connus de lord Robert Digby, fidèle ministre de Charles Ier, mais contraire aux Catholiques, et les embarras extrêmes de sa situation engagèrent le roi à donner à la nouvelle négociation qu'il entama avec les Irlandais la

[1] Voy. vol. XVIII, p. 120.

forme d'une intrigue qui a jeté du louche sur son caractère.

Édouard Herbert, fils du marquis de Worcester [1], qui avait sacrifié plus de 200,000 livres sterling pour la cause royale, s'offrit au roi pour une commission si dangereuse. Créé comte de Glamorgan, il reçut, le 2 janvier et le 12 mars 1645, des pouvoirs pour lever des soldats en Irlande, employer les revenus de la couronne à leur entretien, et pour accorder aux Catholiques irlandais des concessions que la prudence ne permettait pas au roi ni au vice-roi de déclarer publiquement, avec une promesse de Charles de ratifier tous les engagemens qu'il souscrirait, quand même ils seraient contraires à la loi. Toutes ces pièces furent expédiées à l'insu du conseil du roi; elles ne furent pas scellées à la manière accoutumée; on eut soin que chacune fût entachée d'un vice de forme pour qu'en cas de découverte le roi pût les déclarer supposées. Les lettres pour le pape, pour le prélat Rinuccini, nonce en Irlande, et pour divers princes du continent, qu'on remit à l'émissaire, n'avaient ni souscriptions ni adresses.

Intrigue de Herbert ou du comte de Glamorgan.

Glamorgan s'étant rendu à Kilkenny, conclut, de l'avis du marquis d'Ormond, le 25 août 1645, avec le conseil suprême des confédérés un traité secret, stipulant que les Catholiques auraient l'exercice public de leur religion; qu'ils conserveraient les églises et les revenus des églises qui n'étaient pas actuellement au pouvoir du clergé établi; qu'ils tiendraient à la dis-

Traité de Kilkenny de 1645.

[1] Voy. la note, p. 46.

position du roi un corps de 10,000 hommes armés, et qu'ils affecteraient les deux tiers des revenus ecclésiastiques à son entretien pendant la guerre. Après cela le marquis d'Ormond conclut à Dublin avec le conseil général un traité patent.

Charles I le désavoue.

Malheureusement un double de toute la négociation fut trouvé dans la voiture d'un prélat qui avait été tué dans une escarmouche, et le parlement d'Angleterre en eut connaissance. Aussitôt que Charles en fut averti, il envoya, le 29 janvier 1646, un message aux deux chambres pour déclarer que la commission qu'il avait donnée à Glamorgan se bornait uniquement à lever des hommes, pour désavouer tout ce que ce seigneur avait fait, et pour annoncer qu'il avait donné des ordres au conseil d'Irlande de procéder contre lui selon les lois. Glamorgan fut effectivement arrêté, mais bientôt relâché sur caution; il existe des lettres que le roi écrivit les 3 et 28 février, et 5 et 6 avril pour lui exprimer son estime et excuser sa conduite. « Oh! monsieur le secrétaire, dit l'honnête Clarendon, dans une de ses lettres au secrétaire Nicholas; oh! monsieur le secrétaire, ces stratagèmes m'ont fait passer des heures plus mauvaises que tous les malheurs que la guerre a fait tomber sur le roi, et qui paraissent être l'effet de la colère de Dieu envers nous. »

Le marquis d'Ormond livre Dublin au parlement.

Le nonce du pape désapprouva hautement le traité que le conseil suprême avait conclu avec le marquis d'Ormond. Un synode national qu'il tint au mois d'août 1646 à Waterford, le déclara contraire au serment
ciation, et excommunia ses auteurs, fauteurs et

complices. Les confédérés se divisèrent alors en deux partis, ceux qui voulaient la paix, et ceux qui la rejetaient. Owen O'Nial à la tête des opposans d'Ulster, et Preston avec ceux de Leinster, après avoir emprisonné le conseil qui avait signé le traité, et en avoir fait nommer un autre, présidé par le nonce, marchèrent sur Dublin. La prudence du marquis d'Ormond sauva cette ville; cependant le vice-roi se convainquit qu'abandonné à ses propres forces il ne pourrait se maintenir à la longue contre deux ennemis qu'il avait à combattre, les Irlandais catholiques et le parlement d'Angleterre. Il balança à qui des deux il livrerait Dublin; sa conscience religieuse rejetait les Irlandais, sa loyauté le parlement. Enfin regardant la cause du roi, qui était déjà au pouvoir de ses ennemis, comme entièrement désespérée, il remit, le 22 février 1647, au parlement le château du Dublin et toutes les autres forteresses occupées par ses troupes, à condition qu'on lui paierait une somme d'argent, qu'on lui garantirait la sûreté de sa personne et qu'on lui rendrait ses terres confisquées; après quoi il se rendit en Angleterre.

Bientôt après, il arriva un événement qui parut devoir changer la face des affaires en Irlande. Le comte Inchinquin, commandant du corps d'Écossais qui servait pour la cause du parlement dans cette île, partageant le mécontentement de ses compatriotes contre le traitement que Charles Ier éprouvait, se déclara pour ce prince. A sa requête, Ormond qui était à Paris, fut envoyé par la reine et le prince de Galles pour reprendre le gouvernement, avec la commission de

. . . . avec le parti catholique. Le roi prisonnier . . . . de suivre les instructions de la reine et de . . . . à aucun de ses propres ordres, tant qu'il ne . . . . pas en pleine liberté. Nous verrons ailleurs la suite de cet événement.

Note pour la page 43.

Henri, premier marquis de Worcester, zélé catholique, souche des ducs de Beaufort d'aujourd'hui, descendait d'une manière illégitime du roi Édouard III, par Jean de Gand, son troisième fils. Jean Beaufort, fils légitimé de Jean de Gand, eut pour arrière-petit-fils Charles Somerset, qui épousa l'héritière de Guillaume Herbert, comte de Huntingdon, et fut nommé, en 1614, comte de Worcester. Henri, son descendant, fut créé, en 1642, marquis de Worcester; Édouard, son fils, dont il est question p. 43, est l'auteur d'un ouvrage intitulé : Une Centurie d'inventions que j'ai éprouvées et perfectionnées. Son fils fut le premier duc de Beaufort. Cette maison porte les armes de France et d'Angleterre croisées, honneur qu'elle doit, sans doute, à son illustre origine.

SECTION V.

Règne de Charles Ier, depuis le commencement de la guerre civile jusqu'à la mort de ce prince.

1°. *Événemens antérieurs à la captivité de Charles Ier.*

La levée de l'étendard royal était regardée comme une déclaration de guerre. Cependant avant de jeter le fourreau, Charles Ier fit encore une fois, le 25 août 1642, des propositions d'accommodement au parlement par une députation composée du comte de Southampton et de deux autres personnes qu'il lui envoya; comme ces propositions furent rejetées avec hauteur, il en fit une seconde fois, le 6 septembre, de très-conciliantes, et conjura la faction de songer au sang qui serait versé; le parlement répondit que le roi était l'agresseur et que le crime serait le sien.

Bataille d'Edgehill, 23 août 1642.

L'armée du roi ne comptait que 10,000 hommes qui étaient sous les ordres du comte Robert de Lindsey; Robert, fils de l'électeur Palatin, commandait la cavalerie, sir Jacques Astley l'infanterie. La première bataille fut livrée le 23 octobre 1642 à Edgehill près de Keinton, dans le comté de Warwick : au commencement de l'affaire, le chevalier Fortescue avec son corps quitta l'armée parlementaire pour se ranger sous les bannières royales. Lindsey remporta une victoire long-temps disputée et sanglante, il la paya de sa vie. Le comte d'Essex prétendit être vain-

queur, parce qu'aussi bien que l'armée royale il avait passé la nuit sur le champ de bataille, mais Charles Ier eut l'avantage. Il avança sur Oxford et poussa des détachemens de cavalerie jusqu'aux environs de Londres. Le parlement effrayé demanda à traiter; les négociations furent aussitôt rompues que commencées, et l'armée d'Essex ayant été portée à 24,000 hommes, le roi se retira de nouveau sur Oxford.

Association des comtés du nord.

Le comte de Newcastle à qui Charles en quittant York avait confié le commandement des provinces du Nord, porta les habitans de Northumberland, Cumberland, Westmoreland et Durham, à signer, le 23 décembre 1642 une association contre les perturbateurs du repos public et contre l'introduction de toute force armée sans le consentement réuni du roi et du parlement; démarche sage qui, suivie dans les autres comtés, aurait mis fin à la guerre.

Le mécontentement qui de toutes parts se manifestait contre le parlement, le força d'ouvrir de nouvelles négociations. Le 12 avril 1643, Charles fit connaître son ultimatum. Lorsqu'il serait rétabli dans la possession de ses revenus, magasins, vaisseaux et forts; lorsque tous les membres du parlement, excepté les évêques, auraient repris leurs siéges comme au 1er janvier 1641; lorsque les deux chambres seraient à l'abri de l'influence des assemblées tumultueuses moyennant leur ajournement à une ville distante de Londres de vingt milles, le roi consentirait au licenciement immédiat des deux armées et tiendrait son parlement en personne. Les communes rappelèrent aussitôt leurs commissaires.

Comme le roi avait une supériorité décidée dans les provinces du Nord, la reine résolut de l'y joindre avec les armes, la munition et l'argent qu'elle avait recueillis sur le continent. Ayant échappé à la vigilance de Balten, amiral du parlement, elle débarqua le 22 février 1643 au port de Burlington sur la côte du Yorkshire. Le furieux Puritain approcha ses vaisseaux de la ville, bombarda pendant la nuit les maisons du quai dans l'une desquelles Henriette était logée ; elle fut forcée de passer la nuit derrière une colline. Trois mois après, Pym accusa le reine de haute trahison ; le fantôme de chambre haute qui existait au parlement refusa de faire le procès à une femme, et on laissa tomber la poursuite. Arrivée de la reine.

Un des littérateurs distingués de l'Angleterre joua à cette époque un rôle peu glorieux dans les annales de la guerre civile. Edmond Waller n'est pas le poète du Parnasse anglais le plus original ; mais l'auteur du Panégyrique de Cromwell est un des écrivains les plus élégans, et certainement de tous les précurseurs de Pope celui qui avait le plus de goût. Poète érotique pur, correct, harmonieux et délicat, toujours soumis à l'empire de la raison, ne se laissant jamais emporter par l'enthousiasme, il avait fait l'ornement de la cour de Jacques Ier et de son fils. Royaliste par vanité, mais n'ayant aucune des vertus par lesquelles un trône chancelant peut être défendu, il s'avisa de vouloir être chef de parti. Celui qu'il voulait fonder devait être le parti de la modération, placé entre le roi et le parlement, tenant la balance égale Le poète Waller.

entre eux; parti qui dans toutes les révolutions a été celui des honnêtes gens sans énergie qui confondent la faiblesse avec la vertu et se perdent en courant après une idée. Son plan, quel qu'il fût, fut découvert et devint, dans la bouche des orateurs, un complot horrible tendant à s'emparer de la ville et à priver le parlement de sa liberté.

Deux complices de Waller furent exécutés. Waller sauva sa vie en implorant, de la manière la plus abjecte, le pardon de ses juges, et en trahissant ses amis. Il se déshonora entièrement dans la suite par son Panégyrique du protecteur, chef-d'œuvre d'adulation, mais qui est moins un poème qu'un discours en vers, gracieux et éloquent : il réussit moins dans le poème sur la restauration de Charles II, qui mit le sceau à ses apostasies politiques.

Compagnie de 1643. Le comte d'Essex avait ouvert la campagne de 1643 par le siége de Reading, que le commandant rendit, par lâcheté, le 27 avril. Essex ne fut pas si heureux dans une tentative sur Oxford : une partie de ses troupes fut surprise et mise en déroute par le prince Robert, et le 18 juin, dans une affaire qui eut lieu à Chalgrave, Jean Hampden fut tué : c'était un des principaux chefs du parti populaire, renommé pour son intégrité et sa modestie républicaine, mais révolutionnaire à toute outrance, un de ceux qu'on appelait *roo tand branchmen*, parce qu'ils voulaient extirper jusqu'à la racine de l'ancien régime.

Le 13 juillet, lord Wilmot remporta à Roundway-down, près de Devizes, une victoire complète sur les

troupes du parlement commandées par sir William Waller, chef audacieux, que plusieurs succès qu'il avait remportés avaient fait surnommer, dans son parti, Guillaume le Conquérant [1]. Son corps fut entièrement anéanti, son artillerie perdue.

Cette victoire fut suivie par la conquête de Bristol : Nathanael Fiennes, qui y commandait, capitula le 25 juillet entre les mains du prince Palatin ; mais Essex força le roi de lever, le 5 septembre, le siége de Glocester. Le 20 septembre, il livra au roi, près de Newbury, une bataille sanglante, mais non décisive. Le roi y perdit les comtes de Sunderland [2] et de Cænnervon, ainsi que Henri-Lucius Carey, vicomte de Falkland, son secrétaire-d'état, qui n'avait pas trente ans [3].

Vers le milieu de l'année, le parlement proposa aux Écossais une union intime des deux nations. Le Covenant des trois royaumes, 1643.

[1] Les Waller auxquels appartenait sir William descendaient de Alured de Waller, mort en 1183, et de Richard Waller de Groombridge, qui, dans la bataille d'Azincourt, fit le duc d'Orléans prisonnier. Henri V lui accorda la permission de porter en cimier l'écusson des armes de son prisonnier suspendu à un chêne, avec la devise : *Hic fructus virtutis. Azincourt.* Cette famille s'éteignit en 1802. Le titre et les armes passèrent à la famille de Wathen.

[2] Henri Spencer, qu'il venait de nommer comte de Sunderland. Ses descendans sont les ducs de Marlborough d'aujourd'hui.

[3] Clarendon fait un magnifique éloge des vertus, de l'intégrité, de la douceur et des talens de ce jeune homme. Dans un poème de Jacques Montgomery, on lit ces quatre vers :

Hampden in battle yesterday hath bled,
To-morow Falkland joins the immortal dead,
The one for freedom perish'd not envain,
The other falls a courtier without stain.

chevalier Henri Vane, un des députés anglais, persuada les Écossais de conclure, le 17 août 1643, le fameux Covenant, dont les signataires s'obligeaient, par serment, à maintenir dans les trois royaumes la religion réformée et une parfaite conformité dans la doctrine, dans le régime ecclésiastique et le culte; à extirper la papauté et l'épiscopat; à conserver les droits et priviléges des parlemens et les libertés des trois royaumes, avec l'autorité du roi; à rechercher et punir les perturbateurs du repos public, et les malveillans; à conserver jusqu'à la postérité la plus reculée l'union entre les trois couronnes, et à se défendre mutuellement contre tous les ennemis du Covenant.

L'acte du Covenant fut envoyé à Londres pour recevoir l'approbation du parlement; celui-ci le confirma et le signa le 22 septembre, et ordonna qu'il fût signé par tous les sujets du royaume. Charles, de son côté, défendit, par une proclamation, d'adhérer au Covenant, pendant que les Écossais ordonnèrent à tous les habitans du royaume de le signer.

Traité entre les nations anglaise et écossaise.

Cette union fut suivie d'un traité entre les deux nations, le 29 novembre 1643. On le nomma *ligue de secours fraternels*. Il stipulait que les États d'Écosse aideraient le parlement avec une armée de 21,000 hommes; qu'ils mettraient une garnison écossaise dans Berwick; qu'ils pourraient démanteler cette ville à la fin de la guerre; que leurs soldats seraient payés par l'Angleterre au taux de 31,000 livr. sterl. par mois; qu'ils recevraient pour les frais de mise en campagne une avance de 100,000 livr. sterl., indépendamment

d'une récompense raisonnable au rétablissement de la paix, et qu'on leur assignerait comme sûreté les domaines des Papistes, des prélats et des mécontens du comté de Nottingham et des cinq comtés du nord.

Voulant opposer autorité à autorité, le roi adressa, le 1er janvier 1644, à tous les membres des deux chambres, qui, par des sentimens de loyauté, s'étaient retirés du parlement révolutionnaire de Westminster, une proclamation par laquelle il les invita à venir siéger en parlement à Oxford. Outre 175 membres des communes, il y vint 83 lords, parmi lesquels, à la vérité, il y en avait plusieurs qui, créés depuis le commencement de la guerre civile, n'avaient jamais siégé à Westminster. Ce parlement fut ouvert le 22 janvier 1644 : une de ses premières opérations fut d'écrire au comte d'Essex pour l'exhorter de représenter à ceux qui lui avaient donné leur confiance, la triste situation de la patrie, déchirée par la guerre civile, et menacée d'une invasion de la part d'une nation étrangère, les Écossais, et de leur faire connaître le désir qu'on avait à Oxford de travailler à une pacification. Le comte d'Essex répondit au général comte de Forth, qui lui avait transmis cette lettre, qu'il ne pouvait en donner communication aux chambres, parce qu'elles n'y étaient pas reconnues comme parlement. Alors Charles écrivit lui-même, le 6 mars, « aux lords et aux communes du parlement assemblé à Westminster », et demanda, « de l'avis des lords et des communes du parlement assemblés à Oxford, »

Parlement royaliste d'Oxford.

la nomination de commissaires pour apaiser les troubles du royaume, et régler la manière dont tous les membres des deux chambres pourraient s'assembler en pleine et libre convention de parlement pour consulter et traiter sur les choses qui pourraient convenir au maintien de la vraie religion protestante, avec les égards dus aux consciences timorées, pour établir les droits de la couronne et du parlement, les lois fondamentales, les libertés et la propriété des sujets.

Dans leur réponse du 9 mars, les chambres traitèrent le parlement d'Oxford comme une assemblée de déserteurs de leurs devoirs, et leur réunion comme une violation de la loi sanctionnée par le roi, qui déclarait la permanence du parlement de Westminster. Dans une déclaration publique, elles qualifièrent la démarche du roi de *pratique papale et jésuitique*, tendant, sous le prétexte spécieux de la paix, à leur faire désavouer leur propre autorité, et résigner leur religion, leurs lois et leurs libertés au pouvoir de l'idolâtrie, de la superstition et de l'esclavage.

En revanche, le parlement d'Oxford déclara coupables de haute trahison envers le roi et envers l'état, les lords et les communes résidant à Westminster qui avaient donné leur consentement à l'appel des troupes écossaises, ou à la levée des troupes aux ordres du comte d'Essex, ou à la fabrication et à l'usage d'un nouveau grand-sceau, à la place de celui qui était entre les mains du roi.

Propositions d'accommodement du comité

Après l'arrivée des troupes écossaises, un comité composé de plusieurs membres des deux chambres du

parlement de Westminster, et de quelques commissaires écossais, et nommé *comité des deux royaumes*, rédigea et le parlement adopta, le 29 avril, les articles suivans, comme devant former les bases d'une réconciliation : que le Covenant avec tout ce qui s'ensuivait, comme l'abolition de l'épiscopat, fussent confirmés ; que la cessation d'hostilités en Irlande conclue par le roi fût déclarée nulle ; que l'on exigeât un nouveau serment afin de découvrir les Catholiques ; que les réfractaires fussent traités avec toute la rigueur de la loi pénale ; que les enfans des Catholiques fussent élevés dans la religion protestante ; que certains Anglais, Protestans de nom, tous les Papistes qui avaient porté les armes contre le parlement et tous les rebelles irlandais, Protestans aussi bien que Catholiques, qui avaient porté du secours à l'armée royale, fussent exceptés de l'amnistie ; que les dettes contractées par le parlement fussent acquittées sur les domaines des délinquans ; et que les commandans des forces de terre et de mer, les grands-officiers de l'état, le gouverneur d'Irlande et les juges fussent nommés par le parlement ou par des commissaires du parlement. des deux royaumes.

Les deux partis s'occupèrent des moyens de se procurer des fonds. Parmi les ressources imaginées par le parlement nous en signalerons deux : l'une parce qu'elle devint l'origine d'une imposition inconnue jusqu'alors et devenue permanente ; l'autre à cause de sa bizarrerie. La première est l'accise, nommée en Angleterre *excise*, ou l'impôt sur toutes espèces de boissons spiritueuses, sur l'huile, les figues, le sucre, Origine de l'accise.

les raisins, le poivre, le sel, la soie, le tabac, le savon, les liqueurs fortes et la viande. L'autre moyen était un jeûne forcé pendant un jour de la semaine, imposé aux habitans de Londres et de la contrée voisine; des commissaires experts se transportaient de maison en maison pour estimer l'ordinaire journalier de chaque famille; le prix du repas supprimé était versé dans le trésor du parlement [1].

Impôt du jeûne forcé.

Le parlement d'Oxford ne jugea pas à propos de faire jeûner les royalistes; mais l'invention de l'accise lui parut trop ingénieuse pour ne pas accorder cet impôt au roi : c'est un des bienfaits que la nation anglaise doit à la guerre civile. La principale ressource du roi était cependant le dévouement de ses serviteurs dont beaucoup lui sacrifièrent toute leur fortune. Le parlement d'Oxford, prorogé le 16 avril 1644, ne s'assembla plus.

[1] On trouve dans un auteur du temps (BAILLI) la description d'un pareil jeûne auquel il assista, et de la cérémonie religieuse qui y était attachée. Elle commença à neuf heures du matin par une courte prière après laquelle un ministre prononça une prière pleine d'onction qui ne dura que deux heures; alors un autre prêcha pendant une heure, puis on chanta un psaume. Après cela, nouvelle prière de deux heures et prêche d'une heure par d'autres ministres. Pour varier, un cinquième pria pendant deux heures et un sixième prêcha une heure. Vint l'intermezzo d'un psaume qu'on chanta. Un septième ministre ouvrit alors une conférence touchante sur le défaut d'enthousiasme, sur la nécessité de prêcher contre toutes les sectes. On ne nous dit pas combien cela dura, mais la prière et la bénédiction que le huitième ministre prononça furent courtes et finirent la fête vers le soir.

Entrée des Écossais en Angleterre.

Vers le milieu du mois de janvier 1644, les Écossais, au nombre de 20,000, sous les ordres de Lesley, qui avait été créé comte de Leven, entrèrent en Angleterre. Le 28, ils passèrent la Tyne, mais furent arrêtés dans leur marche par le marquis de Newcastle, qui, avec 14,000 hommes, avait pris position près de Durham.

Campagne de 1644.

Après avoir, au grand chagrin du parlement de Westminster, conclu l'armistice avec les Irlandais insurgés, Charles avait ordonné que l'armée qui leur avait fait la guerre vînt le joindre en Angleterre. Un des premiers qui répondit à cet appel fut sir Jean Byron[1] qui, ayant débarqué, au mois de novembre 1643, dans le Flintshire avec cinq régimens, avança jusqu'à Nantwich, dans le Cheshire, qu'il assiégea. Sir Thomas Fairfax détaché par son père le lord Ferdinand, avec des forces supérieures l'y attaqua le 25 janvier 1644. La troupe de Byron fut dispersée; un grand nombre de soldats prirent service dans l'armée du parlement. Parmi les prisonniers que fit Fairfax, se trouvait un officier dont le nom devint bien célèbre par la suite : c'est le colonel Monk.

Thomas Fairfax ayant, après cette victoire, rejoint le lord, son père, celui-ci attaqua, le 11 avril, près de Selby ou de Leeds, le corps du colonel Bellasis, fils du lord Falkonbridge, et le dispersa. Newcastle

[1] Créé en 1643 lord Byron de Rochdale. Il transmit cette pairie à Richard, un de ses frères, de qui descend le célèbre George Byron, ou, comme il s'appelle depuis son mariage, George Noël Byron. Son épouse Anne-Isabelle Noël, cohéritière à la baronie de Wentworth, lui donna une fille qu'il nomma Ada Augusta.

qui, depuis cet échec, courait risque de se trouver entre deux armées, renonça au projet d'arrêter les progrès des Écossais et se retira à York. Les Écossais le suivirent et se réunirent à Tadcastre à l'armée de Fairfax qui mit le blocus devant York. Une autre armée parlementaire, forte de 14,000 hommes, et commandée par le comte de Manchester [1] et par Olivier Cromwell, étant venue, le 3 juin, renforcer celle de Fairfax et Lesley, le blocus de York fut changé en siège, et le marquis de Newcastle se trouva dans un grand danger.

La perte d'York était une des plus sensibles que le roi pouvait éprouver : le courage et l'activité du prince Robert auraient pu seuls la prévenir. Le roi lui ordonna de rassembler toutes ses troupes, d'aller secourir la ville et de battre l'armée combinée. Son arrivée suffit pour faire lever le siège; le 1er juillet, l'ennemi se retira en grand désordre à Marstonhill. Une moitié des ordres du roi était exécutée; restait l'autre. En vain le prudent Newcastle conseilla-t-il à son libérateur de ne pas livrer bataille, mais de laisser l'armée combinée se dissoudre par les maladies et par les disputes journalières que causait l'antipathie mutuelle des deux nations alliées. Les ordres du roi étaient positifs. Le 2 juillet, le prince attaqua l'armée ennemie à Marston-Moor; sa cavalerie culbuta les Écossais et prit Lesley; mais son infanterie fut entièrement dé-

[1] Édouard de Montagu, qui, pendant la vie de son père, le vicomte de Mandeville, comte de Manchester, avait porté le nom de baron de Kimbolton.

faite. Le prince perdit toute son artillerie, 3 à 4,000 morts et 3,000 prisonniers. Le reste de son armée qui, comme celle du parlement, avait été de 23,000 hommes environ, se sauva à York. Le marquis de Newcastle, désespérant dès ce moment des affaires du roi, donna sa démission, s'embarqua pour Hambourg où il vécut dans l'indigence jusqu'à la restauration.

Le prince ne crut pas pouvoir se maintenir à York; il abandonna la ville et le comté à leur sort. Sir Thomas Glenham rendit, le 16 juillet 1644, la capitale de l'Angleterre septentrionale. L'armée combinée se sépara, lord Fairfax resta à York; Manchester retourna à Lincoln d'où il était venu; Leslie qui avait recouvré sa liberté assiégea Newcastle qui capitula le 19 octobre. Ainsi le roi perdit toute l'Angleterre septentrionale.

Deux autres armées révolutionnaires commandées par le comte d'Essex et Guillaume Waller avaient formé le projet de cerner le roi à Oxford; par des manœuvres habiles il échappa à ce danger. Le comte d'Essex voulant lui donner la chasse entra dans le Devonshire; la reine qui venait d'accoucher d'une fille [1] à Exeter, s'enfuit dans le Cornouaille, s'embarqua à Falmouth et passa en France. Essex, entré dans cette province pour détruire une association royaliste qui s'était formée entr'elle et les comtés de Somerset et de Devon, s'y trouva bientôt resserré entre la mer et les forces combinées du roi, de Maurice, prince Palatin, et de sir Richard Granville, et réduit

[1] De Henriette-Marie, qui épousa Philippe I, duc d'Orléans.

au point qu'il se jeta avec deux officiers dans une barque et se fit transporter à Plymouth. Sa cavalerie se glissa pendant une nuit très-obscure à travers les avant-postes du roi; mais l'infanterie fut obligée de capituler le 1er septembre 1644. Elle remit ses armes, son artillerie, ses munitions et ses bagages et fut escortée par des cavaliers du roi jusqu'à Portsmouth où des commissaires du parlement la reçurent.

Le roi se flattant qu'après ce succès il pourrait marcher directement sur Londres, invita ses fidèles sujets à l'y accompagner; mais un échec qu'il éprouva le 27 octobre près de Newbury, le détermina à se retirer à Oxford.

Origine des Indépendans.

Ce fut dans l'année 1644, et principalement à la suite de la campagne, que se manifesta un parti qui jusqu'alors s'était caché sous le manteau du presbytérianisme ; c'est celui des Indépendans.

Ce parti *politique* sortit d'une secte *religieuse* nommée les Indépendans ; et ceux-ci étaient les descendans des anciens *Brownistes* de la fin du seizième siècle. Robert Brown, parent de lord Cecil, ministre de la reine Élisabeth, avait enseigné, vers 1580, que l'unique moyen de se sauver était de se séparer de l'Église anglicane dont les ministres étaient vicieux et le culte infecté de paganisme. Il rejetait toute hiérarchie, ne reconnaissait aucune différence entre les ecclésiastiques et les laïcs, aucun gouvernement ecclésiastique, aucune forme extérieure de culte, etc. Ses adhérens, ayant été persécutés, se retirèrent à Middelbourg où la zizanie se mit bientôt parmi eux; Brown qui était une tête

très-ardente, se réconcilia avec l'Église. Ses anciens adhérens se trouvant sans chef, se soumirent à la direction d'un jurisconsulte, Henri Barron, d'après lequel on les nomme *Barronistes*.

Un Browniste modéré, Jean Robinson, devint le fondateur de la secte des Indépendans, dont lui et son collègue, Henri Jacob, formèrent, en 1610, à Londres, la première communauté *Indépendante* ou *Congrégationelle*. Ils ne s'écartèrent guère du dogme de l'Église anglicane; ils eurent aussi des ministres pour administrer les sacremens; le seul point par lequel ils se distinguaient, c'est qu'ils regardaient chaque communauté ou société religieuse comme entièrement indépendante.

Les Indépendans politiques, dont nous voulons parler, transportèrent au gouvernement de l'état non-seulement le système de Robinson, mais aussi celui de Brown. Ces fanatiques, non contens de rejeter tout gouvernement ecclésiastique, toute confession de foi, toutes cérémonies religieuses; non contens, comme les Presbytériens, de renfermer la puissance royale en d'étroites limites, et de réduire le monarque au rang du premier fonctionnaire de l'état, ils voulaient entièrement abolir la monarchie et l'aristocratie, établir une entière égalité de rangs dans une république complètement libre et indépendante. Ces fanatiques ressemblaient aux patriotes français de 1793 à un seul point près. Le caractère essentiel du républicanisme de nos jours a été l'affectation d'une impiété parfaite qui passait pour une preuve d'érudition; un républi-

cain de 1793 devait mépriser tout ce qui est sacré et avoir en horreur les vertus chrétiennes ; les Indépendans anglais rapportaient au contraire tout à Dieu; c'était en son honneur qu'ils commettaient tous leurs crimes; chaque excès trouvait dans la Bible un nom qui le sanctifiait.

Cromwell et Vane, chefs des Indépendans.

Les chefs de ce parti étaient Olivier Cromwell, sir Henri Vane, Fiennes et S. John. Le comte d'Essex était presbytérien. Personne n'avait une plus grande horreur que le comte de Northumberland pour des principes qui mettaient sa famille de niveau avec ce qu'il y avait de plus bas dans le royaume. Tel était aussi le sentiment d'un comte de Warwick, d'un comte de Denbigh, des chevaliers Stapleton et Waller, Hollis, Messay, Whitelocke et autres membres distingués du parti. En général la majorité du parlement et de la nation était Presbytérienne, de manière que les Indépendans n'osant se montrer à découvert furent réduits à la ruse et aux intrigues ; mais les discussions entre les généraux, entre Essex et Waller, entre Manchester et Olivier Cromwell qui éclatèrent après la campagne de 1644, et remplirent de leur bruit la ville et le parlement, forcèrent pour ainsi dire le parti des Indépendans à jeter le masque. Le comte de Manchester, témoin des maux de la guerre, et commençant à s'apercevoir que les principes qu'il avait professés de bonne foi, conduisaient à un bouleversement de l'état, désirait la paix. Depuis ce moment il ne convenait plus au parti révolutionnaire, et Cromwell l'accusa au parlement d'avoir laissé échap-

par le roi qu'il aurait dépendu de lui de faire prisonnier. Manchester déclara à cette occasion que Cromwell lui avait conseillé de s'attacher à un parti qui finirait par faire la loi au roi et au parlement. Ce parti c'était le sien, ou, comme Cromwell disait, celui des honnêtes gens. Cette déclaration de lord Manchester laissa entrevoir un plan que Cromwell avait caché jusqu'alors sous le masque du plus grand dévouement au parlement et au presbytérianisme.

Les Indépendans résolurent alors de mettre la main à l'œuvre pour exécuter leur plan. Ils proposèrent et firent passer au parlement la promulgation d'un jeûne solennel pour implorer l'assistance divine. Des prédicateurs, instrumens de la faction, remplirent ce jour toutes les chaires, et déclamèrent contre la désunion qui régnait au parlement, contre l'égoïsme et l'avidité des membres qui avaient trouvé moyen de s'emparer des commandemens de l'armée et des places lucratives dans l'administration, et s'engraissaient des calamités de la patrie, pendant que le peuple gémissait sous le poids des impositions. Ils suppliaient le Seigneur de reprendre dans ses mains son ouvrage, et, si les instrumens qu'il avait employés jusqu'alors n'étaient pas dignes de mettre à fin une entreprise si glorieuse, d'en inspirer d'autres plus capables d'achever ce qu'ils avaient commencé.

Ordonnance de l'abnégation de soi-même.

Le lendemain, sir Henri Vane déclara au parlement que le doigt de Dieu et l'inspiration du S. Esprit s'étaient montrés dans l'uniformité avec laquelle tant de saints personnages avaient prêché contre le mal dont

souffrait l'état; en conséquence, il exhorta tous les membres de se dépouiller de tout intérêt personnel, et de renoncer à toute place à laquelle des émolumens étaient attachés. Il en donna l'exemple, en se démettant de l'emploi de trésorier de la marine. Aussitôt Olivier Cromwell, après s'être répandu en éloges au sujet des généraux qui avaient jusqu'alors servi la bonne cause, n'en demanda pas moins qu'ils se retirassent pour faire place à d'autres qui s'étaient formés sous leur commandement. Mêlant la théologie à la politique, il prononça un long sermon sur l'impiété, l'irréligion, l'ivrognerie et tous les autres vices qui s'étaient glissés dans l'armée du Seigneur, et proposa de lui donner une nouvelle organisation. Après de longs débats, Cromwell et son parti, quoique formant la minorité (car ils ne furent pas plus de douze), firent passer, le 9 décembre 1644, dans la chambre des communes, ce que par la suite on appela *ordonnance d'abnégation de soi-même (the self denying ordonnance)*, à laquelle la chambre des pairs ne donna son adhésion que le 3 avril 1645. En vertu de cette loi, les membres des deux chambres furent exclus de presque toutes les fonctions civiles et militaires.

Nouvelle organisation de l'armée.

En même temps, l'armée reçut une nouvelle organisation. Essex, Warwick, Denbigh, Waller, etc., se retirèrent; Thomas Fairfax fut nommé général en chef; tous les officiers furent changés; Cromwell fut aussi requis de donner sa démission de lieutenant-général, mais Fairfax, qui prétendait qu'il ne pouvait

pas s'en passer, le retint d'abord pour peu de jours, ensuite pour plus long-temps, et demanda enfin l'autorisation de s'en servir pendant cette seule campagne. Comme lieutenant du général, Cromwel fut le maître absolu de l'armée, car Fairfax se laissa dominer par lui. Il inspira aux soldats un enthousiasme religieux qui les rendit invincibles.

L'archevêque Laud était en prison depuis plus de trois ans, lorsqu'à l'instigation de son ennemi mortel, Pym, tigre altéré de sang, on reprit son procès. Le 12 mars 1644, il fut traduit à la barre des lords, et accusé de vingt-quatre chefs qui se réduisaient à trois, savoir, qu'il avait cherché à détruire le parlement, les lois et la religion de la nation. Son procès remplit vingt et un jours dans le cours de six mois. L'accusé se défendit si bien, que la chambre des pairs ne trouva pas moyen de le condamner. Les communes, craignant que la victime n'allât leur échapper, adoptèrent, le 11 novembre, un bill d'attainder; mais la chambre des lords refusa de le sanctionner. Alors les communes ordonnèrent que la fête de Noël fût changée en un jour de jeûne et d'humiliation. C'était le moyen ordinaire qu'elles employaient pour échauffer les esprits. Les déclamations des prédicateurs effrayèrent les pairs au point que, le 4 janvier 1645, le bill d'attainder fut adopté par une majorité de six membres. Le vénérable prélat, âgé de soixante-douze ans, fut décapité le 10 janvier 1645, et mourut avec résignation et dignité. Condamnation de Laud, 1645.

Le roi avait, à plusieurs reprises, renouvelé la pro- Congrès d'Uxbridge.

position d'entrer en accommodement, soit qu'il se flattât que la désunion qui s'était manifestée entre les Presbytériens et les Indépendans pouvait aplanir les difficultés qui antérieurement s'étaient opposées à une réconciliation, soit qu'il voulût montrer à la nation qu'il ne tenait pas à lui qu'elle ne jouît des douceurs de la paix. Le parlement consentit enfin à la tenue d'un congrès de vingt jours à Uxbridge. Il fut ouvert, le 30 janvier 1645, par seize commissaires du roi, douze du parlement et quatre Écossais. Il était défendu à ceux-ci d'entrer dans aucune négociation; ils devaient faire connaître aux commissaires du roi les propositions arrêtées comme préliminaires, les soutenir par la discussion pendant vingt jours, sans s'en écarter aucunement, et puis quitter Uxbridge. Ils demandaient que l'épiscopat fût aboli, que le commandement de l'armée et de la marine fût remis pour sept ans aux deux chambres pour le confier à des commissaires qu'elles nommeraient, que l'armistice avec l'Irlande fût rompu, et qu'à l'avenir, le lord lieutenant et les juges fussent nommés par le parlement. Le roi consentit à coopérer à une loi qui restreindrait la juridiction des évêques, et à lever sur les propriétés de l'Église la somme de 100,000 liv. sterl. pour la liquidation des dettes publiques; il voulut abandonner, mais pour trois ans seulement, le commandement de l'armée et de la marine à vingt commissaires, mais à condition que la moitié serait nommée par lui-même, et la moitié par le parlement anglais, sans la participation des Écossais, sauf à convenir d'un arrangement

semblable pour l'Écosse. Indépendamment des conditions préliminaires, le parlement exigea encore que quarante Anglais et dix-neuf Écossais, ainsi que tous les Papistes et les Irlandais ayant porté les armes contre le parlement ou ayant pris part à l'insurrection, fussent exclus de l'amnistie; que tous les membres des deux chambres qui avaient siégé au parlement d'Oxford avec les évêques et les juges qui s'y étaient rendus, seraient à jamais déclarés incapables d'exercer un emploi; que tous ceux qui avaient porté les armes pour leur roi, fussent dépouillés de la dixième partie de leur fortune, ou, si cela ne suffisait pas pour payer les dettes du parlement, de la sixième; que dorénavant le parlement nommerait tous les grands fonctionnaires de l'état; que le roi ne jouirait pas du droit de guerre et de paix sans le concours du parlement, etc. Le jour fixé pour la rupture des conférences étant arrivé, la comédie finit, et les commissaires se séparèrent.

Les hostilités allaient recommencer entre deux armées animées de sentimens bien différens. Celle du roi, commandée par des généraux incapables de maintenir la discipline, s'abandonnait à de tels excès que dans les comtés de Wilts, Dorset, Devon, Somerset et Worcester les habitans formèrent des associations ayant pour but la protection des propriétés particulières. Ces associations nommées *clubs* mettaient quelquefois jusqu'à 10,000 hommes sur pied pour faire la chasse aux brigands. Ils affectèrent la neutralité entre le roi et le parlement; mais celui-ci leur ordonna de se dissoudre. L'armée des républicains, au

Origine des clubs.

contraire, animée d'un enthousiasme capable des efforts les plus extraordinaires, avait été assujétie par Fairfax et Cromwell à la plus sévère discipline : ces soldats de Dieu divisaient leur temps entre les devoirs militaires et la prière. Ils chantaient des psaumes en marchant au combat, et invoquaient le nom du seigneur en massacrant leurs frères.

Campagne de 1645.

La campagne de 1645 fut riche en événemens; mais la plupart de ces événemens consistaient en la prise et reprise de villes, en marches et contremarches qui pour l'étranger n'ont que peu d'importance, à moins qu'ils ne soient rapportés avec des détails qui puissent les rendre intéressans pour des militaires. Le roi fut malheureux presque partout, et ce prince reçut souvent, par ses généraux même, le conseil de se soumettre aux conditions avilissantes de ses ennemis; mais il soutint ses malheurs avec le courage d'un roi et d'un chrétien : roi, il ne voulait pas que son nom parvînt à la postérité avec la honte d'avoir abandonné la cause royale, renoncé aux droits de ses successeurs et sacrifié les intérêts de ses dévoués serviteurs; chrétien, il ne croyait pas que Dieu permît que la rébellion triomphât. Nous allons rapporter seulement un petit nombre d'affaires, mais qui étaient décisives.

Bataille de Naseby, 14 juin.

Celle qui perdit la cause du roi fut la bataille de Naseby dans le Leicestershire que le roi et l'ardent prince Robert livrèrent à Fairfax le 14 juin. Le Palatin bouleversa l'aile gauche des *parlementaires*, commandée par Ireton, gendre de Cromwell; le roi repoussa l'infanterie ennemie; mais Cromwell, après

avoir mis en fuite l'aile gauche du roi, au lieu de la poursuivre, revint sur le champ de bataille et prit l'infanterie royale en flanc, pendant que Fairfax conduisit contre elle la réserve. La défaite du roi fut complète; sa perte ne fut pas grande en tués, mais 4,000 hommes, 3,000 chevaux, toute son artillerie, et malheureusement son cabinet, renfermant les papiers les plus secrets, tombèrent entre les mains de ses ennemis. Le parlement fit imprimer un choix de ces papiers, ceux qui, pris isolément, pouvaient jeter du doute sur la bonne foi de Charles. Il est juste que la postérité ne le juge pas d'après ces pièces, quoiqu'il en ait reconnu l'authenticité.

Prise de Bristol, 11 septembre.

Le second événement non moins malheureux fut la prise de Bristol par Fairfax. Cette ville avait une garnison considérable et était commandée par le prince Robert qui s'était vanté qu'il s'y maintiendrait pendant quatre mois; il capitula après la troisième semaine, le 11 septembre. Le roi auquel la conduite de son neveu et ses contestations avec le plus fidèle de ses ministres, lord Digby, avaient déjà inspiré des soupçons, probablement mal fondés, le destitua et lui ordonna de quitter l'Angleterre. Robert se laissa quelquefois emporter par son ardeur et ses passions; mais il n'était pas déloyal.

Le prince de Galles se sauve en France, 1646.

Charles passa l'hiver de 1645 à 1646 à Oxford, pendant que Fairfax et Cromwell achevèrent l'un la soumission des provinces occidentales, l'autre celle de l'intérieur de l'île. Le prince de Galles, âgé alors de quinze ans, qui était dans la Cornouaille, se sauva

au mois de mars 1646, en France, ainsi que son père l'avait souhaité. Pendant que Charles s'arrêtait à Oxford, la négociation secrète de Glamorgan [1] fut trahie, et priva Charles du secours de 10,000 Irlandais qu'il attendait. Cependant Glamorgan produisit au conseil de Dublin une pièce qui engagea ce conseil à ordonner sa mise en liberté; c'était une contre-lettre par laquelle il avait été convenu entre lui et le conseil suprême de Kilkenny que le roi ne serait engagé par le traité secret qu'autant qu'il le jugerait à propos quand il aurait eu une preuve des efforts des Catholiques en sa faveur; mais que Glamorgan ferait au roi un secret de cette contre-lettre jusqu'à ce qu'il eut fait tout ce qui dépendait de lui pour procurer l'exécution du traité.

Suite des intrigues de Glamorgan.

Sorti de sa prison, lord Glamorgan continua à travailler pour le roi comme s'il n'en avait pas été offensé : tel est le caractère du véritable royalisme qui est incompatible avec l'intérêt personnel [2]. Il leva 6,000 hommes pour le service du maître, mais n'ayant pas trouvé sur la côte d'Angleterre un seul point où il pût les faire débarquer, il les licencia.

Ordre du parlement d'arrêter le roi.

La situation du roi était devenue très-critique. Oxford était l'unique place qui lui restât, et il risquait d'y être enfermé. Il fit de nouvelles propositions au parlement; il se soumit à tout ce qu'on lui avait demandé à Uxbridge; il sollicita une conférence personnelle à Westminster; enfin, le 23 mars, il offrit de licencier son armée et de venir résider auprès de son parlement,

[1] Voy. p. 43. [2] « *Quand même.* »

si on voulait seulement lui garantir son honneur, sa personne et ses propriétés et accorder une amnistie à ses partisans. Aucune de ses démarches ne put seulement arracher une réponse aux chambres. Finalement craignant qu'il n'exécutât le projet de venir à Londres, elles publièrent, le 31, une ordonnance de l'arrêter s'il se présentait. Il faut dire que la découverte de la négociation de lord Glamorgan avait inspiré à toute la nation une grande méfiance; on ne croyait plus à la bonne foi de ce prince malheureux.

On ne peut disculper Charles du reproche d'avoir eu l'esprit porté à l'intrigue. La dissension qui régnait entre les Presbytériens et les Indépendans le persuada qu'il pourrait perdre un de ces partis par l'autre. Depuis quelque temps on entendait fréquemment prononcer un mot qui depuis un siècle paraissait banni de la langue comme l'était la chose qu'il signifie : c'était celui de *tolérance religieuse*. Il était sans cesse dans la bouche de la secte la plus fanatique et la plus intolérante; car en religion et en politique le système d'une parfaite égalité est essentiellement intolérant. Les Indépendans réclamaient la tolérance, c'est-à-dire l'abrogation de toutes les lois qui s'opposaient à l'introduction solennelle de leur système, d'après le même principe qui quelquefois a fait réclamer à certains partis la liberté de la presse, c'est-à-dire la licence pour eux-mêmes avec la faculté de calomnier et de persécuter ceux qui s'en servaient d'une manière contraire à leurs vues. Cromwell était tolérant, en fait de religion et de politique, comme Vol- Abus du mot de tolérance.

taire l'était pour ceux qui aimaient le christianisme.

Charles I traite avec les Indépendans.

Charles balança à qui des deux il s'unirait, aux Indépendans ou aux Presbytériens; il se décida pour les premiers qui ne demandaient que la tolérance, tandis que les autres voulaient imposer leur croyance à tout le monde; ainsi il préféra ceux qui tendaient à renverser le trône à ceux qui demandaient que la puissance du roi fût affaiblie seulement. Il traita avec sir Henri Vane et lui promit de joindre ses forces à celles du parti pour déraciner la tyrannie du presbytérianisme. On ne conçoit pas ce qui peut avoir engagé le fanatique Vane à répondre à ces ouvertures, sinon une perfidie.

Charles I se jette entre les bras des Écossais.

Les gens sensés ne partageaient pas sans doute les illusions du roi. M. de Montreuil, ministre de France, avait formé le plan de reconcilier le roi avec les Écossais. Cela ne pouvait se faire sans promettre l'abolition de l'épiscopat, et une union avec les Presbytériens. Par ce moyen Charles aurait gagné non-seulement les Écossais, mais aussi la ville de Londres et une grande partie des membres du parlement. La reine régente de France, et sa propre épouse le pressèrent de souscrire à ces conditions : on lui représenta qu'on n'exigeait pas de lui d'introduire un culte; qu'il s'agissait seulement de laisser exister celui qu'il n'était pas en son pouvoir d'abolir. Charles déclara que sa conscience ne lui permettait pas d'abroger l'épiscopat. Montreuil qui peut-être prévoyait qu'il ne resterait au roi d'autre parti que de se jeter entre les bras des Écossais, continua ses négociations; il obtint des

sais une promesse conditionnelle d'accorder un au roi, à laquelle le roi paraît avoir donné une grande extension. Enfin le danger devenant pres- parce que Fairfax s'approchait d'Oxford, Charles ortit la nuit du 27 avril travesti en domestique, sir John Ashburnham ¹ et le docteur Hudson, siastique. Il paraît avoir été incertain sur le parti prendrait. A Southwell il trouva le ministre de ice qui, le 5 mai 1646, le conduisit au comte de n et aux officiers écossais sous ses ordres, dans camp devant Newark.

s Écossais témoignèrent tous les égards à Char- mais ils le traitèrent en prisonnier, en l'isolant rement de ses amis et serviteurs, et lui enlevant moyen de correspondre. Ils le mirent en rapport Henderson, leur plus célèbre prédicateur, pour onvertir au presbytérianisme, et il est probable si le roi avait voulu se prêter sur ce point à leur , ils se seraient déclarés pour lui; car, quoique s d'argent et intolérans, ils étaient encore sus- bles de quelques sentimens généreux. D'ailleurs ousie entre les Anglais et eux s'était réveillée de- que le roi se trouvait entre les mains des Écos- les Anglais le réclamaient; les Écossais désiraient er une réconciliation, et le parlement de West- ter, pour les satisfaire, fit au roi des propositions,

es Ashburnham, qui sont aujourd'hui vicomtes de S. Asaph, dent de Bertram Ashburnham, que Guillaume le Conqué- décapiter pour avoir vaillamment défendu contre lui le châ- e Douvres.

mais tellement exagérées, qu'il était impossible au roi de les accepter. Finalement le parlement et les Écossais firent un arrangement qui a tout l'air d'un marché honteux, et qui aurait couvert d'infamie la nation écossaise, si on le prenait au pied de la lettre.

Les Écossais livrent le roi au parlement.

Les Écossais ayant reçu la somme de 400,000 liv. sterl., le 30 janvier 1647, le roi fut livré aux Anglais. Il est probable cependant que le paiement de la somme à laquelle les demandes des Écossais avaient été liquidées, ne fut pas le prix pour lequel le roi fut acheté, quoique, peut être, on eût été un peu facile de la part des Anglais dans la liquidation, afin d'être le plus tôt débarrassé de l'armée écossaise. Le roi prisonnier fut enfermé au château de Holmby.

2. *Événemens postérieurs à l'emprisonnement de Charles Ier.*

Révolte de l'armée.

Toute faction composée de la coalition de plusieurs partis, doit se dissoudre aussitôt que le but apparent pour lequel on s'est réuni est atteint : c'est ordinairement le plus rapproché, celui que le parti le plus modéré avait fixé. Dès ce moment, tous les factieux qui se proposent une autre fin deviennent les ennemis de ceux qui ont triomphé, et, comme l'homme déploie naturellement plus d'énergie pour acquérir que pour défendre ce qu'il possède, il en résulte une quantité de chances favorables à ceux qui dépassent le but originaire.

L'assemblée de Westminster, unanime dans le projet d'abaisser la puissance royale, était une coalition

le quatre partis, savoir 1°. les Presbytériens, les plus nombreux et jusqu'alors les plus influens; 2°. les Indépendans, faibles sous le rapport du nombre, mais forts par leurs talens et leur adresse; 3°. les gens de loi, attachés à l'ordre des choses existant et à l'épiscopat, dépendant de la législation; 4°. les gens irréligieux, ennemis naturels des Presbytériens.

Maîtres de la personne du roi, les Presbytériens proposèrent la réduction de l'armée, dont une partie devait être envoyée en Irlande. Les troupes ne se souciaient pas de servir en Irlande; le soldat voulait jouir en Angleterre des fruits de la victoire, et n'était pas disposé à renoncer à un métier dont les douceurs commençaient avec la paix. Ayant été informée qu'il y avait dans le parlement deux partis, les Indépendans, amis du soldat, et les Presbytériens qui le haïssaient, l'armée se déclara pour les Indépendans, se mutina, et se porta soudainement de Nottingham à Essex; là elle érigea une espèce de parlement militaire. Un certain nombre d'officiers supérieurs forma, sous le nom de conseil militaire, un simulacre de chambre haute; trois à quatre sous-officiers ou soldats de chaque régiment se réunirent en chambre des communes, nommée par dérision le *conseil des agitateurs*. Ces chambres soutinrent dans des pétitions adressées au parlement, qu'en devenant soldats pour défendre la liberté des autres, ils n'avaient pas perdu la leur, et qu'ils réclamaient le droit d'adresser aux chambres des pétitions, base de la liberté.

Le parlement envoya à Essex les généraux Skippon,

Cromwell, Ireton et Flatwood, pour apaiser ces désordres. C'étaient peut-être, à l'exception du premier, précisément les instigateurs des troubles. Fairfax en était tout-à-fait innocent; il était complètement la dupe de Cromwell, et celui-ci était l'auteur de tout ce qui se passait. Le 3 juin 1647, le cornette Joyce, avec cinquante hommes à cheval, se présenta devant le roi à Holmby, et le somma, au nom de l'armée, de le suivre. On le conduisit à Newmarket, où il jouit d'une plus grande liberté qu'auparavant. L'armée s'érigea alors en une espèce de convention nationale revêtue de la toute-puissance souveraine. Tandis qu'elle prit une suite d'arrêtés contre le parlement, elle traita avec le roi; le conseil des officiers rédigea un plan pour l'organisation de la nation, et le soumit à Charles et aux commissaires du parlement. Il accordait au roi une prérogative plus ample que les propositions d'Uxbridge, et peut-être Charles Ier aurait-il, à cette époque, été replacé sur son trône, s'il avait accepté ce plan. On ne sait pourquoi il le refusa, si ce n'est dans la persuasion que le parti entre les mains duquel il était ne se maientiendrait pas.

Elle traite avec le roi.

Le parlement fut subitement alarmé par la nouvelle que l'armée, ayant Cromwell à sa tête, s'était mise en mouvement et marchait sur Londres. On convoqua sur-le-champ la milice de cette ville, et on ordonna à Fairfax d'empêcher que l'armée ne s'approchât de plus de vingt-cinq lieues de la capitale, et de remettre la personne du roi au parlement. L'ordre vint trop tard; l'armée était déjà à S. Albans. Fairfax demanda

instamment qu'on lui envoyât la solde des troupes pour un mois, et éluda l'extradition du roi. On lui envoya l'argent, et l'armée fit halte.

Ce fut de S. Albans que, le 16 juin 1647, elle fit connaître au parlement ses demandes ou ses ordres. Elle exigea l'arrestation de onze membres du parlement, comme coupables de haute trahison; c'étaient les chefs du parti presbytérien; elle se contenta cependant de leur retraite volontaire. Vint ensuite le tour de la milice de Londres, dont l'armée ordonna, le 25 juillet, une nouvelle organisation; un tumulte que les Presbytériens organisèrent à ce sujet, fournit à l'armée un prétexte pour entrer dans la capitale. Cette entrée eut lieu le 6 août, sans désordre; mais l'armée consomma la révolution en faveur des Indépendans. On leur donna le commandement de la milice de Londres, et leurs adversaires furent chassés ou emprisonnés. Les Indépendans sont maîtres du gouvernement.

Les Indépendans étaient les maîtres; aussitôt il se forma au milieu d'eux et dans l'armée un nouveau parti poussant plus loin les principes de l'égalité, et déclamant également contre le roi, le parlement et les chefs militaires. Ces fanatiques qu'on nomma *Levellers* ou *Niveleurs* demandaient une parfaite égalité de rang, de fortune et de puissance. Ils proclamèrent le principe de la souveraineté du peuple, lequel déléguerait l'exercice d'une partie de ses droits à ses représentans, à la réserve des droits inaliénables d'égalité, de liberté de conscience et d'immunité du service militaire. Le parlement serait biennal et siégerait pen- Origine des Niveleurs.

dant six mois. Le parlement sévit contre les auteurs des brochures où ce système était prêché, et Cromwell en fit sévèrement punir quelques-uns dont il se saisit.

Fuite du roi.

La prison du roi, depuis que l'armée était maîtresse de sa personne, avait été beaucoup adoucie. On lui permit de correspondre avec la reine et de voir les plus jeunes de ses enfans. Il en profita pour se livrer à son penchant naturel pour les négociations ou, comme on le lui a reproché, à son goût pour les intrigues; il fit des ouvertures à Cromwell et à Ireton, traita avec les Écossais, avec le parlement et avec l'armée; peut-être ses offres auraient-elles séduit Cromwell, s'il avait pu vaincre la méfiance de ce chef; car sans doute on fait trop d'honneur à celui-ci en supposant qu'il avait formé d'avance le plan de la grandeur à laquelle il parvint par la suite. Les progrès que firent les Niveleurs effrayèrent le roi au point qu'il résolut de se sauver. Il exécuta ce projet dans la nuit du 11 novembre 1647, et, accompagné de trois personnes seulement il quitta Hamptoncourt que depuis quelque temps on lui avait donné pour prison, et se rendit sur la côte où il croyait trouver une barque qui devait le transporter en France. Cette barque n'étant pas arrivée, il se rendit d'abord à Titchfield et se confia à Hammond, gouverneur de l'île de Wight, affidé de Cromwell. Hammond le traita avec infiniment d'égard, mais le tint prisonnier au château de Caresbroke.

Son séjour dans l'île de Wight.

Charles Ier continua de là ses négociations avec le parlement; mais Cromwell fit passer au parlement

quatre bills que le roi devait sanctionner avant qu'on pût traiter avec lui. Charles refusa de les approuver isolément et comme préliminaires, demandant à connaître toutes les conditions de la paix, et proposant une conférence personnelle. Le parlement décréta alors, le 15 janvier 1648, que toute communication avec le roi était rompue sous peine de trahison. C'était le destituer.

Alliance secrète des Écossais avec Charles.

Cependant le peuple qui avait espéré que le retour de la paix le déchargerait du fardeau des impositions, se voyant trompé dans son attente, murmura hautement; le nombre des amis du roi augmenta, et les royalistes prirent les armes dans le pays de Galles, dans le Yorkshire, dans les comtés de Kent, d'Essex, de Surrey et ailleurs. Les Écossais qui avaient de grands torts à réparer, se déclarèrent pour Charles. Le parti des Indépendans les avait gravement offensés, en parlant avec mépris du Covenant, cette œuvre divine pour laquelle jadis le parlement anglais avait montré tant de respect, et que quelqu'un venait de qualifier de vieil Almanac. Leurs commissaires virent le roi dans l'île de Wight et conclurent avec lui, le 26 décembre 1647, un traité secret d'alliance. Dix-sept vaisseaux de la flotte se déclarèrent pour lui et cinglèrent vers la Hollande, où le prince de Galles en prit le commandement.

Cromwell soumet l'Écosse.

Pendant que Cromwell, Lambert et Livesay combattirent et dispersèrent les différens partis de royalistes; Jacques, premier duc de Hamilton[1], à la tête

[1] Voy. vol. XXIII, p. 263; XXIX, p. 386.

de 20,000 Écossais, entra le 13 juillet 1648 en Angleterre ; il rencontra un corps de royalistes commandé par Marmaduke Langdale, mais les Écossais ne voulurent pas se réunir à Langdale parce qu'il n'avait pas souscrit au covenant, de manière que les deux armées marchèrent sur deux lignes parallèles. Le Presbytérien Fairfax n'ayant pas voulu combattre des confrères, Cromwell, l'ennemi des Écossais, marcha contre eux avec 8,000 hommes d'excellentes troupes, attaqua d'abord Langdale à Preston, le 17 août, et le mit en déroute par un combat de six heures pendant lequel les Covenantaires ne firent rien pour le soutenir. Immédiatement après, il se tourna vers Hamilton et le défit complétement. Ce général et Langdale furent faits prisonniers. Le vainqueur entra en Écosse et y fit une révolution en écartant tous les hommes modérés.

Négociation du parlement avec le roi.

Aussitôt que l'armée eut quitté les environs de Londres pour marcher contre les Écossais et les royalistes, le parlement redevint libre ; les membres expulsés de son sein y furent rappelés, et on révoqua le décret qui avait interdit toute communication avec le roi. A la demande du conseil municipal de Londres, le parlement envoya, au mois de septembre 1648, cinq pairs et dix membres des communes pour traiter avec le roi. On lui permit de quitter le château de Caresbrook et de se rendre à Newport ; d'avoir auprès de lui ses domestiques, ses chapelains et ceux de ses conseillers qui n'avaient pas pris part à la guerre ; en un mot, il eut sa pleine liberté. Seulement il fut obligé

de promettre qu'il ne quitterait l'île que vingt jours après la fin des négociations. On discuta toutes les propositions des commissaires, mais, comme ceux-ci n'avaient pas le pouvoir de faire la moindre concession, il fallut renvoyer au parlement toutes les modifications proposées par le roi, et elles furent toutes rejetées. Charles promit de révoquer toutes les proclamations qu'il avait publiées contre le parlement, et de reconnaître que cette assemblée n'avait pris les armes que pour sa propre défense; il céda au parlement la disposition de l'armée pendant vingt ans, et même pendant un plus long temps, s'il était nécessaire; pendant ces vingt ans, le parlement devait nommer à toutes les fonctions publiques; il abandonna au parlement le gouvernement de l'Irlande, renonça, contre une indemnité annuelle de 100,000 liv. sterl., aux tutèles nobles, promit de ne pas créer de nouveaux pairs, et consentit à ce que les dettes du parlement fussent payées des deniers publics. Les négociations furent sur le point d'échouer contre deux écueils; on ne put faire consentir le roi à ce que ses amis et partisans fussent punis, ni à ce que l'épiscopat fût entièrement aboli; il alla jusqu'à accorder que les dignités d'archevêque, de doyen et de chanoine fussent supprimées, que les biens des chapitres fussent affermés pour quatre-vingt-dix-ans, contre un léger canon (c'était une vente temporaire), que l'épiscopat restât suspendu pendant trois ans, sauf le service de sa propre chapelle. Le parlement exigea l'établissement permanent du presbytérianisme, la vente dé-

finitive des biens ecclésiastiques et des lois sévères contre les Catholiques.

Cependant les opinions monstrueuses qui devaient bientôt donner au monde un spectacle plein d'horreur, commençaient à se répandre; elles étaient publiquement professées dans l'armée, et exprimées dans des pétitions qui préparaient le parlement au rôle infâme qu'il devait jouer. Dans leur nouveauté, ces théories politiques ont, sans doute, produit dans toute l'Europe une stupeur mêlée d'épouvante; pour nous, notre oreille y est accoutumée. Nous les avons vu enseigner par une génération et mettre en pratique par l'autre, et nous craignons bien que nos enfans ne soient condamnés à voir encore une fois leur triomphe éphémère [1]. La souveraineté du peuple, exerçant par lui-même tous les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire; déléguant, s'il le juge à propos, une partie de ces pouvoirs à des mandataires nommés représentans, roi, ou juge, tous responsables; mais révoquant à volonté ses mandats, et exerçant par lui-même la plénitude de ses pouvoirs, ou les déléguant à une seule autorité qui pourra faire la loi, l'exécuter, accuser et juger; telles sont les bases de ce nouveau système. La liberté de tous les cultes et celle de la presse reposent immédiatement sur ces fondemens; toutefois la religion que l'on aura stigmatisée de l'épithète de superstitieuse, est exclue de cette tolérance, quand elle serait celle de la majorité de la

[1] Toute cette partie du Cours a été écrite en 1828 : on n'y a rien changé depuis.

nation, et la presse ne sera libre que pour soutenir les nouvelles doctrines et pour désigner aux factions leurs victimes.

L'armée demande le jugement du roi.

L'armée qui était à Windsor, instruite des négociations de l'île de Wight, résolut de les faire manquer. Le plus furieux parmi les officiers qui professaient le principe de la souveraineté du peuple, était le colonel Edmond Ludlow, dont nous avons les Mémoires, monument d'un républicanisme allant jusqu'à la frénésie [1]. Ce furieux s'opposa à tout traité avec le roi, comme condamné par les termes exprès de la loi de Dieu, qui porte : « que le sang de l'innocence ne souille votre pays, qui ne peut être purifié que par le sang de celui qui l'a répandu [2]. » « Ainsi, ajoute-t-il dans ses Mémoires, je ne pouvais être du sentiment de ceux qui voulaient laisser sur la nation la coulpe de tant de sang, et attirer sur nous, par ce moyen, la juste vengeance de Dieu. » Le 20 novembre 1648, six officiers envoyés du quartier-général de Windsor, présentèrent au parlement une remontrance par laquelle l'armée demandait la rupture des négociations; le jugement du roi, comme auteur de la guerre et coupable de tout le sang qui avait été versé;

[1] Malgré cela, ces Mémoires sont une bonne source pour l'histoire de ce temps, à cause de la candeur avec laquelle écrit cet homme, qui était républicain de bonne foi et parfaitement désintéressé.

[2] Nombre, XXXV, 33. Ne polluatis terram habitationis vestræ quæ insontium cruore maculatur, nec aliter expiari potest nisi per ejus sanguinem qui alterius sanguinem fuderit.

l'ajournement personnel du prince de Galles et du duc d'York, fils du roi, et, en cas de non comparution, leur exclusion de la succession au trône et leur bannissement personnel; la punition des complices du roi; le paiement de la solde arriérée de l'armée; la dissolution du parlement et la convocation d'un autre; une loi rendant le trône électif.

Le 26 novembre, le colonel Eure arriva dans l'île de Wight avec un ordre de Fairfax de s'emparer de la personne du roi, et de l'enfermer de nouveau dans le château de Caresbrook. Hammond déclara que, comme militaire, il obéirait aux ordres de son chef; mais qu'ayant reçu du parlement la charge de la personne royale, il ne permettrait l'intervention d'aucune autre autorité.

Traité de l'île de Wight. Charles I consent que sept de ses amis soient exclus de l'amnistie.

Cet incident dut nécessairement effrayer le roi; ses amis et les commissaires du parlement le conjurèrent de céder. La constance du malheureux Charles succomba; une seconde fois il devint coupable. Le 27 novembre, il remit ses serviteurs à la merci du parlement; il consentit aussi à ce que sept individus fussent exclus de l'amnistie et mis en jugement, pourvu qu'on leur accordât le bénéfice des anciennes lois; il convint de suspendre les fonctions des évêques et d'investir la couronne de leurs terres jusqu'à ce que la religion fût établie, et que l'entretien de ses ministres eût été déterminé du consentement commun du roi et des deux chambres.

Les sept royalistes exclus du pardon furent le marquis de Newcastle, sir Marmaduke Langdale, lord

Digby, sir Richard Grenville, le juge Jenkins, sir Francis Doddrington et lord Byron. Quelle nuit dut passer Charles, après avoir signé la condamnation de ses plus fidèles serviteurs! Écoutons-le prendre congé le lendemain, le 28, des commissaires qui emportaient le traité où il avait signé sa dégradation. « Milords, dit-il avec un pressentiment que la suite ne justifia que trop, je crois que nous ne nous reverrons plus. Mais que la volonté de Dieu soit accomplie; j'ai fait ma paix avec lui, et je subirai sans crainte tout ce que les hommes pourront me faire souffrir. Milords, vous devez vous apercevoir que ma chute entraîne la vôtre et celle de tout ce qui vous touche de près. Je prie Dieu de vous donner de meilleurs amis que je n'en ai trouvé. Je connais parfaitement les complots qu'on forme contre moi et les miens; mais rien ne m'afflige autant que le sentiment que j'ai des souffrances de mes sujets et des malheurs dont sont menacés mes trois royaumes, malheurs dont doivent être accusés ceux qui, sous le prétexte du bien, poursuivent leurs fins et leurs intérêts. »

L'armée se saisit de nouveau de la personne du roi.

Quarante-huit heures après, le colonel Cobbett arriva à Newport avec deux compagnies, et un ordre de Fairfax, en vertu duquel Charles fut enfermé dans le château de Hurst, situé sur un roc escarpé. Le 2 décembre, ce général fit entrer plusieurs régimens à Londres qui occupèrent entre autres le palais du roi à Whitehall. Malgré une déclaration du conseil des officiers, portant que le parlement s'était rendu coupable de forfaiture, et malgré les protestations de sir

Henri Vane et du colonel Ludlow, le parlement, moins pusillanime qu'en 1646, ou sensible aux suites que sa faiblesse avait eues et aux outrages qu'il éprouva de la part de la soldatesque, après une délibération de trois jours et une nuit, ratifia, le 5 décembre, par une majorité de 152 voix contre 60, le traité conclu à Wight, en se servant de cette formule : « qu'il fournissait une base suffisante pour l'organisation future du royaume. »

Le parlement est *tronqué* (the rump parliament).

Le jour suivant, le colonel Pride s'établit sous le portique de la maison du parlement, tenant à la main une liste de proscriptions, et, assisté du lord Grey de Groby [1] qui lui désigna les membres, arrêta cinquante-deux Presbytériens les plus distingués; un plus grand nombre fut seulement exclu du parlement, qui fut réduit à une soixantaine de fanatiques Indépendans, sans compter quelques lords sans considération auxquels on permit encore de siéger comme simulacre d'une chambre haute. Le parlement ainsi *épuré* est connu sous le sobriquet de *Rump* ou Croupion. Cromwell qui pendant ce temps avait fait la guerre aux Royalistes et aux Écossais, et avait l'air de n'avoir pris aucune part à ce qui s'était passé, quoiqu'il dirigeât toutes les démarches de Fairfax, se présenta, le 7 décembre, au parlement et fut reçu avec des acclamations. Le 13, le Rump cassa le traité de Wight, comme déshonorant pour le parlement, subversif du bien public et violant la foi publique.

Le parlement ordonne de faire le procès à Charles I.

La catastrophe qui devait imprimer à la nation

[1] Henri Grey de Groby, comte de Stamford. Voy. vol. XXIII, p. 295.

anglaise une tache dont seule pendant cent quarante-trois ans elle a porté la trace, approchait. A la demande d'un comité de trente-six membres nommé pour aviser aux moyens de procéder au jugement de Charles, la chambre des communes décréta, le 2 janvier 1649, en interprétation de la loi, que, suivant les lois fondamentales du pays, c'était trahison à un roi d'Angleterre de faire la guerre au parlement et au royaume; elle créa en même temps une chambre de haute cour de justice pour prononcer sur la question de fait si Charles Stuart, roi d'Angleterre, était ou n'était pas coupable de la trahison indiquée dans le décret précédent. La chambre des lords, composée ce jour de seize pairs, rejeta ce bill à l'unanimité et s'ajourna à dix jours; mais les communes décrétèrent le lendemain que le peuple sous la protection de Dieu était la source de toute puissance souveraine; que la chambre des communes étant du choix du peuple et le représentant, elle était la souveraine autorité de la nation; que tout ce qui était fait et déclaré loi par les communes assemblées en parlement avait force de loi, quand même le roi ou les lords n'y eussent pas consenti.

Le colonel Harrisson, farouche républicain, fut envoyé avec 2,000 chevaux pour conduire le roi à Windsor où il arriva le 29 décembre. Ce fut là qu'on cessa de le traiter en roi, ce qui lui fut extrêmement sensible. On lui coupa toute communication avec le dehors, de manière qu'il ignorait absolument ce qui se passait. Les communes choisirent cent trente-trois Procès du roi.

personnes pour former la haute-cour ; mais le nombre de ces prétendus juges ne passa jamais soixante-dix. On avait aussi nommé pour cette fonction les douze juges d'Angleterre ; ils protestèrent contre l'illégalité de la procédure. Cromwell, Ireton, Harrisson, Edmond Ludlow, Henry lord Grey, furent membres du tribunal, de même que Fairfax, mais ce général n'y assista pas. L'avocat Bradshaw fut nommé président, Jean Coke, avocat (*sollicitor*) général du peuple anglais.

Charles ne croyait pas ses adversaires assez dépravés pour le mettre en jugement ; d'ailleurs il comptait sur l'intercession des cours étrangères et sur l'intervention des Écossais. La France seule de toutes les puissances fit faire par son ministre une démarche pour le sauver ; les Écossais protestèrent contre les actes des communes d'Angleterre. Les seuls États-généraux envoyèrent une ambassade formelle pour fléchir le parlement.

La cour de justice fut tenue à Westminsterhall et ouverte le 20 janvier 1649. Le roi qui avait été transporté de Windsor à Whitehall, parut avec une contenance assurée devant ses sujets ; « sans daigner se découvrir devant ce ramas de meurtriers, il alla tranquillement s'asseoir dans le fauteuil qui lui était préparé ; puis se levant il promena en silence un regard imposant sur tous ces visages défigurés par le crime[1] » que le regard de l'innocence déconcerta. Quand le nom de Fairfax fut appelé comme l'un des commis-

[1] Lally Tollendal.

saires, une voix s'écria d'une loge : « Il a trop d'esprit pour être ici ! » et quand l'accusation fut portée au nom du peuple, la même voix s'écria : « Pas de la centième partie ! » Le commandant de la garde ayant ordonné de faire feu sur la loge d'où sortait la voix, on vit que c'était l'épouse du général Fairfax. L'acte d'accusation qualifia le roi de tyran, de traître, de meurtrier et d'ennemi public et implacable de la république d'Angleterre. Le roi refusa de reconnaître l'autorité de la cour, déclarant qu'il n'avait aucun supérieur sur la terre; qu'il désavouait tout pouvoir illégal qui envahirait les droits de la couronne ou les libertés des sujets; que, comme roi, il était inviolable et ne pouvait pas faire de mal; qu'il dédaignerait cependant cette maxime, si d'une autre manière il était engagé à justifier sa conduite; qu'il lui serait facile de prouver la droiture de sa conduite et la légitimité de la guerre qu'il avait faite au parlement. Dans trois interrogatoires qu'on voulut lui faire subir on ne put lui arracher aucun mot qui fût indigne de son caractère et il persista à s'abstenir de toute défense. Seulement le quatrième jour, à l'ouverture de la séance, il dit qu'il désirait obtenir une faveur qui épargnerait un grand crime et rendrait à son peuple le bonheur et la tranquillité; il demanda à conférer avec un comité composé de lords et de membres des communes. La cour se retira pour délibérer sur cette demande qui fut rejetée. On croit que l'intention du roi était d'abdiquer *en faveur* [1] du prince de Galles.

[1] Nous nous servons de cette phrase qu'on emploie communé-

Comme le roi avait décliné la juridiction de la cour, celle-ci se dispensa de s'arrêter à la preuve des crimes qu'on lui reprochait ; elle décréta que son refus de répondre était l'équivalent d'un aveu. En conséquence on lui donna lecture, le 27 janvier, de la sentence qui le condamnait à avoir la tête tranchée.

Condamnation de Charles I.

La dignité que Charles avait montrée, le calme qu'il avait conservé au milieu des indignités dont on l'abreuva, sa résignation relevèrent son caractère aux yeux de la nation. Il ne le démentit pas dans les trois jours qui lui restèrent pour se préparer à la mort. Il eut pour assistant Juxon, évêque de Londres. Quatre lords, qui avaient été ses ministres, le duc de Richmond, le marquis de Herford, les comtes de Lindsay et de Southampton se présentèrent devant les communes, et confessant qu'ils avaient conseillé au roi tout ce qu'il avait fait, offrirent leurs têtes pour préserver la sienne. Charles eut, avant de mourir, la consolation d'apprendre que son fils, le prince de Galles, avait envoyé à Fairfax un blanc seing pour y transcrire telles conditions auxquelles il pût racheter la vie de son père. On lui permit aussi de voir deux de ses enfans qui étaient en Angleterre, la princesse Élisabeth et Henri duc de Glocester, l'une âgée de treize ans, l'autre de huit ans et demi. Il chargea la princesse de dire à sa mère que dans tout le cours de sa vie il ne lui avait pas été infidèle, même par une pensée et que sa tendrese n'expirerait qu'avec sa vie. Prenant ensuite le

ment, quoiqu'elle ne soit pas exacte. Quand un souverain légitime abdique, la loi de l'état a déclaré d'avance qui lui succédera.

duc de Glocester sur ses genoux : « Mon fils, lui dit-il, ils vont couper la tête à ton père » et voyant que ces mots avaient fait un terrible effet sur l'enfant, il lui donna un ordre qui, dans ce moment solennel, devait s'imprimer profondément dans son jeune cœur; il ajouta : « Écoute-moi bien, mon fils; ils vont couper la tête à ton père, peut-être voudront-ils te faire roi; mais prends-y bien garde, tu ne peux pas être roi, tant que tes frères aînés, Charles et Jacques, seront vivans. Ils couperont la tête à tes frères, s'ils peuvent mettre la main sur eux; peut-être qu'à la fin ils te la couperont aussi. Je t'ordonne donc de ne pas souffrir qu'ils te fassent roi. » Je me laisserai plutôt mettre en pièces, répondit l'enfant avec un mouvement qui jeta un trait de bonheur dans le cœur du roi.

Charles fut exécuté, le 30 janvier 1649, sur un échafaud qu'on avait dressé sur la place devant le palais de Whitehall. Il y entra par une fenêtre du palais. Il dit quelques mots pour protester de son innocence et de son attachement à la religion anglicane, et pria Dieu pour que ses ennemis se repentissent; après quoi l'évêque Juxon lui dit : « Il ne reste qu'un pas à faire; il est cruel et terrible, mais il est court; il vous transportera de la terre au ciel et vous y trouverez la consolation et le bonheur. » « Je laisse, répondit le roi, une couronne caduque et corruptible pour celle que ne peut souiller aucune corruption. » Après avoir ôté son manteau et le collier de S. George, et donné quelques commissions à l'évêque et à une autre personne, il posa sa tête sur le bloc, et demanda qu'on attendît

Sa mort.

pour le frapper qu'il eût achevé encore une prière et donné le signal en élevant les bras vers le ciel. Un seul coup sépara sa tête. Ceux qui ont été témoins de la morne douleur qui régna à Paris le jour où une poignée de scélérats força cent mille citoyens d'assister en armes à un crime affreux, afin que l'obéissance militaire lés forçât d'en partager l'infamie; ceux qui ont vu l'indignation, le désespoir que la nouvelle de ce forfait produisit dans le reste de la France; ceux-là peuvent se faire une idée de la sensation que la mort de Charles Ier a faite dans une nation généreuse que le fanatisme avait égarée un instant.

Charles fut enterré sous une voûte dans le chœur de la chapelle de S. George à Windsor où en 1813 son cercueil fut découvert. Les traits de la figure avaient conservé de la ressemblance. On trouva la tête séparée du tronc.

Son caractère. Charles Ier ne fut ni un tyran, ni un traître, ni un meurtrier, ni l'ennemi de son peuple; ce fut un prince élevé dans les principes sévères d'une monarchie absolue, appelé à régner à une époque où une révolution dans les idées de son peuple produisit un vertige des esprits et une fermentation générale au milieu de laquelle des principes, dont auparavant personne ne doutait, devinrent problématiques. Il fit la guerre, non à sa nation, mais à une faction qui avait usurpé une autorité qui n'était pas mieux fondée dans la constitution que celle qu'il s'attribuait lui-même. Attaché à la religion dans laquelle il était né, et qui était celle de la majorité de sa nation, il se crut autorisé à la

maintenir par la force contre ceux qui voulaient la renverser; il avait tort de vouloir la faire prédominer en Écosse, où le peuple avait une autre croyance. Charles fut un homme d'honneur, excellent mari, bon père, bon maître et ami constant. Courageux comme militaire, il manquait d'énergie comme roi. Le défaut de prévoyance et un singulier penchant pour l'intrigue étaient ses principaux défauts. Il avait un sens droit et un esprit éclairé; mais une malheureuse défiance de soi-même. Son consentement à la mort du comte de Strafford, et, un mois avant sa mort, à la proscription de ses adhérens sont des taches à sa mémoire.

Sa famille.

Charles mourut dans la quarante-neuvième année de son âge. De sept enfans qu'Henriette de France lui avait donnés, cinq lui survécurent : Charles, prince de Galles ; Jacques, duc d'York ; et Henri, duc de Glocester, que Cromwell envoya sur le continent, où il mourut à l'âge de vingt-ans ; Marie, épouse de Guillaume II, prince d'Orange ; Élisabeth, qui mourut de chagrin un an après son père ; et Henriette-Marie, qui épousa Philippe I, duc d'Orléans, frère de Louis XIV.

Ikon Basiliké.

Bientôt après la mort de Charles Ier, parut un livre en langue anglaise, avec un titre moitié grec, moitié latin, savoir *Ikon basiliké*, ou Portrait du roi Charles dans ses malheurs et sa solitude, qui, pendant fort long-temps, passa pour avoir été écrit par ce prince lui-même, à Hurst-Castle. Cet ouvrage qui, à l'époque où il parut, n'avait peut-être rien d'égal dans la lan-

gue anglaise, fit la plus profonde impression sur la nation; il excita une haine générale contre les meurtriers de Charles, et a contribué à la restauration de sa famille. On sait avec certitude, par Clarendon, que ce livre est l'ouvrage du docteur Gauden, qui fut par la suite évêque de Worcester.

SECTION VI.

Interrègne, 1649—1660.

1°. *Jusqu'au protectorat de Cromwell.*

L'Angleterre est déclarée république.

Après la mort de Charles 1er, la haute cour de justice, l'instrument des Indépendans, rendit compte de ses opérations au parlement, qui lui exprima sa satisfaction. Il fut décrété ensuite que la chambre des pairs, comme inutile et dangereuse, cesserait d'exister, mais que les pairs pouvaient être élus membres des communes. Après cela, les communes passèrent un acte portant que la royauté étant inutile à la nation, onéreuse, dangereuse à la liberté, à la sûreté et à l'intérêt public des peuples, elle était abolie, et le gouvernement de la nation érigé en république. Cet arrêté est du 17 mars 1649 [1]. Toutes les inscriptions qui rappelaient la royauté ou le souvenir des rois furent effacées, et l'on fit un nouveau sceau de la république, avec l'exergue : *l'an premier de la liberté restaurée par la bénédiction divine*. On nomma un conseil d'état de trente-huit membres, chargé du pouvoir exécutif : Cromwell, Bradshaw et Ludlow en fu-

[1] WHITELOCK, historien contemporain et acteur dans tout ce qui se passait, remarque que la majorité des partis se déclara pour la république parce qu'elle leur promettait de les mettre à l'abri de la vengeance de leurs ennemis, et leur offrait en outre l'avantage de partager entre eux le pouvoir, la collation et les émolumens des places.

rent membres, ainsi que cinq pairs. Une haute cour condamna à mort, et fit exécuter le duc de Hamilton, pair écossais, mais aussi comte de Cambridge, le comte de Holland et lord Capel[1]. Ils furent les premières victimes de la fidélité.

Soumission de l'Irlande.

Lorsque le prince de Galles reçut à la Haye la nouvelle de la mort de son père, il prit le titre de roi, sous le nom de Charles II, et établit un conseil de ministres. Les circonstances ne lui permettaient pas d'espérer un succès, s'il passait en Angleterre; mais l'Écosse et l'Irlande lui en offraient une plus grande probabilité. Le marquis d'Ormond, conformément aux ordres que, du vivant encore de Charles Ier, il avait reçus de la reine et du prince de Galles, avait passé en Irlande, et conclu, au mois de janvier 1649, un nouveau traité avec les habitans de l'île. Ayant réuni une assez grande armée, il remporta divers avantages sur les troupes de la république, s'empara de Drogheda, Newry et Dundalk, et mit, au mois de juin 1649, le siège devant Dublin; le 2 août, l'avocat Michel Jones, qui y commandait, ayant reçu un renfort d'Angleterre, fit une sortie, et défit tellement l'armée de Charles II, que ses débris se retirèrent jusqu'à Drogheda. On appelle cette affaire la bataille de Rathmines. Treize jours après, arriva Cromwell, nommé lord-lieutenant de la république anglaise, avec des forces suffisantes pour réduire le royaume. Ormond laissa 3,000 hommes à Drogheda, en confia la défense à sir Arthur Aston, et se retira pour at-

[1] Souche des comtes d'Essex d'aujourd'hui.

tendre ses renforts. Avec son activité ordinaire, Cromwell se porta devant cette place, et en ordonna l'assaut. Ses troupes ayant deux fois été repoussées, lui-même se mit à leur tête, pénétra dans la ville, et massacra tous les habitans, à l'exception de trente personnes qui furent envoyées comme forçats dans les îles. « Demandez-vous, dit-il dans son rapport au parlement, à qui est dû ce grand succès? Ce n'est pas à notre bras, c'est à l'esprit de Dieu. » La garnison de Wexford et quelques milliers d'habitans éprouvèrent un sort pareil, et il se répandit une telle terreur, qu'à l'exception de Cannaught, presque toute l'île se soumit dans l'espace de quelques mois. Ormond, accusé par les Irlandais d'incapacité et de trahison, partit pour le continent, laissant son autorité au marquis de Clanricarde [1], qu'il fallut forcer de l'accepter. Cromwell, dont l'armée avait extrêmement souffert par les maladies, imagina alors un moyen fort adroit pour diminuer le nombre des ennemis; il publia une proclamation permettant à tout officier irlandais d'enrôler pour le service étranger tel nombre de ses compatriotes qu'il voudrait: aussitôt plus de 40,000 hommes s'engagèrent au service de France ou d'Espagne. Cromwell, rappelé en Angleterre, laissa le commandement de l'armée au major-général Ireton, son gendre. Comme il craignait que le chevalier Ludlow, qui était républicain de bonne foi, ne s'opposât au dessein que

[1] Les marquis et comte de Clanricarde qui subsistent encore s'appellent proprement de Burgh, et font remonter leur généalogie à Charlemagne.

dès-lors il méditait, il fit en sorte que cet officier fût adjoint à Ireton en qualité de lieutenant-général de la cavalerie. La sévérité avec laquelle on exécuta les mesures contre les Catholiques, ordonnées par le parlement, fut cause qu'ils reprirent les armes; mais, faute d'un chef qui sût les maintenir dans l'ordre, ils furent réduits à l'obéissance. On fit alors le procès aux prétendus auteurs du massacre de 1641. Phelim O'Nial fut du nombre; on lui offrit sa grâce, s'il voulait avouer que Charles I[er] l'avait autorisé à ce massacre, et produire le diplôme par lequel la participation du feu roi fût prouvée. Sur l'échelle par laquelle O'Nial monta à la potence, il protesta n'avoir jamais reçu un pareil ordre. Ireton étant mort de la peste, le 20 novembre 1651, au siège de Limerick, Lambert lui succéda au commandement de l'armée, et fut bientôt remplacé par Fleetwood; l'administration civile fut confiée à Ludlow et à trois autres commissaires.

La population irlandaise est dépouillée de ses propriétés.

L'Irlande fut organisée conformément aux vues du parlement. Toutes les familles irlandaises qui n'avaient pas embrassé la religion protestante, furent dépouillées de leurs biens et réduites à la misère. Cinq millions d'acres de terres [1] furent ainsi enlevés aux anciens possesseurs et distribués entre les conquérans ou donnés en paiement aux créanciers du parlement. Cette injustice qui n'a jamais été réparée est punie sur les descendans des usurpateurs par la haine invétérée des Irlandais, héritiers des vrais propriétaires. Elle

[1] A peu près 3900 millions d'arpens de France, ou 7800 millions d'arpens de Berlin.

est la cause des troubles qui agitent sans cesse l'île, et l'agiteront éternellement jusqu'à ce qu'elle aura été réparée (ce qui paraît impossible) ou vengée. C'est un état de choses qui fait le malheur du gouvernement anglais, parce qu'il s'oppose impérieusement à tout ce que des hommes éclairés voudraient faire pour la prospérité de l'île. Comment en effet faire jouir des droits de citoyens des hommes auxquels on ne peut pas restituer leur patrimoine? Leçon terrible pour tout gouvernement qui serait tenté de commettre une injustice.

Pour soustraire aux familles dépouillées l'aspect journalier de leurs biens se trouvant entre les mains d'autrui, il fut ordonné de transporter toute la population irlandaise dans la province de Connaught et le comté de Clare; on l'obligea de s'y fixer et l'on punit de mort tout individu qui quitterait le district qui lui avait été assigné. Il était impossible d'exécuter dans toute sa rigueur un ordre si inhumain. Beaucoup de ces exilés se retirèrent dans les marais et lieux inaccessibles d'où ils sortaient par bandes pour exercer des déprédations sur ceux qui occupaient leurs terres[1]. Quelquefois aussi on ne voulait pas exécuter la loi dans toute sa sévérité; il fallait bien laisser aux nouveaux propriétaires des manouvriers pour cultiver les champs qui avaient été leur propriété. Beaucoup de prisonniers faits pendant la guerre avaient été vendus comme esclaves et transportés en Amérique; on en estima le nombre à 15 ou 20,000 homme. Leinster,

[1] On les appelait Raperers ou Tories.

Munster et Ulster, purgés de tous les Catholiques, furent partagés entre des colons protestans et les amis de Cromwell. On réserva quelques comtés pour des besoins futurs.

Les Écossais traitent avec Charles II.

Le gouvernement introduit en Angleterre par le parlement mutilé ne convenait pas aux Écossais; ils résolurent de reconnaître Charles II pour leur roi s'il voulait adhérer au covenant d'Écosse. Charles II se trouvant dans l'île de Jersey où son autorité était encore reconnue, le comité des États d'Écosse envoya sir George Wincam pour traiter avec lui. Le jeune roi avait alors formé le plan d'aller se mettre à la tête des Irlandais, et donné une commission à Montrose pour faire une descente en Écosse où il espérait se maintenir sans être réduit à signer des conditions. Jacques Graham, marquis de Montrose [1], avait eu, en 1644, un commandement dans l'armée des Covenantaires, et le premier il avait passé le Tweed. Il entra ensuite au service de Charles Ier, et, à la tête d'un corps de royalistes écossais et irlandais, il fit la guerre à ses compatriotes avec un succès brillant jusqu'à ce que Charles Ier se remît entre leurs mains. Il reçut alors l'ordre de désarmer et se rendit en Allemagne où il servit l'empereur dans les dernières compagnes de la guerre de trente ans. Tel fut l'homme que Charles II envoya en Écosse. Ne voulant ni accepter ni refuser les propositions de Wincam, il ajourna les députés des États d'Écosse pour le mois de mars 1650 à Breda.

Expédition de Montrose en Écosse.

Au mois d'avril 1650 Montrose se persuadant qu'à

[1] Voy. vol. XXIII, p. 284.

apparition en Écosse il se formerait autour de lui armée de royalistes, descendit avec 500 hommes il avait engagés en Allemagne, sur les côtes du nté de Caithness [1] et y arbora l'étendard du roi. parlement d'Écosse, qui anciennement déjà avait scrit ce transfuge et ordonné à l'Église presbytéme de l'excommunier, envoya contre lui un corps troupes sous le colonel Straghan qui, le 29 avril, persa celui de Montrose à Corbiesdale. Ce chef, uisé en paysan, après avoir erré plusieurs jours au ieu des rochers, se confia à un de ses anciens offi-s, M'Leod laird d'Assint qui, séduit par l'appât de 00 liv. sterl. promises à qui livrerait Montrose, le hit. Tous les outrages que la haine de parti peut pirer, lui furent prodigués, et le parlement le conana à être pendu à une potence de trente pieds de teur; la sentence dit que ses membres seraient at-iés aux portes des principales villes d'Écosse. Ah! ria Montrose, lorsqu'on lui en donna lecture, se-t-on me déchirer en assez grand nombre de rceaux pour rappeler à chaque village du royaume délité qu'un sujet doit à son roi [2]. Montrose fut

Voy. vol. II, p. 288.

Il écrivit avec un diamant les vers suivans sur un carreau de la tre de sa prison.

« Let them bestow on every airth a limb,
Then open all my veins, that I may swim
To thee, my Maker, in that crimson lake,
Then place my parboiled head upon a stake,
Scatter my ashes, strew them through the air,
Lord, since thou know'st where all these atoms are,

exécuté le 21 mai 1650 à l'âge de trente-huit ans : « C'est un de ces hommes, dit le cardinal de Retz, en parlant de lui, qui ne se rencontrent plus que dans Plutarque. » Montrose par sa mort, dit le vénérable Lingard, gagna plus de prosélytes à la cause royale qu'il n'en avait jamais fait par ses victoires.

Arrivée de Charles II en Écosse.

Les comtes de Cassilis[1] et de Lothian[2], commissaires du parlement d'Édimbourg, étaient auprès de Charles II à Breda, lorsqu'on reçut la nouvelle de cette exécution dont le roi se plaignit comme d'une injure personnelle. Néanmoins il désavoua l'entreprise de Montrose comme ayant été faite contre ses ordres et souscrivit, le 13 mai, aux conditions proposées qui étaient d'éloigner de sa cour les personnes excommuniées, de signer et de jurer le covenant, de confirmer l'Église presbytérienne, de se conformer aux actes du parlement et aux décrets de l'assemblée générale. S'étant embarqué à Schevelingen, il arriva, le 23 juin 1650, dans le détroit de Cromarty. Avant de mettre pied à terre, il jura le covenant. De tous les Anglais de sa suite on ne laissa débarquer que George Villiers, duc de Buckingham, fils

I'm hopeful thou'lt recover once my dust,
And confident thou'lt raise me with the just. »

[1] Les comtes de Cassilis, qui remontent au douzième siècle, et se nommaient originairement Carrick, sont les ancêtres des marquis d'Ailsa, vicomtes Kennedy d'aujourd'hui. Jean, un des fils du marquis d'Ailsa, avait pris le surnom d'Erskine, et épousa une des filles naturelles du roi d'Angleterre régnant.

[2] Il s'agit de sir William Kerr. Voy. vol. XXIII, p. 287.

de l'ancien favori de Jacques Ier et de Charles, et le lord Wilmot. Pour se conformer à la bigoterie qui régnait en Écosse, Charles II fut obligé de signer une déclaration dans laquelle il exprimait le désir chrétien d'expier, par les plus profondes humiliations et d'autres punitions que Dieu voudra lui infliger, les mesures pernicieuses que son père avait adoptées en s'opposant au covenant et à l'œuvre de la réformation et en répandant le sang du peuple de Dieu; il y déplorait l'idolâtrie de sa mère et la faiblesse que son père avait eue de la tolérer dans sa maison; il protestait de n'avoir d'autres ennemis que ceux du covenant et de détester le papisme, l'épiscopat et toute espèce de superstition, d'hérésie et d'impiété, et d'être résolu à ne jamais les tolérer dans ses états. Charles se soumit à toutes les humiliations pour gagner le cœur de ces farouches Presbytériens; il assista à tous leurs prêches, et l'évêque Burnet, dans l'Histoire de son temps, assure avoir été un jour présent à un service où le roi écouta sans interruption six sermons.

Guerre d'Écosse.

Le presbytérien Fairfax ayant par des motifs de conscience refusé de commander contre les Écossais, le Rump, résolu de ne pas souffrir que l'ombre seulement d'un roi existât dans l'île, rappela Cromwell et le nomma général en chef de l'armée anglaise. A la tête de 16,000 hommes, ce général entra en Écosse le 22 juillet et se porta vers Édimbourg, sans oser attaquer Lesley qui s'était retranché entre la capitale et Leith. Le défaut de provisions l'ayant forcé à la retraite, Lesley le suivit : Cromwel se trouva bientôt

dans une situation critique ; il eut recours à sa ressource ordinaire dans tous ses embarras ; c'était de *chercher le Seigneur*. Après avoir prié Dieu, il déclara à ses officiers que le Seigneur allait marcher devant eux. Sa confiance ne fut pas trompée ; les ministres fanatiques des Écossais ne doutant pas de la victoire des saints de leur armée, forcèrent Lesley de quitter sa forte position pour entrer dans la plaine de Dunbar et livrer bataille. « Dieu les livre entre nos mains », s'écria Cromwell lorsqu'il vit le mouvement de l'armée. Le 3 septembre 1650, l'armée écossaise forte de 32,000 hommes, fut entièrement défaite et perdit 3,000 tués et 9,000 prisonniers. Leith et Édimbourg tombèrent au pouvoir de Cromwell.

Bataille de Worcester, 3 septembre 1651.

La défaite de Dunbar produisit quelques avantages au roi ; fatigué de la dépendance sous laquelle le tenaient Argyle et la faction dominante, il s'échappa, le 4 octobre, pour se retirer auprès des fidèles montagnards [1] ; on le poursuivit et on le ramena à Perth sa résidence ; mais alors les Écossais lui accordèrent plus d'autorité et permirent que Guillaume, duc de Hamilton [2], Lauderdale [3] et autres ministres de

[1] On appelle cette escapade le *start*.

[2] Frère du premier duc. Il s'appelait, avant la mort de son frère, lord Macanshire et Polmount, et comte de Lanark.

[3] Jean Maitland, fils du premier comte de Lauderdale, mort en 1645 comme président du parlement, lequel était fils de Jean Maitland, lord chancelier d'Écosse, mort en 1595. Le fils de Guillaume Maitland of Leigthington, ce traître dont nous avons parlé au vol. XVIII, et qui s'était tué en prison, avait vendu au chancelier

Charles, fussent rappelés auprès de sa personne. Le 1er janvier 1651, il fut couronné à Scone par le comte d'Argyle. Au mois de juin il prit, avec l'armée, une forte position entre Édimbourg et Stirling; Cromwell, par une manœuvre hardie, ayant tourné sa position et pris Perth, il entra, le 6 août, en Angleterre à la tête de 14,000 hommes, et avança jusqu'à Worcester, ne doutant pas qu'à son approche les nombreux Royalistes du royaume, ainsi que les Presbytériens, ne se déclarassent pour lui : il se trompa, parce que son arrivée n'avait pas été préparée et parce qu'il ne voulut pas condescendre à la prière des Presbytériens de chasser de son armée les méchans, c'est-à-dire les Épiscopaux et les Catholiques. Cromwell détacha le général Lambert avec un corps de cavalerie pour arrêter la marche du roi; laissa George Monk avec 7,000 hommes en Écosse, et, avec le gros de l'armée qui avait été portée à 30,000 hommes, suivit le roi, l'atteignit à Worcester et mit, le 3 septembre, son armée en une déroute complète. Hamilton fut blessé à mort, les comtes de Lauderdale et Lesley furent faits prisonniers; le roi se sauva avec 60 personnes. Le lendemain il trouva un asile chez un honnête fermier, nommé Penderell, qui lui fit prendre l'habit d'un bûcheron. Pendant le séjour qu'il fit au milieu de cette famille il fut une journée entière caché dans les branches touffues d'un vieux chêne qui, ayant été coupé quelques années auparavant, avait poussé de copieux Fuite de Charles II.

son fief de Thirlestane. La famille possède la charge héréditaire de porte-drapeau d'Écosse.

rejetons qui formaient un épais feuillage autour du tronc. Invisibles eux-mêmes, Charles et son guide aperçurent plus d'une fois les soldats qui les cherchaient. Cet arbre, objet de vénération pour les habitans du pays, sous le nom *Royal Oak*, chêne royal, fut ensuite abattu par les Royalistes qui s'en partagèrent les morceaux. Pendant sept semaines Charles changea souvent de déguisement, éprouva toutes les vicissitudes de la faim, de la fatigue et de la douleur, courut les plus grands dangers et reçut chaque jour des preuves d'attachement et de fidélité. Il trouva enfin à Brighthelmstone, dans le comté de Sussex, une barque de charbonnier sur laquelle il s'embarqua avec lord Wilmot, et arriva le 22 octobre à Fécamp.

Soumission de l'Écosse par le parlement d'Angleterre.

Le général Monk acheva la soumission de l'Écosse. La place *vierge* de Sterling ayant été prise le 14 août 1651, les archives du royaume qui s'y trouvaient furent envoyées à Londres. Au mois d'août un acte du parlement anglais abrogea la dignité royale en Écosse et réunit ce pays avec l'Angleterre pour former avec elle une république, en accordant aux Écossais la faculté de se faire représenter au parlement. Depuis ce moment l'Écosse fut traitée en province conquise.

Acte de navigation, octobre 1651.

Le mauvais accueil qu'Olivier Saint-John [1] et Gaultier Strickland [2], ambassadeurs de la république anglaise à la Haye, y éprouvèrent, et le refus des États-généraux de se déclarer contre les Stuarts et de

[1] Un des ancêtres des lords Bolingbroke. Voy. vol. XXIII, p. 294.

[2] D'une famille anglo-saxonne qui existe encore avec le rang de baronet.

ne pas leur accorder un asile, engagèrent Cromwell à faire passer au parlement, au mois d'octobre 1651, le fameux *Acte de Navigation* en vertu duquel aucune marchandise d'Europe ou de quelqu'autre partie du monde ne peut être introduite dans les ports d'Angleterre à moins que le vaisseau qui les porte n'ait été bâti en Angleterre, ne soit la propriété de sujets anglais, et ne soit monté, pour les trois quarts au moins de son équipage, par des Anglais ou des individus naturalisés, excepté le cas où le vaisseau porte des productions de son pays, mais d'Europe seulement. Il est dit aussi qu'on ne peut introduire en Angleterre de poisson qui n'ait été pris par des pêcheurs anglais. Jusqu'alors les Hollandais avaient été les courtiers de l'Europe; cet acte, fruit du ressentiment de S. John, détruisit une branche importante et lucrative de leur prospérité commerciale.

Guerre avec les États-généraux et paix de Westminster de 1654.

Cet acte regardé comme la cause de la prospérité du commerce anglais, devint aussi celle d'une guerre avec la république des Provinces-unies qui fut terminée le 15 avril 1654 par le traité de paix et d'union de Westminster. Nous avons fait connaître, chap. III, sect. 3 de ce livre, les événemens de cette guerre et les conditions du traité.

Intrigues de Cromwell contre le rump.

En faisant la guerre aux Hollandais, le parlement anglais, outre la gloire nationale, avait encore en vue un but particulier. « Il y avait long-temps, dit le général Ludlow dans ses Mémoires, que le général Cromwell s'était rendu suspect *aux sages et aux gens de bien*; mais il avait pris si grand soin de faire entrer

l'armée dans son esprit et dans ses intérêts que toutes les charges étaient occupées par ses créatures ou par gens qui espéraient de partager avec lui la souveraineté et qu'il avait trouvé moyen d'éloigner tous ceux qui, prévoyant son dessein, avaient eu assez de cœur ou assez d'honneur pour s'y opposer. Il ne découvrit ses pernicieuses intentions qu'après la bataille de Worcester qu'il appela *le couronnement de ses victoires*, dans une lettre qu'il écrivit au parlement. Il commença dès-lors à mépriser diverses personnes auxquelles il avait ci-devant fait la cour et se rendit familier avec ceux pour qui il avait accoutumé à témoigner une extrême aversion. Il tachait d'obliger les partisans du roi, en leur faisant obtenir des conditions plus favorables que celles que le parlement pouvait accorder *en justice.* »

Cromwell ne laissa échapper aucune occasion de déclamer contre le parlement en présence des officiers de l'armée, et de représenter ce corps comme n'ayant aucun zèle pour procurer le bien de la république, mais comme favorisant la corruption du clergé et des gens de justice; c'est dans tous les pays et dans tous les temps le thême favori des militaires peu instruits ou malveillans. Il faisait entendre que des hommes de bien le poussaient à faire une chose à laquelle il répugnait. Ce fut ainsi qu'il prépara les esprits au coup qu'il méditait.

Le *Rump* à qui ses intrigues ne pouvaient rester cachées, prit deux mesures pour les faire échouer. Il pressa, comme un moyen facile d'avoir de l'argent

dans la guerre où l'on était impliqué, la vente de Hamptoncourt et d'autres places qu'on regardait comme pouvant tenter un ambitieux de monter sur le trône, et fit valoir l'importance de la guerre d'Hollande, pour y envoyer successivement des troupes de terre et balancer par les services rendus par la flotte, ceux de l'armée qu'on pouvait regarder comme étant à Cromwell.

L'armée demande la dissolution du parlement.

Cromwell crut alors qu'il était temps d'agir. Il disposa le conseil des officiers à présenter au parlement une pétition dans laquelle ils demandaient, au nom de l'armée, la solde arriérée et conseillaient à la chambre de se dissoudre enfin pour faire place à d'autres qui n'avaient pas moins de droit de prendre part au gouvernement. Les militaires et le petit nombre de Presbytériens qui siégeaient encore au parlement approuvèrent cette pétition; la majorité déclara au contraire que le parlement, occupé de donner une constitution au pays, ne pouvait pas se dissoudre avant d'avoir achevé ce saint œuvre; mais qu'on allait faire nommer aux places vacantes. En même temps elle chargea un comité de proposer un bill pour déclarer traîtres ceux qui oseraient à l'avenir présenter de pareilles pétitions.

Cromwell chasse le parlement.

Cromwell, voyant que les affaires étaient mûres, assembla un conseil militaire pour déterminer ce qu'il fallait faire. Pendant qu'on délibérait, l'assemblée fut avertie que le parlement s'occupait d'un acte pour la prolongation de sa session; Ludlow dit, au contraire, qu'il s'agissait dans cet acte de la dissolution; mais

Ludlow était alors en Irlande, et convient qu'il n'était pas bien instruit de toutes les circonstances. Aussitôt Cromwell se rendit dans la salle, accompagné de 300 soldats, qui se postèrent à la porte et dans l'escalier. Lui-même s'assit à sa place accoutumée, et dit à son ami S. John qu'il était venu pour faire une chose qui le fâchait beaucoup, mais que la gloire de Dieu et le bien de la nation exigeaient. Puis se levant subitement, il ordonna à l'orateur de quitter son siège, et, après avoir accablé le parlement d'injures, frappa du pied : c'était le signal pour les troupes. Dès qu'il vit entrer les soldats, il dit au parlement : « Retirez-vous, et faites place à d'autres plus dignes que vous; le Seigneur s'est retiré de vous. » Henri Vane l'ayant apostrophé, il s'écria : « O sir Henri Vane! Henri Vane! que le Seigneur me délivre de vous! » A mesure que les membres sortaient, il dit à l'un: «Tu es un maquereau!» à un autre: «Tu es un adultère!» à un troisième : «Tu es un ivrogne et un gourmand!» à un quatrième: «Tu es un brigand!» Apercevant la masse, il dit à un soldat: «Emporte ce hochet!» «C'est vous, dit-il aux membres en général, qui m'avez forcé à faire ce que j'ai fait; j'ai demandé nuit et jour au Seigneur de mourir plutôt que d'être chargé de cette commission. » Il ordonna aux soldats de faire vider la salle, en mit la clé dans sa poche, et retourna dans son logement à Whitehall. Ce fut ainsi que finit le long parlement, le croupion, le 20 avril 1653.

Établissement d'une convention ou du par-

Ce coup d'état trouva plus d'approbation que de blâme; la nation était fatiguée d'un parlement souillé

tant de crimes; elle espérait qu'on allait lui don- lement Barebone.
un gouvernement régulier. Cependant Crom-
l, ajournant son projet, résolut d'établir encore
fois un parlement, mais tout composé de saints
mes. Il voulut que les députés, sans avoir brigué
honneur, fussent nommés par Dieu même, moyen-
t l'organe dont, depuis quelque temps, il s'était
i pour manifester sa volonté; c'est-à-dire par l'ar-
. En conséquence, les officiers composant le con-
désignèrent cent trente-neuf députés pour l'An-
erre, six pour le pays de Galles, quatre pour l'É-
e et six pour l'Irlande, qui, le 4 juillet 1653,
ient se réunir à Whitehall en convention, et te-
une session de quinze mois. Trois mois avant leur
ration, ils devaient nommer leurs successeurs.
nouveaux législateurs étaient la plupart pris parmi
personnes de la plus basse classe, étrangers à toute
ruction, mais munis d'en haut du don de la prière
e la prédication, et ayant abandonné les noms
fanes de Jean, Jacques, Pierre, etc., qui leur
ient été donnés au baptême, pour prendre les
ns plus saints de Zédékie, Habacuc, Josué, Zoro-
el, et autres semblables; c'était enfin un ramas de
tes les sectes dont pullulait alors l'Angleterre, de
llénaires ou Chiliastes, d'Anabaptistes, d'Antino-
ens, d'Indépendans. Un des plus distingués parmi
x, était le tanneur Praisegod Barebone, pitoyable
édicateur, d'après lequel ce parlement reçut le
nom de *Parlement-Barebone*. Cette assemblée,
mparable à ces clubs de sections que nous avons

vus à une certaine époque, se divisait en deux factions; l'une, un peu plus raisonnable que l'autre et formant la minorité, était composée d'Indépendans, et tenait pour Cromwell; l'autre, des Anabaptistes fanatiques, avait le général Harrison pour chef. L'assemblée, pour se montrer digne de sa haute destination, s'occupa sur-le-champ de la régénération de l'Angleterre, de la suppression du clergé et de la dîme, ainsi que de celle du droit de patronage, des universités, du droit commun, reste de l'esclavage apporté par les Normands, et de toute jurisprudence que la loi de Moïse devait remplacer. Il s'agissait alors de faire la paix avec les États-généraux; mais cet illustre parlement ne voulait rien avoir affaire à des marchands, à des hommes mondains, qui ne connaissaient pas Dieu; avant d'entrer en traités, il fallait d'abord tuer en eux le vieil Adam.

Cromwell chasse la convention.

Cromwell ne tarda pas à se brouiller avec la majorité, qui ne le désigna plus que comme la tête de l'Apocalypse, l'homme du péché, et il résolut de mettre fin à une assemblée qui, se croyant appelée de Dieu pour préparer la voie à la glorieuse révolution qui établirait sur la terre le règne de J.-C., était l'objet des risées publiques. Le 12 décembre 1653, quelques membres qui s'en étaient concertés avec Cromwell, un M. Rouse, l'orateur, un colonel Sydenham, un chevalier Wolseby, après avoir déclaré à la convention qu'ils ne voulaient plus y siéger, se rendirent auprès de Comwell, et le prièrent de reprendre une autorité trop forte pour eux, dont il les avait chargés.

général joua d'abord la surprise; il accepta cepen-
nt la démission, qui paraissait offerte de bonne foi;
, comme le général Harrison était resté dans la salle
ec environ vingt-six membres de la convention
ur rédiger une protestation, Cromwell y envoya le
lonel White avec quelques troupes pour les disper-
er. Que faites-vous là? demanda le colonel à l'assem-
ée. Nous cherchons le Seigneur, fut la réponse. Vous
rez bien, répliqua White, de le chercher ailleurs,
r je ne crois pas que de plusieurs années il ait
é ici.

Cromwell délibéra alors avec le conseil des officiers ur la forme à donner au gouvernement. Sur la pro-sition du major-général Lambert, il fut décidé que gouvernement serait confié à Olivier Cromwell, ec le titre de lord-protecteur à vie de la république Angleterre, d'Écosse et d'Irlande. Lambert dressa n acte de gouvernement. Le 16 décembre, Crom-ell, accompagné des lords du grand sceau, des ju-es, du lord-maire, des aldermenet et des principaux ficiers de l'armée, se rendit à la chancellerie où il fut roclamé, et jura l'Acte du gouvernement.

Cromwell est proclamé protecteur, 16 décembre 1653.

Les quarante-deux articles de cette charte por-aient que le protecteur serait le premier magistrat de a république; que la justice serait administrée en son om; qu'il nommerait à toutes les charges, et accorde-ait les titres d'honneur; qu'il aurait le droit de grâce, excepté pour meurtre et haute trahison. Il lui fut ad-joint un conseil d'état de treize membres au moins et vingt et un au plus, avec lequel il exercerait le droit

Acte de gouvernement.

de guerre et de paix. Le parlement ne pourra dissous, que de son propre consentement, pend cinq premiers mois de sa session ; en cas de di tion, un nouveau parlement sera convoqué dan pace de trois ans. Le nombre des membres fut quatre cents Anglais, trente Écossais et autant landais. Tout homme possédant un bien de 200 était déclaré électeur et éligible. Le command suprême de la force armée appartiendrait en co au protecteur et au parlement, ou, pendant l cances, au conseil d'état. Le protecteur ne p ajourner, proroger ni dissoudre le parlement q une session de cinq mois. Le protecteur sancti les bills du parlement; à défaut de sa sanctio auront force de loi au bout de vingt jours. Il y pour les trois royaumes, une armée perman 20,000 hommes de pied et 10,000 de cavaleri ne pourra être diminuée sans le consentement d tecteur. Dans les intervalles d'une session du ment à l'autre, le protecteur et le conseil d'état ront publier des ordonnances provisoires. La nation du chancelier, du trésorier, de l'amira gouverneurs d'Écosse et d'Irlande et des juges rieurs ne devra se faire qu'avec l'approbation d lement, ou le consentement du conseil d'état. les sectes religieuses, à l'exception des Papistes Épiscopaux, jouiront de la tolérance. Le prot conservera sa dignité à vie; après sa mort, le d'état en nommera un autre.

Protectorat d'Olivier Cromwell, 1654—1658.

État de l'Angleterre sous Cromwell.

ous le gouvernement de Cromwell, l'Angleterre soumise à un régime militaire qui la laissa jouir s l'intérieur d'une prospérité qu'elle ne connais- plus depuis les guerres civiles, et lui donna auprès puissances étrangères une considération fondée, -seulement sur sa puissance, mais aussi sur l'es- e qu'inspirait le talent de l'usurpateur, l'homme le s malheureux de sa république. La France, l'Es- ne, le Portugal et la Suède recherchèrent son ami- ; une de ses premières occupations fut de conclure aix avec les États-généraux; la seconde de s'allier oitement à la France. La guerre entre ce royaume Espagne durait encore, et les deux états s'effor- ent d'entraîner le protecteur dans leur alliance. n Alonzo de Cardenas, ministre de Philippe IV à ndres, avait été le premier ambassadeur d'une ssance étrangère qui reconnut la république d'An- terre, et l'Espagne offrit à Cromwell son assistance ur reprendre Calais; mais la proposition du cardi- l Mazarin de lui procurer Dunkerque fut plus sé- isante. D'ailleurs Cromwell était animé d'une haine atique contre l'inquisition, et les prédicateurs lui ient dit qu'il était la pierre de la montagne taillée ns mains qui briserait l'orgueil des Espagnols et ex- minerait l'antechrist. L'alliance intime entre la ance et l'Angleterre fut préparée par le traité de Westminster du 3 novembre 1655, par lequel Louis XIV exila les Stuarts et leurs plus fidèles servi-

Liaison intime de la France et de l'Angleterre, 1657.

teurs [1]. Elle fut consommée par celui de Paris du 23 mars 1657 [2], en vertu duquel les deux puissances réunirent leurs forces pour conquérir Dunkerque et Mardyk au profit de l'Angleterre.

Cromwell équipa, en 1655, deux flottes; l'une sous les ordres de l'amiral Blake, l'autre sous ceux du vice-amiral Pen. La première châtia les pirates d'Alger et de Tunis, et fit respecter le pavillon anglais dans la mer Méditerranée. Le 19 septembre 1656 elle attaqua près de Cadix la flotte espagnole venant d'Amérique, et s'empara de deux galions dont la charge valait deux millions de piastres.

Conquête de la Jamaïque et de Dunkerque.

La flotte de Pen portait 8 à 9,000 hommes de troupes de terre commandés par le général Venables. Une entreprise sur Saint Domingue, tentée en avril 1655, manqua; mais au mois de mai Venables s'empara de la Jamaïque, conquête dont alors on ne sentait pas l'importance. L'Espagne déclara la guerre à l'Angleterre, et s'empara de 1500 bâtimens de commerce anglais. Au mois de juin 1658, Dun-

[1] Voici le nom des personnes auxquelles Mazarin promit de refuser le séjour de France : Charles II, le duc d'York, le duc de Glocester (si on le demandait), le lord d'Ormond, sir Édouard Hyde, sir John Colpepper, le lord Gérard, Daniel O'Nial, le lord Wilmot, nommé comte de Rochester, sir Marmaduke Langdale, sir Éd. Nicolas, lord Wentworth, sir Richard Greenville, sir Fr. Doddington, sir John Barkley, le lord Bellasir, O'Sullivan Bear, le lieutenant-général Middleton, lord Muskerry, Éd. Massey, maj.-gén.

[2] Voy. vol. XXVII, p. 373.

kerque fut remis aux Anglais, en vertu du traité de Paris.

Premier parlement de Cromwell, 1654.

Nous allons donner le précis des événemens dans l'intérieur pendant l'administration de Cromwell. Il convoqua son premier parlement pour le 3 septembre 1654; celui-ci fut élu d'après le mode prescrit par l'acte de gouvernement, mais les élections furent influencées par tous les moyens connus, quoiqu'en apparence parfaitement libres. Sur les quatre cents représentans de l'Angleterre, deux cent soixante-dix furent nommés par les comtés, les autres par les villes. Cromwell ouvrit la session avec la même pompe que les rois avaient coutume de faire, et par un discours très-ennuyeux de trois heures, entrelardé de citations de la Bible. La nature avait refusé au protecteur le don de la parole, et sa dissimulation habituelle contribua à rendre tout ce qu'il disait obscur et entortillé.

Ce parlement renfermait un grand nombre de républicains; la majorité se déclara contre Cromwell, et il s'éleva de vifs débats sur la légalité de l'acte du gouvernement par lequel le protecteur et l'assemblée même tenaient leur autorité. Le caractère de Cromwell fut violemment attaqué. Il appela les membres dans son palais, leur reprocha sur un ton très-impérieux l'absurdité de leurs débats, et plaça une garde aux portes de la chambre qui interdisait l'entrée à tous ceux qui refusaient de signer un parchemin déposé sur une table de l'antichambre, et exprimant l'engagement d'être fidèle au protecteur et de ne faire aucun changement au gouvernement tel que l'acte

l'avait fixé sur la tête d'une seule personne avec parlemens successifs. A l'exemple de Lenthal, p dent de la chambre, trois cents personnes se laissè arracher leur signature; mais, interprétant l'eng ment dans le sens le plus restreint, ils continuè de décréter nombre de changemens des autres art de l'acte, sans envoyer un seul de ces bills au pro teur qu'on regarda comme n'existant pas. Les ami Cromwell prolongèrent tous les débats par des cours d'une longueur démesurée, afin d'atteindr terme des cinq mois alloués au parlement pour existence, sans qu'on en vînt à une résolution. Il expirer le 3 février, lorsque, le 23 janvier 1655 protecteur, par un long discours, ordonna la diss tion du parlement, se fondant sur ce que dan comptes militaires cinq mois ne faisaient que quarante jours, et que dans l'acte du gouvernem rédigé par un conseil d'officiers, il ne pouvait question que de mois de vingt-huit jours.

Taxe de décimation. Le retour des députés dans leurs comtés augm beaucoup le mécontentement; les Royalistes, c d'hommes toujours confiante et incapable de ga le secret de leurs espérances, fondèrent sur cette position un projet mal digéré de restaurer Charl Thurle, secrétaire de Cromwell, qui avait ses esp jusqu'à la cour du roi, en fut promptement ins par l'indiscrétion des conspirateurs, et prit des sures pour que le complot qui devait éclater l avril 1655, fût étouffé. Dans la seule ville de S bury il y eut un mouvement qui fut prompten

réprimé. Le protecteur prit alors la résolution de ne plus ménager les Royalistes, comme il avait fait jusqu'alors; il les soumit à la taxe de *décimation*, ou à la perte de la dixième partie de leur fortune pour payer les dépenses que leur esprit de mutinerie causait à l'état. Sous le prétexte de faire exécuter cet ordre du conseil d'état, Cromwell établit un gouvernement militaire, en divisant l'Angleterre en onze et ensuite en treize gouvernemens militaires, soumis chacun à un major-général, investi de l'autorité civile et militaire et dépendant immédiatement du protecteur. Telle fut la liberté acquise à la nation anglaise par la guerre civile. Établissement du gouvernement militaire.

Le second parlement fut convoqué pour le 17 septembre 1656. Quoique le protecteur eût employé tous les moyens qui étaient à sa disposition pour influencer les élections, même l'appareil de la force armée, leur résultat ne lui fut guère favorable. Pour prévenir la répétition des scènes de 1654, Cromwell plaça à la porte de la salle des soldats qui défendaient l'entrée à quiconque ne produisait pas un certificat du conseil d'état attestant qu'il avait reconnu l'ordre des choses existant. Une centaine de membres fut ainsi exclue. Le parlement fit un acte annulant toutes les prétentions de Charles Stuart et de sa famille au trône, et déclarant trahison toute conspiration contre la personne de Cromwell; accorda au protecteur un subside pour la guerre d'Espagne, le tonnage et pondage pour sa vie. Pour rendre le peuple favorable au projet qu'il méditait de se faire décerner la dignité Second parlement, 1656.

royale, Cromwell résolut de supprimer les majors-généraux; un de ses gendres, Claypole, en fit la proposition qui fut accueillie avec des marques d'une satisfaction générale. On conserva néanmoins les majors-généraux, mais on mit des bornes à leur autorité.

du
r de se
rer la

Le dessein du protecteur soupçonné depuis quelque temps se manifesta par la proposition qu'un des représentans de la ville de Londres, l'alderman Pack, fit au parlement de lui conférer le titre et la dignité de roi. Elle fut reçue par le public selon le parti auquel chacun appartenait. Nous voyons par les Mémoires de Clarendon que beaucoup de Royalistes regardaient le couronnement de Cromwell comme un moyen sûr d'amener la restauration de Charles II; persuadés qu'ils étaient que l'armée se réunirait à la nation pour chasser l'usurpateur et rétablir le souverain légitime. Le sage Clarendon ne partageait pas cette opinion. Le plus puissant antagoniste de Cromwell dans cette occurrence fut le major-général Lambert, l'auteur de l'Acte du gouvernement, et qui se flattait de succéder à Cromwell dans le protectorat. Celui-ci trouva de la résistance dans sa propre famille. Toutes ses filles témoignèrent de l'horreur pour le dessein de leur père : l'épouse du général Fleetwood par républicanisme, les autres parce qu'elles étaient attachées à la cause des Stuarts. Fleetwood lui-même et le colonel Desborough, son beau-frère, lui déclarèrent qu'ils abandonneraient sa cause s'il acceptait le diadême. L'armée ou au moins les officiers manifestèrent également leur mécontentement. Le protec-

teur se convainquit de la nécessité de renoncer à la couronne. Le 8 mai 1657, il appela le parlement à son palais, et dans un discours tellement embrouillé qu'il en devint ridicule, déclara que sa conscience ne lui permettait pas d'accepter la royauté.

Nouvel acte de gouvernement de 1657, ou humble pétition et avis.

Il profita cependant des bonnes dispositions du parlement pour se faire accorder le protectorat sur des bases plus larges que celles que l'acte de 1653 avait posées. Le 25 mai 1657, le parlement lui présenta un nouvel acte sous le titre d'Humble pétition et avis. Cette charte déférait à Olivier Cromwell, comme protecteur, le gouvernement d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, avec le droit de nommer son successeur. Le protecteur devait convoquer de deux ans en deux ans un parlement composé de deux chambres dont les membres, nommés dans les formes légales, ne pourraient être exclus sans le consentement de la chambre à laquelle ils appartenaient : les membres de l'*autre chambre* (c'est ainsi que fut désignée celle qui devait remplacer la chambre haute) conserveraient leur siège leur vie durant. Aucune loi ne pourrait être modifiée, suspendue, abrogée, si ce n'est par acte du parlement. Un million de livres sterling par an était alloué pour l'entretien de l'armée et de la marine; 300,000 pour le gouvernement, indépendemment des subsides que le parlement accorderait. Le nombre des conseillers d'état ne serait pas au-dessous de sept ni supérieur à vingt-et-un. Les principaux fonctionnaires publics seraient nommés d'accord avec le parlement. La religion protestante

vir ? Il fut donné à celui-ci de tromper les peuples, et de prévaloir contre les rois. Car comme il eut aperçu que dans ce mélange infini de sectes qui n'avaient plus de règles certaines, le plaisir de dogmatiser sans être repris ni contraint par aucune autorité ecclésiastique ni séculière, était le charme qui possédait les esprits, il sut si bien les concilier par là qu'il fit un corps redoutable de cet assemblage monstrueux. Quand une fois on a trouvé le moyen de prendre la multitude par l'appât de la liberté, elle suit en aveugle, pourvu qu'elle en entende seulement le nom. Ceux-ci, occupés du premier objet qui les avait transportés, allaient toujours sans regarder qu'ils allaient à la servitude; et leur subtil conducteur, qui, en combattant, en dogmatisant, en mêlant mille personnages divers, faisant le docteur et le prophète, aussi bien que le soldat et le capitaine, vit qu'il avait tellement enchanté le monde qu'il était regardé de toute l'armée comme un chef envoyé de Dieu pour la protection de l'indépendance, commença à s'apercevoir qu'il pouvait encore les pousser plus loin. »

Ajoutons à ce tableau quelques traits empruntés à l'élégant Suard :

« Cromwell n'avait dans sa personne aucune de ces qualités naturelles qui inspirent l'affection, la confiance ou le respect. [illegible] était sans noblesse et sans grâce; son [illegible] ses manières, avait quelque chos[illegible], et sa voix même était [illegible], dans ses discour[illegible]tique,

rasse sous ses habits, armé d'un stilet et de pistolets. Toute société l'effrayait, parce qu'il craignait y trouver un assassin. Il ne coucha jamais trois nuits de suite dans la même chambre. Le 6 août 1658, sa fille chérie, Élisabeth, l'épouse de Claypole, à laquelle il avait refusé la vie d'un royaliste impliqué dans une conspiration, expira de chagrin, après avoir reproché à son père les crimes dont il s'était souillé et l'avoir exhorté à la pénitence [1]. Cette scène effroyable lui donna une fièvre dont il mourut le 3 septembre 1658, anniversaire de la bataille de Dunbar et de Worcestre, à l'âge de cinquante-huit ans.

Son caractère.

« Un homme s'est rencontré, dit dans un passage immortel [2] le plus grand des orateurs des temps modernes, un homme s'est rencontré d'une profondeur d'esprit incroyable, hypocrite raffiné autant qu'habile politique, capable de tout entreprendre et de tout cacher, également actif et infatigable dans la paix et dans la guerre, qui ne laissait rien à la fortune de ce qu'il pouvait lui ôter par conseil et par prévoyance; mais au reste si vigilant et si prêt à tout, qu'il n'a jamais manqué les occasions qu'elle lui a présentées; enfin un de ces esprits remuans et audacieux qui semblent être nés pour changer le monde. Que le sort de tels esprits est hasardeux, et qu'il en paraît dans l'histoire à qui leur audace a été funeste! Mais aussi que ne font-ils pas quand il plaît à Dieu de s'en ser-

[1] D'après le récit de Clarendon, qui, absent de l'île, fut souvent trompé par de faux rapports, personne n'a assisté à cette scène.

[2] Oraison funèbre de Henriette-Marie de France, par BOSSUET.

vir ? Il fut donné à celui-ci de tromper les peuples, et de prévaloir contre les rois. Car comme il eut aperçu que dans ce mélange infini de sectes qui n'avaient plus de règles certaines, le plaisir de dogmatiser sans être repris ni contraint par aucune autorité ecclésiastique ni séculière, était le charme qui possédait les esprits, il sut si bien les concilier par là qu'il fit un corps redoutable de cet assemblage monstrueux. Quand une fois on a trouvé le moyen de prendre la multitude par l'appât de la liberté, elle suit en aveugle, pourvu qu'elle en entende seulement le nom. Ceux-ci, occupés du premier objet qui les avait transportés, allaient toujours sans regarder qu'ils allaient à la servitude; et leur subtil conducteur, qui, en combattant, en dogmatisant, en mêlant mille personnages divers, faisant le docteur et le prophète, aussi bien que le soldat et le capitaine, vit qu'il avait tellement enchanté le monde qu'il était regardé de toute l'armée comme un chef envoyé de Dieu pour la protection de l'indépendance, commença à s'apercevoir qu'il pouvait encore les pousser plus loin. »

Ajoutons à ce tableau quelques traits empruntés à l'élégant Suard :

« Cromwell n'avait dans sa personne aucune de ces qualités naturelles qui inspirent l'affection, la confiance ou le respect. Sa figure était sans noblesse et sans grâce; son langage, comme ses manières, avait quelque chose de rustique et d'ignoble, et sa voix même était aigre et discordante; son élocution, dans ses discours publics, était animée, souvent énergique,

mais incorrecte, vulgaire, incohérente et embarrassée. Ces désavantages naturels étaient réparés par une connaissance profonde des hommes, par une grande sagacité à démêler leur caractère, et par une rare habileté à flatter leurs intérêts et leurs passions pour en faire des instrumens de son ambition. Ce qui le distinguait particulièrement, c'était son audace à concevoir les plans les plus hardis, la promptitude avec laquelle il prenait les résolutions les plus hasardeuses, une grande intrépidité dans l'exécution, et un génie fécond en ressources pour vaincre toutes les difficultés. Ces dons naturels n'étaient gênés dans leur application par aucun sentiment d'honneur ni de vertu. Une profonde immoralité, un fanatisme hypocrite ou au moins exagéré, un machiavélisme calculé mettaient à sa disposition tous les moyens qui pouvaient le mener à son but.» ... « Il est difficile de croire qu'il fût réellement attaché aux rêveries des Puritains et des Niveleurs; mais on ne peut pas douter qu'il n'eût un fond de religion, et qu'il ne fût même zélé Calviniste. Il se montra fanatique pour dominer des fanatiques, et il fallait bien adopter leur jargon pour gagner leur confiance; c'est un moyen commun à tous les ambitieux qui veulent être populaires. »

« Sa vie montre beaucoup d'exemples d'inconséquence. Il s'est montré, dans certaines occasions, très-cruel; dans d'autres, très-modéré, même à l'égard de ses ennemis déclarés. Il était, en général, l'ami de la justice; mais il était implacable sur tout ce qui attaquait son autorité. »

Pour que nos lecteurs puissent juger Cromwell, nous allons rapporter les dernières paroles qu'il prononça : elles ont été conservées par un page de sa chambre à coucher, nommé Underwood : « Dites-moi, demanda-t-il à un de ses chapelains, est-il possible de tomber de l'état de grâce? Cela n'est pas possible, répondit le ministre. Alors, s'écria le mourant, je suis en sûreté ; car je sais que j'ai été une fois en état de grâce. Dans cette conviction, il pria, non pas pour lui-même, mais pour le peuple de Dieu. Seigneur, dit-il, quoique je ne sois qu'une misérable créature, je suis en relation avec toi par le moyen de ta grâce, et je puis, et je dois approcher de toi pour ton peuple. Tu as fait de moi un humble instrument pour leur faire quelque bien et travailler à ton service. Beaucoup d'entre eux m'ont estimé plus que je ne valais, quoiqu'il y en ait d'autres qui se réjouissent de ma mort. Seigneur, de quelque manière que tu disposes de moi, continue et ne cesse de leur faire du bien. Enseigne à ceux qui considèrent trop les instrumens, à compter davantage sur toi, et pardonne à ceux qui désirent fouler aux pieds la poussière d'un pauvre ver de terre, car ils sont aussi ton peuple. »

3. *Depuis la mort de Cromwell jusqu'à la restauration.*

Richard Cromwell est élu protecteur.

Lorsqu'on sut qu'Olivier Cromwell était en danger de mourir, le conseil d'état envoya une députation pour lui demander le nom de la personne qu'il désignait pour son successeur. Elle vint trop tard ; le pro-

tecteur avait perdu connaissance. Le jour même de sa mort le conseil d'état délibéra sur le choix d'un protecteur. On croyait savoir que Cromwell avait fait anciennement une disposition en faveur du général Fleetwood, son gendre ; mais l'acte ne se trouva pas, peut-être parce que Cromwell, qui dans les derniers temps était mal avec son gendre, l'avait détruit. Fleetwood, homme irrésolu par caractère et par conscience, ayant déclaré qu'il ne formait aucune prétention à la charge de son beau-père, le conseil d'état élut Richard, fils aîné d'Olivier Cromwell, et celui-ci fut généralement reconnu comme protecteur, chef du gouvernement. C'était un homme accoutumé à une vie retirée, sans expérience ni talens militaires ; au surplus juste et modéré. Il nomma Fleetwood lieutenant-général des armées, en se réservant le commandement en chef. Henri, frère de Richard, était lord député d'Irlande ; Monk avait le commandement de l'Écosse.

Rentrée du Rump-parliament, 1659.

Le nouveau protecteur convoqua le parlement pour le 27 janvier 1659. Il voulait se rendre populaire en restituant aux petits bourgs leur droit d'élection, et réduisant à l'ancien nombre les membres que les comtés avaient à élire. A peine ce parlement fut-il réuni qu'à l'instigation du général Lambert il s'y éleva de vifs débats sur la légalité de l'humble Pétition. De quel droit, disait-on, une assemblée nommée par le peuple pour faire des lois s'est-elle arrogée le pouvoir constituant en déférant soit à une autre chambre, soit à un homme seul le pouvoir d'annuler ses actes ? N'était-ce pas détruire la souveraineté du peuple ? Il s'éleva

contre le protecteur un parti qu'on nommait faction de Wallingfordhouse, composé de républicains ayant à leur tête Fleetwood, son beau-frère, et un troisième composé d'officiers d'un rang inférieur, secrétement dirigé par Lambert et ouvertement par Desborough. Chaque faction avait son but particulier, pendant que les nombreux royalistes qui siégeaient au parlement travaillaient à y semer la dissension. Enfin la faction des Wallingfordhouse qui était la plus forte exigea que le parlement fût dissous; Richard se soumit à la force; depuis ce moment toute l'autorité se trouvait concentrée entre les mains des chefs de six cents officiers, ou plutôt il y eut une anarchie complète. Enfin les officiers pour y mettre fin, rappelèrent, le 6 mai 1659, le *Croupion* ou les soixante à soixante-dix membres restans au moins du long parlement. Les enfans de Sion triomphèrent, le Croupion se saisit de l'autorité suprême dans les trois royaumes et établit un nouveau conseil d'état. Richard, parfaitement guéri de toute ambition, abdiqua, le 22 août 1659, sa charge, et alla vivre quarante ans encore dans la retraite. Monk reconnut le nouvel ordre de choses. Henri Cromwell déploya un instant l'étendard royal, mais se soumit bientôt et reçut la permission de se retirer dans la vie privée. Ludlow eut à sa place le commandement de l'armée d'Irlande.

Abdication de Richard Cromwell, 1660.

Le Croupion où dominaient les républicains Hazlerig, Algernon Sidney, Nevil, se brouilla promptement avec les officiers de Wallingfordhouse. L'armée de Lambert ayant demandé que Fleetwood

fut nommé général en chef de l'armée, Lambert lieutenant-général, Desborough général de la cavalerie et Monk de l'infanterie, le Rump cassa les généraux qui avaient signé la pétition; mais le 13 octobre, le général Lambert entra dans Londres et engagea cette représentation mutilée, par une espèce de transaction, à se dissoudre.

Gouvernement du comité de sûreté générale.

Ainsi l'armée fut pour la seconde fois en six mois maîtresse du gouvernement. Le 26 elle le remit à une commission de sûreté générale (*comitee of safety*) composée de vingt-trois membres parmi lesquels il y avait sept généraux.

Le général Monk se met à la tête d'une contre-révolution.

George Monk, gouverneur d'Écosse, homme d'un caractère calme, et qui avait le talent d'envelopper ses pensées dans un mystère impénétrable, avait montré la plus parfaite indifférence pour toutes ces révolutions; croyant que la nation, comparant cette suite de troubles dont elle souffrait, avec la tranquillité dont elle avait joui sous l'ancien régime, désirait le rétablissement de la dynastie à laquelle elle avait dû ce bonheur, il avait conçu le projet de rétablir les Stuarts sur le trône; mais sachant que Charles II était entouré d'espions, il renferma son secret dans son cœur, et travailla à l'exécution de son plan avec lenteur et prudence. Il protesta contre la violence que les généraux venaient de commettre, et, après avoir purgé son armée des fanatiques et des amis de Lambert, et pris le titre ambigu de défenseur des anciennes libertés du pays, il s'empara de Berwick, passa, le 1[er] janvier 1660, la Tweed et entra en Angleterre. Le général

Fairfax se déclara pour lui avec les nombreux royalistes du Yorkshire; toute la nation le reçut comme le restaurateur de la liberté, sans que quelqu'un se doutât de ses véritables intentions. Le 3 février 1660 il entra dans Londres, sans qu'on soupçonnât encore son dessein.

Le Rump parliament se sépare.

Cependant le Rump s'était de nouveau rassemblé, le 26 décembre 1659 : le 21 février Monk le força de recevoir dans son sein les membres presbytériens et royalistes mitigés qui avaient été exclus en 1648. Le parlement ainsi complété nomma Monk général en chef de l'armée, abolit le serment par lequel on avait renoncé à la famille de Stuart, établit un conseil d'état composé de vingt et une personnes, la plupart partisans du roi, et après avoir convoqué un nouveau parlement pour le 25 avril, se sépara le 17 mars 1660.

Ce fut le lendemain seulement, 18 mars, que Monk s'ouvrit sur son plan à George Grenville, émissaire de Charles II, et convint avec lui des mesures à prendre. Il engagea plusieurs officiers à lui présenter une adresse par laquelle ils s'obligeaient à obéir en tout au prochain parlement; il déclara cet engagement très-patriotique, exigea que tous les officiers le signassent, et destitua tous ceux qui s'y refusaient.

Parlement de 1660.

Le 25 avril 1660, les deux chambres s'assemblèrent. Le 1er mai Grenville leur présenta une déclaration du roi datée de Breda le 14 avril qui fut reçue avec une acclamation générale. Le roi offrait une amnistie dont

seraient seulement exclues les personnes que le parlement lui-même indiquerait, et une pleine liberté aux consciences, et abandonnait à ce parlement de prononcer sur la validité de toutes les acquisitions de terre attaquées comme illégitimes, promettait de payer l'arriéré dû à l'armée de Monk et de conserver leur grade à tous les officiers qui entreraient à son service. La chambre des pairs qui avait reçu une adresse pareille prit l'initiative à prononcer la restauration de la royauté, et les communes adoptèrent ce bill. Elles allouèrent au roi un don de 50,000 liv. sterl., au duc d'York de 10,000 et au duc de Glocester de 5,000. Les deux chambres révoquèrent toutes les lois qui avaient été une suite de l'abolition de la royauté. L'armée, la flotte et la ville de Londres envoyèrent au roi qui était en Hollande, des adresses loyales; le 8 mai Charles II fut proclamé à Londres et à Westminster, et le 11 des députés des deux chambres partirent pour la Haye, pour inviter le roi à venir prendre les rênes du gouvernement. La flotte, sous les ordres de l'amiral Édouard Montague, attendait sur les côtes de Schevelingen les ordres du roi; le duc d'York, en sa qualité de grand amiral, en prit le commandement. Le 23 mai le roi s'embarqua et fut reçu le 26 à Douvres par le général Monk qui le conduisit à Cantorbéry. Le 29 mai 1660, Charles II fit son entrée solennelle à Londres où des cris de félicitations le reçurent.

La restauration des Stuarts est prononcée.

Entrée de Charles II à Londres, 29 mars 1660.

Ainsi la lassitude de la nation, le dévouement des Royalistes et la prudence de Monk opérèrent la res-

tauration de la famille de Stuart, sans effusion de sang et sans une commotion violente.

Origine de la secte des Quakers, 1649.

Nous ne pouvons quitter l'époque de troubles que nous venons de parcourir, sans parler d'une secte religieuse qui en est sortie, vraie progéniture de l'esprit du siècle et du chaos qui régnait dans les opinions religieuses et politiques; secte qui offre un mélange singulier du mysticisme le plus exalté et de la morale la plus minutieuse qui soumet les actions les plus indifférentes à des lois sévères; secte qui contraste avec la frivolité, la légèreté et la turbulente activité de notre siècle par son calme, sa piété et sa tranquillité d'esprit; et avec la souplesse et la liberté des hommes du monde par son caractère revêche, par l'intolérance qui se manifeste dans ses jugemens sur les autres, et par l'esclavage moral auquel elle est soumise. Nous voulons parler des *Quakers*, qui prirent naissance en 1649. Comme l'histoire de cette secte appartient à la seconde moitié du dix-septième siècle, nous serons dans le cas d'anticiper sur les règnes des derniers Stuarts.

George Fox.

George Fox, fils d'un tisserand du village de Drayton, dans le comté de Leicester, fut le fondateur de cette secte. Né en 1624, il fut envoyé fort jeune à Nottingham pour apprendre le métier de cordonnier. Comme son maître faisait aussi le commerce de laine et entretenait des troupeaux de moutons, il fut souvent chargé de les garder. Dans cette solitude, l'enfant, doué d'une imagination ardente, mais n'ayant reçu d'autre éducation que celle d'un paysan, s'abandonna à son penchant pour la méditation qui l'é-

gara. Il devint taciturne, renfermé en lui-même; avec cela religieux, laborieux et modeste; mais aussi visionnaire et enthousiaste. A l'âge de dix-neuf ans, se trouvant sur une haute montagne, plongé dans ses réflexions, il eut une vision. Dieu l'appela à être le réformateur du monde. Après s'être préparé pendant six ans à sa vocation, il commença ses prédications en 1649, parcourut, en prêchant contre les vices du siècle, les provinces de Leicester, Nottingham et Derby, opéra beaucoup de conversions, mais éprouva aussi de violentes persécutions, ou plutôt des corrections qu'il s'attira par le fanatisme avec lequel il troublait le culte public et par l'insolence avec laquelle il prêcha contre les magistrats et les ecclésiastiques; car le prophète Fox fut le plus intolérant des Chrétiens. Neuf fois en sa vie il fut mis en prison ou enfermé dans une maison de correction. Cromwell et par la suite Charles II le traitèrent avec indulgence. Il parcourut toute l'Angleterre et le pays de Galles, fit partout un grand nombre de prosélytes, surtout parmi les Indépendans, les Barronistes et les Anabaptistes, qu'il réunit en sociétés de *frères;* en Écosse il eut beaucoup moins de succès. Il mourut près de Londres en 1691.

Fox avait toutes les vertus qui caractérisent les chefs de secte; ses mœurs étaient irréprochables, mais il était tourmenté de l'ambition de jouer un rôle. Il n'avait pas de talens oratoires; son éloquence, imitation du langage de la Bible, ne manquait pourtant pas de force, et faisait de l'effet par son ton persuasif

et par sa hardiesse. Ses ouvrages assez nombreux ont été retouchés par ses amis et disciples.

L'origine du nom de Quaker est incertaine. On dit qu'un juge à qui Fox adressa la parole en ces mots : Tremblez devant la parole de Dieu, lui donna ainsi qu'à ses partisans le sobriquet de Trembleurs. L'opinion d'après laquelle Dieu, par un effet immédiat et interne sur l'âme, se manifeste à tout Chrétien qui attend la venue du S. Esprit, est le principe fondamental du système religieux des Quakers. Il est la cause de leur dédain pour l'Église établie qui ne connaît que la lettre inanimée de la parole de Dieu et se contente de vaines cérémonies; il est aussi la cause de leur rigorisme; car l'idée de se trouver sans cesse dans la proximité de l'être suprême place les objets extérieurs dans un jour qui donne une fausse importance à des choses indifférentes et fait paraître condamnables des actions innocentes. Ainsi les Quakers réprouvent tout serment, toute guerre, le paiement de la dîme, la contribution aux frais du culte, toute démonstration extérieure qui se fonde sur la différence des rangs dans la société, comme d'ôter son chapeau pour quelqu'un, d'adresser la parole à un supérieur autrement que dans la seconde personne du singulier. Ces opinions durent nécessairement mettre les Quakers en fréquens conflits avec le gouvernement et les autorités, qui furent obligés de prendre contre eux des mesures coërcitives qu'ils appelèrent des persécutions. Cependant Cromwell les traita toujours en Angleterre avec beaucoup de ménagement, mais il ne

put mettre des bornes au fanatisme avec lequel ils furent persécutés dans la Nouvelle-Angleterre par ces mêmes Congrégationalistes qui s'y étaient établis pour échapper à la persécution qu'ils éprouvaient en Europe. Il existe même quelques exemples de Quakers punis de mort pour avoir transgressé l'ordre de ne plus se montrer à Boston. Aussitôt que Charles II fut monté sur le trône, il réprima ces excès. On continua cependant de regarder les Quakers comme une secte dangereuse pour la monarchie et l'Église épiscopale d'Angleterre, et ils fournirent par leur révolte contre la loi de fréquentes occasions de leur appliquer les lois pénales.

Ce qui donne aux Quakers une importance historique, c'est la célèbre colonie de Pensylvanie qu'ils fondèrent sous le règne de Charles II. Guillaume Penn, l'auteur de cette entreprise, était le fils de l'amiral du même nom dont il a été question [1]. Né en 1644, il fut envoyé, en 1656, à l'université d'Oxford où les prédicateurs d'un Quaker, nommé Thomas Lee, lui inspirèrent tant d'enthousiasme qu'il chercha la lumière intérieure, déclama contre les institutions de l'Église dominante, refusa d'assister au culte et se fit reléguer. Pour le guérir de son fanatisme, l'amiral prit un excellent moyen; il envoya son fils à Paris et dans le monde. Après son retour, Penn vécut pendant quelque temps à la cour et prit part à ses plaisirs; mais ayant été envoyé par son père à Cork en Irlande, pour administrer des terres qu'il avait dans les envi- Guillaume Penn.

[1] Voy. p. 116 de ce vol.

rons de cette ville, le hasard voulut que Thomas Lee y vînt et que Penn assistât à un de ses prêches. Aussitôt il reprit toute la ferveur de son enfance, devint un des prédicateurs les plus distingués de la secte et fut plusieurs fois emprisonné. Héritier de l'immense fortune de son père et d'une créance considérable sur le gouvernement, il obtint, en 1681, un privilège royal par lequel la pleine propriété du pays situé sur le Delaware, entre le 40 et le 43 degré lat. N., lui fut concédée avec la puissance législative et exécutive, toutefois sous la souveraineté de l'Angleterre. Cette province fut appelée Pensylvanie. Penn publia les conditions auxquelles il était intentionné de céder des terres aux colons qui voudraient s'y établir, et un code de lois sages et humaines d'après lesquelles il gouvernerait l'état naissant. Elles étaient fondées sur le double principe d'une liberté religieuse illimitée, et d'une sûreté parfaite contre tout pouvoir arbitraire, par le moyen de la participation des citoyens au gouvernement. Il prouva son respect pour la propriété, en chargeant Markham qui, en 1681, y conduisit les premiers colons, d'acheter des Indiens indigènes, les Lenni-Lennapa, le territoire que le roi d'Angleterre lui avait concédé par une autorité que ces sauvages ne reconnaissaient probablement pas. En 1682, il y alla lui-même et y passa deux ans, pendant lesquels il fit de sages réglemens, et établit des rapports d'amitié avec les colonies voisines et avec les Indiens parmi lesquels son souvenir s'est conservé jusqu'à nos jours. Les Quakers répandus dans le reste de l'Amérique,

Fondation de l'état de Pensilvanie.

se concentrèrent presque tous en Pensylvanie dont la loi ne connaissait ni serment ni service militaire ni Église dominante. Ils furent suivis par des colons anglais, hollandais et allemands, principalement du Palatinat, et Philadelphie, la capitale, devint bientôt une grande et belle ville [1].

[1] Ceux qui veulent prendre une connaissance parfaite du système des Quakers, consulteront les ouvrages de l'Écossais ROBERT BARKLEY, mort en 1690.

SECTION VII.

Règne de Charles II. Affaires d'Angleterre, 1660—1685.

1°. *Vingt premières années du règne de Charles I ou son gouvernement constitutionnel.*

Caractère de Charles II.

Charles II avait trente ans lorsqu'il monta sur trône sanglant des Stuarts. Son extérieur était affab et prévenant; ses manières insinuantes charmaie tous ceux qui l'approchaient; léger par caractère il était libéral en promesses. Il avait un sens fo droit et connaissait les affaires, mais leur préfér les plaisirs et les jouissances de la volupté. Secrèt ment catholique, il cacha sa religion jusqu'au m ment de sa mort. Quoiqu'incapable d'études suivie il avait acquis des connaissances dans les sciences n turelles et mathématiques, principalement dans l'a chitecture navale. Il était aimable en société par s esprit et sa cordialité. Qui ne connaît ce mot cha mant qu'il dit à la vue de l'enthousiasme du peup lorsqu'il entra à Londres? « Je crois en vérité, q c'est notre faute si nous ne sommes pas revenus pl tôt. »

Ministère de Charles.

Le ministre qui avait la plus grande part à sa con fiance fut sir Édouard Hyde, nommé comte de Cla rendon et chancelier, homme d'une probité et d'un fidélité éprouvées, royaliste de la bonne roche, sévèr et un peu orgueilleux; meilleur jurisconsulte qu

politique ; principale source pour l'histoire de son temps par des Mémoires un peu verbeux, mais riches en faits et pleins d'intérêt ; néanmoins les faits qu'il rapporte sont souvent erronnés, soit qu'il fût trompé par de faux rapports, soit que sa haine pour les mauvaises doctrines et pour le presbytérianisme l'aient égaré. Le marquis d'Ormond, nommé duc et grand maître de la cour, était un courtisan aimable, un serviteur loyal ; nous le verrons gouverner sagement l'Irlande comme vice-roi. Le comte de Southampton, lord trésorier, était administrateur intègre : il avait sacrifié sa fortune au service de Charles Ier, et ne la refit pas sous le fils. Sir Édouard Nicolas fut nommé secrétaire d'état, mais bientôt supplanté par Bennet, nommé comte d'Arlington, secret catholique qui devint une espèce de favori. L'amiral Montague fut nommé comte de Sandwich [1], Monk duc d'Albemarle [2]. Celui-ci n'avait pas plus de talens pour l'administration que son cousin Morrice qui l'avait conseillé et stimulé dans tout ce qu'il fit pour la restauration et que le roi nomma son secrétaire d'état.

Le parlement qui avait rappelé le roi, ayant été convoqué par une autre autorité que celle du monarque, n'était nommé que convention, ou *convention parliament*, jusqu'à ce qu'il eût été confirmé par Charles II. Le 6 juin 1660 ce monarque publia une Amnistie.

[1] Il est la tige des Sandwich d'aujourd'hui.

[2] Le titre de duc d'Albemarle s'éteignit avec son fils, en 1688. Les comtes d'aujourd'hui sont les descendans du Hollandais Keppel, qui vint en Angleterre avec Guillaume III.

proclamation portant que ceux des prétendus juges de son père qui dans le délai de quinze jours ne se rendraient pas eux-mêmes en prison, perdraient tout espoir de pardon. Dix-neuf de ces hommes obéirent à cette sommation; d'autres se sauvèrent en Hollande et en Suisse : du nombre des derniers fut le général Edmond Ludlow. L'amnistie donna lieu à beaucoup de discussions entre les deux chambres; finalement on s'accorda sur les points suivans : les cadavres de Cromwell, Ireton et Bradshaw furent exhumés, pendus et ensuite décapités, leurs biens et ceux de vingt-un autres juges du roi qui ne vivaient plus furent confisqués; dix-huit furent bannis dans le cas où ils accepteraient quelque charge; Henri Vane et Lambert, quoiqu'ils n'eussent pas siégé dans la prétendue haute-cour, furent exclus de l'amnistie et condamnés à mort; la peine de Lambert fut commuée en une déportation à l'île de Guernesey; Vane qui en remettant à Pym une pièce volée dans le portefeuille de son père était devenu la cause de la mort de Strafford, fut exécuté. Il fut la dernière victime d'une révolution dont vingt et un ans plutôt Strafford avait été la première. Il fut encore déclaré que quiconque pendant l'usurpation avait siégé dans un tribunal criminel serait inhabile de siéger au parlement ou de remplir quelque charge.

Procès des régicides.

Le roi établit alors une commission pour juger les régicides vivant encore. Les dix-neuf qui s'étaient livrés eux-mêmes furent punis de différentes manières; dix qui n'avaient pas obéi à la proclamation furent

condamnés à mort et exécutés; de ce nombre était le major général Harrisson et le chef de justice Coke, deux fanatiques du premier ordre. Ils furent exécutés le 13 novembre 1660 et jours suivans.

Fête d'expiation.

Le parlement ordonna que tous les ans, le 30 janvier, il serait célébré en Angleterre une fête d'expiation pour le meurtre de Charles Ier, après quoi il congédia l'armée dont on ne conserva que 5,000 hommes, destinés à former le noyau d'une armée permanente; on abandonna au roi le soin de réorganiser l'Église; neuf évêques qui étaient encore en vie furent réintégrés dans leurs fonctions, les chanoines rétablis dans leurs canonicats, et la liturgie épiscopale réintroduite.

L'Écosse traitée par Cromwell en pays conquis, pouvait rester dans l'état d'assujétissement où elle se trouvait à l'égard de l'Angleterre; les représentations de lord Lauderdale qui depuis la bataille de Worcester avait été en prison, engagèrent Charles à rendre à ce pays son indépendance. Nous réunirons dans la section suivante tout ce qui arriva de plus remarquable dans ce royaume pendant le règne de Charles II.

Parlement royaliste de 1662-1678.

Le 8 mai 1661, Charles II ouvrit à Westminster un nouveau parlement. Un zèle ardent pour la prérogative royale fut le caractère de ce parlement, qui, moyennant diverses prorogations, eut une existence politique de près de dix-huit années. « Si, » pour nous servir d'une expression de Thomas Somerville, « si les *ébullitions* de royalisme de ce parlement furent retenues dans de justes bornes; si des institutions salutaires ne furent pas anéanties uniquement parce

qu'elles dataient du temps de la république, la nation en fut redevable à la sage modération de Clarendon. » Un acte pour la sûreté du roi, passé par ce parlement déclara haute trahison toute tentative de faire injure au roi, d'entraver sa liberté et de lui faire la guerre. Quiconque accuserait le roi de papisme ou d'hérésie, ou essaierait de lui aliéner l'esprit de ses sujets, fut déclaré inhabile de toute fonction; quiconque soutiendrait que le long parlement n'était pas dissous, ou que les deux chambres ou l'une d'elles étaient munies de la puissance législative sans le roi, ou que le covenant était encore en vigueur, devait être puni selon le statut *præmunire* [1]. L'acte de 1642 qui avait exclu les évêques du parlement, fut révoqué comme ayant été extorqué au roi et au parlement par la violence. Le commandement suprême de la milice fut rendu au monarque.

Acte de corporation de 1661.

L'*acte de corporation* du 20 décembre 1661 ordonna que tout officier des villes et corporations jurerait qu'il regarderait comme contraire aux lois de prendre les armes contre le roi et ses délégués, et que le covenant n'était pas obligatoire à ses yeux; à l'avenir personne ne devait être éligible aux fonctions municipales qui n'aurait point pendant l'année précédente reçu le sacrement suivant le rit de l'Église anglicane (c'était appliquer aux Presbytériens le test qui avait été imaginé pour exclure des Catholiques);

Acte d'uniformité de 1662.

l'*acte d'uniformité* du 19 mai 1662, monument de l'intolérance du parti épiscopal, statua que tout bé-

[1] Voy. vol. IX, p. 130.

néficier, dignitaire, membre des universités, et instituteur quelconque d'Angleterre et de la principauté de Galles, déclarerait son adhésion au rit de l'Eglise anglicane, tel qu'il est prescrit par le livre des Prières communes récemment amendé par la convocation [1], prêterait le serment de l'obéissance canonique, abjurerait le covenant, sous peine de perdre son bénéfice. Sanctionner cet acte, c'était contrevenir à la déclaration de Breda qui avait accordé la liberté aux consciences délicates (c'étaient ses termes) et la garantie contre toute vexation en ce qui touchait à la différence des opinions religieuses; aussi le roi ne céda-t-il qu'à regret aux instances de Clarendon qui haïssait à outrance les Presbytériens. Cette violation de la foi publique mit Charles II dans le plus grand embarras; comme par cette loi intolérante 2,000 Presbytériens, presque tous pères de famille, perdirent le même jour 24 août 1662, terme fixé [2], leurs moyens de subsistance, Charles eut des remords de conscience, et, par une déclaration du 26 décembre 1662, connue sous le nom de *déclaration d'indulgence ou de tolérance*, suspendit l'effet de la loi : c'était réparer un tort par une violation de la constitution, et se brouiller avec un parlement bien intentionné. Charles révoqua son indulgence au mois de février 1663.

Déclaration d'indulgence de 1662.

Charles II épousa, le 21 mai 1662, l'infante Catherine, fille de Jean IV, roi de Portugal. Par le traité de

Traité du 16 octobre 1662, pour la vente de Dunkerque.

[1] Ces amendemens adoucissaient quelques points qui avaient choqué les Presbytériens.

[2] On appela cette journée la S. Barthélemi des Presbytériens.

mariage qui avait été conclu le 23 juin 1661, le roi d'Angleterre obtint, outre la promesse d'une dot de 500,000 liv. st. les villes de Tanger en Afrique et de Bombai aux Indes. Il promit d'assister son futur beau-père contre l'Espagne. Pour se procurer les fonds qu'exigeait cet engagement, ainsi que l'obligation de payer la dot de sa sœur Henriette mariée au duc d'Orléans, il conclut, le 16 octobre 1662, avec Louis XIV un traité par lequel il vendit à la France Dunkerque et Mardyck pour la somme de 5 millions de livres de France. Quoique l'entretien de ces deux places coûtât annuellement environ la moitié de la somme pour laquelle elles furent vendues, on est en droit cependant de regarder cette aliénation comme la plus grande faute politique que Charles II ait commise.

Abolition du triennal bill.

Le parlement qui durait depuis l'année 1661 aurait dû se dissoudre à la fin de l'année 1664, conformément à la loi de 1641 qui avait borné à trois ans l'existence de chaque parlement. On prévint cette dissolution par une loi qui abolit la première, mais statua en même temps que l'intervalle d'une session à l'autre ne serait jamais de plus de trois ans.

Guerre des Pays-Bas, en 1664, et paix de Breda de 1667.

Les motifs qui engagèrent Charles II à faire, en 1664, aux Hollandais une guerre qui ne fut réellement déclarée que le 2 mars 1665, et qui enveloppa l'Angleterre en hostilités avec la France et le roi de Danemark, alliés des États-généraux, les événements de cette guerre et les stipulations de la paix de Breda entre la Grande-Bretagne et la république, qui fu

signée le 31 juillet 1667, et laissa à l'Angleterre l'état de Newyork, ont été rapportés ailleurs [1].

La paix avec la France fut signée le même jour : Louis XIV rendit la partie de S. Christophe dont ses armes s'étaient emparées, ainsi que les îles d'Antigoa et de Montsérat.

Charles II avait obtenu du parlement un subside pour la guerre dont il vient d'être question. A ce bill de finance se rattache une altération de la constitution anglaise que nous devons remarquer. On avait observé que la manière usitée de lever les subsides avait un inconvénient qu'on voulut éviter cette fois-ci, en décrétant une forme par laquelle la convocation [2] perdit la faculté de concourir au vote du subside. On eut soin de la lui réserver expressément; mais comme par la suite on s'en tint toujours à ce nouveau mode, il en résulta que la convocation ou le clergé inférieur ne fut plus dans le cas de voter le subside. On continua de la convoquer régulièrement; mais aussitôt qu'elle était réunie, un mandat royal venait la proroger ou la dissoudre. La conséquence en fut que le clergé perdit, par le fait même, le droit de faire des décrets et de se mêler des affaires publiques. Il se mit, en revanche, en possession de celui de prendre part, comme d'autres francs-tenanciers, aux élections dont il n'avait pas joui jusqu'alors, parce qu'il avait ses représentans particuliers. Ce droit, qu'aucune loi ne lui a accordé, ne lui a jamais été contesté.

Abolition de la Convocation.

[1] Voy. vol. XXIX, p. 255-267.

[2] Voy. vol. IX, p. 329, l'origine de ces assemblées du clergé inférieur.

Paix de Breda avec le Danemark.

La paix entre la Grande-Bretagne et le Danemark éprouva une difficulté qui ne put être levée que par l'entremise des ambassadeurs de France. En 1661, Frédéric III avait conclu avec Charles II un traité d'alliance, par lequel les sujets de la Grande-Bretagne obtinrent, à l'égard du péage du Sund, toutes les immunités dont jouissaient les Hollandais. Le Danemark ne voulait pas rendre aux Anglais un privilège qu'ils avaient perdu par la guerre. Ses ministres demandaient qu'on insérât dans le nouveau traité la stipulation suivante : « Comme l'un et l'autre roi ont le pouvoir souverain et le droit entier (sans qu'on le puisse mettre en controverse ou le disputer) de disposer et ordonner des impositions et péages dans leurs propres seigneuries et terres de leur domination; pareillement aussi les sujets de l'un paieront autant de péages et impositions dans les royaumes, principautés, îles, villes, hâvres et rivières de l'autre, que chacune des parties pour son regard trouvera à propos qu'il se peut faire pour son service, utilité et profit, et en la même manière que les autres nations étrangères, avec lesquelles il n'y a point de conventions particulières pour ce sujet, sont obligées de payer. Toutefois, au passage du Sund, on n'exigera point des vaisseaux anglais et des marchandises dont ils seront chargés, et ils ne paieront de péage et d'imposition plus grande que celle qui était exigée d'eux, et qu'ils payaient en 1650.» En 1667, les ministres de la Grande-Bretagne ne voulurent souscrire à cette clause à moins qu'au lieu de 1650, on ne mît 1662, c'est-à-dire l'époque qui

avait immédiatement précédé la déclaration de guerre entre le Danemark et la Grande-Bretagne.

Comme il ne fut pas possible d'accorder les deux parties sur ce point, on se contenta d'insérer dans le premier article du nouveau traité, qu'il sera libre aux sujets des deux monarchies de naviguer et de faire le commerce librement dans les états de l'autre, et de se rendre avec leurs marchandises dans les pays, ports et fleuves de l'autre royaume; et les ministres de France remirent à ceux du Danemark une déclaration dans laquelle ils attestèrent que les négociations s'étaient passées ainsi que nous venons de le dire.

Une autre difficulté se rapportait aux îles Orcades. Cet archipel avait appartenu aux rois de Norvège[1] qui l'avaient engagé aux rois d'Écosse à condition qu'il serait restitué contre le remboursement de la somme avancée. Les rois de Danemark avaient plusieurs fois offert en vain la somme prêtée, pour rentrer dans leur propriété. Les ministres danois exigèrent qu'il fût inséré dans le traité un article par lequel le droit de leur souverain fût maintenu. Ils ne consentirent à le rayer qu'à condition que les ambassadeurs de France et ceux de Suède déclarassent que cette omission ne dérogerait pas aux droits de leur souverain.

Pendant la durée de la guerre que terminèrent ces traités, Londres et toute l'Angleterre furent affligés par un des fléaux les plus désastreux qui eussent jamais frappé une nation, par une peste dont les premiers symptômes se montrèrent pendant l'hiver de 1665 à

Peste de Londres de 1666.

[1] Voy. vol. VI, p. 344.

plainte qui n'articulait aucun fait constituant un délit. On prit alors d'autres moyens pour le perdre; il est si facile de prévenir le peuple contre un ministre, et le roi était fatigué de la rigide vertu de Clarendon et de sa haine contre les Catholiques; mais il n'osa pas secouer cette gêne tant que vécut Southampton. Trois mois après la mort de cet homme d'honneur, Charles retira, le 30 août 1667, les sceaux à lord Clarendon, et les confia à sir Orlando Bridgeman, avec le titre de lord garde-des-sceaux. La retraite du chancelier ne satisfit pas la haine de ses ennemis et la fureur aveugle du peuple. Le parlement envoya au roi une adresse de remercîmens, et Charles, dans sa réponse, promit qu'il n'emploierait plus un ministre si odieux. Enfin un certain Seymour, membre de la chambre des communes, porta contre le ministre disgracié une accusation en dix-sept articles, que les communes adoptèrent sans aucun examen; elles l'adressèrent aux lords, en requerrant l'arrestation du prétendu coupable. La chambre refusa de s'occuper d'une accusation si vague et si insignifiante; comme cependant Clarendon sentit qu'à la longue il deviendrait la victime de la passion des communes, de la faiblesse des pairs et de l'ingratitude du roi, il passa en France. De Calais, il envoya aux lords sa justification que ceux-ci adressèrent à la chambre des communes. Elle condamna cet écrit à être brûlé publiquement, et les deux chambres se réunirent pour prononcer le bannissement du comte de Clarendon. Charles II, qui n'était plus que le jouet d'une cabale,

dant on accusa les Catholiques de ce forfait sur un monument qui fut posé à l'endroit où avait été la maison du boulanger.

Ce fut aussi pendant la guerre avec la Hollande que se manifesta la première trace d'opposition dans le parlement jusqu'alors si dévoué au roi. Les dilapidations de la fortune publique et les dépenses auxquelles le roi se laissa entraîner par ses maîtresses, avaient causé dans la nation un mécontentement dont la voix se fit entendre en 1666 au parlement : cette assemblée résolut d'établir une commission pour examiner l'emploi qui avait été fait des subsides accordés pour la guerre. Charles conjura l'orage pour un moment, en accordant des pensions aux uns et promettant des places aux autres.

Disgrâce de lord Clarendon.

En 1667, le roi perdit deux ministres fidèles, et cette perte fut grande pour un prince léger comme lui qui, par paresse, s'abandonnait facilement à de mauvais conseils. L'un de ces ministres fut le fidèle Southampton, que la mort lui enleva. L'autre, lord Clarendon, tomba victime des cabales. Le peuple le regardait comme l'auteur de tous les maux de l'état, comme la paix peu avantageuse de Breda, la faveur dont les Catholiques jouissaient auprès du roi, le scandale des maîtresses, les dilapidations et la vente de Dunkerque. L'élévation d'Anne Hyde, sa fille, que le duc d'York avait épousée en réparation d'honneur, le rendit un objet d'envie. Le comte de Bristol, chef du parti catholique et son ennemi, l'accusa, en 1663, devant la chambre des pairs, qui refusa de donner suite à une

plainte qui n'articulait aucun fait constituant un délit. On prit alors d'autres moyens pour le perdre ; il est si facile de prévenir le peuple contre un ministre, et le roi était fatigué de la rigide vertu de Clarendon et de sa haine contre les Catholiques; mais il n'osa pas secouer cette gêne tant que vécut Southampton. Trois mois après la mort de cet homme d'honneur, Charles retira, le 30 août 1667, les sceaux à lord Clarendon, et les confia à sir Orlando Bridgeman, avec le titre de lord garde-des-sceaux. La retraite du chancelier ne satisfit pas la haine de ses ennemis et la fureur aveugle du peuple. Le parlement envoya au roi une adresse de remercîmens, et Charles, dans sa réponse, promit qu'il n'emploierait plus un ministre si odieux. Enfin un certain Seymour, membre de la chambre des communes, porta contre le ministre disgracié une accusation en dix-sept articles, que les communes adoptèrent sans aucun examen; elles l'adressèrent aux lords, en requerrant l'arrestation du prétendu coupable. La chambre refusa de s'occuper d'une accusation si vague et si insignifiante; comme cependant Clarendon sentit qu'à la longue il deviendrait la victime de la passion des communes, de la faiblesse des pairs et de l'ingratitude du roi, il passa en France. De Calais, il envoya aux lords sa justification que ceux-ci adressèrent à la chambre des communes. Elle condamna cet écrit à être brûlé publiquement, et les deux chambres se réunirent pour prononcer le bannissement du comte de Clarendon. Charles II, qui n'était plus que le jouet d'une cabale,

sanctionna cet acte. Ce fut en France que Clarendon écrivit ses Mémoires, legs précieux fait aux âges suivans, monument de sa probité et de sa loyauté; il y mourut en 1674. Il serait inutile de s'arrêter un instant aux crimes reprochés à ce ministre; nous ne dirons pas que la postérité l'en a acquitté : ses contemporains n'y croyaient pas; mais la postérité lui a pardonné, en faveur de ses vertus, le seul défaut qui les déparait, son fanatisme religieux.

Triple alliance de 1668.

Pour regagner l'affection de la nation, dont il avait déjà perdu une grande partie, Charles II conclut, en 1668, la fameuse triple alliance ayant pour objet de mettre des bornes à l'ambition de Louis XIV [1]. Charles II eut beaucoup de répugnance à signer ce traité, qui était en contradiction avec les liaisons secrètes qui existaient entre lui et Louis XIV; mais, comme la nation ignorait cette circonstance, elle reprit confiance en son caractère. Elle en avait beaucoup dans les quatre personnes qui, depuis la chute de Clarendon, dirigeaient les conseils du roi; savoir Robert, prince Palatin, le marquis d'Ormond, Jean Trevor, secrétaire d'état, et le garde-des-sceaux Bridgeman, qui tous étaient bien loin de posséder le secret du maître.

Traité de Douvres, le 1 juin 1670. Charles II devient pensionnaire de la France.

La parcimonie ou la sage économie avec laquelle les communes accordaient des subsides à Charles II, et la résistance, toujours respectueuse, toujours accompagnée d'expressions affectueuses, mais toujours ferme, qu'elles opposèrent à toute tentative de violer la constitution, finirent par inspirer au roi une pro-

[1] Voy. vol. XXVIII, p. 120; XXIX, p. 271.

fonde aversion pour le parlement. Les embarras financiers que lui causait sa prodigalité, le disposèrent à prêter l'oreille à toute proposition de lui fournir de l'argent, quelque déshonorant qu'en fût le moyen. C'est cette disposition qui donna naissance au traité d'alliance avec Louis XIV, que Charles II conclut secrètement à Douvres, le Ier juin 1670, et par lequel le roi d'Angleterre devint pensionnaire de la France, et lui sacrifia les intérêts de son pays [1].

[1] Voy. vol. XXVIII, p. 130, où nous avons parlé des conditions du traité secret de Douvres; mais nous croyons devoir placer ici le texte de l'art. 2. Le voici : « Le seigneur roi de la Grande-Bretagne étant convaincu de la vérité de la religion catholique, et résolu d'en faire sa déclaration et de se réconcilier avec l'Église romaine aussitôt que le bien des affaires de ses royaumes pourra le permettre, a tout sujet d'espérer et de se promettre de l'affection et de la fidélité de ses sujets qu'aucun d'eux, même de ceux sur qui Dieu n'aura pas encore assez abondamment répandu ses grâces pour les disposer par cet exemple si auguste à se convertir, ne manqueront jamais à l'obéissance inviolable que tous les peuples doivent à leurs souverains, même de religion contraire; néanmoins, comme il se trouve quelquefois des esprits brouillons et inquiets qui s'efforcent de troubler la tranquillité publique, principalement lorsqu'ils peuvent couvrir leurs mauvais desseins du prétexte plausible de religion, S. M. de la Grande-Bretagne, qui n'a rien plus à cœur (après le repos de sa conscience) que d'affermir celui que la douceur de son gouvernement a procuré à ses sujets, a cru que le meilleur moyen d'empêcher qu'il ne fût altéré serait d'être assuré, en cas de besoin, de l'assistance de S. M. T. Ch., laquelle voulant en cette occasion donner au seigneur roi de la Grande-Bretagne des preuves indubitables de la sincérité de son amitié, et contribuer au bon succès d'un dessein si glorieux, si

La duchesse de Portsmouth, maîtresse du roi.

La duchesse d'Orléans, sœur de Charles II, qui avait négocié ce traité, fit à l'Angleterre un autre présent pernicieux. Elle laissa à son frère une des demoiselles de sa suite, la belle Louise de Kerhouënt. Déjà ce prince, voluptueux et inconstant dans ses goûts, avait de nombreux enfans de cinq de ses maîtresses, et la nécessité de leur former des établissemens était une charge bien onéreuse pour ses finances; mais ce n'était rien en comparaison des profusions auxquelles l'entraîna la belle Bretonne, qui fut successivement créée baronne de Petersfield, comtesse de Fareham et duchesse de Portsmouth, et obtint un pouvoir absolu sur Charles qu'elle rendit père de Charles Lenno, duc de Richmond [1].

Pour rendre possible l'exécution des engagemens pris par le roi d'Angleterre, il fallut conclure un traité patent, ne renfermant que les conditions pour lesquelles Charles avait besoin du concours de son parlement. Nous en avons donné le sommaire [2].

utile à S. M. de la Grande-Bretagne, même à toute la religion catholique, a promis et promet de donner pour cet effet audit seigneur roi de la Grande-Bretagne, la somme de deux millions de livres tournois, et en outre ledit seigneur roi T. Ch. s'oblige d'assister de troupes S. M. de la Grande-Bretagne, jusqu'au nombre de 6,000 hommes de pied s'il en a besoin, et même de les lever et entretenir à ses propres frais et dépens, tant que ledit seigneur roi de la Grande-Bretagne jugera en avoir besoin pour l'exécution de son dessein, etc., etc. Et le temps de ladite déclaration de catholicité est entièrement remis au choix dudit seigneur roi de la Grande-Bretagne. »

[1] Voy. vol. XXIII, p. 253. [2] Voy. vol. XXVIII, p. 131.

Ministère nommé la Cabale.

Pour suivre le système d'intrigues dans lequel le roi venait d'entrer, il fallut un ministère dont les membres possédassent la dissimulation, la discrétion, l'intrépidité, l'indifférence pour la religion et pour la constitution de leur pays, sans lesquelles on ne pouvait pas entreprendre une suite de mesures réprouvées par la nation et condamnées par la loi, ni vaincre les obstacles que le patriotisme, l'attachement pour la religion dominante et les préjugés y opposeraient sans doute. Cinq hommes que, d'après les lettres initiales de leurs noms, on a stigmatisés du sobriquet de *Cabal* (cabale), furent jugés posséder toutes ces qualités : c'étaient Clifford, Arlington, Buckingham, Ashley et Lauderdale.

Thomas Clifford, nommé lord trésorier, s'était distingué comme marin; il était Catholique, et possédait tout le zèle d'un nouveau converti; il avait conseillé à Charles de se jeter entre les bras de Louis XIV, parce que, disait-il, il valait mieux qu'il dépendît d'un grand et généreux monarque que de cinquante sujets insolens.

Henri Bennet, comte d'Arlington, lord chambellan, était secrétement attaché à la religion catholique, mais conseillait au roi de cacher soigneusement, comme il faisait lui-même, ses sentimens religieux. C'était un homme très-arrogant. Pour se maintenir en faveur, il fut le complaisant des maîtresses du roi; telle fut la cause de sa haine pour le sévère Clarendon.

George Villiers, second duc de Buckingham, possédait toutes les qualités aimables d'un homme du

monde, sans vertu, sans religion ; livré à la débauche, ce fut lui qui avait corrompu les mœurs du roi. Il ne possédait nullement la discrétion requise pour être le ministre d'un roi qui veut renverser la constitution de son pays. Après avoir dissipé une fortune énorme, il languit les dernières années de sa vie dans la pauvreté et le mépris.

Le plus habile des nouveaux ministres fut Antoine Ashley Cooper, homme d'un caractère très-équivoque, qui, après avoir joué un rôle parmi les rebelles, s'était brouillé avec eux, et fut élevé, en 1672, au titre de comte de Shaftesbury et lord grand-chancelier d'Angleterre. Par son influence sur les Presbytériens, il avait beaucoup contribué à la restauration. Il possédait toute la souplesse, toute l'effronterie [1], toute l'éloquence qu'il faut pour être chef de parti, avec l'esprit et le don de la fine ironie qui plaisent en société.

Nous terminerons la nomenclature des nouveaux ministres, en plaçant ici le portrait que l'évêque Burnet a tracé du comte, ensuite duc de Lauderdale. « Après avoir été fort long-temps un zélé Covenantaire, il prit, en 1647, le parti du roi ; fait prisonnier à la bataille de Worcester [2], il fut mis en liberté par le parti qui rappela le roi. Lauderdale avait un extérieur désagréable ; il était fort corpulent, ses cheveux roux pendaient en désordre sur ses épaules ; sa langue, trop épaisse pour sa bouche, était cause qu'il crachait sans

[1] Shaftesbury, lui dit un jour Charles II, vous êtes le plus mauvais sujet du royaume. Oui, sire, répondit-il, de tous les *sujets*.

[2] Voy. p. 105 de ce vol.

cesse sur ceux à qui il parlait ; ses manières étaient grossières et rustiques, nullement faites pour la cour. Il possédait le latin dans une grande perfection, et savait le grec et l'hébreu. Il avait lu beaucoup de livres de théologie et presque tous les historiens anciens et modernes ; aidée par une mémoire extraordinaire, sa tête était bien meublée. Il parlait facilement, mais sans grâce. Son intelligence fut souvent en défaut (*he was of a blundering understanding*). Il était hautain au-delà de toute expression, humble jusqu'à la bassesse envers ceux qu'il fallait ménager, impérieux envers tous les autres. La violence de ses passions lui donna quelquefois des accès de rage. Quand une fois il avait mal conçu quelque chose, il n'y avait plus moyen de le faire revenir ; plutôt que de céder, il aurait juré qu'il ne changerait jamais de sentiment : dans ces momens, il fallait l'abandonner à lui-même, et attendre qu'il oubliât ce qu'il avait soutenu. Ami peu sûr, il fut ennemi irréconciliable. Dans les commencemens, il parut indifférent aux richesses ; mais, par la suite, il se livra au luxe et à la sensualité, et fit de grandes dépenses : dès-lors il ne répugna à aucun moyen qui pouvait le mettre en état d'y satisfaire. Pendant sa longue prison, il eut quelques retours vers la religion ; mais, par la suite, il bannit si bien ces sentimens de son cœur, qu'à peine en resta-t-il une trace. Sa grande expérience, la complaisance avec laquelle il se prêtait à tout ce qui convenait au roi, et la hardiesse de ses conseils lui donnaient sur ce prince un pouvoir que rien ne put jamais

ffaiblir, jusqu'à ce qu'enfin la diminution de ses forces physiques et intellectuelles le força d'abdiquer. Ennemi, par principe, du catholicisme et du pouvoir arbitraire, il prépara l'introduction du premier, et réussit presque à établir le second. Pendant que d'autres s'efforcent de cacher d'abord la tyrannie et de la rendre moins sensible en affectant de la douceur, Lauderdale déploya dès le premier moment une sévérité qui donna à son ministère plus d'analogie avec la cruauté de l'inquisition qu'avec une justice légale. Au milieu de tout cela, il resta Presbytérien, et nourrit jusqu'à sa mort une haine violente pour Charles Ier et son parti. »

Tel fut le ministère qui entreprit le renversement de la constitution et de la religion dominante. Il fallait pour cela se procurer une force militaire et les moyens de l'entretenir. Charles II secrétement d'accord avec Louis XIV pour attaquer la république des Provinces-unies, affecta d'être alarmé des préparatifs que faisait ce monarque, et demanda au parlement un subside pour armer 52 vaisseaux de ligne. Après l'avoir accordé, le parlement fut successivement prorogé jusqu'au 4 février 1673.

Sous le prétexte le plus futile Charles II déclara, le 6 avril 1672, la guerre aux États-généraux : mais par une violation de la foi publique les Anglais avaient commencé les hostilités un mois avant la déclaration. Comme on savait qu'une flotte hollandaise revenait de Smyrne avec une riche cargaison, on fit attaquer, le 3 mars 1672, près de l'île de Wight, par l'amiral Guerre d'Hollande de 1672.

Robert Holmes, les six vaisseaux de guerre qui l'escortaient ; ce coup manqua, l'amiral anglais ne put s'emparer que d'un vaisseau de guerre et de quatre vaisseaux marchands. Par une violation déhontée de l'art. 32 de la paix de Breda [1], le roi saisit les vaisseaux hollandais qui étaient dans les ports d'Angleterre. Comme une grande partie des subsides accordés par le parlement et de ceux payés par la France avaient été dépensés pour les plaisirs du roi, on avait compté sur la capture de la flotte hollandaise de Smyrne dont la valeur devait suffire pour faire la guerre pendant une année. Cette ressource ayant manqué, le ministre eut recours à un moyen très-dangereux, puisqu'il détruisait la confiance des peuples dans ce qui sur la terre doit paraître de plus sacré, la parole royale. Les banquiers de Londres avaient l'usage d'avancer au roi pour un intérêt de huit à dix pour cent les sommes accordées par le parlement ; leur remboursement était assigné sur le produit des impôts. Le ministère s'avisa de sister pendant toute l'année 1672 et les quatre premiers mois de 1673, le paiement des intérêts qui s'effectuaient au trésor de la couronne (*exchequer*) et de s'appliquer le produit des taxes formant le nantissement des banquiers. Comme ceux-ci avaient employé l'argent d'une foule de personnes qu'ils se procuraient à des intérêts moindres, il arriva de cette mesure inique et condamnable un bouleversement dans la fortune des commerçans, qui dut faire exécrer le nom du roi.

[1] Voy. vol. XXIX, p. 268.

Déclaration d'indulgence de 1672.

Dès l'année 1671 le duc d'York, héritier de la couronne (puisqu'on prévoyait que le mariage de Charles II resterait stérile), avait publiquement professé la religion catholique, et on savait qu'il était question pour lui de contracter mariage avec une princesse catholique[1]. Le 1er mars 1672 Charles II, en vertu de sa puissance ecclésiastique, publia sans le concours du parlement la *Déclaration d'indulgence* par laquelle toutes les lois pénales rendues contre les non-Conformistes furent suspendues et la liberté religieuse octroyée à tous les cultes excepté l'exercice de la religion catholique qui fut restreint aux maisons des particuliers.

Le changement de religion du duc d'York, la guerre d'Hollande sur les événemens de laquelle nous ne reviendrons pas ici, l'édit de tolérance, la fermeture de l'exchequer (sans parler d'autres mesures arbitraires) voilà assez de motifs pour brouiller le roi avec son parlement. Il fallut cependant se résoudre à le convoquer, puisque toutes les ressources étaient épuisées. Il s'assembla (et ce fut sa douzième session) le 4 février 1673. Les communes montrèrent la plus ferme résolution de remédier aux abus dont la nation se plaignait ; mais elles y procédèrent avec calme et dignité. Elles commencèrent par accorder au roi dans des expressions très-affectueuses un subside de 1,260,000 liv. sterl. payable pendant dix-huit mois, à raison d'une somme égale par mois ; mais elles déclarèrent que la Déclaration d'indulgence était un at-

[1] Anne Hyde venait de mourir après s'être déclarée Catholique.

tentat aux droits constitutionnels du parlement. Après avoir reçu trois adresses de la chambre insistant sur l'abolition de l'acte d'indulgence, Charles, suivant plutôt les conseils de l'ambassadeur de France que ceux de Lauderdale, céda de bonne grâces, il rompit lui-même le sceau de cet acte : les communes décrétèrent un bill d'*indemnité* en faveur des ministres qui y avaient eu part.

Défection de Shaftesbury.

Lorsque Shaftesbury vit que le roi avait cédé sur un point de sa prérogative, il se convainquit qu'un prince si faible finirait par sacrifier ses ministres à ses ennemis, et qu'il méritait d'être abandonné par ses amis. Aussitôt il se jeta dans le parti de l'opposition, et l'homme du caractère le plus despotique devint chef du parti populaire. Sir Heneage Finch fut nommé garde-des-sceaux à sa place, et créé comte de Nottingham [1].

Pour donner à la constitution un appui précisément du côté où ses fondations devaient être ébranlées, les communes passèrent un acte qui portait que tous les individus revêtus d'une fonction publique[2], et tous les officiers de l'armée non-seulement prêteraient les sermens de suprématie et d'allégeance et iraient communier un dimanche dans une église épiscopale, mais aussi déclareraient par écrit qu'ils ne croyaient pas à la transsubstantiation. Le roi sanc-

[1] Il est la souche des comtes de Winchilsea d'aujourd'hui.

[2] Comme les pairs, en cette qualité, ne prêtent pas de serment, le nouveau bill ne les regardait qu'autant qu'ils tenaient des offices du roi.

tionna, le 29 mars 1673, cet acte connu sous le nom de *Test*, parce qu'il devait servir de pierre de touche pour reconnaître les Catholiques. En conséquence de cette loi le duc d'York se démit de la charge de grand-amiral qui fut conférée au prince Robert, et Clifford se retira du ministère et mourut bientôt après. Sir Thomas Osborne qui fut ensuite comte de Danby, et plus tard duc de Leeds [1], obtint la charge de lord trésorier.

Premier acte du test.

Le mariage du duc d'York avec Marie d'Este princesse de Modène, quoique conclu déjà par procuration, fut hautement désapprouvé par le parlement qui montra dans toute sa conduite ou affecta la plus grande appréhension au sujet de la religion catholique. Déjà les communes avaient résolu de présenter au roi une adresse pour lui déclarer que l'existence d'une armée permanente était pour la nation un objet de grief, lorsque le 4 novembre 1673 le roi prorogea le parlement au 7 janvier 1674. A l'ouverture de la treizième session le roi demanda un prompt subside afin de faire la paix avec les États-généraux à des conditions avantageuses. Les communes firent comme elles faisaient chaque fois qu'elles voulaient témoigner au roi leur mécontentement; elles affectèrent de vives appréhensions pour la religion et ordonnèrent des persécutions contre les Catholiques. Comme elles n'accordèrent pas de subsides, la paix fut conclue, le 19 février suivant, aux conditions que nous avons dites [2]. Le parlement résolut de dissoudre entièrement la Ca-

Charles II est forcé de faire la paix avec les États-généraux.

[1] Voy. vol. XXIII, p. 290. [2] Voy. vol. XXIX, p. 290.

bale, en accusant Buckingham, Arlington et Lauderdale, seuls ministres qui en restaient. Buckingham, pour y échapper, demanda à être entendu à la barre où il se défendit faiblement, en rejetant tout sur le comte d'Arlington : le roi se hâta de proroger les chambres le 24 février 1674.

Il sera utile, pour juger le caractère versatile de Charles II, de placer ici une conversation que, peu de semaines après cette prorogation, il eut avec le chevalier Temple, nommé à cette époque ambassadeur d'Angleterre à la Haye.

« Ayant souvent fait réflexion, dit Temple dans ses Mémoires, sur le fatal changement des mesures du conseil de notre cour, contre l'avis de tant de gens éclairés aussi bien que contre le mien, et sur les malheureux succès de mes derniers emplois, qui avaient été causés par ce changement, je résolus de reconnaître, avant de partir, le terrain où je me trouvais, et de tâcher de découvrir, autant qu'il me serait possible, les véritables sentimens du roi, et ses dispositions par rapport aux mesures qu'il venait de prendre, et de ne me confier plus aux ministres qui m'avaient trompé, ou plutôt qui s'étaient trompés eux-mêmes. Dans cette vue, je pris occasion, dans une longue audience que le roi me donna dans son cabinet, de réfléchir sur les conseils et sur le ministère de la cabale. Je me représentais combien était pernicieux celui qu'ils avaient donné à S. M. de rompre des mesures et des traités dont on était si solennellement convenu; combien on lui avait fait de tort par les

murmures que cette démarche avait excités parmi le peuple, qui avait crié hautement contre ce procédé, qui d'ailleurs avait fait naître de grands soupçons contre la couronne. Le roi me répondit qu'il était vrai qu'il avait mal réussi, mais que s'il eût été bien servi, il aurait tiré un grand avantage de cette affaire; et ajouta plusieurs autres choses pour justifier ce qui s'était passé. J'eus du chagrin de reconnaître par là que le roi pourrait bien revenir aux mêmes méthodes, et ce fut ce qui m'obligea d'aller jusqu'au fond de l'affaire. Je fis voir combien il était difficile, pour ne pas dire impossible, d'établir dans ce royaume le gouvernement de la France, ou la même religion qu'on y professait; que le penchant général de la nation était contre l'un et l'autre; que plusieurs personnes qui peut-être étaient assez indifférentes en fait de religion, cesseraient de l'être quand elles considéreraient qu'il fallait une armée pour la changer, parce qu'elles verraient bien que le même pouvoir qui rendrait le roi maître de la religion, le rendrait aussi maître de leurs libertés et de leurs biens; qu'il n'y avait en France que la noblesse et le clergé qui fussent considérables, et, quand le roi les pourrait engager dans ses intérêts, il n'avait rien plus à faire, parce que les paysans n'ayant point de terres, ils n'étaient pas plus considérables par rapport au gouvernement que les femmes et les enfans l'étaient ici; que tout au contraire la principale force de l'Angleterre consistait dans le Tiers-État, dont le cœur était aussi orgueilleux à cause de l'aise et de l'abondance dont ils jouissaient,

que celui des Français était abattu par le travail et par la misère; que les rois de France étaient puissans à cause des grands domaines qu'ils possédaient, et par la multitude d'emplois civils, ecclésiastiques et militaires dont ils pouvaient disposer, au lieu que les rois d'Angleterre n'ayant que peu d'emplois à donner, et ayant renoncé aux biens qu'ils possédaient autrefois, ils n'étaient pas en état de lever une armée et moins encore de l'entretenir sans le secours de leurs parlemens, ni de faire la guerre à leurs voisins; et que quand ils auraient une armée sur pied, il était vraisemblable que, si elle était composée d'Anglais, elle ne servirait jamais pour des fins qui seraient l'objet de la haine ou de la crainte du peuple; que les Catholiques romains en Angleterre ne faisant pas la centième partie de la nation, et en Écosse la deux centième, il semblait qu'on ne pouvait pas, sans choquer le sens commun, prétendre de gouverner avec un seul homme quatre-vingt-dix-neuf autres d'une opinion et d'une humeur toute opposée; qu'à l'égard des troupes étrangères, il fallait considérer que, si elles étaient en petit nombre, elles seraient inutiles, ou plutôt qu'elles fomenteraient la haine et le mécontentement; et que, d'un autre côté, il était bien difficile d'en avoir un grand nombre, de les faire passer en Angleterre, et de les y maintenir; que, pour subjuguer les libertés de la nation et dompter la fierté des Anglais, il fallait compter tout au moins sur une armée de soixante mille hommes, puisque les Romains avaient été contraints d'y entretenir douze légions

pour cet effet, les Normands soixante-douze mille hommes, et que Cromwell en dernier lieu en avait laissé à sa mort près de quatre-vingt mille; que Gourville [1] qui passait, de ma connaissance, dans l'esprit du roi pour le plus habile Français qu'il eût jamais vu, était le seul étranger qui, à mon sens, connût bien l'Angleterre; et que, lorsque j'étais à Bruxelles dans la première guerre d'Hollande, il me dit que, puisque le parlement en était las, le roi n'avait qu'à se résoudre à faire la paix; il avait été assez long-temps en Angleterre; il connaissait assez notre cour, l'humeur du peuple et du parlement, pour conclure qu'un roi d'Angleterre qui veut être l'homme de son peuple est le plus grand roi du monde; mais s'il veut être davantage, par Dieu, il n'est plus rien. »

« Quoique le roi eût témoigné un peu d'impatience au commencement, il m'écouta attentivement jusqu'à la fin, et me dit que j'avais raison en tout, et

[1] Jean Hérault de Gourville, maître d'hôtel, puis secrétaire du prince de Marsillac (duc de la Rochefoucauld), et un des zélés frondeurs, condamné à mort pour malversation, après l'arrestation de Fouquet, ensuite employé à différentes missions, obtint des lettres d'abolition, et fut nommé conseiller-d'état. Madame de Motteville dit de lui : «Il était né pour les grandes choses, avide d'emplois, touché du plaisir de plaire et de bien faire; il avait beaucoup de cœur et de génie pour l'intrigue; il savait marcher parfaitement par les chemins raboteux et tortus, comme par les droits; il persuadait presque toujours ce qu'il voulait qu'on crût, et trouvait les moyens de parvenir à tout ce qu'il entreprenait.» Il a laissé des Mémoires concernant les affaires auxquelles il avait été employé depuis 1642 jusqu'en 1698, qui sont curieux. (*Note de l'auteur du Cours.*)

Gourville aussi ; puis mettant sa main dans la mienne il ajouta : « Et je veux être l'homme de mon peuple. »

Deux sessions du parlement, tenues en 1675, furent si orageuses que le roi s'empressa de le proroger, avant qu'il pût prendre une résolution décisive. Il y eut vacance depuis le 22 novembre 1675 jusqu'au 15 février 1677. La seizième session, qui dura jusqu'au 16 avril de cette année, ne fut remarquable que par le vœu exprimé par les communes que le roi ne se contentât pas de n'être plus l'allié de la France, mais se joignît ouvertement aux ennemis de Louis XIV, promettant de lui fournir tous les subsides nécessaires pour cela. En faisant cette demande à Charles II, les communes soupçonnaient que le roi était secrétement l'allié de Louis XIV. Elles ne se trompaient pas. Le 17 février, Charles avait écrit de sa propre main et signé un traité par lequel il fut convenu que le roi de France lui paierait une pension annuelle de 100,000 liv. sterl. Charles remit lui-même ce traité au marquis de Ruvigni, ministre de France à Londres. Ce fut par ce moyen déshonorant qu'il put se passer pendant quelque temps des subsides du parlement. Il ne fut pas le seul qui se dégrada en se faisant le pensionnaire de Louis XIV. Plusieurs de ses ministres et des patriotes de l'opposition partagèrent avec lui cette honte. On sait aujourd'hui les noms de tous ces individus.

Traité d'alliance avec les États-généraux, 1678.

Le vœu de la nation exprimé si fortement, et les négociations du prince d'Orange, venu en Angleterre en 1677 pour conclure son mariage avec la princesse Marie, fille aînée du duc d'York, aboutirent aux trai-

tés d'alliance de la Haye et de Westminster du 10 janvier et 3 mars 1678, entre la Grande-Bretagne et les États-généraux[1]. Les chambres, réunies le 15 janvier 1678, accordèrent au roi un subside de deux millions de livres sterlings. Ces alliances devinrent un acheminement à la paix de Nimègue.

Prétendu complot papi[ste] de 1678, ou complot d'Oates.

Toute l'attention du public fut occupée et la nation vivement agitée, en 1678, par la découverte d'une prétendue conspiration qui est connue sous le nom de *Complot papiste*. « Il n'existe pas dans les annales d'un peuple, dit le sage Somerville, un exemple si frappant de l'influence que, sans aucune preuve, la terreur peut avoir sur des hommes prévenus, jusqu'à faire taire en eux tout sentiment d'humanité, que la précipitation et la violence avec lesquelles tous les partis en Angleterre entrèrent dans les mesures qui furent prises à cette occasion. » Nous ajouterons : La croyance que trouva la fable la plus absurde nous apprendrait, si nous ne le savions par expérience, combien il est facile de fasciner les yeux, nous ne dirons pas du public, mais des gens qui se croient éclairés, si l'on s'attache à leurs passions et aux préjugés dont ils sont imbus : il arrive alors que ceux mêmes qui ne partagent pas l'erreur commune, sont obligés de faire semblant de se laisser entraîner par le torrent; et ainsi ce que la méchanceté a inventé devient historique, au moins pour quelques générations.

Un certain Titus Oates, connu pour un très-mauvais sujet, condamné par un tribunal pour parjure,

[1] Voy. vol. XXIX, p. 297.

chassé comme chapelain d'un vaisseau pour un crime contre nature, converti alors à la religion catholique, entré dans un collège de Jésuites, expulsé de là pour inconduite, et retourné au protestantisme, fut l'inventeur et le seul témoin de ce complot; un théologien protestant, nommé Tonge, homme simple et crédule, fut sa dupe, et se prêta au rôle de dénonciateur. La déclaration portait que le pape avait donné l'Irlande à la société des Jésuites, qui se préparait à en prendre possession; qu'il s'agissait de tuer le roi, s'il ne se faisait catholique, de renverser le gouvernement et l'Église établie. On nomma deux individus qui s'étaient chargés de tirer sur le roi. Wakeman, médecin de la reine, devait l'empoisonner; 20,000 Catholiques à Londres, 8,000 en Écosse attendaient le moment convenu pour prendre les armes; tous les Protestans d'Irlande devaient être massacrés; après tout cela, la couronne devait être offerte au duc d'York, à condition qu'il l'accepterait comme un don du pape, et promettrait d'extirper entièrement la religion protestante.

Lorsque ce complot fut dénoncé pour la première fois au roi, le sens droit de ce prince découvrit sur-le-champ la fausseté de certaines circonstances que nous avons passées sous silence, et les contradictions qui régnaient dans les autres. Il n'aurait pas donné suite à la chose, si le duc d'York, dont le confesseur, le Père Bedingfield, Jésuite, avait été mêlé dans le récit de Tonge, n'avait exigé une enquête. Oates fut cité devant le conseil d'état; mais il ne lui convenait

pas de soumettre sa fable au jugement de quelques hommes éclairés et sans passion ; son but était de faire du bruit et du scandale. Avant de se présenter au conseil, Oates fit une déclaration solennelle devant un juge de paix renommé pour son activité, sir Edmond-bury Godfrey qui, trouvant dans la liste des conspirateurs le nom de son ami Coleman, lui révéla le secret que celui-ci, secrétaire de la duchesse d'York, communiqua au duc. Oates atteignit son but de faire du bruit. Interrogé par le conseil d'état, il fut convaincu d'imposture, mais une circonstance imprévue vint changer en réalité tous ses mensonges. Le 17 octobre, on trouva dans un fossé le cadavre de Godfrey avec des signes évidens de violence. Qui aurait osé douter que ce magistrat n'eût été tué par les Catholiques, lorsqu'on aperçut sur ses habits des marques de cire qui ne pouvaient provenir que de cierges employés par des prêtres catholiques, puisque le juge de paix n'avait pas l'habitude de brûler de la bougie ? Le roi promit, par une proclamation, une récompense de 500 liv. sterl. à celui qui découvrirait les meurtriers. La somme fut assez forte pour tenter des scélérats ; il fut fait diverses dénonciations parmi lesquelles celle d'un certain Guillaume Bedloe, escroc et voleur connu, trouva plus de créance, quoique sa seconde déclaration fût évidemment en contradiction avec la première. D'après lui, le crime avait été commis dans l'hôtel de Somerset qu'habitait la reine, par deux Jésuites et par quelques Papistes attachés à son service.

Dans ces circonstances, le parlement s'assem Les représentans du peuple étaient imbus des pré tions de leurs commettans ; ils partageaient toute passions de la multitude ; comme elle, ils étaien frayés du fantôme du papisme qui à chaque pa présentait à leur imagination troublée. Les commu préjugeant la question du fait, demandèrent que les papiers qui se rapportaient à l'exécrable com leur fussent communiqués ; elles prièrent le roi d louer une récompense de vingt liv. sterl. pour la couverte de chaque prêtre caché en Angleterre, e payer les 500 liv. sterl. promises à Bedloe dont l moignage fut admis comme parfaitement satisfais elles envoyèrent à la Tour Édouard Sackville, mem de la chambre, pour avoir émis des doutes sur l' dence du complot ; et pour punir plus sévèremen forfait, elles supplièrent le roi de le déclarer à ja incapable de tout emploi. Elles accusèrent de cr de haute trahison Guillaume Herbert comte de Po Thomas Howard vicomte Stafford, Henri troisi comte Arundel de Wardour, les lords Guilla Petre et Bellasyse, tous cinq Catholiques.

Nouveau test de 1678.

Nous omettons d'autres mesures de simple po que l'opinion d'un danger existant pouvait justifie excuser. Cette opinion s'était tellement emparée toutes les têtes, que le roi qui en riait en particul n'osa en douter devant le monde. Il déclara dan discours aux deux chambres qu'il était prêt à pre avec elles des mesures pour assurer à jamais l'éta la religion protestante, et qu'il ne refuserait pa

sanction à une loi tendante à limiter le pouvoir d'un successeur catholique. Les communes passèrent un bill qui soumettait tous les membres des deux chambres et toutes les personnes qui approchaient le roi, à la prestation d'un nouveau test, par lequel non-seulement la transsubstantiation mais aussi le culte de la vierge et des saints étaient déclarés idolâtres. Le seul Gunning, évêque d'Ely, quoique condamnant les dogmes dont il s'agissait, osa blâmer les termes du bill, reconnaissant que les Catholiques n'étaient pas idolâtres. Au reste le bill passa avec quelques restrictions. Le duc d'York demanda une exception en sa faveur; il protesta, en versant des larmes, que sa religion était une affaire entre Dieu et lui, et qu'elle n'aurait jamais de l'influence sur les affaires du gouvernement. L'exception ne passa qu'à une majorité de deux voix. On excepta aussi la reine et neuf dames de sa suite, à son choix. Elle nomma la duchesse de Portsmouth, l'amie du roi, et fit tirer au sort les autres. Ce qui nous paraît une preuve de délicatesse, fut blâmé comme contraire à la décence.

Tel est le fameux acte du test qui priva dix-neuf [1] illustres maisons d'Angleterre de leur droit héréditaire de siéger à la chambre des pairs; injustice qui n'a été réparée que de nos jours. Nous allons faire connaître les noms de ces seigneurs; ce furent le duc de Norfolk, les comtes de Shrewsbury, Portland, Cardigan, Powis, ; les vicomtes Montague, Stafford ;

[1] Il y en avait trois de plus qui furent restituées dans la session suivante en prêtant serment.

les barons Audrey, Stourton, Petre, Arundel, Hunsdon, Belasyse, Longdale, Teynham, Carrington, Widdanton, Gérard de Bromby et Clifford.

Cependant on poursuivit avec un acharnement extraordinaire le procès des accusés. Un écrivain dont l'opinion doit être d'un grand poids aux yeux des hommes impartiaux, le célèbre Fox, en parlant de ce procès dit : « Dans cette affaire, des témoins si méprisables que leurs dépositions eussent été inadmissibles dans la cause la plus insignifiante et sur les moindres circonstances, affirmèrent des faits si improbables ou plutôt si évidemment impossibles qu'eussent-ils été attestés par Caton lui-même, on n'aurait pas dû y croire ; et ce fut néanmoins sur ces seules dépositions qu'un grand nombre de personnes innocentes furent condamnées à mort et exécutées et que plusieurs pairs furent emprisonnés. Les accusateurs, procureurs et avocats-généraux poursuivirent ces accusations avec toute la fureur à laquelle on pouvait s'attendre dans de pareilles circonstances ; les juris partagèrent naturellement la frénésie qui égarait la nation, et les juges eux-mêmes dont le devoir était de les exhorter à se tenir en garde contre de pareilles impressions, firent scandaleusement tout ce qu'ils purent pour confirmer leurs préjugés et pour enflammer leurs passions. »

Coleman, zélé catholique, et homme intrigant ; le P. Ireland, accusé d'avoir signé avec cinquante autres Jésuites une délibération pour l'assassinat du roi ; deux autres Jésuites, les PP. Grove et Pickering qui devaient s'être chargés de tirer sur le roi, et le vicomte

de Stafford, fils cadet du comte d'Arundel, furent les hommes les plus marquans parmi ces victimes du délire national. Tous protestèrent jusqu'au dernier moment de leur innocence.

Le seul accusé que les tribunaux acquittèrent, fut sir George Wakeman, médecin de la reine. Le condamner, c'était compromettre la reine. Ce n'est pas que les communes ne se fussent oubliées jusqu'à voter une adresse au roi dans laquelle son épouse était accusée de complicité ; mais les lords la rejetèrent avec indignation, et le roi qui vivait mal avec la reine, déclara hautement qu'il ne souffrirait pas qu'on attaquât une femme innocente. Dans toutes ces affaires Shaftesbury joua un rôle détestable.

L'homme le plus cruellement compromis, celui dont la justification fut extrêmement difficile, malgré son innocence, fut lord Danby, grand-trésorier de la couronne. Ce fut lui qui avait été chargé de transmettre à Montague, ambassadeur du roi à Paris, les ordres pour suivre les liaisons entre Charles et Louis XIV. Lord Danby désapprouvait hautement cette liaison et conjurait le roi d'y renoncer : néanmoins il obéissait. Désirant recouvrer les papiers qui étaient entre les mains de l'ambassadeur, il profita d'une accusation portée contre Montague par Jenkins, plénipotentiaire à Nimègue, pour faire saisir les papiers de l'ambassadeur ; mais Montague qui avait caché les plus importans de ces papiers, passa sur-le-champ en Angleterre, sans en demander la permission, et mit sous les yeux de la chambre des communes,

dont il était membre, deux lettres de Danby qui dévoilèrent toute l'intrigue déshonorante qui avait eu lieu entre Charles II et Louis XIV. Une de ces lettres disait : « Dans le cas où les conditions de paix seraient acceptées (il s'agit des propositions faites à Nimègue par les plénipotentiaires de France) le roi s'attend à recevoir annuellement six millions de livres pendant trois ans, parce qu'il s'écoulera probablement quelques années avant que le parlement soit d'humeur à lui accorder aucun subside s'il fait une paix quelconque avec la France, et l'ambassadeur de cette cour à Londres est toujours convenu que telle serait la somme accordée, mais non pour si longtemps. » Danby avait fait au roi de si vives représentations au sujet de cette dépêche, que pour le tranquilliser Charles avait écrit lui-même au-dessous : « Cette lettre a été écrite de mon exprès commandement. C. R. »

Dissolution du premier parlement.

On peut juger de la satisfaction du parti républicain d'une découverte qui présentait le caractère du roi dans un jour si défavorable ; il résolut de pousser le scandale aussi loin que possible. Un acte d'accusation contre Danby fut envoyé à la chambre haute, mais renvoyé comme violant la prérogative des pairs auxquels seuls il appartenait de porter un bill de haute trahison. Une contestation fort animée s'engagea alors entre les deux chambres ; le roi y mit fin en prorogeant le parlement le 30 décembre 1678. Le 24 janvier suivant il le déclara dissous.

En jetant un coup-d'œil sur les opérations de ce

ırlement qui avait été réuni dix-huit fois, on remar-
ıe un grand contraste entre les dispositions dans
squelles il commença en 1661 sa première session et
elles qui l'animèrent dans les dernières années de son
:istence politique. Les membres des communes, élus
ıns le premier transport d'allégresse que la restaura-
on avait fait naître, ne pensèrent pas à profiter de la
rconstance pour mettre des bornes à la prérogative
ıyale. Peut-être le roi aurait-il réussi facilement
ıns le plan de renverser la constitution, s'il n'en avait
ttaqué les bases d'un côté où le parlement veillait à
ur maintien. Aussi zélés partisans de l'Église établie
ue de la monarchie, les membres des communes fu-
ent effrayés lorsqu'ils virent le roi porter des coups à
'épiscopat. Ils furent profondément blessés, quand
s crurent s'apercevoir qu'au lieu de répondre par une
anche confiance à leur affection loyale, Charles en-
retenait avec un monarque étranger des liaisons qui
e pouvaient avoir d'objet que la destruction des li-
ertés publiques. Leur attachement pour le roi dimi-
ua successivement. Les républicains commencèrent
lors à lever les têtes et inspirèrent à l'opposition une
ıtrépidité qui effraya la cour. Ce fut depuis la sep-
ième session que cette opposition se montra à décou-
ert ; mais ce fut aussi depuis cette époque que l'es-
rit de corruption se glissa dans la chambre. La cour
rofita des fréquentes vacances que le cours de la na-
ure ordinaire fit naître pendant dix-huit ans dans un
orps de 4 à 500 membres pour y faire nommer des
ommes dévoués à ses intérêts. Leur entrée successive

affaiblit l'opposition et l'empêcha d'atteindre son but, qui était de rompre l'alliance avec la France et de restreindre la prérogative royale. Cependant les nouveaux venus eux-mêmes se laissèrent entraîner par l'esprit de vertige qui s'était emparé, en 1678, de la nation; le gouvernement avait perdu la majorité de la chambre des communes lorsque le premier parlement fut dissous.

Second parlement, 1679.

La nécessité de se procurer des fonds pour licencier l'armée engagea le roi à convoquer, le 6 mars 1679, son second parlement[1]. Comme il prévoyait une vive attaque de la part des communes, il engagea le duc d'York, son frère, à passer sur le continent; et considérant d'un autre côté que dans la nation il y avait un fort parti qui projetait de faire reconnaître comme successeur éventuel le fils aîné de Charles, Jacques, duc de Monmouth, dont, à l'âge de dix-neuf ans, Luçy Walters, sa première maîtresse, l'avait rendu père[2], et que dans cette vue on avait répandu le bruit que Charles avait été secrétement marié à Lucy, le roi, à la demande du duc d'York, démentit ce bruit dans une réunion solennelle du conseil d'état, où il signa une déclaration portant qu'il n'avait jamais été marié avant son union avec la reine.

Dès l'ouverture du second parlement, le 6 mars 1679, il s'éleva des débats très-vifs entre l'assemblée et le roi, et les communes chagrinèrent beaucoup le

[1] Sans compter le *convention-parliament* qu'il trouva siégeant en arrivant.

[2] Voy. vol. XXIII, p. 251.

monarque en donnnant suite à l'affaire de Danby. Au mépris d'une lettre d'abolition sous le grand sceau que Charles avait accordée à son ministre, les communes, avançant la thèse, nouvelle en droit public, que la grâce du roi ne pouvait sauver un coupable accusé par les communes, portèrent contre le lord trésorier le décret d'accusation, et les lords ordonnèrent son arrestation.

Privé de son ministre de confiance, Charles II offrit la place de secrétaire d'état à sir Guillaume Temple qu'il avait rappelé de la Haye; Temple la refusa, mais conseilla au roi de changer son conseil, et de le composer de personnes agréables à la nation. Charles créa en conséquence un conseil privé de trente personnes, dont la moitié choisie dans les officiers et employés de la couronne, et l'autre moitié dans les lords et les membres des communes ayant de l'influence dans leur chambre. On flatta la vanité du comte de Shaftesbury en le nommant président du nouveau conseil. Arthur, comte d'Essex [1], du parti populaire, eut la place de lord trésorier, Robert Spencer, comte de Sunderland, celle de secrétaire d'état; ces deux ministres avec George Seville, vicomte de Hallifax, et le chevalier Temple formèrent une espèce de conseil de cabinet chargé de préparer les affaires qui devaient être portées soit au conseil d'état, soit au parlement. Ce fut contre l'avis de Temple que la présidence fut donnée à un homme aussi immoral que Shaftesbury; le roi dit que si on ne le plaçait pas dans le conseil, il ferait en- Ministère Shaftesbury.

[1] Fils de lord Capel, exécuté en 1619. Voy. p. 96 de ce vol.

core plus de mal. L'erreur du roi peut avertir les princes qu'il est dangereux de donner de l'autorité à ceux qu'ils craignent intérieurement ou qu'ils détestent. Le traître Shaftesbury, feignant de posséder la confiance du roi, persuada son parti qu'on ne pouvait rien faire de plus agréable au roi que de persécuter à outrance les personnes impliquées dans le complot papiste et d'insister sur l'exclusion du duc d'York, parce que cela frayerait la route du trône au duc de Monmouth, l'objet de toute sa tendresse.

Bill pour l'exclusion du duc d'York de la succession, 1679.

Loin de modérer l'ardeur de leurs attaques contre la prérogative royale, les communes résolurent de porter leurs armes dans l'intérieur du palais et de blesser le roi dans les affections de son cœur. Déjà on fit entendre qu'on aurait une seconde conspiration à craindre, aussi long-temps que les Catholiques espéreraient porter le duc d'York sur le trône. Bientôt après, le $\frac{15}{26}$ mai 1679, la chambre des communes adopta, par une majorité de 79 voix, le *bill d'exclusion* d'après lequel le duc d'York devait perdre son droit à la succession au trône; à la mort du roi, ou en cas d'abdication, la couronne devait passer à celui ou celle à qui, d'après la loi fondamentale, elle appartenait après le duc d'York. Quiconque agirait contre ce bill, de même que le duc, s'il rentrait dans le royaume, devait être puni comme criminel de haute trahison.

Bill d'Habeas corpus, 1679.

Nous ne nous arrêterons pas à toutes les tentatives que firent les communes pour détruire la prérogative royale. Dictées par la passion, elles furent repoussées par la modération des pairs. Néanmoins l'Angleterre

doit à ce parlement la pierre angulaire de l'édifice constitutionnel, la base de la liberté publique. C'est la loi connue sous le nom de *Habeas corpus*, la troisième loi fondamentale du royaume, qui est particulièrement l'ouvrage du comte de Shaftesbury. Elle statue des peines sévères contre tout juge qui refuserait à un prisonnier un acte de habeas corpus, c'est-à-dire un ordre au geôlier de conduire le prisonnier devant le juge et de produire son écrou. Si celui-ci ne renfermait pas le motif de l'arrestation, le prisonnier devait être mis en liberté sur-le-champ; si le motif était exprimé, le prisonnier devait être amené devant le juge dans les vingt-quatre heures ou à la première audience et interrogé à l'audience immédiatement suivante. Si le délit dont il était accusé n'était pas capital (*treason or felony*), il serait admis à fournir caution pour se présenter au terme. Personne ne devait être enfermé dans une prison située hors de l'Angleterre, du pays de Galles et de Berwick. Une fois acquitté, on ne pourrait plus être traduit en justice pour le même fait. Le roi sanctionna, le 27 mai 1679, cette loi aussi sage qu'elle parait simple. Qu'aucune nation ne se vante de sa liberté, si elle ne vit pas sous le régime d'une loi pareille! Le même jour le parlement fut prorogé avant que les pairs eussent prononcé sur le bill d'exclusion; bientôt après il fut dissous.

Le roi étant tombé dangereusement malade, rappela son frère pour être en mesure, le cas échéant, de monter sur le trône. Le duc d'York arriva à Windsor

roi d'Angleterre se passât entièr[illegible] parlement, ou qu'au moins il n'en assemblât pas pendant trois ans, afin qu'on eût le temps de préparer un ordre de choses dans lequel ces assemblées ne seraient plus à craindre. Charles II avait consenti à ce dernier parti, mais le traité ne fut pas conclu, grâce aux sages conseils de Sunderland, de Laurent Hyde, comte de Rochester, qui venait de remplacer Essex dans la charge de grand trésorier, et de Sidney Godolphin, homme habile, vertueux et renommé par son excessive taciturnité. Ces trois ministres jouissaient alors de la confiance du roi. Halifax s'était retiré pour se vouer à des occupations littéraires, et Shaftesbury avait été destitué et remplacé par le comte de Radnor, l'ancien lord Robarte, que Burnet appelle un homme vicieux sous l'apparence de la vertu, très-savant, mais intraitable, obstiné, fier et jaloux. Guillaume lord Russel, fils du comte de Bedford[1], jouissant d'une grande popularité, et d'une aussi grande réputation de probité et de candeur, quitta aussi le conseil d'état, parce qu'il désapprouvait la conduite du roi. Le duc d'York étant, par exprès commandement du roi, revenu à la cour au mois de février 1680, le comte de Shaftesbury avec le comte de Huntingdon, le lord Grey de Werke, les lords Guillaume Russel et Cavendish, se rendit au tribunal dit Kingsbench, pour l'accuser comme papiste récusant. Le lord chef de la justice refusa d'accepter la plainte; toutefois les intrigues multipliées dans lesquelles Charles II était

Accusation du duc d'York.

[1] Le comte de Bedford fut, en 1694, créé duc.

enveloppé comme dans un réseau lui arrachèrent un ordre qui, pour sa propre sûreté, à ce qu'on disait, le renvoyait en Écosse où il s'était fait aimer, et d'où il arrivait fréquemment des adresses à son honneur qu'on nommait adresses d'abhorrence, parce que les signateurs y témoignaient leur mécontentement des menées du parti des Whigs. Ces adresses eurent alors beaucoup de vogue; elles devinrent un nouveau sujet de disputes, et une classe de citoyens fut proscrite sous le nom d'*abhorrers*, par la faction anti-royaliste. Origine des Abhorrers.

Il fallut enfin se résoudre à convoquer le parlement pour le 21 octobre 1680 : il se montra plus turbulent qu'auparavant; il sévit contre les abhorrers comme contre des criminels et vota de nouveau le bill d'exclusion. Porté à la chambre des pairs, ce bill fut soutenu par Shaftesbury, Sunderland et Essex, et ce qui est révoltant, par Monmouth, fils naturel du roi, en faveur de qui toute cette trame était ourdie. Halifax s'y opposa avec une telle force et une telle éloquence que ce jour-là il éclipsa, disent les auteurs du temps, celle de Shaftesbury. Le bill fut rejeté le 15 novembre 1680, par une majorité de trente-deux voix. Les évêques votèrent contre, parce qu'ils commencèrent à s'apercevoir que le presbytérianisme qui faisait des progrès journaliers leur était bien plus dangereux que le catholicisme. Telle fut l'intolérance des communes, qu'elles exigèrent du roi qu'il bannît de sa cour le lord Halifax pour s'être opposé à leur dessein. Rejet du bill d'exclusion, 1680.

Cependant les cinq lords accusés d'avoir fait partie du complot papiste gémissaient encore dans la Tour. Procès et condamnation du vicomte de Stafford.

Lorsqu'ils sollicitèrent la faveur d'être enfin jugés, les communes choisirent un d'eux parce qu'elles pensaient que pour rétablir leur réputation une condamnation était nécessaire. Ce choix tomba sur un vieillard, le vicomte de Stafford. Son procès qui commença le 30 novembre, est une déplorable partie de l'histoire des meurtres judiciaires. La procédure fut une suite d'irrégularités et d'injustices criantes. Il serait inutile de dire qu'on ne put prouver à ce seigneur catholique la moindre participation au complot, puisque tout le monde reconnaît aujourd'hui que le complot n'a pas existé; mais on est frappé d'étonnement en lisant qu'après une défense qui confondit tous les dénonciateurs, l'accusé fut condamné, le 7 décembre, par cinquante-un de ses pairs contre trente-six qui osèrent reconnaître son innocence. On ne peut expliquer un résultat qui fait honte à l'humanité que par une faiblesse de la nature humaine qui tient à l'amour-propre. La chambre haute convertie en haute-cour sous la présidence du chancelier Finch comte de Nottingham, avait employé deux sessions à découvrir les traces d'un complot qui échappaient à toute investigation; il aurait fallu un grand effort de vertu dont peu d'entre eux étaient capables pour avouer qu'ils n'avaient fait que courir après une chimère. Après une audience de cinq jours lord Stafford fut condammé et exécuté le 29 décembre. Sa condamnation ne put gagner des prosélytes à l'opinion de ceux qui admettaient l'existence de la conspiration; sa dénégation constante et sa mort courageuse firent naître

des doutes dans l'âme de ceux qui y avaient cru de bonne foi.

L'échec du bill d'exclusion excita dans la chambre des communes un mécontentement qui fit oublier à cette assemblée tous les conseils de la prudence et de la modération. Elle vota une adresse dans laquelle on refusait au roi tout subside s'il ne consentait à l'exclusion du duc d'York et au renvoi de presque tous ses ministres et conseillers. Pour prévenir d'autres démarches violentes que les communes allaient faire, Charles II prononça, le 18 janvier 1681, la dissolution du parlement, et en convoqua un quatrième pour s'assembler le 21 mars à Oxford, ville où le parlement serait privé de l'assistance des clubs.

Quatrième parlement de sept jours, de 1681.

Le quatrième parlement tenu à Oxford ressemblait moins à une assemblée délibérante qu'à deux corps d'armée ennemis venant pour se combattre. Les députés arrivèrent accompagnés chacun d'une suite nombreuse : le roi était entouré de ses gardes accusées d'être infectées de papisme. Les deux champions étaient la chambre haute et le corps des communes qui se contestaient réciproquement le droit de juger une nouvelle conjuration imaginaire qui venait d'être dénoncée. Pour la première fois Charles II y parla le langage de la sévérité ; mais les membres des communes qui étaient en grande partie les mêmes qu'au dernier parlement, connaissant leur force, poursuivirent leur marche. La députation de Londres qui se distinguait par sa turbulence, en revint à l'exclusion du duc d'York. Un des ministres du roi, le comte de

Halifax, proposa un expédient qui devait concilier les partis ; c'était de ne pas exclure le duc d'York de la succession ; de lui laisser prendre à la mort de Charles II le titre de roi, mais de conférer tout le pouvoir avec le titre de régent à celui qui serait son héritier présomptif. Le duc d'York reconnu roi devait résider hors du royaume. On croit que le duc d'York n'aurait pas accepté cet arrangement si les communes l'avaient agréé ; celles-ci en le rejetant évitèrent au pays une guerre civile. Le roi prononça la dissolution du parlement dont l'existence se borna à sept jours, et prit la ferme résolution de n'en convoquer pas d'autre.

Licence de la presse.

En examinant les causes qui produisirent dans les sentimens de la nation la mémorable révolution que nous avons vu arriver dans les vingt premières années du règne de Charles II, et par laquelle un peuple loyal, aimant son prince, s'était changé en une horde turbulente et séditieuse, un historien anglais [1] s'arrête entre autres à la licence de la presse qui caractérisa cette époque. « Une licence effrénée, dit-il, tant dans les paroles que dans les écrits, se montra après la dissolution du second [2] parlement, propagea des soupçons, fomenta des jalousies contre le gouvernement et disposa le peuple à prendre telle mesure violente que le zèle de ses chefs lui suggérait. Lorsque Charles monta sur le trône, la nation, fatiguée de la guerre civile et des commotions qui avaient été une suite du

[1] Somerville.

[2] C'est celui que nous nommons le premier.

renversement de la monarchie, languissait après le rétablissement de l'ordre et de la tranquillité. Malgré la différence des opinions relativement aux questions politiques, tous les ordres de l'état, après la restauration, paraissaient les avoir spontanément supprimées et s'être accordés pour une cessation de toutes les controverses. Divisés par des opinions et des dénominations religieuses, ils évitaient avec soin des sujets qui pouvaient faire revivre des disputes et fomenter l'animosité. Tant que les prétentions de la couronne furent modérées et l'obéissance des sujets prompte et volontaire, il paraissait inutile et dangereux de rechercher jusqu'où l'autorité pourrait aller, et où la résistance pourrait commencer. La déclaration d'indulgence pour les dissidens, publiée en 1662 et retirée sur les remontrances du parlement, fut envisagée comme l'imprudence d'un cœur bienveillant plutôt que comme l'indice d'une tendance vers le pouvoir arbitraire et l'extension de la prérogative ; mais lorsque l'acte du 17 mars 1672 montra de nouveau la prétention de dispenser de l'observation des lois, et qu'on le vit accompagné de mesures arbitraires; lorsque le roi brava le parlement en annonçant l'intention de persévérer dans ses résolutions; lorsqu'on exigea des sujets une obéissance passive, et que toute liberté de discussion eut cessé, l'indifférence pouvait devenir criminelle et la soumission paraître lâcheté. Comme il s'agissait des plus chers intérêts du peuple, il fut invité à surveiller d'un œil jaloux les limites qui séparaient les droits de chaque pouvoir constitutionnel.

L'esprit de la critique fut éveillé, les presses gémirent sous des pamphlets, les questions politiques devinrent le sujet de toute conversation et produisirent les manifestations qui caractérisèrent l'esprit de parti. Le second parlement avait fait deux actes, l'un pour régulariser la presse, l'autre pour en prévenir les abus; mais on démontra par des argumentations tirées de la législation qu'ils avaient perdu leur effet avec la première session du troisième parlement. Le 29 décembre 1675, une proclamation du roi supprima les cafés, regardés comme des foyers de sédition et comme les ateliers où se fabriquaient les mensonges politiques; une interprétation forcée des lois parut justifier cette mesure. L'avantage temporaire que la couronne obtint en suspendant les hostilités *argumentantes*, fut plus que balancé par le redoublement de violence avec lequel elles recommencèrent lorsqu'on ôta les entraves qui les avaient retenues. Comme les eaux d'un torrent arrêté et obstrué pendant quelque temps, s'assemblent en une masse continuellement croissante jusqu'à ce que finalement elles rompent toutes les digues et répandent au loin la désolation, de même ces griefs et ces craintes des dangers qui se seraient probablement évaporées, si on leur avait permis de se manifester, se gonflèrent sous la pression, et lorsqu'enfin la contrainte cessa, elles éclatèrent avec toute l'exagération d'une imagination échauffée. Tous les artifices de la malignité furent employés et tous les préjugés populaires entretenus pour jeter de l'odieux sur les mesures du gouvernement et pour noircir le caractère

de ses agens. Aux yeux de ceux qui étaient sensibles à l'honneur de leur patrie on peignit ce gouvernement comme l'objet du mépris des nations étrangères ; le papisme et le pouvoir arbitraire étaient les mots qu'on fit sonner sans cesse aux oreilles des amis de la liberté et de la religion protestante. Les Catholiques, déjà beaucoup trop en butte à la haine populaire, étaient accusés d'être les auteurs du grand incendie de Londres, et les artisans de tous les malheurs que la nation avait éprouvés depuis le commencement du règne de Charles II ; calamités peu importantes, disait-on, en comparaison du système de destruction qu'on suivait maintenant. Le sang, l'horreur et la désolation menaçaient d'envahir le pays. »

« Pour donner au système de calomnie une influence plus régulière et plus étendue, on établit des clubs et des associations qui, à des époques fixes, s'assemblaient dans les différens quartiers de la ville. Leur objet était de faire des prosélytes à l'opposition et de chercher les instrumens les plus propres à avilir et à embarrasser le gouvernement. Ils étaient chargés de prêter l'oreille à tout rêve d'un danger public, à toute histoire qui pouvait servir à jeter du blâme sur le caractère du duc d'York et du roi, et de la répandre avec la plus grande célérité sur toute la surface du royaume. Aucun partisan de la cour n'était placé dans une condition assez basse pour échapper à la malice de leur critique; il pourrait peut-être avoir de l'influence dans les élections et il était prudent de l'*éclabousser par quelque aspersion du mensonge et de*

Origine des sociétés populaires.

l'exaspération[1]. Les membres les plus distingués de ces associations entretenaient des relations avec les ministres étrangers, et se procuraient par ce moyen des descriptions des affaires du dehors qui pussent servir au dessein de leur parti. Le succès de toutes ces menées répondit aux espérances les plus exagérées de ce parti. De Londres, comme d'une source de venin, sortirent des ruisseaux empoisonnés qui portèrent l'infection et les maladies dans les provinces les plus éloignées. Le royaume devint une arène de factions, de mécontentement et de tumulte. »

« Il est vrai pourtant que la cour ne fut ni moins active ni plus délicate dans le choix des moyens pour soutenir son autorité et faire manquer le projet de ses antagonistes. Les juges se prêtèrent à être les instrumens de la vengeance royale; on donnait quelquefois aux expressions des pamphlets publiés contre la cour une interprétation forcée qui autorisait à sévir contre leurs auteurs. Les écrivains royalistes ne montraient pas plus de respect pour la vérité et le décorum que les autres. Les membres les plus respectables de l'opposition furent accusés d'agir par les motifs les plus vils. Plusieurs hommes de loi se montrèrent fort adroits à soutenir les mesures arbitraires de la cour. Les deux universités réprouvèrent les doctrines enseignées dans les ouvrages des patriotes, et sanctionnèrent les prétentions arbitraires de la cour par une autorité classique. A la honte de l'Église établie, il faut avouer que souvent la vérité et le patriotisme

[1] Qu'on veuille pardonner cette traduction littérale.

furent sacrifiés à l'ambition, et que les maximes d'une religion qui est favorable aux droits et au bonheur de l'humanité furent perverties pour soutenir des principes politiques tendant à dégrader et à opprimer le genre humain. Il est certain néanmoins que le parti populaire gagna beaucoup plus par l'abus de la liberté et par la licence de la presse, que la cour par une extension arbitraire de la loi et par les faveurs qu'elle accorda aux écrivains royalistes. Si les deux partis avaient possédé les mêmes talens et employé la même industrie, encore les écrits qui s'occupaient des intérêts du peuple et flattaient ses préjugés, en même temps qu'ils avaient le charme de la nouveauté, devaient-ils remporter la victoire en occupant davantage l'esprit et remuant les passions des lecteurs. »

2. *Gouvernement arbitraire de Charles II depuis* 1681.

Changement de l'opinion publique en faveur de Charles II.

C'est une observation confirmée par mille expériences que, dans les situations embarrassantes, les mesures les plus hardies sont le plus souvent suivies de succès : on croit bien fort celui qui montre du courage. Celui que développa Charles en dissolvant un parlement qui voulait faire violence aux sentimens de la nature, convainquit ses partisans qu'on pouvait compter sur lui, et cette persuasion doubla la force du parti royaliste. L'appel qu'en soutenant les droits mêmes que Dieu avait accordés à son frère, puisqu'il les tenait de sa naissance, le roi avait fait aux principes religieux de ses sujets, à leurs préjugés, à leurs

appréhensions fondées ou imaginaires, en même temps qu'il leur fit des concessions qui pouvaient satisfaire des hommes raisonnables, le réconcilia avec beaucoup de personnes qui, étrangères à l'intérêt particulier, étaient fatiguées des factions et de toutes les agitations qu'elles produisaient. L'opposition parlementaire dispersée sur tout le royaume, tomba dans le néant, puisque sans centre de réunion elle n'avait pas d'action. Dès que l'arêne du parlement était close, il n'y avait plus de place à espérer en entravant la marche du gouvernement. D'ailleurs il est une vérité que les factions ne devraient jamais oublier; le temps détruit tous les prestiges que leurs artifices ont créés, et les fait évanouir aussitôt qu'il est permis à la vérité de paraître. Peu de temps après la dissolution du dernier parlement, l'absurdité du prétendu complot papiste fut reconnue, et on ne voyait plus que la violence d'un parti qui avait voulu intervertir l'ordre de succession pour placer la couronne sur la tête d'un bâtard. La révolution qui s'opéra dans l'opinion publique fut si grande qu'on dit au roi qu'il ne risquait rien à convoquer un parlement. Charles préféra s'en passer, et mettre des bornes à ses besoins; louable dessein en faveur duquel la postérité pardonnerait à sa mémoire quelques-unes des fautes dont elle est chargée, si malheureusement il n'avait eu recours en même temps à un autre moyen qui la couvre d'infamie.

Traité secret avec la France, 1681.

Depuis la fin de l'année 1678 Louis XIV ne payait plus de pension à Charles II dont il était très-mécon-

tent, surtout depuis la conclusion de l'alliance de Windsor du 10 juin 1680. Pour augmenter ses embarras et le forcer à se jeter de nouveau entre les bras du roi de France, Barillon, ministre de cette puissance, eut ordre d'intriguer avec les membres de l'opposition, et il est prouvé par ses dépêches que plusieurs des plus marquans d'entre eux furent gagnés par l'or de Louis XIV aux intérêts de la France. Dans le nombre se trouve le plus ardent des *exclusionistes*, le parangon du républicanisme désintéressé, Algernon Sidney [1]. Enfin lorsque par les circonstances dont nous avons parlé, les embarras de Charles II furent parvenus au comble, cinq jours avant la dissolution du parlement, le 24 mars 1681, il convint avec Barillon, verbalement, d'un traité par lequel Louis XIV promit de lui donner deux millions de couronnes la première année, et 1 ½ million chacune des deux années suivantes, à condition que Charles II abandonnerait les intérêts de l'Espagne et ne convoquerait pas de parlement ou au moins l'empêcherait de prendre des mesures contre la France. Ce traité resta un secret entre Charles II, Hyde et Barillon. On engagea le roi d'Angleterre à une autre action qui fut le comble de la duplicité. C'était l'époque des réunions de Louis XIV. Au mois de juillet 1681, le prince d'Orange vint en Angleterre pour négocier une grande alliance contre la France, et l'ambassadeur d'Espagne réclama l'exécution du traité de Windsor du 10 juin 1680 qui imposait à Charles l'obligation de déclarer dans le cas

[1] Frère de Philippe Sidney, ambassadeur à la Haye.

présent la guerre à la France. Ses ministres l'en pressèrent ; l'opinion publique demandait la guerre et le parlement n'aurait pas refusé des subsides. Charles II lui-même fut effrayé par l'énormité du plan d'usurpation de Louis XIV ; il se plaignit de ce qu'on eût trompé sa religion ; sa conscience fut apaisée par un million que le roi de France lui paya. Il fit alors des remontrances à Paris, il annonça le projet d'entrer dans l'alliance et de convoquer un parlement ; mais en secret il prévint Louis XIV qu'il ne ferait rien de tout cela ; il convint avec celui-ci que la France le choisirait arbitre de son différend avec l'Espagne et promit que dans ce cas il adjugerait Luxembourg à la France. Le roi d'Espagne refusa de compromettre entre les mains d'un arbitre suspect ; Charles feignit d'être offensé de cette méfiance et se dispensa de l'obligation que le traité lui imposait.

Complot Protestant.

La confiance que le roi avait prise dans ses forces, le poussa dans une démarche imprudente. Pour faire pendant à la conspiration de 1678, on imagina un *complot protestant*. Un menuisier nommé Colledge, un des instrumens du parti populaire, orateur de clubs, fut accusé de s'être, à l'époque du dernier parlement, rendu à Oxford, pour tuer le roi. Acquitté à Londres il fut envoyé à Oxford, condamné pour d'autres faits sur le témoignage de quelques hommes qui ne méritaient pas plus de foi que les témoins qui avaient déposé dans l'affaire du complot papiste, et décapité. Les

Procès de Shaftesbury.

mêmes témoins et quelques autres mal famés ayant chargé le comte de Shaftesbury, le roi le fit arrêter : le

24 novembre 1681. C... fit son procès; on avait trouvé dans ses papiers un ojet d'association pour obtenir par force l'exclusi du duc d'York, mais ce projet n'était pas écrit de sa main, et les preuves de ses intrigues coupables n'étaient pas assez évidentes pour que des juges corrompus ne pussent déclarer qu'ils n'y voyaient pas de crime. Le grand jury de Midleton composé de vingt et un citoyens du parti populaire acquitta le perfide ministre à la grande satisfaction du peuple, par un verdict d'*ignoramus* : nouvel exemple qui prouve l'inconvénient des jugegemens par jurés dans les causes politiques où le coupable échappe à la peine, et l'innocent est sacrifié selon que les juges appartiennent à l'un ou à l'autre parti.

Changement du privilége de la ville de Londres, 1683.

Ces deux événemens rendirent sensible à la cour l'inconvénient qu'avait pour elle le manque de toute influence sur la liste des jurés qui était confectionnée par les shérifs. D'après la charte de la cité de Londres la nomination des shérifs appartenait à la *livery*, c'est-à-dire aux citoyens ayant droit d'élire ; mais d'après un antécédent non interrompu, le lord maire indiquait à la commune un des deux shérifs qu'elle devait nommer, en buvant à sa santé au grand banquet. Cet usage était-il une suite de la condescendance des électeurs pour leurs magistrats, ou un droit inhérent à la place de maire ? Le maire Jean Moore, royaliste, donna pour la première fois lieu à cette question en 1682 ; il avait nommé un shérif Tory que la majorité Whigh rejeta. On contesta alors au

maire le droit de présider aux élections, et il y eut double élection ; mais les candidats de Moore furent mis en place. La cour résolut alors de donner une nouvelle organisation aux communes, et de commencer par la cité de Londres dont l'esprit mutin était généralement condamné par tous les hommes modérés. Le 12 juin 1683 le roi adressa à cette ville un *Quowarranto* (de quel droit ?) c'est-à-dire un ordre d'exhiber sa charte, afin que les tribunaux pussent examiner si elle était exécutée en tous ses points. En comparant la lettre du diplôme avec ce que l'usage avait introduit, on trouva plusieurs choses qu'on pouvait traiter d'abusives et d'irrégulières et qui pouvaient autoriser le tribunal du banc du roi de déclarer que la commune de Londres avait forfait son privilége. Ces juges rejetèrent la défense des avocats qui soutenaient qu'une corporation ne pouvait pas être responsable des fautes de ses officiers. Ce prononcé était sévère mais il était conforme aux lois ; il fallut s'y soumettre. La commune prit ce parti ; le roi lui rendit sa charte après l'avoir modifiée. Il se réserva la confirmation des maires, shérifs, syndics (*recorders*), huissiers (*serjeant*), archivistes, etc., et la nomination du maire et des shérifs si la commune avait nommé deux fois de suite un candidat qu'il ne jugeât pas digne d'être confirmé ; le maire et le tribunal des aldermen obtint le droit de destituer un alderman, et de nommer son successeur, si le candidat élu par la commune ne leur était pas agréable. Toutes les autres communes du royaume prévinrent le même traitement en ache-

tant du roi pour des sommes considérables la confirmation de leurs chartes. Certainement les chefs des communes pouvaient se croire autorisés à faire une résistance légale; se soumettre c'était trahir lâchement les intérêts de leurs commettans. Il y avait plus de despotisme dans cette conduite de la cour que dans beaucoup d'actes contre lesquels un cri général s'était élevé : où étaient-ils donc alors ces grands patriotes qui avaient fait tant de scandale? que faisaient-ils donc? ils conspiraient.

Conspiration de Monmouth.

Peu de mois avant l'ouverture du parlement d'Oxford le comte de Shaftesbury, le lord Russel, Ford lord Grey de Warek et le duc de Monmouth étaient convenus que dans le cas où la maladie dont le roi était alors affecté, devînt mortelle, ils prendraient les armes pour exclure le duc d'York de la succession. Quoique la santé du roi se rétablît, ces seigneurs, ayant reçu dans leur ligue les comtes d'Essex et de Salisbury, persistèrent dans leurs machinations et résolurent de continuer le parlement d'Oxford, malgré le roi. Ce projet n'eut pas de suite, mais les conjurés, parmi lesquels on nomme encore les chevaliers Courtenay, Rowles et Drake, un certain Trenchard, et Ferguson, ministre des Indépendans d'Écosse, se partagèrent les différens comtés pour y préparer un soulèvement; on se réunissait de temps en temps chez Shephard, marchand de vin de Londres; mais comme on ne put pas s'accorder sur un plan, Shaftesbury, dans un mouvement de colère, se sépara de ses complices et alla en Hollande où il mourut bientôt

après. Les autres formèrent alors un plan plus régulier, et nommèrent un comité directeur composé du duc de Monmouth, des lords Essex, Russel et Howard d'Escrie, du chevalier Algernon Sidney et de John Hampden [1], tous d'accord dans leur haine pour le duc d'York; mais ayant d'ailleurs des vues très-opposées; Russel et Hampden voulaient maintenir la monarchie, Essex et Sidney étaient des républicains exaltés, le duc de Monmouth voulait se frayer le chemin du trône.

Conspiration de Rye-house.

Simultanément avec cette conspiration des seigneurs, et à l'insu de ceux-ci, il fut tramé, dit-on, un autre complot parmi des hommes d'une classe moyenne, nommément le colonel Rumsay, le lieutenant-colonel Walcot, Goodenough, ancien sous-shérif, plusieurs avocats et négocians. Richard Rumbold, marchand de drêche, homme simple, mais républicain exalté, ayant dans le Hertfordshire, sur la route de Newmarket où le roi allait une fois par an, une petite maison de campagne qu'on nommait Rye-house, proposa de saisir le moment où le roi et le duc devaient passer par une petite rue étroite près de cette maison, de l'y arrêter, en obstruant le passage par une charrette, et de le tuer à coups de fusil. Le plan trouva, dit-on, de l'approbation, mais ne fut pas exécuté, soit parce que le roi revint cette année de Newmarket huit jours plus tôt qu'à l'ordinaire, soit qu'en général les associés de Rye-house furent plutôt des frondeurs indiscrets en paroles que de véritables

[1] Petit fils du fameux Hampden.

conspirateurs; car nous avouons que ce fameux complot ne nous paraît pas mieux prouvé que le complot papiste.

Quoi qu'il en soit, un des habitués de Rye-house, Keiling, marchand de sel, dénonça le complot à George Legge, baron de Dartmouth, secrétaire d'état; le colonel Rumsay et l'avocat West se présentèrent eux-mêmes comme complices, voulant acheter leur pardon en servant de témoins contre les autres. Keiling et West ne connaissaient que la petite conspiration que l'on nomme le *Rye-house-plot*, mais Rumsay dénonça aussi les assemblées dans la maison de Shephard, et celui-ci ayant été arrêté, découvrit la véritable conspiration, dont le faible lord Howard, dans ses premiers interrogatoires, donna tous les détails. On se saisit des conspirateurs, dont Monmouth, Grey et Ferguson seuls échappèrent. Le comte d'Essex, naturellement mélancolique, se coupa la gorge en prison. Parmi les autres, ceux au sort desquels le public s'intéressa le plus, furent Russel et Sidney. William lord Russel était troisième fils de Guillaume comte de Bedford qui, dix ans après l'événement qui nous occupe, fut nommé duc. Nous avons déjà dit qu'il passait pour un homme d'honneur jouissant d'une grande considération, que la passion avait égaré. Il avait été un des principaux promoteurs du bill d'exclusion, et ne nia pas la part qu'il avait eue à la conspiration. Elle n'avait, au moins à ses yeux, d'autre but que cette exclusion, sans laquelle, d'après ses principes, la religion et la constitution couraient le plus grand risque, et on peut admettre comme prouvé

Exécution de lord Russel.

qu'il ne savait rien d'un complot contre la vie du roi, si ce projet a existé. Sa conduite, pendant la courte durée de son procès, fut franche et noble. Les jurés, hommes de bien, qui ne partageaient pas les principes des Whigs d'alors sur la légitimité de la résistance à l'autorité souveraine, et qu'on avait peut-être un peu circonvenus, en torturant le sens des lois sur la haute trahison, le déclarèrent coupable, après une très-courte délibération. Sa condamnation répandit un deuil général. Sa vertueuse épouse sollicita la grâce du coupable aux pieds du roi; son vieux père offrit 100,000 liv. sterl. à la duchesse de Portsmouth, si elle pouvait le sauver. Charles II fut touché du sort d'un homme qui avait tant d'amis; mais il étouffa le sentiment qui le poussait vers la clémence, en réfléchissant qu'il n'était pas convenable qu'il pardonnât à un homme qui l'avait si souvent forcé de consentir à la mort de personnes qu'il croyait innocentes. Il y a des hommes qui ont prétendu que le duc d'York aussi l'empêcha d'écouter la clémence. Russel mourut avec dignité et dans des sentimens religieux, comme il avait vécu, le 21 juillet 1683, âgé de quarante-quatre ans, martyr d'une doctrine fausse et condamnable. Une heure après, un écrit plein de candeur qu'il avait rédigé quelques jours auparavant, parut imprimé, et fit un effet extraordinaire. Dix ans après, les pairs revirent le procès, et cassèrent la condamnation : il régnait alors d'autres principes, et, dans la patente par laquelle Guillaume III éleva le père au titre de duc de Bedford, lord Russel est nommé l'ornement

de son siècle, dont le nom ne sera jamais oublié, tant que les hommes conserveront quelque estime pour la sainteté de mœurs, pour la grandeur d'âme et pour l'amour de la patrie constant jusqu'à la mort.

Peut-être la postérité impartiale ne confirme-t-elle pas sans restriction l'éloge que le roi Guillaume fit d'un homme aux principes duquel il devait le trône; peut-être pense-t-elle que, si la pureté des intentions peut quelquefois excuser, jamais au moins elle ne peut justifier une action coupable, et encore moins la changer en titre de gloire. Quant à nous, il nous est impossible de partager l'enthousiasme d'un des plus grands orateurs de notre temps, Charles Fox, qui dit que tout Anglais portera toujours le nom de Russel gravé dans son cœur, à côté de celui d'Algernon Sidney, parce qu'il nous semble que ce dernier ne fut qu'un républicain fanatique, qui n'avait sur la religion que des idées incohérentes, et dont la tête s'était exaltée par la lecture mal digérée des anciens; d'ailleurs nous ne pouvons estimer le républicain qui a avili son caractère en acceptant de l'or pour servir d'espion et d'instrument à Louis XIV.

Algernon Sidney était le second fils de Robert comte de Leicester [1]. Comme les complices de la conspiration étaient des hommes de différentes opinions, il ne fut question dans leurs réunions que du seul but

Exécution d'Algernon Sydney.

[1] La famille s'appelle proprement Shelley, et prit le nom de Sidney lorsqu'elle hérita une partie de la fortune de l'ancienne famille de ce nom. La pairie de Leicester expira en 1743.

pour lequel ils étaient tous d'accord, l'exclusion du duc d'York. Ainsi rien ne prouve que le républicain Sidney ait conspiré contre la vie du roi ou du duc ou contre la constitution. Quoiqu'il n'y ait pas de doute sur sa participation à la conspiration en général, elle n'était pas prouvée d'après les formes prescrites par la législation anglaise, où les jurés ne sont pas, comme en France, appelés à prononcer sur le fait d'après leur conviction individuelle, mais par leur *guilty* ou *non guilty* déclarent seulement que la preuve légale existe ou n'existe pas. Or ces formes exigent, en affaire de trahison, la déposition uniforme de deux témoins irréprochables, et, dans l'affaire de Sidney, il n'y en avait qu'un seul, lord Howard Escrie, qui déclara qu'il avait été son collègue à un comité de six que les seigneurs mécontens avaient formé. George Jefferies, le lord chef-justice, suppléa à l'insuffisance des preuves, en produisant comme second témoin un écrit de la main de Sidney, mais non publié; écrit dans lequel Sidney s'attachait à réfuter la doctrine du droit divin de la royauté; les jurés commirent une vraie forfaiture, en le déclarant coupable sur une pareille pièce. Il fut exécuté le 7 décembre 1683, âgé de soixante-six ans. Hampden, petit-fils de ce cousin de Cromwell qui avait joué un rôle dans l'histoire de Charles Ier, n'avait aussi contre lui que la déposition de Howard; mais les jurés le déclarèrent coupable de *misdemeanour* (crime non capital, n'étant ni trahison, ni félonie), et les juges le condamnèrent à une amende de 40,000 liv. sterl., qui équivalait pour l'individu à une prison

perpétuelle. Quant à Monmouth, fils de Charles II, il obtint sa grâce, qu'il avait sollicitée auprès du roi et du duc d'York. Il se rendit en Hollande. Les comtes de Danby et de Powis, et les lords Arundel et Belasyse furent élargis par un warrant de *Habeas corpus*: lord Petre était mort en prison.

Arrêté de l'université d'Oxford contre les fausses doctrines politiques.

Le 21 juillet 1683, jour de l'exécution de lord Russel, l'université d'Oxford prit son fameux arrêté qui condamne comme impies, réprouvées par les saintes écritures et anti-sociales, les doctrines de la souveraineté du peuple, d'un contrat social positif ou tacite entre le roi et le peuple, et de la légalité d'un changement dans l'ordre de succession.

Mort de Charles II, 1685.

La conspiration ou les deux conspirations simultanées de 1683 furent le dernier effort du parti populaire pour reprendre son ancienne influence. Les dix-huit mois suivans du règne de Charles II furent tranquilles. Les crimes ou le malheur des hommes qui avaient porté leurs têtes sur l'échafaud avaient fait tomber leur système dans le discrédit; car, aux yeux du peuple, la raison est toujours du côté de celui pour qui se prononce la fortune. Cependant, dans la jouissance d'un pouvoir sans contrôle, Charles ne fut pas heureux. On a remarqué que la dernière année de sa vie, il fut triste et mélancolique, et l'on en a cherché la cause dans le mécontentement que lui donnait la conduite de son frère. On prétend qu'il allait rappeler auprès de sa personne le duc de Monmouth, lorsqu'il mourut presque subitement le 6 février 1685; et la malveillance est allée jusqu'à prétendre qu'il a

été empoisonné. Frappé d'une espèce de coup d'apoplexie, il reçut la communion des mains d'un prêtre catholique : il était dans la cinquante-cinquième année de sa vie.

Ses enfans naturels. Son mariage avec Catherine de Portugal, qu'il n'aimait pas, fut stérile. Cette princesse lui survécut de vingt ans. Des enfans naturels qu'il eut, douze, qui provenaient de sept mères différentes, parvinrent à un âge adulte. Quatre d'entre eux ont laissé de la postérité, les ducs de Monmouth, de Grafton, de S. Albans et de Richmond, lequel était fils de la duchesse de Portsmouth [1].

Son caractère. Nous avons peint Charles II comme un prince aimable, mais c'était un homme vicieux et un mauvais monarque. Quoique mort catholique, il fut sans religion toute sa vie. Thomas Hobbes, qui avait été son

[1] Voy. vol. XXIII, p. 251. Charles VI, roi de France, avait donné à Jean Stuart, seigneur de Darnley, connétable d'Écosse, un des ancêtres de Jacques VI, et par conséquent de Charles II, la seigneurie d'Aubigny, dans le Berri, qui fut par la suite érigée en duché. Elle devint l'apanage d'une branche cadette de cette seconde ligne de la maison de Stuart qui, comme nous l'avons remarqué ailleurs, n'avait pas de droit au trône d'Écosse. Elle s'éteignit en 1672, et Aubigny, comme fief, échut à la couronne de France. Louis XIV le conféra à la duchesse de Portsmouth pour en jouir pendant sa vie : après sa mort il devait passer à celui des enfans naturels de Charles II qu'il lui plairait nommer, et aux descendans mâles de ce fils, « afin que la terre d'Aubigny demeurât dans la possession de l'illustre maison de Stuart. » Charles nomma le fils qu'il avait eu de la duchesse de Portsmouth, et le créa duc de Richmond. Sa descendance existait encore dans la seconde moitié du dix-huitième siècle. Nous ignorons si elle s'est perpétuée.

maître de mathématiques, lui avait inspiré des principes de déisme. L'esprit qui régnait à sa cour, la plus licencieuse de son temps, et où brillait, par des plaisanteries contre la religion, Jean Wilmot, comte de Rochester, le plus corrompu des courtisans, passa dans le reste de la nation, et produisit cet esprit irréligieux qui déshonora la nation anglaise dans la dernière partie du dix-septième siècle, mais dont son bon sens naturel la fit promptement revenir, après l'avoir transplanté en France, où nous l'avons vu fructifier. L'ingratitude était une des plus fortes taches du caractère de Charles II comme particulier. « Ne pouvant pas récompenser tous les services qu'il avait reçus, dit l'évêque Burnet, il aima mieux les oublier tous, mais il n'oublia jamais les offenses. » Nous ne répéterons pas la comparaison que le même historien fait entre Charles et Tibère, et qu'il pousse jusqu'à trouver de la ressemblance entre les traits de leurs visages; il peut y avoir de l'exagération dans ce que dit l'évêque, qui est quelquefois mordant; mais le fond en est exact, et nous dirons avec un autre historien moderne [1]: « Sans principes religieux, ingrat envers ses amis et envers ceux de son père, timide et irrésolu dans ses conseils; sans patriotisme, toujours prêt à sacrifier l'intérêt et la gloire de son pays à ses plaisirs et à ses besoins pécuniaires; que reste-t-il donc qui puisse autoriser un tel caractère à faire des prétentions à l'approbation de la postérité ou à réclamer son indulgence? »

[1] SOMERVILLE.

ment devait voter, et après leur avoir donné la forme de bills, les soumettaient le dernier jour à la décision du parlement. Par la suite des temps, on introduisit la manière suivante de nommer les lords des articles. La noblesse choisissait les huit membres du clergé et le clergé les huit de la noblesse; ces seize nommaient les huit barons ou représentans des comtés, et les huit députés des bourgs; ce qui rendait les choix dépendans de la couronne. Pendant les troubles civils, cet ordre de choses fut changé, et toutes les affaires furent portées devant le parlement en corps. Il était de l'intérêt du roi de rétablir l'ancien mode, et de faire nommer de nouveau des lords des articles. Cela fut arrêté sans que plus de deux membres s'y opposassent.

En général le parlement de 1661 se montra extraordinairement favorable au roi. Moyennant un impôt sur la bière, il lui accorda pour toute sa vie un revenu additionnel de 40,000 liv. st., pour l'entretien d'un corps de troupes; il fit recueillir et ensevelir honorablement les membres du marquis de Montrose [1]; il révoqua tous les actes par lesquels la prérogative royale avait été restreinte, il déclara trahison toute confédération avec une autre nation conclue sans le consentement du roi, et annula ainsi le covenant de 1643, l'idole des Presbytériens. Il alla plus loin; il cassa tous les actes des parlemens passés depuis 1633; ainsi l'Église épiscopale se trouva réintroduite tacitement et de fait. Casser d'un seul coup les actes

[1] Voy. p. 102 de ce vol.

les précédens parlemens dont deux au moins avaient été parfaitement libres, c'était anéantir toute sûreté et donner un exemple dangereux pour la suite. Aussi le comte de Middleton n'avait-il pas l'ordre du roi de proposer un acte si extraordinaire ; il le fit, d'après Burnet, par excès de zèle, et, crapuleux comme il était lui-même, il l'emporta en tenant les membres du parlement dans un état perpétuel d'ivresse ; ce qui était son moyen ordinaire de diriger cette assemblée. Dès que le bill fut passé, il le sanctionna au nom du roi.

Exécution du marquis d'Argyle.

Le marquis d'Argyle fut conduit à Édimbourg pour être jugé. Le parlement l'acquitta sur les principaux articles de son acte d'accusation ; il fut condamné sur celui qui se rapportait à son intimité avec le protecteur ; parce que le duc d'Albemarle envoya des lettres qu'Argyle lui avait écrites jadis, et qui prouvaient, à ce qu'on prétend, que ses liaisons avec Cromwell n'étaient pas un effet de sa politique, mais qu'elles étaient sérieuses et provenaient d'une conformité de principes. Argyle fut décapité moyennant une machine nommée *Virgo* [1] ou *Maiden*, le 27 mai 1661. On ne peut assurer qu'il n'ait été une victime innocente des passions des Cavaliers.

Rétablissement de l'Église épiscopale.

Le premier acte de la seconde session du parlement (1662) fut celui qui restaura l'Église épiscopale. Le gouvernement et la juridiction de l'Église furent déclarés placés dans les mains des évêques qui l'exerce-

[1] Peut-être la même qu'on voit dans une ancienne peinture sur le pont couvert de Lucerne.

raient avec l'assistance d'un conseil, choisi par eux parmi des ecclésiastiques d'une prudence et d'une loyauté reconnues [1]. Tout individu pourvu d'un bien ecclésiastique, devait reconnaître le gouvernement ainsi établi par la loi et lui être soumis.

Le gouvernement de l'Église ainsi établi par la loi, différait entièrement de l'ancienne Église épiscopale d'Écosse. Primitivement le corps entier des Presbytériens jouissait d'une telle part à l'administration que les évêques n'étaient que leurs présidens munis d'un veto. Maintenant au contraire il fut expressément dit que tout le pouvoir était placé dans les mains de l'évêque, assisté d'un simple conseil d'ecclésiastiques dont le nombre et le choix dépendaient de lui. Il est remarquable que presque tout le clergé épiscopal témoigna son mécontentement de cet acte, et qu'aucun évêque n'exerça jamais le pouvoir absolu qu'il leur conférait.

On exigea en même temps de tous les ministres presbytériens le serment de suprématie : ils ne le refusèrent pas absolument, mais ils demandèrent de pouvoir y ajouter une explication qu'anciennement l'évêque Usher avait proposée et que Jacques Ier avait permise aux consciences timorées. Quoique cette requête fût appuyée par quelques-uns des évêques nouvellement nommés pour gouverner l'Église écossaise, le parlement la rejeta et ordonna le bannissement de tous ceux qui refuseraient le serment.

[1] La piété et l'érudition furent oubliées dans l'instruction, mais non dans la pratique.

On exigea aussi de tous les magistrats et employés civils l'abjuration du Covenant, mais dans les termes reçus en Angleterre.

Acte d'indemnité et d'impunité.

On s'occupa alors dans le conseil du roi de la question de l'amnistie ou indemnité, comme on disait, car jusqu'alors on avait laissé la nation dans l'incertitude sur ce qui arriverait. Il fut représenté que le roi n'avait pas le moyen d'indemniser les royalistes des pertes qu'ils avaient éprouvées, s'il n'imposait des amendes à ceux qui lui avaient été contraires : ainsi cette mesure fut adoptée, mais on la borna aux seuls délits postérieurs à l'année 1650, et le maximum des amendes des condamnés fut fixé à une année de leur revenu. Le comte de Middleton qui avait ses vues particulières, obtint que des personnes à qui l'amnistie serait appliquée sans amende, pourraient être déclarées incapables de servir l'état. Aussitôt Middleton fit nommer par le parlement un comité pour déterminer les coupables et le montant des amendes; le comité agit par passion, n'examina aucune accusation, n'admit aucune justification, et dressa une liste qui passa d'une manière tumultueuse dans le parlement. On s'occupa alors de la liste des incapables, et Middleton y fit mettre les lords de Lauderdale et de Crawfurd, ministres du roi, et sir Robert Murray qui jouissait également de la confiance du monarque, et sanctionna en toute hâte l'acte, avant que les ministres pussent lui envoyer des ordres contraires.

A te com- [illegible] les droits des patrons.

Un acte du parlement rétablit les droits des patrons que le parlement de 1649 avait annulés, et dé-

clara illégales toutes les nominations faites depuis cette époque, laissant cependant à tout ministre la faculté de régulariser sa nomination en faisant pour la forme une démarche auprès du patron, et se faisant confirmer par l'évêque, le tout dans un délai donné. Le terme passé, le comte de Middleton enjoignit par une proclamation à tous ceux qui n'avaient pas satisfait à la loi, de déguerpir sur-le-champ leurs églises et leurs paroisses, et envoya la force armée contre les récalcitrans. Ainsi plus de deux cents églises furent fermées le même jour, et cent cinquante autres le furent, parce que les ministres appelés devant les synodes des évêques n'avaient pas comparu.

Loi contre les conventicules.

Ce fut d'une manière si arbitraire et si peu conforme à une sage politique que le gouvernement séculier et ecclésiastique de l'Écosse fut organisé dans les deux premières années de la restauration par le comte de Middleton et par Jacques Sharp, ancien presbytérien qui, après avoir quitté son parti, venait d'être élevé à la dignité d'archevêque de Saint André. Middleton revenu à Londres, fut destitué en 1663; le comte de Rothes [1], président du conseil d'Écosse, fut nommé à sa place commissaire du roi pour la tenue du parlement, et lord Lauderdale, quoique exclu par l'acte d'incapacité, se rendit également en Écosse en sa qualité de secrétaire d'état pour ce royaume. Comme Sharp prit sur Rothes un ascendant plus grand encore que celui qu'il avait exercé sur son de-

[1] Jean, qui fut ensuite comte de Leslie et duc de Rothes. Les comtes de Rothes d'aujourd'hui (Evelyn) en descendent par les femmes.

chancier, on continua de prendre des mesures sévères et d'exaspérer de plus en plus la nation. Le parlement publia une loi contre les conventicules; ce fut ainsi qu'on qualifia toute assemblée religieuse à laquelle assistaient plus de quatre personnes outre les membres de la famille.

Le synode national fut organisé en 1663; il devait être composé des archevêques et évêques, de tous les doyens et de deux députés de chaque presbytère, dont l'un devait être le modérateur ou président du presbytère qui était à la nomination de l'évêque. Le gouvernement devait avoir l'initiative de toutes les propositions; tout arrêté pris par la majorité sans que l'archevêque de S. André, président du synode, y eût apposé son veto, devait recevoir le caractère de loi ecclésiastique, moyennant la sanction royale. Organisation du Synode national.

Le même parlement donna au roi une armée de 20,000 hommes de pied et 2,000 chevaux, qui, au premier ordre du roi, devaient être prêts à marcher, avec des vivres pour quarante jours, dans telle partie de ses états où il les jugerait nécessaires pour repousser une invasion, supprimer une insurrection, ou pour telle autre cause qui concernerait l'autorité, la puissance ou la grandeur du monarque.

Après la dissolution du parlement, le comte de Glencairn, en sa qualité de chancelier, fut chargé du gouvernement, et Sharp perdit son influence; mais ce ministre modéré mourut en 1664. Le gouvernement fut alors confié à lord Rothes, qui réunit les charges de commissaire du roi, de président du conseil et de Révolte des Whigs, 1666.

corps de troupes, et les défit sans peine, près d'un pont de la Clyde, nommé Bothwellbridge. Ce fut à cette époque que le duc d'York fut envoyé en Écosse. Quoique connu pour être Catholique, il s'y fit aimer par sa justice et la modération qui le portait toujours à empêcher toute mesure violente des ministres du roi.

Le parlement qu'il tint en 1682 comme commissaire royal, fit deux actes remarquables. Par l'un, le maintien de l'ordre de succession au trône fut proclamé; par l'autre, il fut introduit un nouveau test ou serment, sans la prestation duquel personne ne serait capable d'aucun emploi civil ou ecclésiastique, ni d'être électeur ou éligible pour le parlement; il exprimait une ferme adhésion à la religion protestante, la réprobation de la doctrine qui légitime la résistance, la renonciation au Covenant, l'obligation de défendre tous les droits et prérogatives du roi; la promesse de ne se réunir jamais pour s'occuper de matières civiles et ecclésiastiques autrement qu'avec la permission du roi, et de ne jamais essayer quelque altération dans le gouvernement de l'état et de l'Église. Il était ajouté que le contenu de ce test devait être entendu dans le sens littéral des mots. Par égard pour le duc d'York, la famille royale fut exceptée de l'obligation de prêter le serment du test. Nouveau test de 1682.

Beaucoup d'ecclésiastiques, même de l'Église épiscopale, refusèrent de le prêter, à cause de l'article par lequel ils devaient renoncer à proposer aucun changement dans le gouvernement de l'Église. Ils per- [illegible]

dirent tous leurs bénéfices. Le comte d'Argyle (ci-devant lord Lorn), dont le chancelier Clarendon avait fait annuler une première condamnation, et qui était membre du conseil privé, jura bien le test, mais en y ajoutant la clause : en tant qu'il ne renfermait pas de contradiction, et en tant qu'il ne le forçait pas de manquer au devoir de sa charge, qui était de travailler à améliorer le gouvernement de l'état et de l'Église, autant que cela pût se concilier aver la religion protestante et la loyauté. Argyle fut accusé de trahison pour avoir, par son *explanation* (c'est ainsi qu'on appelait sa restriction), calomnié le parlement, et s'être arrogé le droit d'agir contre la loi. Un tribunal composé de cinq juges le condamna, et il paraît que le duc d'York voulait faire exécuter la sentence, afin d'être débarrassé du plus puissant seigneur du royaume. Le comte d'Argyle trouva moyen de s'échapper de sa prison, déguisé en page portant la robe de sa belle-fille, et se cacha à Londres. Le roi défendit de le rechercher. La conduite du duc d'York en cette circonstance lui fit perdre l'affection des Écossais, qu'il avait gagnée par sa conduite précédente. Les ministres auxquels, en partant en 1682 pour l'Angleterre, il remit le gouvernement, le chancelier George Gordon, comte d'Aberdeen, et le trésorier Jacques Queensbury [1], exécutèrent, d'une manière sévère et tyrannique, les lois contre les Conventicules et contre la rebellion, et établirent un vrai système de terreur.

[1] De la maison de Douglas; voy. vol. XXIII, p. 259.

’âme de toutes ces mesures fut le duc d'York, à qui
oi abandonna la direction des affaires d'Écosse.
Tel fut l'état de ce royaume à la mort de Char-
II.

2. *Affaires d'Irlande.*

Le 14 mai 1660, Charles II fut proclamé roi d'Ir- Acte de settlement.
de. Le parlement lui envoya une députation pour
éliciter, et pour le prier d'accorder une amnistie à
s ceux qui avaient pris part à la rébellion, de con-
ier les concessions de terres faites en faveur des
iveaux possesseurs, et d'adoucir le sort des naturels
'gués dans la province de Connaught et le comté
Clare. Charles II, en vertu de sa suprématie, réta-
le régime épiscopal de l'Église, et nomma pour le
ivernement de l'île une commission composée de
is personnes, qui engagèrent les nouveaux proprié-
es à offrir la restitution du quart de leurs posses-
ıs pour servir à indemniser les anciens. En con-
uence Charles émit, le 30 novembre 1660, un acte
confirma aux nouveaux propriétaires leurs posses-
ıs et promit une indemnité à ceux qui ayant été
ouillés n'avaient pas accepté des établissemens ail-
rs, pourvu qu'ils n'eussent jamais adhéré ni au par-
ient ni aux confédérés. C'était les exclure presque
ıs du bénéfice de la restauration. Cette ordonnance
duisit un grand mécontentement, et l'Irlande allait
venir le théâtre d'une guerre civile. Elle fut préve-
e par un nouvel acte explicatif ou transaction
i fut publiée au mois d'août 1665. Les concession-

naires consentirent à rendre un tiers de leurs acquisitions pour augmenter le fonds d'indemnisation consistant en terres dont on n'avait pas encore disposé. Par cet arrangement les Catholiques eurent environ un sixième des terres en quantité, mais non en qualité.

Administration du duc d'Ormond.

Ormond, nommé en 1661 vice-roi d'Irlande et duc, mit beaucoup de prudence à exécuter cette loi; sous sa sage administration la tranquillité fut aussi bien maintenue qu'il était possible dans un état de choses si peu naturel. L'agriculture devint florissante, grâce à l'industrie des cultivateurs anglais; mais ce fut surtout l'éducation des bestiaux, favorisée par les plus belles prairies, qui prospéra. L'exportation des bœufs devint une source de richesse pour le pays; elle montait en 1667 à plus de 60,000 bêtes à cornes et à un nombre proportionné de moutons; ce fut précisément cette année que l'avidité des grands propriétaires siégeant au parlement d'Angleterre lui porta un coup mortel par un acte qui défendait l'importation du bétail irlandais; prohibition qui ensuite fut étendue aux viandes salées. Il causa un violent mécontentement en Irlande; mais finalement les habitans d'origine anglaise prirent le parti de s'adonner à d'autres branches d'industrie, et bientôt les manufactures qu'ils établirent mirent l'île en état de se passer des marchandises anglaises que depuis l'acte de 1667 ils ne pouvaient plus solder qu'en argent.

Cependant par suite des intrigues qui régnaient à la cour de Charles II, le duc d'Ormond fut rappelé au

ıencement de l'année 1669 et remplacé par lord
rtes qui ne resta que sept mois en fonction. Au
de mai 1670 lord Berkeley de Stratton obtint le
rnement de l'île.

SECTION IX.

Règne de Jacques II, 1685—1689.

1. *Affaires générales, et Angleterre en particulier.*

Principes de gouvernement annoncés par Jacques II.

Le duc d'York avait cinquante-deux ans lorsqu'il succéda à son frère sous le nom de *Jacques II*. Anne Hyde, fille du comte de Clarendon, sa première épouse, lui avait donné huit enfans, dont il n'en vivait plus que deux, la princesse Marie, épouse de Guillaume III, prince d'Orange, et la princesse Anne, qui avait épousé George, fils cadet de Frédéric III, roi de Danemark ; toutes les deux étaient protestantes. Quatre filles que lui avaient données Marie d'Este, fille d'Alphonse IV, duc de Modène, sa seconde épouse, étaient mortes dans le berceau.

Jacques II monta sur le trône sans que son avénement causât la moindre commotion, et un événement qui peu d'années auparavant avait été représenté comme le plus malheureux qui pût arriver à la nation, non-seulement ne rencontra pas de résistance, mais ne fut accompagné d'aucune marque de mécontentement ou d'appréhension du moindre danger. Le concours de plusieurs circonstances avait calmé les anciennes craintes, changé les dispositions de la nation et fait naître des espérances favorables au nouveau gouvernement. Le commerce de la Grande-Bretagne avait, dans les derniers temps, pris un accroissement extraordinaire et répandu ses bienfaits sur toutes les

lasses de la population. Une longue jouissance de la aix avait appris à la nation à apprécier les avantages 'un gouvernement réglé ; elle n'était pas tentée de exposer à perdre ces bienfaits en se livrant à des éculations sur la possibilité de donner un plus haut egré de perfection à un gouvernement sous lequel le était heureuse. Elle avait lieu de croire que sa rospérité ne souffrirait pas sous un monarque qui, omme amiral, avait fait preuve de courage et d'habité, qui avait l'expérience des affaires, qui paraissait nsible à l'honneur national et annonçait un caractère idépendant ; sous un tel prince l'influence du gouernement français devait entièrement cesser.

Immédiatement après son avénement au trône, acques II, dans un discours adressé à son conseil rivé, dit entre autres : « On m'accuse de viser au ouvoir arbitraire, ce n'est pas la seule chose sur launelle on se soit trompé à mon égard. Je tâcherai de aintenir dans l'état et dans l'Église le gouvernement el qu'il est établi par les lords. Je sais que les prinipes de l'Église anglicane sont monarchiques, et que es membres se sont montrés bons et loyaux suets ; aussi aurai-je soin de la maintenir. Je sais aussi que les lois du pays suffisent pour faire du roi un ussi grand monarque que je puisse souhaiter de 'être. Je ne souffrirai pas qu'il soit porté atteinte à la prérogative de la couronne, mais aussi je ne permetrai pas que qui que se soit soit troublé dans la ouissance des droits qui lui appartiennent. J'ai plus l'une fois exposé ma vie pour la défense de la nation,

et je ne négligerai rien pour celle de ses droits et de ses libertés. »

Son ministère. Cètte déclaration fit le plus heureux effet sur le public; mais comment doit la juger la postérité qui lit dans les Mémoires de Jacques II la confession suivante : « J'étais bien sûr que le monde entendrait ces termes comme moi. Pouvait-on s'attendre que je me ferais un devoir de soutenir ce qui, dans ma conscience, était une erreur? Si, au lieu de m'engager à défendre et protéger la religion dominante, j'avais dit que jamais je ne chercherais à la renverser, j'aurais mieux exprimé mes sentimens. »

Jacques II laissa en place tous les ministres de son frère; cela était très-naturel; le gouvernement de Charles II, dans les dernières années de sa vie, avait été le sien. La charge de grand trésorier qui depuis la chute de Danby, en 1679, avait été administrée par une commission, fut conférée à Laurent Hyde, second fils de l'ancien chancelier Clarendon qui, nommé d'abord vicomte Hyde of Kenilworth, avait été décoré du titre de comte de Rochester depuis la mort de ce courtisan de Charles II, si célèbre par son esprit cynique et ses débauches, qui avait porté ce titre[1]. Son frère aîné, Henri, comte de Clarendon, fut nommé garde-des-sceaux; c'étaient les beaux-frères du roi, les oncles de ses filles; le premier avait été le seul confident de Charles II dans ses négociations avec Louis XIV. Tous les deux étaient détestés par la reine. Le comte

[1] Il s'agit de Jean Wilmot, comte de Rochester, fils de Henri Wilmot.

de Hallifax fut nommé président du conseil. Ce ministre avait, du vivant de Charles II, continuellement contrarié les vues du duc d'York, mais il avait le mérite de s'être opposé avec force au bill d'exclusion : Jacques lui dit qu'il ne se rappellerait que de cette partie de sa conduite. Robert Spencer, comte de Sunderland, qui dans cette discussion avait été en opposition avec Hallifax, conserva également sa place de secrétaire d'état par l'influence de la reine dont il était particulièrement protégé. C'était un homme habile, prudent et souple. Ayant embrassé la religion du maître, il devint son ministre de confiance. Lord Godolphin fut nommé grand chambellan de la reine. Le P. Édouard Petre[1], premier aumônier du roi, Jésuite intrigant et imprudent, fut logé au palais et acquit une grande influence.

Perception du droit de tonnage et pondage.

La première démarche de Jacques II qui parut arbitraire, fut l'ordre qu'il donna pour le paiement du tonnage et du pondage que Charles II avait obtenu du parlement pour sa vie; il fit payer ces droits avant d'y être autorisé par le parlement, sous prétexte que si, dans la perception, il y avait une interruption, il serait introduit dans le pays une si grande quantité de marchandises, qu'il en résulterait une perte irréparable pour le fisc et pour le commerce même.

Continuation des liaisons avec la France.

Si cette mesure arbitraire est dans le cas d'être excusée, rien ne peut justifier la continuation des liaisons avec Louis XIV. L'opinion publique, d'accord avec l'intérêt du pays, était contraire à l'alliance avec

[1] Frère de lord Petre, mort à la Tour.

la France. Cependant on ignorait que cette liaison allât jusqu'à rendre le roi d'Angleterre le pensionnaire de Louis XIV. Si, comme il est généralement accusé, Jacques II monta sur le trône avec l'intention d'achever l'ouvrage de son frère, d'établir la religion catholique et la monarchie absolue, il fallait bien qu'il cultivât l'amitié du roi de France. Le lendemain de son avénement au trône, il déclara confidentiellement à Barillon, ambassadeur de France, son intention de lever, sans autorisation du parlement, le tonnage et le pondage, et lui expliqua les raisons qui le forçaient de convoquer cette assemblée, le chargeant de les communiquer au roi de France, auprès de qui elles lui serviraient d'excuse. Le comte de Rochester ajouta ce que la honte avait empêché Jacques de dire. C'était que, s'il fallait se passer des subsides du parlement, Jacques II coûterait trop à la France, à laquelle, malgré ces subsides, on serait toujours obligé d'avoir recours.

Par le retour du courrier que Barillon envoya à sa cour, pour rendre compte de ses entretiens, il arriva un présent de 500,000 liv. tourn. Il fut reçu avec des témoignages de reconnaissance et de joie qui avaient quelque chose d'avilissant : on avait craint à Londres que Louis XIV ne fût disposé à discontinuer ces paiemens. Jacques déclara à la cour de France qu'il regardait l'alliance de Charles II avec l'Espagne comme rompue par sa mort. Ainsi les Pays-Bas furent sacrifiés à l'ambition de Louis XIV.

Condamnation d'Oates. Avant la réunion du parlement, le roi fit faire le

procès au trop fameux Oates, l'inventeur du complot papiste. Les jurés le reconnurent coupable de parjure; il fut dégradé par l'autorité séculière, condamné à une prison perpétuelle, et à être quatre fois par an mis au pilori et publiquement fustigé. Telle fut la punition d'un homme dont les mensonges avaient coûté la vie à une foule d'innocens.

Le premier parlement de Jacques II fut ouvert le 19 mai 1685. La chambre des communes ne renfermait qu'une quarantaine de Whigs; mais ce fut à cette époque que naquit la distinction entre Torys d'État et Torys d'Église, les uns et les autres royalistes, mais les derniers en même temps zélés épiscopaux; ils formaient la majorité dans la chambre. Le roi répéta solennellement ce qu'à son avénement au trône il avait dit au conseil d'état, et demanda qu'on lui accordât à vie tous les revenus dont son frère avait joui; il y ajouta quelques phrases qu'on interpréta comme une menace de se passer des parlemens, et par conséquent de se procurer des subsides par sa prérogative, s'il n'éprouvait pas un traitement favorable. C'était annoncer l'intention de violer la loi de 1676, qui avait ordonné qu'un parlement serait tenu tous les trois ans au moins. Premier parlement, 1685.

Le parlement lui accorda tout ce qu'il avait demandé, et se déclara satisfait de sa promesse de maintenir la religion protestante, qui était plus chère à la nation que la vie. Indépendamment des revenus de Charles II, qui se montaient à plus de 2 millions de liv. sterl., il lui accorda un impôt sur le vin et le vi-

naigre pour l'entretien de la marine, et un second sur le tabac et le sucre. Ces deux impôts rapportaient 600,000 liv. sterl. On renouvela les ordonnances de Charles II de 1673 et 1674 contre la licence de la presse.

Bill pour la sûreté de la personne du roi.

Pour donner une preuve de loyauté, la chambre des communes adopta un bill intitulé : *Pour la sûreté de la personne du roi.* On y statuait que la manifestation verbale ou écrite du dessein de commettre une trahison serait équivalente à ce crime même ; on déclarait encore trahison, de soutenir que la naissance du duc de Monmouth était légitime, et de faire au parlement une proposition tendante à changer l'ordre de succession. Le bill ordonnait de nouvelles peines pour ceux qui tenteraient par écrits, imprimés, prédications ou autres paroles, de rendre odieux ou méprisables le roi et son gouvernement, de manière cependant qu'aucun écrit, imprimé, sermon ou discours qui aurait pour objet de soutenir et défendre la doctrine, la discipline du culte et du régime de l'Église, tel qu'il était légalement établi, contre le papisme ou contre toute autre opinion dissidente, ne pourrait être interprété comme contraire au contenu de ce bill. Le 30 juin, le bill adopté par la chambre des communes fut transmis à celle des pairs ; mais, comme le parlement fut prorogé le 2 juillet, il ne put pas devenir l'objet d'une délibération.

Un seul désir du roi ne fut pas accompli ; il aurait voulu que le parlement prononçât la cassation de la

condamnation de l'infortuné vicomte de Stafford, tombé victime des intrigues criminelles d'Oates; la chambre des pairs, qui l'avait condamné, fit en effet cet acte de justice; mais le débarquement de Monmouth ayant fait ajourner tous les comités de la chambre des communes, la troisième lecture du bill n'eut pas lieu, et par la suite on ne revint plus sur cette affaire.

Avant la prorogation du parlement, on reçut la nouvelle de la révolte du duc de Monmouth, pour la répression de laquelle le parlement accorda au roi 400,000 liv. sterl. Le comte d'Argyle et le duc de Monmouth, prétendu fils légitime de Charles II, qui se trouvaient l'un et l'autre dans les Pays-Bas, avaient été trompés par de fausses nouvelles venues d'Écosse et d'Angleterre. Le parlement du premier royaume avait été ouvert dès le 28 avril 1685. Le duc (ancien comte) de Queensbury, commissaire du roi, et le comte de Perth, chancelier d'Écosse, s'étant rendus à Londres pour connaître les intentions de Jacques sur le système de gouvernement à suivre, avaient été tellement déçus par les paroles de ce monarque, qu'ils donnèrent au parlement, en pleine conviction, les assurances les plus positives pour le maintien de la religion protestante. Jacques II pouvait-il mieux prouver sa sincérité que de nommer son commissaire le ministre qui lui avait déclaré en face qu'il ne pourrait compter sur lui que dans cette seule supposition? Rien de plus loyal que l'adresse que le parlement vota immédiatement après son ouverture. Ce corps ne se

Parlement d'Écosse de 1685.

montra pas moins soumis dans ses délibérations que dans les termes de son adresse; ses actes portèrent même le caractère de l'exagération et du fanatisme le plus révoltant. Ce parlement confirma toutes les procédures criminelles, quelque illégales qu'elles fussent, qui avaient eu lieu jusqu'alors; il passa un acte d'impunité (*indemnity*) en faveur des ministres, juges et autres officiers de la couronne, civils et militaires, pour toutes les violences qu'ils pouvaient avoir commises dans l'exercice de leurs fonctions; il autorisa le conseil privé d'imposer à toute espèce de personnes le serment du test, et de punir arbitrairement les récusans; d'étendre la peine de mort dont jusqu'alors les prédicateurs des champs avaient été frappés, à toutes les personnes qui assisteraient aux conciliabules, et aux prédicateurs prêchant dans les assemblées domestiques défendues, c'est-à-dire dans celles où, indépendamment des membres de la famille, assistaient plus de quatre étrangers; de punir comme coupables de trahison tout souscripteur du Covenant, et tout homme écrivant en sa faveur; enfin de statuer envers toute personne qui, appelée comme témoin en justice dans des causes concernant la trahison, les conciliabules, ou des troubles ecclésiastiques, refuserait son témoignage, la même peine dont la loi frappait le criminel contre lequel elle refusait son témoignage. Ce parlement passa aussi un acte portant confirmation pleine et entière de toutes les lois et de tous les actes qui avaient été portés en faveur de la religion protestante. On accorda au roi tous les subsides demandés par ses organes.

Ce fut dans ces circonstances que le comte d'Argyle exécuta son projet d'exciter une révolte en Écosse pendant que le duc de Monmouth tenterait la même chose en Angleterre. Argyle partit le premier. Il mit en mer le 13 mars 1685 de Flieland, avec trois petits vaisseaux qu'on avait armés en secret, accompagné de Charles Campbell, son fils, de sir Patrick Hume de Polworth, de sir John Cochrane d'Ochiltree, qui étaient tous les deux exilés; enfin de Richard Rumbold, dont le nom avait acquis une triste célébrité dans l'affaire du complot vrai ou supposé de Rye-house. L'intention d'Argyle était de tourner le nord de l'Écosse pour aborder dans ses anciennes terres où il comptait réunir un corps de 5,000 hommes, et être à proximité des provinces occidentales où les lois intolérantes contre les Presbytériens avaient été exécutées avec la plus grande sévérité. Son plan fut trahi par une imprudence qu'il commit en faisant débarquer quelques hommes dans les îles Orcades, soit pour se procurer des pilotes, soit pour quelqu'autre motif qu'on ignore. Deux de ces hommes, dont l'un était Spence, secrétaire du comte, furent arrêtés par l'évêque de Kirkivall, dans l'île de Mainland ou Pomona, et envoyés à Édimbourg. Ce fut ainsi que les ministres eurent connaissance de l'expédition et du plan d'Argyle, et le temps de faire des préparatifs de défense. Il aborda cependant à Campbell-Town, dans la presqu'île de Kantyre, et y publia un manifeste qui ne produisit pas l'effet qu'il en avait attendu. Il y établissait la nécessité d'exclure le

Révolte de Monmouth et d'Argyle.

duc d'York, promettait l'abolition complète et perpétuelle du papisme, de sa racine amère, c'est-à-dire l'épiscopat, et de sa tête nouvelle et menaçante qui était la suprématie ; enfin le rétablissement de tous les Écossais dans leurs droits et leurs libertés. Il marcha de là à Tabert où sir Duncan Campbell, son parent, lui amena quelque monde qui porta son corps à 2,000 hommes. Son plan d'aller à Inverary ayant manqué par suite de la désunion qui régnait entre lui et ses compagnons, il voulait marcher à Glasgow ; mais lord Dunbarton, à la tête d'un corps de troupes du roi, l'attaqua dans une marche nuitaine et dispersa son corps, de manière qu'arrivé à Kilpatrick il n'avait plus que 500 hommes, dont 200 l'abandonnèrent avec Hume et Cochrane pour se rendre dans le Renfrewshire[1]. Argyle, travesti en paysan, essaya de se sauver avec un seul serviteur ; au passage du Clyde il fut arrêté et conduit à Édimbourg où il arriva le 30 juin. On le traita d'abord avec dureté, mais il paraît que sa douceur et sa résignation désarmèrent les ministres ; quoiqu'il soutînt jusqu'au dernier moment n'avoir pas de complice en Écosse, il ne fut pas mis à la question, comme l'usage général le voulait. Son procès ne lui fut pas fait ; le jugement de 1682 qui le condamnait à la mort[2], subsistait toujours ; il suffit d'en ordonner l'exécution. Argyle mourut avec ce sentiment exalté que donne la conviction d'être la victime d'une bonne cause qui tôt ou tard triomphera.

[1] L'ancien patrimoine de la famille de Stuart.

[2] Voy. p. 248.

Ses fils et son neveu furent condamnés à mort, et à la perte de leurs biens, mais on leur fit grâce de la vie. Sir Patrick Hume trouva moyen de se sauver sur le continent d'où il revint par la suite et obtint le titre de comte de Marchmont. Cochrane fut trahi par un oncle chez lequel il s'était réfugié ; son aïeul, lord Dundonald, acheta sa grâce qu'on lui accorda après qu'il eut donné au roi en personne tous les renseignemens qu'on lui avait demandés. Rumbold qui avait été pris couvert de blessures, fut décapité ; il persista jusqu'à sa mort à nier l'existence du complot de Rye-house.

Le duc de Monmouth avait choisi un très-mauvais moment pour exciter une révolution en Angleterre où Jacques II n'avait encore donné aucun sujet de mécontentement. Parti le 5 juin du Texel avec trois vaisseaux, il n'arriva que le 11 à Lynn ou Kings Lynn dans le comté de Dorset avec environ 100 hommes. Ford lord Grey de Warek, homme très-habile, mais vicieux, était son principal conseil. Son premier soin fut de publier un manifeste dans lequel il reprocha au duc d'York (c'était le titre qu'il donnait au roi) l'incendie de Londres, ses liaisons avec la France, le complot papiste et le complot protestant, la mort du comte d'Essex dont le suicide était nié, la double guerre d'Hollande, et l'empoisonnement (prétendu) de Charles II ; il le qualifiait de tyran, et s'annonçait lui-même comme le libérateur de la patrie. Parti le 26 juin de Lynn avec 3,000 hommes, il arriva à Taunton où sa petite armée s'accrut à 6,000 hommes, parmi

lesquels il n'y en avait pas un seul d'une grande famille. Néanmoins il prit, le 30 juin, le titre de roi sous le nom de Jacques II et marcha vers Bridgewater. Le 7 juillet il fut attaqué à Philipps Norton par un détachement de l'armée du comte de Feversham [1], commandé par Henri Fitz-Roy, comte de Grafton, fils comme lui, de Charles II, mais d'une autre mère [2]. Les troupes royales eurent le dessous. Dans la nuit du 15 au 16 juillet, le duc surprit près de Sedgemore le duc d'Albemarle, fils de Monk. Cette entreprise échoua par la lâcheté du lord Grey qui commandait sa cavalerie; son armée fut mise en déroute; lui-même quitta le champ de bataille trop tôt pour sa gloire, car ses troupes se défendirent encore quelque temps. Travesti en paysan, Monmouth se sauva avec lord Grey et avec un gentilhomme brandebourgeois du nom de Busse. Le 18 il fut trouvé caché dans un fossé sous des broussailles. Sa conduite fut celle d'un lâche. Il écrivit au roi la lettre la plus humble, témoignant son repentir, rejetant son crime sur les mauvais conseillers qui l'avaient égaré, et feignant d'avoir des révélations importantes à faire, pour lesquelles il demanda à être conduit en présence de son oncle.

[1] Louis, marquis de Blanquefort, frère cadet des maréchaux de Duras et de Lorges, avait obtenu en Angleterre le titre de lord Duras de Holdenby, et ensuite celui de comte de Feversham. Les barons de Feversham d'aujourd'hui sont d'une autre famille, savoir de celle de Duncombe.

[2] De Barbe Villiers, fille du vicomte de Grandison, duchesse de Cleveland.

La reine douairière obtint par ses sollicitations que Jacques II consentit à voir son neveu. Monmouth et Grey qui avait également été découvert, furent conduits à Londres et amenés chacun séparément devant le roi. Dans une lettre que celui-ci adressa le lendemain à son gendre, le prince d'Orange, il s'exprime ainsi : « Monmouth montra une faiblesse indigne d'un homme qui s'était arrogé le titre de roi ; il ne découvrit rien d'important. Grey qui fut plus sincère ne demanda pas un instant sa vie. » Dans ses Mémoires, Jacques ajoute que Monmouth alla jusqu'à faire entendre qu'il désirait revenir à la religion catholique. Il avait lâchement abandonné cette religion dans laquelle il avait été élevé, pour se faire des partisans. Les historiens du temps racontent que Monmouth avoua qu'il était digne de mourir, demanda grâce en pleurant et promit d'employer et de sacrifier pour le roi la vie qu'il lui donnerait ; il lui rappela qu'il était le fils de son frère et que le sang des Stuarts coulait dans ses veines. Ce qui est moins certain, c'est que le roi lui fit signer une déclaration portant que son père lui avait dit qu'il n'était pas, comme il l'avait prétendu, son fils légitime, et ce qui est tout-à-fait calomnieux, c'est que l'épouse de Jacques, présente à l'entretien, se moqua de l'infortuné[1]. Le roi lui répondit qu'il plaignait son sort, mais que son crime était trop grand pour rester impuni.

On ne jugea pas nécessaire de faire le procès au

[1] L'évêque Burnet, ennemi de Jacques II, ne sait rien de ces circonstances.

coupable : un acte du parlement qui l'avait condamné fut exécuté le 26 juillet. Deux évêques anglicans le préparèrent à la mort et l'accompagnèrent sur l'échafaud. Il manifesta en termes généraux son repentir et déclara qu'il mourait membre de l'Église anglicane; les évêques ne purent cependant jamais lui arracher une déclaration par laquelle il aurait réprouvé la doctrine permettant la résistance au pouvoir légitime, ni l'engager à reconnaître qu'il avait commis le crime de la révolte. Il n'avoua ni ne contesta les deux choses. Les évêques poussèrent peut-être un peu trop loin leur zèle, en le pressant jusqu'à l'importunité de leur donner satisfaction sur ces deux points. Ils ne cessèrent pas leurs sollicitations même sur l'échafaud; ils ne purent arracher un mot de plus positif à l'infortuné prince qui leur répondit toujours avec douceur. Il refusa aussi de haranguer le peuple, comme ils auraient désiré : il leur répondit qu'il était venu pour mourir et non pour haranguer. S'étant fait montrer la hache qui devait mettre fin à sa vie, il remarqua qu'elle n'était pas assez tranchante, et pria l'exécuteur de ne pas le manquer comme il avait manqué lord Russel. L'exécuteur troublé par ce souvenir n'en devint que plus maladroit, et ce ne fut qu'au cinquième coup que la tête de Monmouth tomba.

Ainsi mourut à l'âge de trente-six ans le fils bien-aimé de Charles II. L'évêque Burnet dit : « Il avait plusieurs bonnes qualités, et quelques-unes qui étaient très-mauvaises. Il était doux jusqu'à l'excès et trop faible envers ceux qui avaient du crédit sur lui.

l était bon et sincère et entendait bien la guerre, mais l se livrait trop au plaisir et à ses maîtresses. » Ce jugement est sage et modéré; il contraste avec l'aveuglement de ceux qui veulent faire de cet homme ambitieux et vicieux un héros de patriotisme et de vertu. On est obligé de plaindre le fanatisme d'un grand orateur et médiocre historien de nos jours [1] qui, ne pouvant nier la faiblesse de la conduite de son héros dans ses derniers jours, l'attribue non à la lâcheté, mais au désir de prolonger sa vie.

Lord Grey racheta la sienne par de l'argent et en servant de témoin contre ses complices. On a beaucoup reproché à Jacques II la sévérité avec laquelle il traita son neveu; peut-être que la tranquillité publique ne permettait pas de laisser vivre un compétiteur au trône qui s'était joué à ce point de la bonne foi publique. D'ailleurs la punition d'une rébellion aussi caractérisée que celle-là n'avait rien d'injuste : seulement on voudrait qu'en l'ordonnant Jacques eût montré quelque sensibilité, mais cette qualité n'était pas dans son caractère. Ce qui est infiniment plus blâmable dans la conduite de ce monarque, c'est la cruauté inutile avec laquelle il fit poursuivre les malheureux qui avaient pris part à la rébellion de Monmouth et envelopper dans la punition beaucoup d'individus qui n'avaient manqué aux lois que par ignorance ou même par un principe d'humanité. Un seul exemple rapporté par l'évêque Burnet, suffira pour donner une idée de ces atrocités. « Il y avait, dit-il, à Londres, une certaine

[1] Fox.

femme nommée Gaunt, une ana ; qui passa une grande partie de sa vie en actes de charité, visitant les prisons et soignant les malades de quelque croyance qu'ils fussent. Un des rebelles la trouva ; elle l'hébergea dans sa maison cherchant une occasion pour l'envoyer hors du pays. Étant sorti une fois pendant la nuit, ce malheureux apprit que le roi avait promis leur pardon et une récompense à ceux qui indiqueraient un receleur de rebelles ; le lendemain il alla gagner le prix promis. On fit le procès à la femme. Il n'y avait d'autre témoin pour prouver qu'elle sût que celui qu'elle avait recueilli était un rebelle, que ce scélérat même. Sa domestique attesta seulement qu'il avait été entretenu dans la maison. Néanmoins le juge exigea des jurés de la déclarer coupable ; en conséquence elle fut condamnée à être brûlée vive. Elle mourut avec un courage et une hilarité qui furent généralement admirés. Elle dit pour sa justification que sa religion prescrivait la charité ; que la plus grande charité était de faire du bien à un ennemi, et qu'elle espérait être récompensée par celui pour l'amour de qui elle avait rendu ce service ; elle se réjouissait de ce que Dieu lui avait accordé l'honneur d'être la première personne de ce règne qui eût souffert par le feu, et de ce qu'elle serait martyr d'une religion toute d'amour. Pen, le Quaker, la vit mourir. Elle arrangea elle-même la paille autour d'elle pour mourir d'autant plus vite, et se conduisit de manière à faire fondre en larmes tous les assistans. »

Le grand-juge Jefferies, qu'on nous peint comme

un monstre altéré de sang, fut le principal instrument des cruautés de Jacques. Aucune des formes judiciaires que les lois ont créées pour protéger l'innocence n'était sacrée pour ce magistrat prévaricateur. Ses services furent récompensés par la pairie, et, peu de temps après, il fut nommé chancelier.

La victoire de Jacques II sur ses sujets révoltés produisit un avantage pour la nation, et devint la première cause de la chute de ce monarque, parce qu'elle l'enhardit à jeter le masque et à poursuivre ouvertement et d'une manière précipitée les mesures arbitraires qui, couvertes par des artifices et prises graduellement, auraient pu devenir un système fixe et établi, avant que le peuple s'aperçût du danger; ainsi les chaînes qu'il voulait lui imposer auraient été rivées au point de ne plus pouvoir être rompues. La conduite suivie depuis cet événement par le roi ne laissa plus de doute sur ses desseins; son zèle pour une religion que la nation détestait fit du projet de l'introduire la principale occupation de sa vie; toutes ses actions s'y rapportaient; le pouvoir arbitraire même, qui avait tant d'attraits pour lui, ne fut plus qu'un objet secondaire à ses yeux; s'il voulait étendre la prérogative royale, c'était pour qu'elle pût l'aider à parvenir à son principal but.

Seconde session du parlement de 1684.

Après plusieurs prorogations, le parlement se réunit le $\frac{9}{19}$ novembre 1685. Jacques déclara aux deux chambres que, dans l'invasion de l'Angleterre par Monmouth, la conduite de la milice avait prouvé que ces troupes ne pouvaient plus, comme ancienne-

ment, rendre d'utiles services contre un ennemi étranger et entreprenant; qu'en conséquence, il avait jugé nécessaire de lever de nouvelles troupes régulières, pour l'entretien desquelles il avait besoin d'une augmentation de subsides; il annonça aussi qu'il avait pris à son service beaucoup d'officiers catholiques dont il avait éprouvé la fidélité, et qu'en conséquence il avait dispensés de la prestation du test.

Il n'était guère possible que le roi choisît deux questions plus désagréables à la nation que celles d'une armée permanente et d'une dispense du test : elles touchaient la base des libertés publiques et de la religion nationale; ni un moment moins opportun que l'époque où tous les Protestans étaient exaspérés par ce qui venait de se passer en France [1]. Le discours du roi éveilla toutes les craintes, mit toutes les passions en mouvement, heurta tous les préjugés. Quelques courtisans ayant proposé à la chambre des lords de voter une adresse de remercîment au roi, Guillaume comte de Devonshire, donna pour motif de son adhésion la reconnaissance qu'on devait au roi pour avoir parlé si clairement, et pour avoir fait voir à quoi on devait s'attendre. La chambre des communes vota effectivement une adresse, mais pour prier le roi de maintenir les lois et particulièrement celle du test, et au lieu de 1,200,000 liv. sterl. qu'il avait demandées, elle lui en accorda 700,000. Jacques répondit avec aigreur à l'adresse, se plaignant de ce qu'on ne se fiait pas à sa parole royale. La chambre

[1] La révocation de l'édit de Nantes.

des pairs, après avoir voté une adresse, résolut, malgré l'opposition du nouveau chancelier Jefferies, de prendre la réponse du roi en considération; résolution qui annonçait une grande opposition et des débats orageux que le roi prévint, en prorogeant le parlement, le $\frac{20}{30}$ novembre 1685. Il perdit par là les 700,000 liv. sterl. que la chambre des communes avait votées, mais dont le bill n'avait pas encore été porté dans la chambre haute. Le parlement ne siégea plus; car, après plusieurs prorogations successives, il fut dissous le 2 juillet 1687. Avant de se décider à cette mesure extrême, Jacques avait essayé tous les moyens pour gagner les membres les plus influens; il avait même fait une tournée dans différens comtés, conversant partout avec la noblesse, surtout avec les personnes les plus opposées à son système, et tâchant de les convertir, en employant tour à tour le raisonnement, les promesses et les menaces.

Différend sur le droit de dispenser du test.

Jacques, résolu de se maintenir par l'autorité de la justice dans le droit de dispense que les représentans de la nation lui avaient contesté, s'assura d'abord du concours des juges, en discutant la question séparément avec chacun. Il leur dit franchement qu'il ne voulait pas de juges qui lui fussent contraires, et destitua ceux que ses argumens ne purent convaincre. Après avoir pris ces précautions, on chercha une occasion pour se procurer un jugement favorable à la prérogative, afin de former préjugé. Sir Édouard Hales, gentilhomme du comté de Kent, se déclara catholique; comme il ne prit pas le test, pour nous

servir de l'expression anglaise, on instigua son cocher de le dénoncer et de réclamer la récompense légale de 500 liv. sterl. L'affaire fut portée au tribunal du banc royal, parce que Hales avait produit pour sa justification une lettre du roi qui le dispensait du test. La cause fut plaidée, au mois d'avril 1686, devant le grand-juge, sir Édouard Herbert, auquel l'évêque Burnet, tout en blâmant ses principes exagérés sur la prérogative royale, rend le témoignage qu'il était un homme vertueux et bien pensant. Le tribunal jugea que la faculté de dispenser des lois était une prérogative que les rois d'Angleterre avaient sauvée de leur ancienne souveraineté absolue, et qu'il n'était pas permis d'y porter atteinte. En conséquence, les lords Powis, Arundel, Belasyse et Dover furent admis au conseil, sans avoir prêté le serment du test. Jacques II exigea de son beau-frère lord Rochester, qu'il aimait tendrement, qu'il se fît catholique. Rochester s'y étant constamment refusé, il finit, quoiqu'à regret, par abolir la charge de lord-trésorier, dont les fonctions furent confiées à une commission.

Introduction du catholicisme.

La glace étant ainsi rompue, le roi accorda des dispenses à qui en demandait. Par leur moyen, les Catholiques levèrent la tête; on vit des colléges et des séminaires de Jésuites en plusieurs villes; quatre évêques catholiques consacrés dans la chapelle du roi se partagèrent l'Angleterre, sous le titre de vicaires apostoliques. On vit, ce que trois ou quatre générations n'avaient pas vu, des moines dans leur costume à Whitehall et S. James. Des places lucratives ou ho-

norifiques furent données à des Catholiques ou à ceux qui promettaient de se convertir; des circulaires adressées aux évêques anglicans leur interdirent de prêcher sur des matières de controverse.

Une des mesures les plus odieuses fut l'érection d'une commission ecclésiastique, qui est du mois d'août 1686. C'était, avec un léger changement de nom, le renouvellement de la haute cour de commission de Charles I, qui, par un statut du règne de Charles II, avait été déclarée illégale et à jamais abolie[1]. Les membres de la commission ecclésiastique, nommés par le roi, furent chargés de rechercher toute offense ou délit dont pouvaient se rendre coupables des personnes appartenant à des corporations ecclésiastiques, universités et écoles, et de les punir ainsi que la nature et la qualité du cas prouvé par témoins ou fortement soupçonné, pouvaient l'exiger. La censure, la suspension, la destitution et l'excommunication, telles furent les armes terribles dont devaient être frappés des crimes que la loi n'avait pas définis. Trois évêques anglicans avec le chancelier Jefferies, les comtes de Rochester et de Sunderland, et le grand juge Édouard Herbert composèrent la commission.

Érection de la commission ecclésiastique.

A peine instituée, elle annonça l'iniquité de la procédure qu'elle suivrait, en donnant à ses pouvoirs un effet rétroactif. Le docteur Sharp, curé de S. Gilles de Londres, en dépit de la défense de prêcher contre le dogme de l'Église catholique, l'avait attaqué en

[1] Voy. vol. XXIX, p. 281; XXX, p. 13.

pleine chaire, et déclamé contre les personnes qui, élevées dans le protestantisme, avaient embrassé la religion catholique. Cette diatribe intolérante était certainement une insulte pour le roi : aussi ce prince demanda-t-il que Compton, évêque de Londres, suspendît sur-le-champ l'indiscret prédicateur. L'évêque répondit que comme la suspension était une punition, il ne pouvait l'infliger qu'après avoir assigné et entendu Sharp; mais que celui-ci avait consenti à s'abstenir de l'exercice de son office jusqu'à ce que le roi lui eût pardonné. Jacques fut vivement offensé de cette réponse qu'il traita de refus d'obéir à un ordre du roi, et ordonna de traduire l'évêque à la barre de la commission. Compton en déclina la juridiction, tant parce que le fait dont il s'agissait était antérieur à l'institution de la commission que parce qu'il n'avait d'autre juge, en matières ecclésiastiques, que son métropolitain. Malgré cela la commission le suspendit de toutes ses fonctions. Ce jugement était une vraie forfaiture, et fournit matière à beaucoup de plaintes : il fut cause que toute l'Église anglicane se jeta dans le parti de l'opposition et déclara la guerre au roi.

Ambassade d'obédience à Rome.

Depuis long-temps Jacques II était en correspondance avec la cour de Rome; mais comme le cardinal Howard, par le canal duquel elle avait lieu, n'aimait pas les Jésuites, le P. Petre, confesseur du roi, obtint qu'en 1687 il fût envoyé un ambassadeur à Rome pour y porter l'obédience du roi et demander que ses trois royaumes fussent réconciliés à l'Église. Palmer, comte de Castlemain, le mari de la duchesse de Cleve-

land, maîtresse de Charles II, et grand partisan des Jésuites, fut choisi pour cette ambassade; ce n'était pas l'homme qu'il fallait auprès d'Innocent XI, aussi grand politique que pontife vertueux, qui désirait sans doute que la nation anglaise fût ramenée au giron de l'Église, mais qui désapprouvait l'imprudence des moyens que Jacques employait pour cela, et, comme souverain, n'aimait pas les liaisons de ce prince avec Louis XIV. Le violent Castlemain se plaignit de ce que le souverain pontife faisait peu de cas de l'amitié de deux rois qui appartenaient aux plus puissans de la terre; monarques dont l'un avait extirpé l'hérésie, et dont l'autre voulait ramener au bercail le troupeau de ses royaumes; il menaça même de repartir incontinent pour Londres. *Lei è padrone, comme il vous plaira*, ce fut toute la réponse du pape, et Jacques II lui demanda littéralement pardon de l'inconduite de son ambassadeur.

Déclaration de tolérance de 1687.

C'est un phénomène singulier qu'une loi de tolérance servant d'introduction à un plan de persécution religieuse, et une loi en apparence si bienfaisante repoussée comme une impiété et une tyrannie. Il ne pouvait avoir lieu que dans un pays dont la législation était aussi intolérante qu'en Angleterre, et à une époque où tout ce qui venait du roi inspirait la défiance. Ce moyen tenté en Écosse, ayant réussi, Jacques II, après avoir de nouveau prorogé son parlement avant qu'il fût assemblé, publia, le 4 avril 1687, en Angleterre, une déclaration établissant une tolérance absolue. Dans le préambule le roi exprimait son aversion

pour la persécution religieuse et sa conviction de la nécessité d'accorder à tous ses sujets une pleine liberté de conscience; il disait qu'il ne doutait pas que sur ce point son parlement ne fût d'accord avec lui, et renouvelait l'engagement de maintenir le gouvernement de l'Église anglicane, tel qu'il existait par la loi. En même temps il suspendit[1] l'exécution de toutes les lois pénales contre les Presbytériens et non-Conformistes et le serment du test, convaincu, comme il disait, que dans la prochaine session le parlement concourrait avec lui pour ces mesures. Ainsi l'Église épiscopale qui confondait les intérêts de la monarchie avec les siens qu'elle appelait ceux de la religion, vit s'élever à côté d'elle deux ennemis qu'elle croyait avoir terrassés par la restauration, le catholicisme et le presbytérianisme; ainsi si Jacques II se fit des amis parmi les Catholiques, les Presbytériens, les Anabaptistes et les Quakers[2], il s'aliéna les Anglicans.

Le 24 mai 1688, la déclaration pour la tolérance fut renouvelée avec une addition dans laquelle le roi prononça sa résolution d'y adhérer fermement, et de ne conférer des charges qu'aux personnes qui s'engageraient à concourir avec lui à son exécution. Il y annonça aussi sa résolution de convoquer un parlement pour le mois de novembre. Deux hommes de principes bien opposés avaient engagé Jacques à faire

[1] En Écosse, il les avait révoqués et annulés; en Angleterre, où il n'avait pas, comme dans le premier royaume, un pouvoir illimité en matières ecclésiastiques, il se contenta de les suspendre.

[2] Il y eut un Quaker qui devint lord maire de Londres.

cette promesse, le Quaker Pen qui croyait une réconciliation entre le roi et le parlement possible, et le confesseur parce que le roi à qui ses flatteurs disaient qu'en temporisant un peu il pourrait obtenir le consentement du parlement, n'allait pas aussi vite en besogne que le désiraient quelques zélés Catholiques.

Arrestation des évêques anglicans.

Un ordre du conseil enjoignit aux évêques de faire lire la déclaration deux fois dans chaque église. Le clergé tint plusieurs assemblées pour délibérer sur la question de savoir s'il fallait obéir à cet ordre. Enfin Guillaume Sancroft, archevêque de Cantorbéry, et six évêques présentèrent, le $\frac{18}{28}$ mai 1688, au roi une requête dans laquelle ils lui exposèrent les motifs qui ne leur permettaient pas d'obéir, non qu'ils désapprouvassent la déclaration, mais parce que le roi l'avait publiée en vertu d'un droit de dispenser que le parlement avait déclaré illégal. Le roi qui ne s'attendait pas à cette pétition, la reçut fort mal; il leur dit qu'ils venaient de faire entendre la trompette de la rébellion de 1640, et d'évoquer un démon qu'ils ne pouvaient plus exorciser; il menaça de punir leur désobéissance. Ils se mirent à genoux et répondirent : Que la volonté de Dieu se fasse ! Quinze jours après, ils furent cités devant le conseil d'état et requis de donner caution pour leur comparution au tribunal du banc du roi. Ils s'y refusèrent en vertu de la prérogative de leur pairie, et furent conduits à la Tour par eau : la Tamise était bordée par une foule de monde agenouillée qui implorait leur bénédiction. La cour du banc royal ayant déclaré leur emprisonnement légal, ils donné-

rent la caution demandée et sortirent de la Tour après y avoir passé sept jours. Le 29 juin, ils furent mis en jugement. Comme on ne pouvait les attaquer sur le fond de leur requête, la publication de cette pièce qui s'était peut-être faite à leur insu servit de motif à une accusation pour libelle séditieux. Cela donna lieu à plusieurs questions préjudicielles et à une question sur le pouvoir du roi de dispenser, sur lequel les quatre juges se partagèrent. Quant aux jurés, ils ne purent s'accorder pour former un verdict ; de manière qu'après avoir été assemblés jusqu'au 30, ils déclarèrent les accusés non coupables. Leur triomphe fut célébré par des cris publics qui de rue en rue, de village en village s'étendirent jusqu'à Hounslow où campait l'armée du roi. Jacques qui dînait dans la tente du général Feversham, en fut témoin. Ce prince dit dans ses Mémoires[1] que ni Powel et Holloway, les deux juges qui avaient attaqué son pouvoir de dispenser des lois, ni les évêques récalcitrans n'éprouvèrent aucune marque de son mécontentement. Le fait est que les deux juges furent révoqués le 10 juillet, et que la commission ecclésiastique eut ordre de poursuivre tous les évêques et curés qui n'avaient pas obéi aux ordres du roi ; mais cette commission n'osa plus se réunir.

Ils sont acquittés.

Naissance du prince de Galles.

Un dernier événement vint mettre l'étincelle aux matériaux amoncelés pour un vaste incendie. Depuis six ans la reine n'avait pas eu d'enfant, lorsque l'annonce d'une grossesse causa une vive rumeur et donna

[1] Vol. III, p. 238.

issance à des soupçons injurieux au couple royal. bruit se répandit qu'on supposait une grossesse ur substituer un héritier catholique à la descenance protestante du roi. Le peuple est toujours prêt jouter foi à de pareilles inventions de la malignité, le roi et la reine eurent le tort de mépriser cette fa-; ils eurent le tort plus grave encore de ne pas endre toutes les précautions qui l'auraient pu faire trer dans le néant. Le $\frac{10}{20}$ juin 1688, la reine accoucha d'un fils. La méfiance était si grande que les otestans ne se persuadèrent pas que la reine l'eût ritablement mis au monde; quelques-uns pensèrent qu'après qu'elle eut fait une fausse couche, on ait substitué un autre enfant. Pendant long-temps tait déloyauté que de croire qu'il existât encore un art; aujourd'hui que la chose est devenue indifférente, personne ne doute plus de la légitimité de la issance du malheureux prince Jacques-Édouard, nnu sous le nom de prétendant.

La nation avait supporté sinon en silence, car les esses ne cessaient de produire des pamphlets conle gouvernement, au moins sans résistance, pluurs actes arbitraires qui trahissaient l'intention de nverser la constitution; elle ne s'était pas même réltée lorsqu'elle crut sa religion menacée. Elle attenit tranquillement un avenir qui ne pouvait pas être ès-éloigné, où le sceptre passerait entre les mains de descendance protestante de Jacques II; mais quand, ar la naissance d'un prince de Galles, il s'ouvrit une ccession de monarques catholiques, elle tourna les

yeux v le seul individu dont elle pouvait espér
son

Le prince d'Orange se mêle des affaires d'Angleterre.

Le d' sa naissance, était atta
au s I fils de Charles Ier, il ava
été pot vi r la ha des fondateurs de la répu-
blique d'A leterre; il avait dû en partie à l'intérêt
que Charles II prenait à lui, la restauration dans les
dignités de ses ancêtres. Depuis dix ans il était l'époux
de la fille aînée de Jacques II, que la mort prématurée
de tous les enfans de la seconde épouse de ce monar-
que et le dépérissem de la santé de cette reine
autorisaient à regarder comme l'héritière de la cou-
ronne des trois royaumes. Depuis long-temps Guil-
laume III voyait avec peine les démarches de
son beau-père qui, diminuant le nombre des
Protestans d'Angleter minait la force du parti par
lequel la princesse Ma devait un jour se maintenir
sur le trône de son père. Une imprudence de Jac-
ques II l'autorisa enfin à se mêler des affaires d'An-
gleterre. Le monarque le sollicita de déclarer publi-
quement son adhésion à la révocation du test et des
lois pénales, et le marquis d'Albeville, ministre d'An-
gleterre à la Haye, reçut l'ordre de lui faire les décla-
rations les plus amicales, et de lui ouvrir la perspec-
tive d'une alliance contre la France. Tout en approu-
vant la maxime d'une tolérance parfaite, le prince re-
fusa de sanctionner l'abolition du test qu'il regardait
comme le boulevard du protestantisme en Angleterre.
Il fit même charger Éberhard de Dykveld, ambassadeur
des États-généraux à Londres, de se mettre en rap-

sort avec les mécontens pour connaître leurs dispositions. L'ambassadeur trouva qu'à l'exception des Catholiques dont le nombre croissait journellement, tous les partis, les Whigs et les Torys, les ecclésiastiques comme les laïcs, les Épiscopaux comme les Presbytériens, les nobles comme les bourgeois, les citadins comme les campagnards, s'accordaient à vouloir se soustraire à l'autorité d'un roi qui visait à changer la religion de la nation.

Après le départ de Dykveld, le seigneur de Zuylestein fut envoyé en Angleterre, en apparence pour porter à la reine un compliment de condoléance de la mort de sa mère [1], mais en réalité pour continuer les intrigues de Dykveld. Elles eurent tout le succès que le prince pouvait espérer. George marquis de Hallifax, Charles comte de Shrewsbury, les comtes Devonshire et Danby, Daniel comte de Nottingham [2], les lords Richard, vicomte Mordaunt et Lumley; les amiraux Herbert et Russel [3] tinrent journellement des conférences avec l'ambassadeur. Leur correspondance existe; il n'y est pas encore question d'une révolution. Philippe Sidney, ancien envoyé à la Haye, qui, depuis la condamnation d'Algernon, son frère, était resté en Hollande, était le confident des projets du stadhouder. Le parti députa le lord Mordaunt en Hollande, pour savoir quelles étaient les vues du prince.

[1] Laure Martinozzi, duchesse de Modène, nièce du cardinal Mazarin.

[2] Fils du feu chancelier Finch.

[3] Édouard, cousin-germain du malheureux lord Russel.

La naissance du prince de Galles ne laissa plus d'incertitude sur le parti que le prince avait à prendre. Toute la nation se trouva en fermentation ; c'était le moment le plus favorable pour faire l'expédition long-temps méditée en Angleterre. Les hommes les plus influens y invitaient Guillaume, même le comte de Sunderland, ministre de confiance du roi pensionné par Louis XIV, se déclara pour le prince. Son oncle, le colonel Henri Sidney, alla en Hollande pour l'inviter, au nom de la nation, à venir la délivrer du joug du papisme. Les deux amiraux Herbert et Russel firent plusieurs voyages dans le même but. Le lord Dumblaine, fils du comte de Danby, apporta au prince des sommes d'argent considérables. Le comte de Shrewsbury, qui venait de quitter la religion catholique, lui offrit 40,000 liv. sterl.

La situation des affaires européennes, que nous avons fait connaître à la section qui traite de la paix de Ryswick, favorisait l'entreprise. L'élection schismatique de Cologne avait engagé les États-généraux à mettre leurs forces sur pied et à équiper une flotte pour s'opposer aux projets de la France. Guillaume avait besoin de cette flotte pour exécuter son projet ; mais il ne pouvait le communiquer aux États-généraux sans le divulguer. Il s'en ouvrit à trois députés d'Amsterdam, qui obtinrent le consentement de leur ville, puis de la province d'Hollande, et ensuite de toutes les sept provinces. Le comte d'Avaux, ambassadeur de France, soupçonna la vérité, et Louis XIV offrit des troupes à Jacques II. Mais ce prince fut

iglé au point qu'il ne se persuada jamais que les
paratifs de son gendre fussent dirigés contre l'An-
erre. Enfin les soupçons du comte d'Avaux se
ngèrent en certitude par la confession d'un valet
hambre du prince d'Orange qui était catholique,
ar une lettre interceptée du maréchal Schomberg,
était au service du prince. Ce fut pour faire man-
l'expédition projetée que Louis XIV attaqua
ippsbourg [1]. Pour sauver l'Angleterre d'une in-
on, il fallait attaquer la république. Le roi de
nce le sentait; il y était résolu, la conduite équi-
ie de Jacques II lui fit changer de résolution.
endant tout le cours du règne de ce prince, il
été question d'une alliance entre lui et la France.
avait fait que balancer, tantôt parce que les som-
que lui offrait Louis XIV lui paraissaient insuffi-
s, tantôt parce que les conditions que celui-ci y
hait humiliaient son orgueil. Il n'existait donc
d'alliance entre eux, quoique, par suite d'un
entendu avec le comte d'Avaux, dans une décla-
n remise le 9 sept. 1688 aux États-généraux, il
question des liaisons d'amitié et d'alliance qui at-
aient Louis XIV à la cause de Jacques II. Cette
arche du comte d'Avaux eut pour suite une es-
de convention qui fut signée à Londres le 13
embre, par laquelle le roi d'Angleterre accepta
e plusieurs fois répétée du roi de France, de faire
dre des vaisseaux français aux vaisseaux anglais, si
ues en avait besoin.

[1] Voy. vol. XXVIII, p. 222.

Les nouvelles qui arrivèrent de toutes parts avaient finalement ébranlé la sécurité de Jacques II, et il commença à deviner le danger dans lequel il se trouvait, et à songer aux moyens de s'en préserver. Le premier dont il s'avisa fut de créer un grand nombre de lords pour s'assurer la majorité dans la chambre des pairs, et de convoquer ensuite le parlement, depuis long-temps ajourné. Le second fut bien extraordinaire. Dans les premiers jours du mois d'octobre, il fit remettre aux États-généraux une déclaration qui se terminait ainsi : « S. M., afin de montrer la grande considération qu'Elle a pour l'amitié et les alliances qui sont entre Elle et Vos Seigneuries, et son désir de les continuer, a ordonné audit Envoyé extraordinaire d'assurer en son nom VV. SS. qu'il n'y a aucun traité entre S. M. le roi T. Ch. que ceux qui sont publiés et imprimés ; et de plus que, comme S. M. souhaite fort la conservation de la paix et du repos de la chrétienté, Elle serait bien aise de prendre avec VV. SS. les mesures les plus convenables pour maintenir la paix de Nimègue et la trève de vingt années, conclue en 1684. »

C'était, dit l'écrivain moderne par lequel cette négociation nous a été révélée [1], indirectement, mais formellement proposer de s'unir à la ligue d'Augsbourg contre Louis XIV, qui venait tout à la fois de rompre et la paix de Nimègue et la trève de 1684 par le siège de Philippsbourg. Mais, à la réception de ces

[1] Feu MAZURE, dans son Histoire de la révolution de 1688 en Angleterre, Paris, 1825.

...anges nouvelles, Louis XIV changea subitement ...résolution de déclarer la guerre aux États-généraux. La déclaration de Jacques II n'eut d'autre ...t à la Haye que de constater sa frayeur et d'augmenter la confiance de ses ennemis.

Cependant Jacques II était entièrement découragé. ...consulta les mêmes évêques qu'il venait de persécuter, sur le parti à prendre dans une situation si critique. D'après leur avis, il avait dès le 5 août supprimé la commission ecclésiastique; il rendit à la ville de Londres son ancienne charte, destitua plusieurs fonctionnaires catholiques pour les remplacer par des protestans, et abolit plusieurs abus dont la nation se plaignait. C'était trop tard, la confiance était perdue; on regarda toutes ces mesures comme le résultat peu durable de la crainte, et l'on fut confirmé dans ce soupçon, lorsqu'à l'arrivée de la nouvelle que la flotte hollandaise avait été dispersée par un coup de vent, Jacques suspendit l'exécution de quelques-uns des ordres qu'il avait donnés dans le premier moment.

Il parut à cette époque une pièce sous le titre de *Mémoire des Protestans anglais présenté à LL. AA. monseigneur le prince et madame la princesse d'Orange*, énumérant en un long détail tous les griefs de la nation. On y lit entre autres la phrase suivante: « Toute la nation est forcée par la crainte des supplices de souffrir qu'on déclare héritier présomptif de la couronne un enfant qui, selon les lois du royaume, ne devait point être reconnu jusqu'à ce que des té- Enquête sur la naissance du prince de Galles.

moins fidèles et irréprochables eussent attesté que la reine fût véritablement accouchée de cet enfant, comme il était absolument nécessaire en cette occasion où tout le monde assure que c'est un enfant supposé. Nonobstant le peuple, à sa grande confusion et douleur, est forcé de le recommander à Dieu dans les prières publiques comme prince légitime, sans qu'il lui soit permis de demander où sont donc les témoins de sa naissance ? »

Cette espèce de protestation publique contre la légitimité de la naissance du prince de Galles fit voir au couple royal que c'était à tort que méprisant les préventions du peuple, à cause de leur absurdité, il n'avait pas entouré la naissance de ce prince de toutes ces solennités que l'usage a inventées pour donner aux nations la certitude que celui qui un jour doit régner sur elles est sorti du sang de leurs princes. On voulut alors réparer la faute commise. Jacques II tint, le 22 octobre / 1 novembre 1688, un conseil-d'état extraordinaire auquel assistèrent la reine douairière, tous les lords spirituels et séculiers présens à Londres, le lord maire, les aldermen et les douze juges d'Angleterre. On y entendit une multitude de témoins des deux sexes dont les dépositions prouvaient la légitimité de la naissance du prince. Mais le coup était porté; la confiance était perdue, et le public n'ajouta aucune foi à ce qu'il était résolu de ne pas croire.

Manifeste du prince d'Orange.

Le prince d'Orange ayant achevé ses préparatifs, publia sous la date du 10 octobre 1688, deux manifestes adressés l'un à la nation anglaise et l'autre à l'é-

cossaise. Ils sont conformes pour le fond, seulement le premier est plus détaillé et renferme un plus grand nombre de griefs. Les soupçons qui pesaient sur la naissance du prince de Galles y sont exprimés de la manière suivante : « Pour couronner leur conduite (il est question des mauvais conseillers du roi) il y a de grandes et fortes présomptions qui nous portent à croire que, pour avancer leurs pernicieux desseins et pour avoir le temps de les exécuter, tant pour encourager leurs complices que pour décourager tous les bons sujets, ils ont publié que la reine était accouchée d'un fils. Et durant cette prétendue grossesse de la reine aussi bien que dans les circonstances de cette naissance, et dans la manière dont l'intrigue a été conduite, il paraît tant de justes et visibles fondemens de méfiance que non-seulement nous, mais tous les bons sujets de ces royaumes soupçonnons que le prétendu prince de Galles n'a pas été mis au monde par la reine. Et il y en a beaucoup qui ont hautement renvoyé en doute la grossesse de la reine aussi bien que la naissance de l'enfant, et cependant on n'a rien fait pour les contenter et pour mettre fin à leurs soupçons. »

« Or comme la princesse, notre chère et bien-aimée épouse, et nous pareillement, avons un très-grand intérêt en cette affaire, et, comme chacun sait, un droit à la succession de la couronne ; comme les Anglais, en l'année 1672, lorsque les États-généraux des Provinces-unies furent attaqués par une très-injuste guerre, firent tous les efforts pour la finir, s'opposant à ceux qui avaient alors du crédit à la cour, s'exposant

au hasard de perdre la faveur du prince et leurs charges ; comme enfin la nation anglaise a toujours témoigné une singulière affection tant pour la princesse, notre bien-aimée épouse, que pour nous-même; par tous ces motifs nous n'avons pu nous dispenser dans une affaire si importante, d'épouser leurs intérêts et de contribuer de tout notre pouvoir à maintenir tant la religion protestante que les lois et les libertés de ces royaumes, et pour assurer à leurs habitans la jouissance de leurs légitimes droits. Ce qui a achevé de nous y déterminer, ce sont les instantes prières d'un grand nombre de seigneurs tant ecclésiastiques que séculiers et de beaucoup de nobles et autres sujets de toutes conditions. Sur cela nous avons trouvé bon de passer en Angleterre, et, en implorant la bénédiction de Dieu, de nous faire accompagner de forces suffisantes pour nous défendre contre la violence de ces pernicieux conseillers; et désirant que notre intention soit bien connue, nous avons à cette fin fait dresser la présente déclaration où, de la manière que nous avons rendu un compte véritable des raisons qui nous portent à cette entreprise, nous avons jugé à propos de faire connaître que cette expédition n'est à autre fin que pour avoir, le plus tôt que faire se pourra, un libre et légitime parlement assemblé ; que toutes les nouvelles chartes par lesquelles, en contravention des anciennes coutumes, l'élection des membres du parlement a été restreinte, soient tenues pour nulles et non avenues; que tous les magistrats, déposés injustement et contre les lois rentrent dans leurs charges; que tous les

ırgs d'Angleterre soient rétablis en possession de
rs anciens diplômes; que nommément l'ancienne
ırte de la très-grande et très-célèbre ville de Londres
neure dans toute sa force; que les lettres circulaires
ur l'élection des membres du parlement soient
ressées aux officiers à qui il appartient de les rece-
ir selon les lois et coutumes ; qu'il ne soit permis à
rsonne d'élire ou d'être élu membre du parlement
'il n'ait les qualités requises par les lois; que les
embres du parlement étant ainsi légitimement élus,
ssemblent en toute liberté; que les deux chambres
issent travailler de concert à la préparation des lois
'elles jugeront utiles et nécessaires; qu'après une
re et pleine discussion concernant le test et les au-
es lois qui sont nécessaires pour le maintien et la
reté de la religion protestante, elles puissent faire
utes les lois nécessaires pour un bon accord entre
Église anglicane et les différentes classes de Protes-
ns, pour la sûreté et le repos de tous ceux qui vou-
ront vivre paisiblement en bons sujets sous le gou-
ernement, sans souffrir la moindre persécution au
ıjet de leur croyance, sans même excepter les pa-
istes; que les deux chambres puissent aussi pourvoir
toutes les autres affaires qu'elles jugeront à propos
our la paix, l'honneur et le salut de la nation, afin
u'elle ne puisse plus être en danger de retomber
ous un gouvernement arbitraire. »

« Nous voulons aussi rapporter à ce parlement la
echerche de la naissance du prétendu prince de Galles,
et tout ce qui concerne le droit de succession. Pour ce

qui est de nous en particulier, nous aiderons en toutes choses à avancer la paix et le bien de la nation par les moyens qu'un libre et légitime parlement aura déterminés, puisque toute notre entreprise ne tend qu'à conserver la religion protestante, à préserver toute personne de la persécution religieuse et à maintenir les droits et les libertés dont la nation doit jouir sous un gouvernement juste et légitime. »

Enfin Guillaume promet de renvoyer, aussitôt que l'état de la nation le permettra, toutes les troupes venues avec lui, et de donner une organisation constitutionnelle à l'Écosse et à l'Irlande.

Un historien anglais, fort impartial [1], observe au sujet de cette déclaration, qu'elle trace un tableau vrai et nullement exagéré des maux dont la nation anglaise avait à se plaindre. « Il n'y a, dit-il, qu'un seul point qu'on pourrait peut-être accuser de fausseté et de calomnie, savoir celui qui regarde la naissance du prince de Galles. Nous ne pouvons décider si Guillaume, trompé par les renseignemens inexats de ses correspondans, et égaré par l'ambition, croyait réellement son beau-père capable d'une imposture ou non ; le crime qu'il lui suppose est d'une nature si atroce, qu'il n'y a qu'une pleine conviction acquise par un examen exact qui puisse faire pardonner cette accusation. Il est certain que la bigoterie du roi avait fait naître dans tous ses sujets, et particulièrement dans l'âme de la princesse Anne, sa seconde fille, le soupçon de vouloir, par l'intromission d'un enfant

[1] SOMERVILLE.

supposé, empêcher que la couronne ne passât à un protestant; mais quiconque examinera aujourd'hui les preuves sur lesquelles ce soupçon repose, trouvera qu'elles n'étaient pas suffisantes pour produire la conviction dans des esprits non prévenus. Ce qui fait supposer que Guillaume envisagea l'accusation dans son véritable jour, c'est qu'il n'ordonna jamais une enquête sur la naissance du prince de Galles, et cependant, si le résultat d'une investigation avait seulement rendu douteuse la légitimité de la naissance du prince, il aurait fortifié son propre titre à la couronne. L'attachement inviolable de la nation au droit d'hérédité, et l'indispensable nécessité d'accepter la couronne dans laquelle Guillaume se trouva, pourront être allégués pour justifier sa conduite, si jamais les circonstances peuvent dispenser de la vérité et de la probité. Il est triste pour l'humanité que l'histoire offre si peu d'exemples de préventions vaincues par la force de la raison, et qu'il en existe à peine un seul d'une révolution opérée sans que le ressentiment du peuple ait été aigri par des peintures exagérées des fautes et des crimes de ceux qui, munis de l'autorité, ont intérêt à s'opposer aux innovations, quelques salutaires qu'elles paraissent. »

Débarquement du prince d'Orange en Angleterre, 1688.

La flotte du prince d'Orange était composée de 50 vaisseaux de guerre, suivie de 500 transports sur lesquels on avait embarqué une armée de terre de 14,000 hommes. Elle mit en mer le 19 octobre, et pour la seconde fois le 1er novembre 1688, et, comme les vents avaient jeté sur la côte la flotte anglaise com-

de Churchill la franchise avec laquelle il avait déclaré à son bienfaiteur qu'il désapprouvait sa conduite ; que, zélé protestant, il croyait sa religion en danger ; enfin que rien n'annonçait encore de la part de Guillaume le projet de détrôner Jacques II.

Jacques II est abandonné.

Au reste, la démarche de Churchill fut le signal d'une désertion générale ; effet d'une espèce de conspiration que Jacques II aurait pu étouffer dans sa naissance, s'il avait ajouté foi aux avis que lui donna un colonel nommé lord Grannard. Le roi s'était enfin rendu le 27 novembre dans la plaine de Salisbury, où son armée se réunissait. Ce fut là que Grannard l'informa que Churchill et quelques autres colonels lui avaient fait des propositions pour l'engager à entrer dans leur complot ; il lui conseilla de faire arrêter sur-le-champ tous ces traîtres, et de donner leurs régimens à d'autres chefs. La légèreté avec laquelle Jacques II rejeta cet avertissement le perdit[1]. Le lendemain, il se vit abandonné par Churchill et par les serviteurs sur la fidélité desquels il avait compté davantage. Il ordonna la retraite sur Londres. Avant qu'il y arrivât avec le reste de ses troupes, son second gendre, le prince George de Danemark, et le jeune duc d'Ormond[2] le quittèrent pour se rendre au

[1] Ce fait est connu par les *Anecdotes du docteur* W. KING, ouvrage dont il sera question au livre suivant. L'auteur dit qu'il a été raconté par lord Grannard lui-même.

[2] Le premier duc d'Ormond, le lord lieutenant d'Irlande, venait de mourir. Son fils aîné, Thomas, surnommé le vaillant comte d'Ossory, et ensuite comte de Butler, étant mort avant le père,

d'York; sa sœur Arabelle fut la maîtresse de ce prince et la mère du duc de Berwick. Churchill embrassa la carrière militaire. Il servit en 1672 comme capitaine dans le corps auxiliaire que Charles II fournit à Louis XIV, et que le duc de Monmouth commandait. Turenne le distingua, et, à son retour en Angleterre, le duc de Monmouth le présenta à son père comme un des meilleurs officiers de l'armée. Vers 1678, il épousa (et ce mariage est un événement important dans l'histoire d'Angleterre) Sara Jennings, qui, élevée à la cour de la duchesse d'York, était devenue l'amie intime de la jeune princesse Anne. Churchill s'attacha à la personne du duc d'York, qui l'avait fait entrer dans la carrière militaire, et eut soin de son avancement. Il accompagna ce prince dans sa retraite en Hollande et ensuite en Écosse, et fut employé plusieurs fois dans les négociations secrètes des deux princes avec Louis XIV. En 1683, Jacques II le créa pair d'Écosse, sous le titre de baron Churchill d'Aymouth; parvenu au trône d'Angleterre, il le nomma, en 1685, pair de ce royaume.

Churchill fut un des lords qui entrèrent en liaison avec le prince d'Orange. Celui-ci était déjà sur le sol de l'Angleterre, lorsque Jacques II, ne se doutant pas de la trahison de Churchill, le nomma lieutenant-général. Le lendemain, cet officier passa du côté du prince avec une partie des dragons du roi et avec le duc de Grafton, fils de Charles II et de la duchesse de Cleveland. S'il était possible d'excuser cette trahison, ce serait peut-être en faisant valoir en faveur

de Churchill la franchise avec laquelle il avait déclaré à son bienfaiteur qu'il désapprouvait sa conduite; que, zélé protestant, il croyait sa religion en danger; enfin que rien n'annonçait encore de la part de Guillaume le projet de détrôner Jacques II.

xques II est donné.

Au reste, la démarche de Churchill fut le signal d'une désertion générale; effet d'une espèce de conspiration que Jacques II aurait pu étouffer dans sa naissance, s'il avait ajouté foi aux avis que lui donna un colonel nommé lord Grannard. Le roi s'était enfin rendu le 27 novembre dans la plaine de Salisbury, où son armée se réunissait. Ce fut là que Grannard l'informa que Churchill et quelques autres colonels lui avaient fait des propositions pour l'engager à entrer dans leur complot; il lui conseilla de faire arrêter sur-le-champ tous ces traîtres, et de donner leurs régimens à d'autres chefs. La légèreté avec laquelle Jacques II rejeta cet avertissement le perdit[1]. Le lendemain, il se vit abandonné par Churchill et par les serviteurs sur la fidélité desquels il avait compté davantage. Il ordonna la retraite sur Londres. Avant qu'il y arrivât avec le reste de ses troupes, son second gendre, le prince George de Danemark, et le jeune duc d'Ormond[2] le quittèrent pour se rendre au

[1] Ce fait est connu par les *Anecdotes du docteur* W. KING, ouvrage dont il sera question au livre suivant. L'auteur dit qu'il a été raconté par lord Grannard lui-même.

[2] Le premier duc d'Ormond, le lord lieutenant d'Irlande, venait de mourir. Son fils aîné, Thomas, surnommé le vaillant comte d'Ossory, et ensuite comte de Butler, étant mort avant le père,

camp de Guillaume. La princesse Anne fut tellement frappée de cette nouvelle, que, craignant la colère de son père, elle s'échappa au milieu de la nuit du palais avec lady Churchill et l'évêques de Londres, et se rendit à Northampton, où il se forma une petite cour autour d'elle.

Ainsi ce malheureux roi se vit sans amis, sans ceux qui lui étaient chers. Il consulta encore une fois les lords et les prélats qui se trouvaient à Londres. Ils lui conseillèrent de convoquer le parlement pour le 25 janvier et d'envoyer les lords George Hallifax, Daniel Nottingham et Sidney Godolphin auprès du prince pour traiter avec lui. Ils virent Guillaume le 18 décembre, à Hungerford. Les conditions de Guillaume ne furent pas, en apparence au moins, celles d'un ambitieux venu pour usurper le trône; il demandait qu'il fût sur-le-champ convoqué un parlement libre, que les Catholiques fussent désarmés et renvoyés du service; que la Tour de Londres et le fort de Tilbury fussent remis à la cité de Londres; que les deux armées se retirassent pendant la session du parlement à trente milles de Londres; que celle du prince fût entretenue aux frais de l'état et que le prince pût venir à Londres accompagné du même nombre de gardes qu'avait le roi; enfin que pour empêcher le débarquement de troupes françaises, Portsmouth fût remis entre telles mains qu'on conviendrait.

Négociation avec le prince d'Orange.

Le roi balança sur le parti qu'il devait prendre. Ses

Fuite de Jacques II.

Jacques, son fils, lui succéda. Ce fut lui que nous avons vu succéder à Marlborough en 1711 (Voy. vol. XXIX, p. 32.)

conseillers et les prêtres qui l'entouraient le pressaient de quitter le royaume, et certes s'ils avaient été à la solde du prince d'Orange, ils n'auraient pu mieux faire. La reine prit les devans; le $\frac{10}{20}$ décembre 1688, elle s'embarqua à Portsmouth avec le jeune prince de Galles et avec le duc de Lauzun, et se rendit en France. Deux jours après, le roi, sans attendre le retour des commissaires de Hungerford, mais ayant connaissance de la réponse du prince d'Orange, prit un travestissement, traversa la Tamise dans une barque avec le chancelier Édouard Hales, se rendit dans la ville de Feversham, et entra dans une barque de pêcheur pour aller joindre une frégate qui l'attendait pour le porter sur le continent; ce qui l'empêcha de se rendre à Portsmouth sur sa flotte que commandait Dartmouth, c'est que le faible monarque avait conçu un soupçon contre ce fidèle serviteur. Il se conduisit comme s'il avait voulu indiquer qu'il avait renoncé au trône; il n'avait confié à personne le gouvernement du royaume, il avait ordonné au général Feversham de licencier l'armée, avait fait brûler les lettres closes expédiées pour la convocation du parlement, enfin en passant la Tamise, il y jeta le grand sceau, afin qu'en son absence aucun acte ne pût être scellé. Quand la populace vit que le canot où le roi était entré, devait aller vers la frégate, elle crut qu'il contenait des prêtres qui voulaient se sauver et l'arrêta. Le roi ayant été reconnu fut ramené à Feversham. De là il retourna à Londres où il arriva le 26 aux acclamations de tout le peuple qui le reçut comme son souverain; mais le

alais de Whitehall où il alla se loger, fut occupé par es gardes hollandaises. Ce fut là que le 27 on lui anonça qu'il allait être transféré à Ham où sa personne rait mieux en sûreté. Comme ce château lui était ésagréable, il demanda et obtint de pouvoir se renre à Rochester où il arriva le 29, toujours escorté ar des gardes hollandaises. Il était évident que l'exisnce du roi dans le royaume gênait le prince d'Onge, il ménagea à son beau-père la facilité de s'évar. Plusieurs de ses amis l'exhortèrent à ne pas quitr le pays, parce qu'une fuite le perdrait : la reine lui rivit pour le conjurer de venir la joindre. Cette lettre décida. Dans la nuit le 1er au 2 janvier 1689 il sortit u château avec le duc de Berwick, son fils naturel, et ois autres personnes, et s'embarqua sur une barque ui avait été préparée, et qui le conduisit sur un vaisau nommé le Harwick mouillé dans la Swale. Le janvier, il entra dans la rade d'Ambleteuse. Dans n écrit adressé à lord Dumbarton qu'il laissa, il fait nnaître les motifs qui l'engagent à fuir. Il y dit entre itres : « Je suis né libre et je veux continuer de l'être, si plus d'une fois j'ai risqué ma vie pour le bien et our l'honneur de mon pays ; si j'espère, malgré mon ge, la risquer encore pour le délivrer de l'esclavage i il est réduit, je ne veux pas m'exposer à perdre tte liberté qui m'est nécessaire. C'est pourquoi je e retire, mais je n'irai pas si loin que je ne sois à ortée de revenir, quand la nation ouvrira les yeux, uand elle verra combien elle a été trompée sous les écieux prétextes de religion et de propriété. Je prie

Dieu qu'il daigne, en sa miséricorde infinie, toucher les cœurs de mes sujets, leur faire sentir le malheur de la position où ils se trouvent et calmer les esprits au point qu'un parlement légal puisse être assemblé. Alors il sera désirable qu'on accorde la liberté de conscience à tous les dissidens protestans et qu'on y fasse participer ceux de ma religion, afin qu'ils puissent vivre paisiblement et tranquillement comme il convient à des Anglais et à des Chrétiens, et ne soient pas forcés de s'expatrier. »

Louis XIV donna au souverain exilé pour demeure le château de S. Germain, lui fit payer 150,000 livres pour se mettre en équipage et 50,000 par mois dont Jacques ne voulut accepter que la moitié [1].

Dès la première fuite de Jacques II environ soixante des pairs se trouvant à Londres, s'étaient assemblés à l'Hôtel-de-Ville et avaient signé, le 22 décembre, une confédération ayant pour but l'établissement d'un gouvernement provisoire. Après le second départ ces mêmes pairs assemblés à Westminster conclurent, le 2 janvier 1689, un acte de confédération avec le prince d'Orange qu'ils prièrent de se charger du gouvernement et d'adresser des circulaires aux électeurs pour les engager à choisir des représentans qui, réunis le 22

[1] Plus les Français voyaient le roi d'Angleterre, dit madame DE LA FAYETTE, moins on le plaignait de la perte de son royaume. « Ce prince n'était obsédé que de Jésuites; d'abord il alla descendre aux Grands-Jésuites, causa très-long-temps avec eux et se les fit tous présenter. La conversation finit par dire qu'il était de leur société: cela parut d'un très-mauvais goût. »

janvier 1689, pussent donner une organisation au royaume. Plusieurs pairs proposèrent que le trône fût déclaré vacant et que la princesse d'Orange fût proclamée reine. Guillaume voulant dans toutes ses actions montrer son respect pour les formes constitutionnelles, refusa de se charger du gouvernement, jusqu'à ce que les communes eussent témoigné qu'elles partageaient à cet égard le vœu des pairs. Il convoqua toutes les personnes qui avaient siégé dans un des parlemens de Charles II avec le lord-maire et les aldermen de la cité de Londres, pour leur demander leur avis sur l'état présent du royaume. L'assemblée fut d'environ 300 personnes. Toutes adoptèrent la résolution des pairs, en priant le prince de convoquer une convention pour le jour fixé. Il accorda leur demande, et se chargea du gouvernement pendant l'interrègne.

Ouverture de la convention, 22 janvier 1689.

La convention ouvrit ses séances le 2 février 1689. On distingue une convention d'un parlement, en ce que la convention n'étant pas convoquée par autorité royale est placée hors de la constitution. Par la nature des choses une convention jouit d'un pouvoir inférieur à celui d'un parlement, parce qu'une des trois branches de la puissance législative y manque; mais par la même raison elle jouit d'une puissance presque sans bornes quand cette troisième branche n'existe pas. L'assemblée de 1689, quoique réunie dans un moment où l'esprit révolutionnaire était exalté, mérite des éloges pour le calme et la sagesse de sa conduite. Après que la chambre des communes eut débattu sans trop de passion les diverses opinions de ses membres whigs

sur la manière dont il fallait envisager l'état du royaume, les Torys qui étaient en minorité furent également entendus et eurent pleine liberté de développer la leur. La résolution finale du 28 janvier copiée sur le décret des États de Suède de 1607[1] portait que le roi Jacques II ayant entrepris de renverser la constitution du royaume en rompant le contrat primitif qui liait le roi et le peuple, et ayant, d'après l'avis des Jésuites et autres méchantes personnes, violé les lois fondamentales, s'étant finalement éloigné du royaume, avait abdiqué le gouvernement et que le trône était devenu vacant.

Le trône est déclaré vacant.

Discussion sur la succession.

Il était douteux quel parti prendrait la chambre des pairs, où les Whigs et les Torys se balançaient. Elle se forma, pour délibérer, en comité général. Les Torys accordèrent sans discussion que le trône était devenu vacant, mais la succession héréditaire établie en Angleterre ne le laissait pas vacant un instant; la constitution désignait le successeur, et la convention n'avait pas autorité de discuter cette question. S'écarter de la succession linéale, ce serait ouvrir une source intarissable d'intrigues et de commotions civiles. S'il existait un seul exemple d'élection d'un roi d'Angleterre, quelqu'urgentes qu'eussent été les circonstances, il n'existerait plus de monarchie; les générations futures, sous le moindre prétexte, imiteraient cet exemple; une éternelle méfiance régnerait entre un roi intrus et ses sujets. Les rois se créeraient un intérêt particulier, séparé de celui de leur nation, et le

[1] Voy. vol. XXII, p. 339.

peuple sachant qu'il dépend de lui de renverser la royauté, en chercherait l'occasion, et forgerait une suite de griefs imaginaires jusqu'à ce qu'enfin il trouverait un prétexte pour exercer sa souveraineté. Par ces motifs, les Torys demandèrent la nomination d'un régent, comme l'usage le prescrivait lorsque le roi n'était pas en âge de gouverner, ou malade d'esprit.

Les Whigs répondirent que le remède proposé n'était nullement propre à prévenir les troubles que leurs adversaires craignaient de l'élection d'un roi : le pouvoir d'un régent n'excluait pas celui du monarque, il le suppléait seulement jusqu'à ce que la cause qui l'empêchait de gouverner cessât d'exister ; mais, dans le présent cas, le devoir du régent serait d'agir en opposition et pour la destruction de l'autorité qu'il serait censé suppléer; l'établissement d'une régence serait un signal pour les factions : les unes se déclareraient pour le roi, les autres pour le régent; le danger que présentait l'élection d'un roi ne serait pas moindre, si l'on élisait un régent au lieu de déposer un monarque pour en nommer un autre; il viendrait quelque nouvelle faction qui déposerait ce roi pour le remplacer par un régent; le statut de Henri VII assurait l'impunité à ceux qui reconnaîtraient un roi *de fait*, mais il n'en existait pas pour ceux qui se soumettaient à un régent usurpateur; la raison de cette différence était palpable : il était souvent difficile de juger lequel de deux prétendans au trône avait le droit de son côté, et par conséquent, celui qui possédait la

force pouvait exiger l'obéissance, tandis que le seul titre de régent indiquait qu'il existait quelqu'un muni d'un droit plus éminent, un roi; or obéir à un régent en opposition au roi était une rébellion.

Débats sur l'existence d'un contrat social.

Le 29 janvier, la chambre des pairs prit une résolution définitive; cinquante-un votes furent pour la nomination d'un roi, quarante-neuf pour celle d'un régent. Ainsi la chambre haute fit un pas de plus que les communes. Sa résolution ne pouvait être justifiée que par la doctrine d'un contrat social. Il est donc surprenant de voir la chambre faire le lendemain un pas en arrière pour mettre en discussion l'existence d'un contrat social: elle fut décidée affirmativement par une majorité de cinquante-trois voix contre quarante-six. Ainsi une question litigieuse entre les philosophes a été résolue par une assemblée de grands seigneurs.

Les Whigs, qui dominaient dans les communes, voyant la faiblesse de leur majorité dans la chambre haute, y trouvèrent un nouveau motif d'agir avec prudence et modération. Les plus zélés de ce parti auraient voulu qu'on profitât de l'occasion pour régénérer la nation, en faisant des changemens dans la constitution et en élisant un roi. Les plus sages firent prévaloir la maxime que le concours même des deux chambres ne pouvait altérer la constitution sans la coopération de la troisième branche de la législation, et ils comptaient trop sur la loyauté du prince d'Orange auquel ils destinaient la couronne, pour craindre qu'il ne s'opposât, après son élection, aux amen-

demens conformes à sa déclaration. Les communes dérogèrent à ce principe sur un seul point, pour lequel elles pouvaient compter sur l'assentiment de l'autre chambre, du futur roi et de la majorité de la nation; elles décrétèrent que, vu que la religion catholique avait été reconnue par l'expérience incompatible avec la constitution anglaise, tout catholique serait exclu à jamais de la succession.

Exclusion des Catholiques de la succession.

La chambre haute avait prononcé sur deux principes : 1°. Il existe un contrat primitif, et 2°. on nommera non un régent, mais un roi. Cependant elle n'avait pas encore déclaré la vacance du trône. La discussion sur la résolution des communes du 28 janvier dura deux jours, et les pairs, à une majorité de onze voix, demandèrent deux amendemens, savoir qu'au lieu de dire que Jacques avait abdiqué le gouvernement, on mettrait *déserté le trône*, et que ces mots: « et que le trône était devenu vacant, » seraient retranchés. Ces variantes tenaient aux différentes nuances qui existaient dans la manière de voir des Torys; tout le monde était d'accord sur le but où l'on tendait, mais on ne voulait pas sanctionner des principes qui, énoncés sans restriction, pouvaient donner lieu à des conséquences dangereuses. Les Torys, soutenant que Jacques, en désertant le trône, n'avait pas abdiqué, en tiraient naturellement la conséquence que le trône n'était pas vacant. Quarante lords protestèrent contre la résolution qui déclarait que le trône n'était pas vacant. Cependant les communes rejetèrent les amendemens proposés par la chambre

haute. Il y eut, par le moyen de commissaires, des conférences où l'on discuta longuement et avec les armes de la dialectique, les questions les plus abstruses. On se fatigua sans s'entendre.

Le prince d'Orange refuse conditionnellement la couronne.

Ces tergiversations impatientèrent la populace de Londres. Après l'avoir laissé murmurer pendant quelques jours, on lui fit faire des pétitions; puis, *pour prouver que les suffrages étaient libres*, on imprima les listes des ennemis du peuple, c'est-à-dire de tous ceux qui ne votaient pas avec les Whigs, afin que le peuple connût bien les personnes qu'il devait insulter; en un mot, on employa l'artifice connu des révolutionnaires. Lorsque les tumultes étaient devenus assez forts pour ne pas être facilement arrêtés, le prince d'Orange fit une proclamation pour exhorter tout le monde à la tranquillité. La majorité des lords était résolue de faire passer la couronne sur la tête de son épouse. Les lords Hallifax, Danby, Shrewsbury et Nottingham prièrent Guillaume de leur faire connaître son sentiment à cet égard. Le prince affecta la plus grande indifférence pour le résultat des délibérations des chambres, disant qu'il était prêt à s'en retourner en Hollande; mais il déclara positivement qu'il n'accepterait pas la régence, et qu'il refuserait aussi la couronne, si elle lui était offerte en commun avec son épouse, ou d'une manière qui le mettrait dans la dépendance de la princesse [1]. Lord Danby se chargea d'écrire à Marie, qui n'avait pas suivi son

[1] Il n'était pas homme, disait-il, à prendre les ordres d'une coiffe, ni a tenir au trône seulement par les cordons d'un tablier.

époux en Angleterre, pour lui offrir le trône ; elle répondit qu'elle regarderait comme une offense l'offre d'une dignité qui la séparerait d'intérêt d'avec le prince, et qu'elle ne s'écarterait jamais du respect que, comme femme, elle devait à son mari.

La princesse Anne renonce à ses droits en faveur du prince d'Orange.

Donner la couronne à Guillaume, non-seulement pendant la vie de son épouse, mais pour la porter tant qu'il vivrait, c'était empiéter sur les droits d'Anne, seconde fille de Jacques II ; c'était en même temps enfreindre, sans aucun motif, l'ordre de succession établi. Lord Clarendon, réclamant les droits de la parenté, sollicita Anne de lui ouvrir son cœur : elle répondit qu'elle ne prendrait aucune part à une mesure quelconque qui violerait les droits de son père. Il n'y avait cependant pour elle aucune perspective de monter un jour sur le trône, si le prince d'Orange ne consentait à régner. Cette considération, appuyée par les exhortations de l'ambitieuse lady Churchill, son amie, et par la promesse d'un magnifique apanage, l'engagea finalement à renoncer à ses droits en faveur de son beau-frère, ce qui était les conserver pour elle-même.

Le bill sur la vacance du trône devient acte du parlement.

Toutes les difficultés étant ainsi aplanies, la chambre haute vota, le 6 février, sur le bill des communes sans les amendemens primitifs. Les lords Philippe Chesterfield, Holland, Weymouth, Robert Thirley, Ferrers et Sidney Godolphin, avec l'évêque d'Oxford, qui s'étaient prononcés pour la régence, s'absentèrent ce jour-là ; d'autres qui, ayant reçu de grands bienfaits de Jacques, s'étaient abstenus jusqu'alors des

délibérations, parurent et votèrent dans le sens des communes. Churchill, Lincoln, Murgrave, Édouard Carlisle et Lexington furent de ce nombre. Crew, évêque de Durham, membre détesté de la commission ecclésiastique, mérita son pardon par une conduite obséquieuse. Le bill déclarant que Jacques II avait abdiqué et que le trône était vacant, fut élevé en acte du parlement par une majorité de quinze voix (62 contre 47).

Guillaume et Marie sont proclamés roi et reine d'Angleterre.

Les deux chambres s'étant accordées sur la personne du successeur, à la majorité de 67 contre 45, la couronne fut offerte, le $\frac{6}{16}$ février 1689, à Guillaume III, prince d'Orange, et à la princesse Marie, son épouse, fille aînée de Jacques II, pour être possédée par eux et par celui des deux qui survivrait, et pendant la vie de celui qui vivrait le plus long-temps, de manière cependant que l'administration du gouvernement serait seulement en la personne du prince et exécutée par lui au nom desdits prince et princesse pendant leur vie, qu'après leur mort la couronne appartiendrait aux héritiers issus de ladite princesse, à défaut de ceux-ci à la princesse Anne et à ses héritiers, à défaut de ceux-ci aux héritiers du prince d'Orange, enfin, au défaut de ceux-ci, à telle personne que le parlement ordonnerait [1].

Déclaration des droits.

Avec la couronne et, d'une certaine manière, comme condition de leur élection, on présenta au couple

[1] Il faut observer que cet acte ne parle pas du prince de Galles, ce prince était exclu par le bill qui excluait les Catholiques, mais comme ce bill ne lui était pas personnel, son titre lui restait.

l un acte du parlement connu sous le nom de
›f rights, *déclaration des droits*, qui constitue la
rième loi fondamentale de l'Angleterre. Tous les
de pouvoir qui avaient amené la révolution y
déclarés contraires aux lois, savoir le prétendu
t du monarque de dispenser des lois, la commis-
ecclésiastique, les impositions non accordées par
ırlement, les procédures dirigées contre les péti-
naires, l'entretien d'une armée en temps de paix
le consentement du parlement. La déclaration
nnaît aux *sujets protestans* seulement le droit du
-d'armes pour leur défense légale; elle statue la
'té des élections parlementaires et celle des débats
: lesquels aucun membre du parlement ne sera
onsable sinon au parlement même; elle abolit les
ions, amendes pécuniaires et punitions exagérées;
rmine les choix des jurés, annulle la disposition
›iens confisqués antérieure à la condamnation des
ıriétaires et ordonne la fréquence des sessions du
:ment. Cette loi ne renferme aucune nouvelle
osition; elle n'est que la répétition, la confirma-
et l'énonciation plus précise des droits et privi-
ı de la nation tels qu'elle en avait joui ou prétendu
r. Néanmoins on peut dire que la loi a changé la
ıtitution en tant qu'elle a exprimé comme existant
ait plusieurs droits de la nation contre lesquels
›ouvait produire des précédens et même des pro-
cés de cours de justice.

ı existait un parti qui par principe n'avait pas
lu concourir à la destitution de Jacques II, mais

qui néanmoins reconnaissait Guillaume III comme roi de fait; des hommes des plus grandes maisons, distingués par leurs talens, y appartenaient : fallait-il que le nouveau gouvernement tirât une ligne de démarcation entre une classe d'hommes de bien dont il n'avait rien à craindre et dont les services pouvaient lui devenir très-utiles, et ceux qui avaient pris part à tous les actes de la révolution? Nous trouvons un nouvel exemple de la sagesse des Whigs de 1689 dans le serment qu'ils décrétèrent pour tous les fonctionnaires publics; il renfermait promesse de fidélité et d'allégeance aux personnes actuellement investies de la royauté, sans qu'il fût nécessaire de dire qu'on en reconnaissait la légitimité. Les Torys absolus qu'on nommait dès-lors les Jacobites, adoptèrent en principe que ce serment ne les dispensait pas de l'obligation de défendre le droit du prince dépouillé. Avec le serment d'allégeance on prêtait celui de suprématie par lequel on déclarait impie la doctrine qui enseigne que les princes excommuniés par le pape peuvent être déposés ou mis à mort.

Ce fut le 23 février que le prince d'Orange et son épouse, arrivée la veille, acceptèrent l'offre de la couronne et le bill des droits et qu'ainsi la révolution fut consommée.

Le soir la multitude de Londres fut régalée d'un spectacle digne d'elle : on brûla les effigies du pape, du P. Petre et du prince de Galles.

2. *Affaires d'Écosse et d'Irlande.*

Quand on voit l'empressement avec lequel la nation écossaise prit part à la révolution de 1689, on demande naturellement quelles sont les raisons qui ont fait détester au nord du Tweed la famille des Stuarts, originaire de ce pays? On n'en découvre pas d'autre que le fanatisme religieux de la nation, se trouvant en opposition avec le fanatisme religieux des monarques. Jacques Ier, après son avènement au trône d'Angleterre, était parvenu au but qu'il n'avait jamais perdu de vue depuis son enfance; il avait établi l'église épiscopale dans son pays natal, mais il avait adouci les formes de l'épiscopat de manière que le culte continua de ressembler au presbytérianisme. Les dotations des évêques n'étaient pas assez considérables pour les élever beaucoup au-dessus des simples ministres; leur prérogative consistait dans leur qualité de présidens nés ou modérateurs des synodes assemblés dans leurs diocèses. Charles Ier eut l'imprudence de toucher à cette forme; sa tentative d'introduire l'église épiscopale dans toute sa force fut la première origine de sa chute. Si la tolérance que professait Cromwell ne put lui faire pardonner son usurpation, elle retint au moins les Écossais dans une soumission parfaite. Charles II imposa à ses sujets écossais le joug odieux de la religion épiscopale et se fit détester au-delà de toute expression. Mécontentement des Écossais.

Nous avons vu avec quel empressement le premier parlement d'Écosse assemblé en 1685, après l'exé- Parlement de 1686.

cution du comte d'Argyle, condescendit à tous les désirs de Jacques II. Il n'en fut pas de même de celui de 1686 que ce prince avait convoqué pour voir s'il ne pouvait pas obtenir par son moyen la suppression du test et des lois pénales : l'assemblée la refusa comme avait fait le parlement d'Angleterre. La plus grande faute que commit Jacques II dans le gouvernement de l'Écosse, fut le choix irréfléchi des ministres par lesquels il se fit remplacer ; ils ne possédaient ni la prudence ni l'expérience qu'il aurait fallu pour adoucir ce que les ordres qu'ils eurent à exécuter avaient d'odieux ; ils gâtaient tout par une rapacité honteuse.

Édit de tolérance de 1687.

Avant de publier en Angleterre son édit de tolérance, Jacques II essaya cette mesure en Écosse, et, pour y réussir, il agit d'une manière assez arbitraire ; car en accordant, au commencement de l'année 1687, une pleine liberté de conscience à tous ses sujets d'Écosse, en révoquant toutes les lois pénales et en déclarant les Catholiques et les Presbytériens capables de tous les emplois, bénéfices et charges, il annonça qu'il agissait en vertu de sa puissance souveraine, de sa prérogative royale et de son autorité absolue à laquelle tous ses sujets étaient obligés d'obéir. Cet édit déplut aux Épiscopaux, et ne satisfit pas les Presbytériens qui, dédaignant une simple tolérance, voulaient dominer, et le roi, en abolissant l'ancien test, en exigea un nouveau par lequel on reconnaissait formellement son autorité absolue. Ce fut le mécontentement des deux partis qui entraîna l'Écosse à faire cause commune avec l'Angleterre pour l'expulsion des Stuarts.

Des seigneurs écossais de ce pays, secrétement d'ac-cord avec le prince d'Orange pendant qu'il était en-core en Hollande, où se trouvant à Londres à son arrivée, lui présentèrent, le 26 janvier 1689, une pétition pour le prier de prendre en main le gouvernement de l'Écosse et de convoquer une convention. Il donna des ordres pour qu'elle se réunît, le 24 mars suivant, à Édimbourg. Il aurait été difficile que la révolution se maintînt en Angleterre, si l'Écosse, refusant d'y concourir, avait continué de reconnaître Jacques II. Ce prince y avait des partisans peu nombreux, mais puissans, tels que George duc de Gordon, catholique, qui était gouverneur du château d'Édimbourg, Jean Graham vicomte de Dundee, très-aimé par l'armée, le comte de Man, capitaine héréditaire du château de Stirling, Jean Murray, premier marquis d'Atholl de cette maison, jouissant une grande autorité parmi les montagnards, lord Balcarres [1], respectable par ses vertus. Convention d'Édimbourg de 1689.

Quand la convention fut ouverte par le duc de Hamilton, nommé son président, les Presbytériens se trouvèrent en majorité, mais cette majorité était faible et douteuse. Ils commencèrent par pourvoir à leur sûreté, en confiant quelques corps de troupes à des officiers de leur parti, et en faisant venir à Édimbourg un grand nombre de leurs vassaux. Les partisans de Jacques II, Épiscopaux et Catholiques, essayèrent de faire une scission dans la convention. En vertu d'un pouvoir que ce prince avait donné à l'archevêque Convention de Stirling.

[1] Colin Lindsay, troisième comte de Balcarres.

de Glasgow, celui-ci convoqua une convention à Stirling. Quelques-uns des royalistes siégeant à celle d'Édimbourg la quittèrent alors, et les autres effrayés par les menaces du duc de Hamilton se retirèrent d'Édimbourg. Les Presbytériens ayant ainsi acquis une majorité assurée, adhérèrent pleinement à la révolution. Comme ils n'avaient pas le même prétexte que les Anglais pour dire que Jacques II avait abdiqué, puisqu'il n'avait pas déserté l'Écosse, ils déclarèrent qu'il avait *forfait* son droit à la couronne. Ils envoyèrent à Londres le comte d'Argyle, sir Jacques Montgomery et sir Jean Dalrymple, comme représentant les lords, les chevaliers et les bourgs d'Écosse, pour offrir la couronne à Guillaume III et à Marie, et présenter à leur sanction un acte par lequel l'Église épiscopale fut abolie et celle des Presbytériens reconnue la seule véritable Église de J. C.

Le prince d'Orange et Marie sont proclamés roi et reine d'Écosse.

Le couple royal fut proclamé à Édimbourg, le 21 (n. st.) avril 1689, jour de son couronnement à Westminster.

Administration du duc d'Ormond.

L'avénement de Jacques II au trône avait fait renaître les espérances des Catholiques d'Irlande. Ce prince ne se donna aucune peine de cacher son dessein d'introduire dans cette île la religion catholique, qui était celle des deux tiers de la population. Le duc d'Ormond fut rappelé, et le comte de Clarendon, frère du duc de Rochester, nommé lord-lieutenant. Zélé partisan de la prérogative royale, plein de confiance dans les promesses du roi, Clarendon exécuta volontiers les premières ordonnances de Jacques II,

dictées par la tolérance religieuse; les Catholiques furent déclarés admissibles à toute espèce de charges et d'emplois. Une mesure qui fut ordonnée bientôt après, inspira plus de méfiance aux Anglo-Irlandais qu'au vice-roi : sous prétexte que le duc de Monmouth avait des partisans en Irlande, on exigea que la milice, entièrement composée de Protestans, fût désarmée pour quelque temps.

En 1686, un zélé catholique, Talbot, comte, ensuite duc de Tyrconnel [1], fut nommé général de toutes les troupes de l'île, avec un pouvoir qui le rendait indépendant du lord-député. Le nouveau général opéra une réforme dans l'armée; près de 300 officiers et de 5,000 soldats furent renvoyés sous divers prétextes, et remplacés par des Catholiques. A la même époque, Jacques II introduisit des Catholiques dans les cours de justice et dans le conseil privé, accorda aux Catholiques le libre exercice de leur religion, et défendit de porter la polémique en chaire.

Clarendon ayant fait des représentations contre toutes ces mesures, le roi le rappela, et conféra le gouvernement de l'Irlande, mais avec le titre de lord-député, inférieur à celui de lord-lieutenant, à Tyrconnel, qui conçut le projet de rendre son pays indépendant, dans le cas où le roi ne laisserait pas d'héritier mâle, et que la princesse d'Orange lui succéderait, projet pour lequel il s'assura l'appui de Louis XIV. Il força Dublin et les autres villes du royaume de lui

Administration de Tyrconnel.

[1] D'une famille irlandaise n'ayant rien de commun avec les comtes de Shrewsbury, dont nous avons parlé vol. XXIII, p. 287.

remettre les chartes de leurs libertés, et leur donna un nouveau régime qui assurait aux Catholiques les deux tiers de tous les emplois, et prépara le moyen de leur rendre leurs propriétés. Les Catholiques abusèrent de leur triomphe; l'île se remplit de troubles, une foule de Protestans émigra. On s'attendait à un changement total de la constitution du pays et à la restauration des naturels, lorsque la révolution anglaise de 1689 changea la face des affaires.

SECTION X.

Règne de Guillaume III et de Marie II, 1689—1702.

1. *Premier parlement (Convention-parliament).*

Guillaume et Marie ayant accepté l'offre de la couronne et la déclaration des droits, furent proclamés roi et reine, et leur couronnement eut lieu le 21 avril 1689, jour où ils furent aussi proclamés à Édimbourg. Guillaume était dans la trente-neuvième année de son âge, Marie dans la vingt-septième. L'avénement de ce couple au trône excita un vif intérêt dans l'Europe entière, surtout dans les états protestans, qui le regardaient comme la garantie de leur religion; et cette disposition des esprits dans tout le nord de l'Europe diminuait l'horreur que cet événement aurait, sans doute, généralement inspirée, s'il avait été jugé sans prévention. La plus grande partie de la nation anglaise, chez laquelle l'attachement au protestantisme était le sentiment prédominant, fut au comble de la joie. Cependant, comme il est difficile de contenter la multitude, on s'aperçut bientôt que Guillaume III n'avait pas toutes les qualités qui devraient décorer un roi d'Angleterre. Dans les précédens chapitres, nous avons eu occasion de faire connaître celles que la nature et l'éducation avaient données à ce prince. Un sens droit, une grande perspicacité, une aptitude parfaite aux affaires, une prudence et une sagesse con- Caractère de Guillaume III.

sommées étaient ornées en lui par la justice, la loyauté, l'amour de la religion et la bravoure; il était un des plus grands capitaines de son siècle. Les Anglais savaient apprécier ces qualités, mais ils étaient accoutumés à être gouvernés par des princes affables, vifs et communicatifs, entourés d'une cour brillante, et répandant la joie autour d'eux, et Guillaume était sérieux, même sombre, taciturne, retiré en lui-même et phlegmatique. Accoutumé à l'exercice de la chasse auquel il fut obligé de renoncer pendant son long séjour à S. James, il tomba dans une espèce de mélancolie; sa constitution physique éprouva une altération qu'il tâchait de cacher au public, mais qui inspirait des craintes à ses alentours. Immédiatement après son couronnement, le roi alla à Hamptoncourt où sa santé s'améliora. Il s'attacha dès-lors à ce séjour et y fit bâtir un nouveau palais; il ne venait à Londres que les jours de conseil. Il en résulta qu'il n'y avait plus de cour, et l'ennui gagna les personnes habituées aux distractions qu'elle offre. Guillaume III déplut encore par deux autres causes; zélé protestant, il avait été élevé dans les principes de la tolérance dont plus tard il avait été à même d'apprécier les effets salutaires : il aurait voulu les introduire en Angleterre, mais les tentatives qu'il fit pour cela déplurent à tous ceux qui n'étaient pas dans le cas d'en profiter. Le second reproche qu'on faisait au roi fut sa prédilection pour les étrangers; cela se rapportait à la confiance qu'il accordait à Guillaume Bentink, gentilhomme de la Gueldre qui avait été son page et lui

avait donné de fortes preuves d'attachement. Il le nomma comte de Portland, premier gentilhomme de la chambre (*groom of the stole*), membre du conseil privé et son caissier. Portland, Keppel, Guillaume-Henri de Zuilestein, petit-fils naturel de Henri-Frédéric, prince d'Orange, et par conséquent cousin-germain du roi (nommé par la suite comte de Rochford), formaient ce qu'on appelait le parti hollandais qui sans places avaient du pouvoir sur le roi, parce qu'il les regardait comme ses véritables amis. De Whigs qu'ils avaient été, ils devinrent successivement Torys.

La première occupation du nouveau roi fut la nomination du ministère et du conseil d'état : Guillaume en choisit presque tous les membres parmi les Whigs; c'était le parti qui l'avait élevé sur le trône et qui avait intérêt à l'y maintenir. Le seul Tory qu'il y admit, fut Daniel comte de Nottingham : Guillaume le nomma second secrétaire d'état, et en cette place il eut de fréquentes occasions de prouver au roi qu'il ne devait pas trop se livrer aux Whigs qui se disaient ses amis pour mieux miner sa prérogative. Le comte de Shrewsbury [1] fut nommé premier secrétaire d'état. Le comte de Danby élevé au titre de marquis de Carmarthen, eut la présidence du conseil; lord Hallifax fut nommé garde du sceau privé; il ne tarda pas de quitter le parti des Whigs quand il pénétra leurs desseins. L'administration du trésor fut confiée à trois Ministère.

[1] Charles Talbot, qui, en 1694, fut élevé au titre de duc qui s'éteignit avec lui.

commissaires : le comte de Monmouth, ci-devant lord Mordaunt, le comte de Warrington et lord Godolphin. Le comte de Torrington, ci-devant Herbert, fut premier lord de l'amirauté ; Sidney, nommé lord Sidney et ensuite comte de Rumney, fut déclaré grand-maître de l'artillerie et un peu plus tard lieutenant d'Irlande ; il passait pour un favori du roi ; les assiduités qu'exige cette qualité s'accordent peu avec son penchant pour les plaisirs qui lui faisait négliger les affaires. Parmi les membres du conseil nous ne pouvons pas passer sous silence lord Churchill, qui fut élevé au titre de comte de Marlborough et nommé lord chambellan. Le grand sceau fut mis entre les mains d'une commission.

La convention est changée en parlement.

La première question politique qui se présenta regardait l'institution de la puissance législative composée de trois branches. Un parlement seul pouvait accorder des subsides ; fallait-il en convoquer un ou changer la convention en parlement ? On craignait l'influence que les Jacobites, c'est ainsi qu'on nomma dès-lors les partisans des Stuarts, pourraient avoir dans une nouvelle élection, et, le 2 février, la convention passa un acte par lequel elle se constitua en parlement.

Première liste civile.

Le revenu de la couronne accordé à Jacques II avait-il cessé avec son abdication ? ou passait-il au successeur sans nouvelle intervention du parlement ? ou bien, ayant été accordé à Jacques II pour toute sa vie, appartenait-il à son successeur à condition d'expirer avec la mort de celui ès-droits duquel il était entré ?

Ces questions ne pouvaient être agitées sans que l'esprit de parti s'en mêlât. Les communes regardant les revenus comme expirés accordèrent au roi pour les besoins pressans du gouvernement une somme de 120,000 liv. sterl.; pour les autres 1,200,000 liv. sterl. et pour la personne du monarque et l'entretien de sa cour 600,000, séparant ainsi pour la première fois les revenus du gouvernement, c'est-à-dire du roi, qu'on a nommés depuis *liste civile*, de ceux du royaume. Cet arrangement fut la première cause du réfroidissement entre le roi et les Whigs qui commencèrent à lui devenir suspects.

Guillaume III fut personnellement offensé de la conduite du parlement relativement au remboursement que les États-généraux demandaient : ils avaient remis un compte de ce que leur avait coûté l'expédition de Guillaume en Angleterre, montant à 7,301,322 florins. A force d'importunités le roi obtint enfin que le parlement décrétât pour ce remboursement une somme de 600,000 liv. sterl. : c'était déduire 63,752 liv. sterl. du compte, et l'orateur, en présentant au roi ce bill, observa malignement qu'à une occasion précédente les Anglais avaient gratuitement accordé aux Hollandais des secours pour les délivrer de l'oppression, et que ce service n'avait pas été moins important que celui qu'ils se faisaient payer maintenant : il faisait allusion aux secours qu'ils avaient reçus contre l'Espagne. Remboursement de la dette hollandaise.

Un des ministres du roi demanda que, dans le serment que le roi allait prêter à son couronnement, on

comprît nominativement le maintien de l'Église anglicane, de manière cependant que cet engagement ne l'empêchât pas de sanctionner des changemens dans les formes et cérémonies que le parlement lui proposerait. Cette demande donna l'éveil à l'esprit d'intolérance des Torys, et on conserva l'ancienne formule dans toute sa généralité.

La même intolérance se manifesta par le rejet de la demande du roi, que la loi qui statuait qu'on ne pouvait être chargé d'un emploi qu'après avoir communié selon le rit de l'Église anglicane, fût révoquée.

Un autre embarras se présenta. Les évêques avaient pris part à l'espèce de conjuration qui avait été formée contre l'abus du pouvoir arbitraire; mais il paraît que plusieurs d'entre eux n'avaient pas prévu que leur association amènerait la destitution du roi légitime, et ils refusèrent de prêter serment de fidélité à celui qu'ils regardaient comme un usurpateur. Sancroft, archevêque de Cantorbéry, et six évêques s'absentèrent du parlement, après avoir déposé à la chambre haute un bill de tolérance et un bill de *compréhension*[1]. Pour ménager la conscience de ces prélats le roi obtint que, dans l'acte qui prescrivait le serment, la chambre des lords insérât une clause qui abandonnait à la prudence du roi d'exiger du clergé le serment ou de ne pas l'exiger, selon qu'il le jugerait à propos. Les communes rejetèrent cette clause; enfin par manière de transaction ils accordèrent que le roi pourrait laisser à douze membres du clergé qui seraient desti-

[1] Ce terme va être expliqué.

tués pour avoir refusé la prestation du serment, un tiers de leurs bénéfices pour le temps qu'il jugerait à propos. Ce fut dans cette forme que l'acte pour le serment passa. Des écrivains de parti ont accusé les évêques d'avoir été inconséquens dans la suite de leur conduite où nous ne trouvons qu'une sage modération fort rare dans le clergé. Pour ne pas être dans le cas de recevoir des ecclésiastiques subordonnés un serment qu'eux-mêmes, d'après leur conviction personnelle, ne prêtaient pas, et pour ne pas, par le refus de recevoir un tel serment, empêcher ceux qui pensaient autrement, d'entrer en fonction, ils transférèrent à leurs chanceliers l'autorisation de recevoir les nouveaux nommés.

Bill de compréhension.

Comme le nombre des non-Conformistes (ou Protestans n'appartenant pas à l'Église anglicane) se rapportait à celui des Conformistes comme un à vingt-trois, le roi pensait que cette proportion pourrait être changée en faveur de la minorité, si les limites qui excluaient les non-conformistes pouvaient être restreintes, c'est-à-dire si l'on établissait une formule de croyance (un abrégé ou *compréhension*) rédigée dans des termes un peu plus vagues, et telle que les diverses sectes pourraient l'admettre. En un mot, il avait en vue une réunion entre les dissidens dans le genre de celles que nous avons vu vainement essayer en Allemagne entre les Luthériens et les Calvinistes. Tel fut l'objet de ce qu'on appela un bill de compréhension dont les lords s'occupèrent. Il portait que le clergé serait chargé de faire connaître les ar-

ticles de discipline et de cérémonial qui seraient susceptibles de concessions sur la base desquelles une union entre les non-Conformistes et l'Église pourrait être négociée. Les lords agréèrent le bill; mais dans les chambres des communes les Whigs et les Torys se réunirent contre un tel moyen de conciliation; ceux-ci par scrupules de conscience, ceux-là pour contrarier le roi. Plusieurs sectes de non-Conformistes, tels que les Indépendans, les Anabaptistes et les Presbytériens rigides, s'y opposèrent également, parce que, comme il n'était pas possible de faire des concessions assez larges pour qu'ils pussent entrer dans le bercail, ils ne voulaient pas diminuer leur force en permettant que d'autres y entrassent.

Acte de dispense de 1689.

Tout le monde sentit cependant qu'on ne pouvait pas se dispenser de faire quelque chose pour adoucir le sort des non-Conformistes. Un acte de tolérance du 3 juin 1689, accorda à tous les dissidens qui prêteraient serment au gouvernement, dispense de toutes les lois pénales qui depuis le règne d'Élisabeth avaient été portées contre ceux qui n'assistaient pas au culte épiscopal et contre ceux qui fréquentaient les conventicules.

Le 4 avril, le roi proposa aux deux chambres du parlement une loi d'amnistie générale ou d'indemnité comme on dit en Angleterre : grâce à l'opposition des Whigs qui ne voulaient pas augmenter le nombre des personnes qui pourraient prendre part aux avantages du gouvernement, le parlement fit naître tant de difficultés, établit tant de distinctions, exigea tant

d'investigations, que malgré les instances réitérées de Guillaume III on ne put en venir à une résolution.

A l'occasion de la discussion sur l'exclusion de tout Protestant de la succession au trône, il fut question pour la première fois des droits de la maison d'Hanovre. Les pairs auraient souhaité qu'il en fût fait mention dans le bill qui régla la succession, mais dans la chambre des communes les Torys qui, pour s'être une fois écartés de la ligne constitutionnelle, ne voulaient pourtant pas, avant le temps, faire un second pas, et les Whigs dont une grande partie n'avait pas renoncé à l'espoir d'établir un jour la république, s'accordèrent à passer ce point sous silence. La naissance d'un héritier présomptif, fils de la princesse Anne et du prince de Danemark, le 3 août 1689, fournit aux lords un prétexte pour laisser tomber un amendement contre lequel ils avaient vu s'élever une forte opposition.

Jamais on ne vit un plus grand accord entre tous les partis que lorsqu'il fut question de faire la guerre à la France. Les membres du parlement déclarèrent qu'ils y emploieraient leur fortune et leur vie.

La passion fut cause de cette union momentanée; car sous tous les autres rapports les Whigs s'efforcèrent de contrarier le roi dans tous ses desseins. Les difficultés qu'ils lui suscitèrent, les accusations calomnieuses et les chagrins dont ils abreuvèrent les ministres, le dégoûtèrent du gouvernement d'une nation factieuse et capricieuse, au point que dès-lors il pensa à les abandonner à leur mauvais génie et à retourner

Guillaume casse le parlement.

sur le continent. Finalement une at......e que les chambres portèrent à la prérogative royale, en excluant de tout emploi les personnes qui avaient eu part à l'annihilation des chartes des corporations, le décida à une mesure vigoureuse. Il prorogea le parlement le 27 janvier 1690 pour le casser immédiatement après.

2. *Soumission de l'Irlande.*

arquement ...ques II ...nde.

Au milieu des embarras que donnait à Guillaume III l'organisation de l'Angleterre, il paraissait avoir oublié l'Irlande. Ce fut cependant dans cette île nébuleuse que se forma un orage dangereux à son autorité mal affermie. Les assurances du vice-roi, Richard Talbot, comte de Tyrconel, firent croire à Guillaume que l'Irlande reconnaîtrait sa souveraineté pourvu qu'on n'y envoyât pas le lord Clarendon. Peut-être les intentions de Tyrconel étaient-elles loyales, mais le général Hamilton envoyé pour traiter avec lui, était un traître, et engagea le vice-roi de traîner la négociation en longueur pour que Jacques II eût le temps d'arriver dans l'île. Le monarque détrôné avait trouvé un ami généreux en Louis XIV qui promit de le replacer sur ses trônes. On prépara en France une expédition pour le porter en Irlande. Une intrigue de cour, la jalousie qui régnait entre le marquis de Louvois, ministre de la guerre, et M. de Seignelai, ministre de la marine, et la haine que le premier portait au comte, ensuite duc de Lauzun, auquel Jacques II avait imprudemment promis le com-

mandement des troupes qu'il recevrait de la France, furent cause qu'au lieu d'une armée florissante et de beaucoup d'argent, Jacques n'obtint que 5,000 hommes avec lesquels il débarqua, le 21 mars 1689, à Kinsal. Néanmoins il trouva tant de partisans dans l'île que bientôt son armée se monta à 38,000 hommes, et les Anglais abandonnèrent toutes les places qu'ils occupaient, pour se retirer dans Londonderry et Iniskellen. Les Irlandais, pour exprimer le mépris que le petit nombre des partisans de Guillaume III leur inspirait, leur donnèrent le sobriquet d'*Orange-men* qui devint alors un nom de parti.

Origine du nom d'Orange-men.

A peine arrivé en Irlande, Jacques II avait convoqué un parlement. Il l'ouvrit, le 7 mai, par un discours où il promit de maintenir l'acte de gouvernement (*act of settlement*) qui avait assuré aux Protestans la possession des terres confisquées [1]. Le parlement presqu'entièrement composé de Catholiques, s'en montra peu satisfait et cassa cet acte; Jacques se laissa engager par l'ambassadeur de France à y acquiescer. Par un autre acte le parlement proscrivit 2,400 personnes de diverses conditions; c'était tous ceux qui avaient pris service chez Guillaume et les émigrés qui ne rentreraient pas avant un terme fixé. L'acte disait qu'à dater du 1er novembre, le roi ne pourrait faire grâce à aucun proscrit. Comme cet article portait atteinte à la prérogative royale, on en fit mystère à Jacques II, auquel on ne voulait le présenter que lorsque le moment de l'exécution serait ar-

Parlement irlandais du 7 mai 1689.

[1] Voy. p. 219.

rivé. Toutes ces lois décrétées au milieu des vociférations de la passion, furent exécutées avec toute la barbarie du fanatisme religieux et avec la fureur d'esclaves qui ont brisé leurs chaînes.

Il y a deux points sur lesquels rien ne put engager Jacques II à céder. La suprématie ecclésiastique dont les rois d'Angleterre sont investis n'est pas compatible avec les principes de l'Église catholique : en vain le clergé irlandais tenta-t-il de faire renoncer Jacques à cette branche de sa prérogative. Tel fut le premier point. La dépendance de l'Irlande de la couronne d'Angleterre fut le second. En vain le parlement du premier royaume fit-il des décrets pour la rompre en supprimant le statut de Poynings et déclarant que les lois rendues par le parlement anglais n'avaient pas de force en Irlande; Jacques II y refusa son assentiment. Sa conduite indisposa beaucoup les habitans et il se forma parmi eux un parti qui travailla à la dépouiller de la dernière couronne qui lui restait. On dit que Tyrconnel en fut le chef et qu'il offrit cette couronne à Louis XIV qui la refusa [1].

Siège de Londonderry.

Jacques II était maître de toute l'île, à l'exception de Londonderry et d'Iniskellen. Le 20 avril, il fit mettre le siège devant la première place par Conrad de Rosen, maréchal de France. Elle n'était pas défendue par des troupes régulières; cependant les citoyens et les autres Anglais qui s'y étaient refugiés,

[1] MAC PHERSON, *Hist. of Great Britain from the restauration to the accession of the house of Hannover*, vol. I, p. 629, cite pour preuve de ce fait les papiers de Jacques II.

commandés par un prédicateur sans expérience, nommé Walter, résistèrent à toutes les attaques des Français. Les pluies vinrent à leur secours, en changeant en marais les environs de la ville, de manière que Rosen ne put faire approcher sa grosse artillerie. Il résolut alors de prendre Londonderry par famine; déjà les habitans étaient réduits à la dernière extrémité, lorsqu'à l'aide d'un vent violent deux vaisseaux anglais chargés de munitions entrèrent à pleine voile dans la rivière de Colmore sur laquelle Londonderry est située, la remontèrent sans que les assiégeans pussent les arrêter et ravitaillèrent la ville. Le maréchal en leva, le 31 août, le siège auquel il avait perdu 9,000 hommes. Celui d'Iniskellen ne réussit pas mieux.

Pendant l'été on avait préparé en Angleterre une armée de 10,000 hommes dont le vieux maréchal Schomberg [1], sorti de France après la révocation de l'édit de Nantes, prit le commandement. Après avoir débarqué le 12 août et attiré à lui le petit nombre de troupes anglaises qui étaient dans la province d'Ulster, il se trouvait à la tête de 14,000 hommes avec lesquels il prit poste à Dundaln, sans vouloir entreprendre avec ce faible corps quelque chose de décisif, aimant mieux, en habile capitaine dont la réputation était faite, ménager ses troupes pour la campagne future.

En attendant Guillaume III conclut différens traités

[1] Armand-Frédéric, le vainqueur de Villaviciosa. Il s'appelait proprement Schœnberg, et était de la famille allemande de Schœnberg. Les Français l'avaient nommé Schomberg.

pour se procurer des corps auxiliaires. Par le traité du 15 août 1689, Christian V, roi de Danemark, lui abandonna 7,000 hommes de troupes aguerries, pour être employées soit en Angleterre ou en Écosse, soit en Irlande. Ferdinand-Guillaume, duc de Wirtemberg-Neustadt, en eut le commandement.

Débarquement de Guillaume III en Irlande.

Le 22 mars 1690, Jacques II reçut un renfort de 5,000 hommes commandés par le duc de Lauzun. Bientôt après, Guillaume III lui-même passa en Irlande avec le corps auxiliaire danois, avec des troupes anglaises, hollandaises et allemandes, et avec des réfugiés français, de manière que, réuni à Schomberg, il se trouvait à la tête d'une armée de 36,000 hommes. Ayant débarqué à Belfast, il se dirigea sur la Boyne, rivière très-profonde qui coule près de Drogheda. Le 1er juillet, sa cavalerie passa la rivière à la nage; l'infanterie la traversa ayant de l'eau jusqu'aux épaules. Ce passage fut exécuté à la vue de l'armée de Jacques II, qui bordait la rive opposée. Guillaume III l'attaqua sur-le-champ. Au commencement du combat, il reçut une blessure qui le força de quitter le champ de bataille; il y revint aussitôt que sa blessure fut pansée, et reprit le commandement. Schomberg, qui avait quatre-vingt-deux ans et était regardé comme le premier capitaine de son temps, après Turenne et Condé, fut tué. La bataille de la Boyne fut sanglante. La victoire que les Français disputèrent long-temps au prince d'Orange, comme ils appelaient Guillaume, fut décisive. Jacques II qui, dans sa jeunesse, avait donné des preuves de bravoure, se

Bataille de la Boyne, le 1 juillet 1690.

trouvait ce jour-là en proie à un abattement et à un découragement que les historiens ont comparés à celui de Pompée livrant une bataille décisive à César, son gendre. Il se sauva à Dublin, et, le lendemain, à Duncannon, où il s'embarqua sur une frégate qui, le 9 juillet, le déposa à Brest. Voltaire raconte que dans sa fuite Jacques II fit pendre quelques habitans d'une ville qui lui avait fermé ses portes. Cette action, démentie par le caractère connu de Jacques qui n'était pas cruel, n'a probablement d'autre source que la haine de l'écrivain pour le monarque détrôné qui était Catholique.

Ce même auteur vante la magnanimité avec laquelle Guillaume III usa de sa victoire. C'est pour faire contraste avec la cruauté de Jacques II. La vérité est qu'il développa une sévérité allant jusqu'à la dureté. Arrivé le 6 juillet à Dublin, il publia une amnistie en faveur des Irlandais des basses classes qui, dans un certain terme, livreraient leurs armes; amnistie dont ne jouiraient pas les personnes de la classe dite gentry, lesquelles seraient traitées d'après toute la sévérité du droit de conquête. Il institua une commission pour confisquer toute la fortune de cette classe de rebelles, qui comprenait tous les propriétaires un peu considérables. Cette commission, à laquelle ne fut prescrite aucune forme à suivre pour constater la culpabilité de chacun, agit d'une manière tout-à-fait arbitraire.

Les chefs de l'insurrection recrutèrent leur armée de tous les hommes que les mesures de Guillaume

avaient réduits au désespoir, et résolurent de se maintenir dans les provinces occidentales. Guillaume assiégea Limerick; après y avoir perdu trois semaines, il fut obligé de lever le siége le 10 septembre, et bientôt après il retourna en Angleterre. Quelques semaines plus tard, lord Churchill ou Marlborough débarqua en Irlande avec un renfort de 10,000 hommes, et prit Cork d'assaut, le 8 octobre. Le duc de Grafton, celui des enfans naturels de Charles II qui promettait le plus, fut blessé à mort. Marlborough prit Kinsale après un court siége. Le duc de Lauzun s'embarqua à Gallway avec toutes les troupes françaises.

Campagne d'Irlande de 1690.

Ginkel, Hollandais, commanda, en 1690, l'armée de Guillaume III en Irlande; le comte de St. Ruth, officier français qui s'était distingué par son fanatisme dans la persécution des Protestans, avait été envoyé avec 200 officiers de sa nation pour commander les Irlandais. Il ne put empêcher Ginkel de prendre Baltimore, et, le 10 juillet, Athlone; St. Ruth prit poste, avec 28,000 hommes, près d'Aghrem. Pour animer ses soldats au combat, il fit porter dans tous leurs rangs le saint sacrement et leur fit prêter serment qu'ils ne quitteraient pas leurs drapeaux. Le 13 juillet, Ginkel les attaqua avec 20,000 hommes dans leur position qui de tout côté était défendue par des marais. L'affaire fut extrêmement chaude pendant deux heures, mais alors les Irlandais prirent la fuite. Leur défaite fut complète. St. Ruth périt; les Anglais s'emparèrent de l'artillerie et des bagages,

et firent 8,000 prisonniers. Immédiatement après, Gallway capitula, et il ne resta plus aux Irlandais que la seule place de Limerick, située sur et dans le Shannon, et défendue par des marais.

Ginkel assiégea Limerick au mois d'août 1691. Cette ville avait un gouverneur français, nommé d'Usson; mais il avait éclaté une grande division entre les Irlandais et les Français, et le comte de Tyrconel conseilla, avant de mourir, à ses compatriotes, de se soumettre à Guillaume, s'ils ne voulaient pas être sacrifiés par les Français. Guillaume III, de son côté, désirant ardemment terminer une guerre qui l'empêchait d'employer ses troupes contre la France, avait autorisé le général de faire la paix avec les Irlandais à toute condition. Ces dispositions réciproques donnèrent lieu à la transaction du 3 octobre 1691, qui est célèbre dans les annales de l'Irlande, sous le nom de *Capitulation de Limerick*. Capitulation de Limerick, 8 octobre 1692.

Elle accorde aux Catholiques d'Irlande l'exercice de leur culte, tel qu'ils en avaient joui sous Charles II. Elle rend à tous les officiers et soldats qui ont porté les armes pour Jacques II, leurs biens, droits et libertés qu'eux ou leurs ancêtres ont possédés après la mort de Charles II, à condition qu'ils prêteront le serment de fidélité à Guillaume III et à la reine Marie. Une amnistie pleine et entière est stipulée, et tous les Catholiques soumis auront le droit du port d'armes. On n'exigea d'eux aucun autre serment que celui de fidélité : le serment dont cet article les dispense est celui de la suprématie,

car le test n'était imposé qu'aux personnes voulant exercer un emploi, mais était irrémissible. Tous les Irlandais portant les armes pourraient librement s'expatrier avec leurs familles et leur fortune mobiliaire, à condition de ne pas aller en Angleterre ni en Écosse. On fournira gratis des embarcations à ceux d'entre eux qui voudraient aller en France.

Émigration des Irlandais pour la France.

Par suite de cette capitulation, 15,000 Irlandais furent transportés en France, où l'on en forma douze régimens. Depuis ce temps, l'émigration des Irlandais pour la France n'a pas cessé, et un auteur de cette nation, qui a vécu en France [1], prétend que, d'après le dénombrement qui lui a été fourni par le bureau de la guerre, il est mort dans cinquante-quatre ans, savoir de 1691 jusqu'après la bataille de Fontenay de 1745, plus de 450,000 Irlandais au service de France.

Ainsi l'Irlande fut soumise à Guillaume III; néanmoins des hordes de nationaux, préférant une liberté misérable à un joug étranger, continuèrent à vivre dans les forêts et à se nourrir de brigandage à l'instar des anciens torys.

Ginkel, en récompense de ses services, fut créé comte d'Athlone : le lieutenant-général Ruvigny obtint un titre sous lequel nous le verrons jouer un grand rôle en Espagne et en Portugal : celui de comte de Galway [2]. Le roi employa les terres confisquées à

[1] L'abbé MAC-GEOGHEKAN, dans son Histoire de l'Irlande ancienne et moderne tirée des monumens les plus authentiques. Paris, 1753, 3 vol. in-4°.

[2] Nom qu'il ne faut pas confondre avec celui de Galloway

rémunérer ses serviteurs et ses favoris. Le lord Rumney fut nommé lord-lieutenant d'Irlande; mais sa commission fut retirée en 1693, et le gouvernement de l'île confié à trois lords justices. Comme ces trois seigneurs ne s'accordèrent pas, le lord Capel, frère du comte d'Essex mort en 1683, l'un d'eux, fut nommé en 1695 lord-lieutenant.

Différend entre le roi et le parlement relativement aux terres d'Irlande

La manière dont le roi disposa des terres confisquées en Irlande était contraire à une promesse qu'il avait faite en 1691 de conserver intacte la masse de ces terres, jusqu'à ce que l'organisation de l'île fût achevée; mais comme on ne s'occupa pas de cette organisation, il crut pouvoir aller en avant. Cependant il s'éleva plusieurs fois dans le parlement des réclamations contre le pouvoir qu'il s'était arrogé : on voulait n'abandonner au roi que le tiers des confiscations pour appliquer le reste aux besoins publics. Enfin, en 1699, la chambre des communes nomma sept commissaires pour se rendre sur les lieux et prendre des renseignemens sur les confiscations et sur les concessions. Les commissaires firent leur rapport à la session de 1700, ou plutôt ils en firent deux; l'un, signé par trois d'entre eux, était modéré; l'autre plein d'exagérations, ainsi que la suite le prouva. Le premier fut rejeté sans examen, et ses auteurs traités d'hommes vendus à la cour. On ne se permit pas un doute sur l'exactitude du second, d'après lequel la vente des terres produirait à l'état plus d'un million

que porte une branche des Stewart d'Écosse, surnommée de Garlies.

et demi de livres sterling. L'espérance d'un si ric
butin échauffa la chambre des communes ; elle arr
que toutes les concessions faites par le roi à soixan
seize personnes (parmi lesquelles se trouvaient le d
de Portland pour 135,820 acres, Arnold-Joost
Keppel, Hollandais, ancien page du roi, qui av
été nommé d'abord baron Ashford, vicomte Bury
enfin comte d'Albemarle [1], pour 108,633, et le co
d'Athlone pour 26,886), avaient été faites au d
ment de l'état ; que ceux qui les avaient consei
qui avaient expédié les documens ou y avaient a
le sceau de l'état, étaient répréhensibles, et qu toute
la masse des terres confisquées était applicabl aux be-
soins de l'état. La chambre en corps pré nta ce bill
au roi, qui y répondit sévèrement, dis t qu'il avait
disposé des terres des rebelles dévolue *la couronne*,
non par des motifs de faveur, mais 'après les pré-
ceptes de la justice et pour la récom nse de ceux qui
avaient rendu des services à l'état.

Retirées dans leurs chambres, les c mmunes décla-
rèrent que celui qui avait conseillé au i de faire cette
réponse était intentionné de semer la sintelligence
et les soupçons entre le roi et la nation. ans se lais-
ser arrêter dans leurs démarches par les re résentations
des pairs, elles nommèrent treize nouve ux commis-
saires pour la vente des terres confisqué . Le roi fit

[1] Le titre de comte d'Albemarle ou Aumale a été por
férentes familles. Vacant depuis 1439, il avait été conféré, e
au général Monk, avec le fils duquel il expira en 1688. La famill
Keppel le porte depuis 1696.

ire sous main aux pairs de traîner cette affaire en
gueur, et rendit la résolution de la chambre inva-
e, en prorogeant le parlement.

Les commissaires qui avaient été envoyés en Irlande
onnurent bientôt l'exagération de leurs devanciers
l'impossibilité de tirer un demi-million seulement
la vente, supposé qu'on trouvât des acheteurs; ce
n'était nullement le cas.

Le comte de Rochester fut nommé en 1700 lord-
tenant d'Irlande, et s'y conduisit avec beaucoup
prudence et de justice.

5. *Guerre de France*, 1689—1697.

Détournons quelques instans les yeux des intrigues des Whigs et des Torys pour nous occuper de la guerre de France, qui fut terminée par la paix de Ryswick de 1697. Son histoire a été pour nous la matière d'une section particulière [1] où nous l'avons envisagée dans ses rapports généraux et dans ses liaisons avec l'histoire de France : ici nous ne parlerons que de négociations et de faits où la Grande-Bretagne fut particulièrement concernée.

Le principal but que Guillaume s'était proposé en
ntrant en liaisons avec les Anglais mécontens du Traité de Whitehall, 29 avril 1689.
ouvernement de son beau-père, et en envahissant
Angleterre, n'était pas de détrôner Jacques II : ce
ojet paraît ne lui être venu qu'après coup. Son in-
tion était d'entraîner la nation anglaise dans la
rre avec la France. C'était aussi celle du parti qui
avait placé sur le trône, et, sous ce rapport, la na-

[1] Voy. vol. XXVIII, p. 216.

tion et son prince étaient parfaitement d'accord.

Guillaume III et Marie déclarèrent la guerre à Louis XIV le 27 mai 1689; mais, un mois plus tôt, ils s'étaient engagés à prendre part aux hostilités. Les États-généraux ayant réclamé l'exécution de l'alliance de Westminster du 3 mars 1678, il fut conclu, le 29 avril 1689 [1], à Whitehall, un traité par lequel il fut réglé que l'Angleterre mettrait en mer un vaisseau de guerre du second rang, dix-sept du troisième et trente-deux du quatrième rang, avec quinze frégates et huit brûlots, équipés de 17,155 hommes; que les États-généraux feraient de même de huit vaisseaux de soixante-dix à quatre-vingts canons, sept de soixante à soixante-dix, quinze de cinquante à soixante, avec neuf frégates et quatre brûlots, portant ensemble 10,572 hommes; que ces deux flottes réunies seraient divisées en trois escadres, savoir l'une pour la mer Méditerranée, la seconde pour la mer d'Irlande et la Manche, la troisième pour la partie de la mer du Nord qui, depuis Calais et Douvres, s'étend jusqu'à la Zélande et à Yarmouth; que chaque escadre serait commandée par un amiral anglais.

Nouvelle maxime du droit maritime.

Deux autres traités, signés tous les deux le 22 août 1689, renferment encore quelques dispositions supplémentaires, dont l'une est importante comme une nouvelle maxime introduite dans la législation du commerce maritime. Les deux parties conviennent de ne pas souffrir que les sujets d'une puissance neutre fassent le commerce avec la France; pour cet objet

[1] Voy. vol. XXVIII, p. 222.

ils s'empareront de tous les vaisseaux faisant voile vers les ports de France ou en revenant, après la notification qui sera faite de cette résolution aux puissances. Voici le premier exemple de cette tyrannie que l'Angleterre s'est arrogée dans les mers.

Le traité de Whitehall entre l'Angleterre et les États-généraux, et celui de Vienne du 12 mai 1689 entre ces mêmes états et l'empereur, sont la base de cette grande ligue européenne qui s'opposa aux vues ambitieuses de Louis XIV. Elle fut l'ouvrage de la politique de Guillaume III : elle est son principal titre à la gloire. Traité de Vienne, 12 mai 1689.

Deux fois pendant cette guerre la France essaya par des expéditions en Angleterre et par des liaisons entretenues avec des conspirateurs, de renverser le trône de Guillaume III ; en 1692, pendant que ce prince commandait l'armée des alliés dans les Pays-Bas, et en 1696.

On voulait employer à l'invasion de 1692 les troupes irlandaises venues en France après la capitulation de Limerick ; 3,000 Français devaient s'y joindre. Ils devaient partir de Cherbourg et de la Hogue, débarquer en Sussex et marcher sur Londres. La reine Marie, qui en l'absence du roi gouvernait seule, prit, avec beaucoup de courage et d'activité, toutes les mesures nécessaires pour empêcher un débarquement ou repousser les troupes qui l'auraient effectué. Elle convoqua les milices, fit venir du continent trois régimens qui, avec ceux qu'elle avait, formèrent un camp près de Portsmouth, et convoqua le parlement pour Projet d'invasion française en 1692.

obvier aux dangers de la patrie. Ce fut la bataille navalle de la Hogue du 29 mai 1692 gagnée par Russel et Almonde sur l'amiral Tourville [1], qui dérangea le plan de Jacques II. On prétendit alors qu'après cette victoire la flotte combinée aurait pu exécuter un débarquement en France, si l'amiral anglais et ses officiers avaient été aussi bien disposés à faire leur devoir qu'Almonde et les siens. L'esprit de parti s'empara de cette affaire. Russel fut comblé d'éloges, parce qu'il était Whig, et toute la faute fut rejetée sur le comte de Nottingham, ministre de la marine. Peut-être les contemporains en auraient-ils porté un autre jugement, si, comme nous, ils avaient su que Russel était d'intelligence avec Jacques II.

Bataille de la Hogue.

Complot contre la vie de Guillaume III.

Comme à la même époque on prétendit avoir découvert un complot pour assassiner Guillaume III en Flandre, on imagina que cette trame et le projet d'invasion avaient été combinés par la politique. Un nommé Antoine Dumont, Flamand; Barthélemi Grandval, natif de Linière en Picardie, capitaine de dragons au service de France, et le colonel Park, Anglais, avaient formé, dit-on, le projet de tuer Guillaume III par un coup de pistolet, lorsqu'il passerait ses troupes en revue. Ce plan communiqué au ministre Louvois, fut trouvé dans les papiers de ce ministre par Barbesieux [2], son fils et son successeur, qui encouragea les conspirateurs. Jacques II et son épouse, madame de Maintenon et toutes les personnes de

[1] Voy. vol. XXVIII, p. 229.

[2] Louis-François-Marie le Tellier de Barbesieux.

cette époque dont le fanatisme anti-religieux du dix-huitième siècle a essayé de dénigrer la réputation, furent, dit-on, du secret. Ce fut par Parker que la chose doit avoir été trahie, et l'on s'empara de Grandval, qui, avant d'être appliqué à la torture (ce qui sans doute veut dire : qui, craignant la torture), confessa tout. Il fut pendu le 13 août 1692, et ensuite écartelé. La cour de France ne daigna pas se justifier des indignités qu'on répandit contre elle. Aux yeux de tout homme non prévenu la déclaration de Grandval n'est qu'un tissu d'absurdités.

Lorsque Jacques II, placé sur les bords de la mer et témoin de la défaite de Tourville, vit ses espérances détruites, il écrivit à Louis XIV qu'il sentait trop bien que c'était sa mauvaise étoile qui avait attiré ce désastre sur les forces du roi de France, toujours victorieuses, excepté quand elles combattaient pour sa cause; il le suppliait en conséquence de ne plus prendre aucun intérêt à un prince si malheureux, mais de lui permettre de se retirer avec sa famille dans quelque coin du monde où il ne pût plus être un obstacle au cours ordinaire des prospérités du roi de France. Louis XIV essaya d'adoucir les chagrins de l'infortuné monarque par une lettre pleine de bonté dans laquelle il lui promettait de ne jamais l'abandonner, à quelque extrémité qu'il fût réduit.

En 1696, après la mort de la reine Marie, Louis XIV consentit à faire une nouvelle tentative de ramener son allié en Angleterre. A cette époque Guillaume III luttait contre l'indocilité de son parlement. Il ne

Second complot et seconde tentative d'un débarquement en Angleterre, 1696.

soupçonnait pas que le comte de Sunderland, son ministre favori, lui suscitait tous ces embarras, parce qu'il était secrètement d'accord avec Jacques II. Les Jacobites d'Angleterre ne cessaient de solliciter le roi détrôné de faire une invasion, en lui promettant qu'on se déclarerait en sa faveur aussitôt qu'il aurait mis le pied sur le sol britannique avec une armée. Louis XIV à qui l'on communiqua ces rapports illusoires promit de donner des troupes et tout ce qui était nécessaire pour opérer une descente, en exigeant cependant que le parti jacobite prît les armes avant l'embarquement des troupes françaises. Le duc de Berwick, fils naturel de Jacques II, fut envoyé en Angleterre pour se mettre à la tête de ceux qui se déclareraient ouvertement pour son père; mais s'étant convaincu qu'ils n'avaient pas la force de faire quelque chose, il repartit pour la France. Une armée de 20,000 hommes se rassembla entre Calais et Dunkerque; on réunit 400 vaisseaux de transport, et Jacques II arriva à Calais le 20 février 1696, pour être prêt au premier signal.

Un officier écossais, le chevalier George Barclay, avait reçu de Jacques II une commission pour exciter dans le royaume une insurrection contre Guillaume III. Cet homme crut mieux faire de débarrasser son maître de ce prince, soit en s'emparant de sa personne, soit en le tuant. Barclay alla à Londres et s'associa Harrison, prêtre catholique, sir William Perkins et les capitaines Charnock et Porter. Donnant à leur complot l'apparence d'une expédition militaire, ces aventu-

riers enrolèrent une quarantaine d'officiers et soldats. On devait enlever le roi, le 15 février 1696, du milieu de ses gardes sur la route qu'il prenait ordinairement en allant à la chasse. Deux officiers irlandais, par un motif d'honneur militaire, révélèrent le complot au duc de Portland. Le roi lui-même voulut les interroger, ensuite il les engagea à retourner auprès de leurs camarades, et il ne sortit pas ce jour-là. Les conjurés ajournèrent l'exécution de leur projet au 22; mais lorsqu'ils ne virent pas paraître le roi, ils se doutèrent qu'ils étaient trahis et se dispersèrent.

La découverte du complot fit abandonner en France la descente projetée. En Angleterre on fit le procès à ceux des conjurés dont on put se saisir; Barclay ne fut pas du nombre. Tous nièrent que Jacques II eût autorisé l'assassinat, quoiqu'ils convinssent qu'il avait connaissance du projet d'enlèvement. « Quelques personnes, dit l'évêque Burnet, qui avaient grande envie de tromper les autres ou elles-mêmes, firent valoir la circonstance que des hommes mourans avaient acquitté Jacques de l'assassinat : un si léger motif suffit à ceux qui sont décidés d'avance à croire ce qui s'accorde à leurs préventions. » Nous dirons à l'évêque de Salisbury : Votre exemple prouve la vérité de votre maxime, car vous n'alléguez pas un seul fait qui justifie votre prévention. C'est une infamie de vouloir accuser Jacques d'un projet d'assassinat.

Nous n'avons rien à ajouter de plus au précis des événemens de la guerre, au tableau des négociations et au sommaire du traité de Ryswick, qui se trouve Conférences de Hal et paix de Ryswick, 1697.

dans la sect. XI du chapitre que nous avons consacré à l'histoire de Louis XIV, si ce n'est une observation générale sur la paix et quelques mots d'éclaircissement sur les conférences de Hal ou plutôt de Bruckom, qui ont été tenues du 10 juillet jusqu'au 4 août 1697 [1].

Le traité de Ryswick, signé le 20 septembre 1697, termina une guerre de huit ans entre la France et l'Angleterre, dont l'objet était de mettre des bornes aux conquêtes et aux usurpations de Louis XIV, et de consolider la révolution qui avait porté Guillaume III sur le trône de la Grande-Bretagne.

Moins qu'aucune autre puissance, l'Angleterre avait à redouter les agrandissemens territoriaux de la France; ils ne pouvaient l'intéresser qu'autant qu'ils compromettaient la sûreté et l'indépendance de la république des Provinces-unies. Le désir du stadhouder d'entraîner la Grande-Bretagne dans cette guerre, amena la révolution qui coûta le trône aux Stuarts. Ce furent pourtant moins les lois d'une saine politique qui décidèrent le parlement à se déclarer avec chaleur pour cette guerre, que la haine aveugle pour la France, que les représentans de la nation partageaient avec les dernières classes du peuple. C'est pour assouvir cette haine que les Anglais consentirent à faire d'immenses sacrifices. La paix de Ryswick mit quelques bornes à l'ambition de Louis XIV; elle lui laissa plusieurs de ses conquêtes; mais l'alliance qui s'était opposée à ses desseins, dut lui faire sentir que

[1] Voy. vol. XXVIII, p. 250.

dorénavant il fallait se contenter des limites qu'il avait données à son royaume. D'ailleurs les ressources de la France étaient épuisées, et elle était depuis ce moment moins formidable aux autres puissances.

Le second but de la guerre avait été plus parfaitement atteint. Louis XIV avait reconnu Guillaume III comme souverain légitime; il avait abdiqué la protection de la famille détrônée. C'est cette partie du traité qui nous fait revenir aux conférences de Hal, qui posèrent les fondemens de la paix.

Il a anciennement existé un ouvrage manuscrit de Jacques II, intitulé Mémoires de sa vie, en 4 vol. in-fol. Après sa mort il fut déposé au Collège des Écossais à Paris; il a péri dans la révolution française de la manière qui est détaillée dans la préface de l'ouvrage de Fox que nous avons quelquefois cité. Charles Dryden, fils du célèbre poète, est, dit-on, l'auteur d'un extrait de ce manuscrit qui a été imprimé sous le nom de Mac-Pherson. Cet auteur, que nous citerons toujours sous ce nom fictif, a trouvé, non dans le manuscrit écrit de la main de Jacques, mais dans une continuation faite par un inconnu, et qu'on suppose approuvée par Jacques, qu'aux conférences de Hal, Guillaume III consentit à ce qu'après sa mort, le prince de Galles succédât au trône d'Angleterre; mais que Jacques II rejeta cette proposition par des motifs de conscience, parce que ce serait rendre son fils complice de l'injuste détrônement du père. D'après cela, Mac-Pherson suppose que la succession du jeune Stuart fut l'objet des négocia-

tions secrètes de Portland et Boufflers, et que ce fut à cette condition que Louis XIV reconnut Guillaume III, et le laissa régner en paix. Cet écrivain en prend occasion de déverser le blâme sur le caractère de Guillaume qu'il accuse d'hypocrisie et de trahison. D'autres écrivains anglais se sont efforcés de le justifier en niant l'authenticité de la source où Mac-Pherson a puisé, et en opposant à son récit les rapports d'autres historiens contemporains.

L'authenticité de la source de Mac-Pherson ne peut plus être examinée; on ne peut pas constater si la continuation du manuscrit de Jacques II était corrigée et approuvée par ce prince pour être jointe à ce qu'il avait écrit lui-même, et on ne conçoit pas pourquoi le royal auteur, après avoir rédigé avec beaucoup de prolixité la plus grande partie de ces mémoires, aurait subitement déposé la plume pour charger un autre de les continuer. Il serait possible qu'à sa mort, qui eut lieu quatre ans après l'événement dont il s'agit, on eût trouvé l'ouvrage imparfait, et qu'une main étrangère l'eût achevé; mais dans ce cas il faudrait connaître le continuateur pour juger de la foi qu'il mérite.

Voyons maintenant ce qu'on lit au sujet de la proposition de Louis XIV dans d'autres écrivains du temps.

Le duc de Berwick dit dans ses Mémoires: « Peu de temps après la paix de Ryswick, le roi T. Ch. avait proposé au roi d'Angleterre que, s'il voulait laisser le prince d'Orange jouir tranquillement du royaume, il

assurerait la possession, après sa mort, au prince Galles. La reine, qui était présente à la conversaon, ne donna pas au roi son mari le temps de réondre, et dit qu'elle aimerait mieux voir son fils ort que possesseur de la couronne au préjudice de n père; ainsi le roi T. Ch. changea de discours. Il a apparence que ce qu'il en disait avait été consulté vec le prince d'Orange, et ce fut, si j'ose le dire, ne grande imprudence de refuser une pareille ffre [1]. »

On oppose ce récit, de l'exactitude duquel on ne eut douter, à celui de Mac-Pherson, parce qu'il y a es variantes entre les deux versions; mais ces difféences ne nous paraissent pas essentielles, et elles disaraissent, si l'on suppose que Louis XIV avait des otifs pour ne pas s'ouvrir à son hôte immédiatement rès les conférences de Hal ou la paix de Ryswick, et l'il attendait une occasion favorable pour cela. Ce ie dit Berwick de la possibilité d'un accord préalae avec Guillaume n'est sans doute qu'une supposion; mais quel lecteur, en apprenant que Louis XIV fait la proposition en question (et ce point est consnt), ne dira pas : Sans doute, c'était une chose nvenue d'avance avec Guillaume.

Le premier auteur contemporain qui parle particurement des conférences de Hal, est l'évêque Burnet. oici le passage : « Ce lord (c'est-à-dire le comte de ortland) m'a dit que, dans ces conférences, on s'ocpa du roi Jacques; le roi (Guillaume III) désirait

[1] Coll. de PETITOT, vol. LXV, p. 409.

savoir comment le roi de France était intentionné d'en disposer (to dispose of him), et comment il pourrait à la fois reconnaître l'un et soutenir l'autre. Le roi de France ne voulut pas renoncer, par un article du traité, à la faculté de le protéger; mais on tomba d'accord que le roi de France ne lui donnerait pas d'assistance, et ne causerait au roi (Guillaume) aucun trouble à son sujet, et qu'il (c'est-à-dire Jacques) quitterait la cour de France pour aller à Avignon ou en Italie; on convint d'autre part que la reine aurait annuellement 50,000 liv. sterl.; c'était le douaire qui lui avait été assuré, et il devait lui être payé dès-lors, Jacques étant considéré comme civilement mort. » Il nous semble que ce récit ne pourrait renverser celui de Mac-Pherson, si d'ailleurs celui-ci reposait sur un bon fondement; il prouverait seulement que le comte de Portland n'a pas tout dit à l'évêque.

Le second auteur contemporain qui parle des conférences de Hal, rapporte ce que, sans doute, il avait appris par le maréchal de Boufflers lui-même. Il dit qu'on s'y occupa de trois objets. Guillaume demandait que ses ennemis ne reçussent aucune assistance de la part de la France, et, pour plus grande sûreté, lord Portland insistait à faire sortir Jacques II de France. Boufflers, de son côté, exigea deux choses, savoir qu'il fût accordé une amnistie entière aux Anglais qui avaient suivi cet infortuné monarque, et qu'il ne fût permis à aucun sujet français de s'établir à Orange. Louis XIV craignait que cette ville ne devînt le foyer du calvinisme.

Le récit de Torcy, car c'est lui que nous avons voulu désigner, sert à compléter celui de l'évêque anglais, mais on peut lui appliquer ce que nous avons dit de celui de Burnet; chacun de ces deux écrivains n'a consigné que ce qui lui a été raconté; et le marquis de Torcy peut même avoir eu des motifs pour ne pas dire tout ce qui lui a été révélé. Nous en concluons que si le fait avancé par Mac-Pherson n'est pas suffisamment prouvé, il n'a pas été non plus complétement réfuté. En comparant ce récit aux faits qui arrivèrent après la paix de Ryswick, nous en trouvons un qui paraît assez bien s'accorder à ce qu'on lit dans Mac-Pherson. Nous avons déja vu (et c'est un événement sur lequel nous reviendrons encore dans ce chapitre) que Louis XIV, dans le moment le plus mal choisi, reconnut la royauté du fils de Jacques II. Sa conduite n'aurait pas été aussi contraire à la saine politique qu'elle nous paraît, si Louis XIV avait été assuré du consentement de Guillaume III à ce que ce prince fût un jour son successeur.

4. *Affaires intérieures jusqu'à la mort de la reine Marie.*

De la guerre de 1689 qui fut terminée en 1697, nous retournons aux affaires intérieures de l'Angleterre que nous avons conduites jusqu'au commencement de l'année 1690, où le convention-parliament fut prorogé et ensuite dissous. Second parlement, 1690.

Cette dissolution fut une suite du déplaisir que Guillaume III avait ressenti de la conduite des Whigs

qui le traitaient comme l'ouvrage de leurs mains. Ce prince se rapprochait de plus en plus des Torys, et leur fit plusieurs concessions comme de donner la direction du trésor à Jean Lowther[1] un des leurs : en même temps le comte de Portland, fut fait premier lord de l'amirauté, à la place du lord Torrington.

Un nouveau parlement convoqué par Guillaume III s'assembla le 20 mars 1690 : les Torys y avaient la majorité; cependant le parti des Whigs y fut assez considérable et d'autant plus à craindre que, ne laissant voir aucune passion, il attaqua ses adversaires par des propositions d'une apparence très-loyale, mais qui étaient contraires aux secrets sentimens des Torys. Cette observation générale suffit pour notre précis qui ne peut entrer dans le détail des combats entre les factions que quand ils ont produit quelque effet important.

Le parlement régla sur un pied plus stable les revenus du roi. Les principales branches de l'accise qui avaient été conférées à Charles II en remplacement de la partie héréditaire de son revenu, furent également concédées à Guillaume. On lui continua pour quatre ans le produit du tonnage et pondage, à titre de sûreté pour les emprunts d'argent à faire sur le subside, et comme anciennement le revenu avait éprouvé de fortes anticipations par les bons royaux,

[1] D'une ancienne famille du nord de l'Angleterre. Jean Lowther fut, de père en fils, le trente-unième chevalier de cette maison. Il fut créé, en 1696, vicomte Lonsdale. Ses descendans ont été élevés à la qualité de comtes.

il fut statué que toutes les anticipations expireraient avec la mort du roi qui les aurait allouées. On accorda au roi pour les besoins de l'état jusqu'à la S. Michel un subside de 1,200,000 liv. st. Le parlement passa un acte par lequel tous les actes du convention-parliament (qui pouvaient paraître défectueux, parce que la légalité du changement de la convention en parlement était contestée), et nommément la reconnaissance de Guillaume III et de Marie comme souverains légitimes furent ratifiés. Le dernier point était contraire aux principes des Torys, mais ils n'osèrent s'y opposer. Un bill d'après lequel tous les employés devaient être astreints à un nouveau serment par lequel ils abjureraient tout attachement à Jacques II, fut rejeté par 192 voix contre 165. Un autre qui cassait le jugement par lequel le banc du roi avait annulé la charte de Londres [1] fut adopté par les Torys en dépit des Whigs qui, ne voulant pas que leurs adversaires acquissent ce mérite auprès des citoyens, prétendaient qu'il n'y avait pas lieu de casser une sentence qui n'avait jamais été légale. Il fut publié sous le titre d'acte de grâce une amnistie exceptant seulement trente-deux personnes.

Le 23 mai, le parlement fut prorogé et, le 4 juin, Guillaume s'embarqua pour son expédition d'Irlande, après avoir remis le gouvernement du royaume entre les mains de la reine Marie. A peine était-il parti que les côtes d'Angleterre furent menacées par la grande flotte française qui, le 10 juillet, battit celle des An-

[1] Voy. p. 195.

glais au cap de Beveziers [1] et maintint l'empire de la mer. La reine, par sa prudence et son énergie, sut conserver la tranquillité intérieure.

Guillaume revint pour ouvrir, le 2 octobre 1690, la seconde session du parlement. La gloire dont il venait de se couvrir, et le danger dont le pays avait été menacé réunirent tous les esprits en sa faveur; le 24 décembre, on lui accorda pour l'armée et la marine la somme alors énorme de 4 millions de liv. st. Le roi l'employa pour l'entretien des troupes et des vaisseaux qu'il avait à fournir comme contingent de la grande alliance anti-française qui était son ouvrage. Il alla lui-même sur le continent pour accélérer les opérations. Après son retour il ouvrit, le 22 octobre 1691, la troisième session du parlement, mais il éprouva que dans l'intervalle l'enthousiasme de la nation pour sa personne, comme pour la guerre de France, s'était beaucoup refroidi. On n'avait pas obtenu les avantages dont on s'était flatté; le commerce avait beaucoup souffert par les armateurs français, et les zélés Protestans pensaient que l'union avec des princes catholiques ne pouvait pas produire de plus heureux effets. Les débats du parlement sur les subsides se prolongèrent, et ce ne fut que le 15 janvier 1692 que Guillaume obtint un subside de 3,514,685 liv. st. pour l'armée et la flotte.

Considérations sur la position de Guillaume III.

Avant de continuer le récit des événemens de l'intérieur de l'Angleterre, arrêtons-nous un instant ici pour envisager la position où se trouvait Guil-

[1] Voy. vol. XXVIII, p. 228.

laume III. Les Anglais n'avaient pas de plus grand reproche à lui faire que l'influence qu'avait sur lui ce qu'ils ont appelé le parti hollandais. Le même reproche a été adressé de tout temps aux princes qui sont parvenus au trône d'un pays où ils n'étaient pas nés, et de tout temps ce reproche était injuste ou exagéré. Les peuples voudraient que leurs princes oubliassent toutes leurs anciennes relations ; qu'ils supprimassent toutes leurs affections ; et la moindre grâce accordée à un étranger est à leurs yeux un vol de ce qui leur appartient exclusivement. Nous sommes disposés, d'après cette observation, à rabattre beaucoup des plaintes que nous trouvons dans les écrivains du temps contre la partialité de Guillaume pour les Hollandais.

Mais nous avons des motifs particuliers pour nous en méfier, depuis que par la publication des State-Papers de Mac-Pherson nous savons ce que ces auteurs ignoraient ; mais ce qui n'a probablement pas échappé à la pénétration de Guillaume. Ce prince était entouré d'hommes perfides ; ses ministres, ses conseillers le trahissaient ; et les seules personnes sur la foi desquelles il pouvait compter, étaient ou des Whigs qui voulaient se servir de lui comme d'un instrument de leur ambition, ou des étrangers dont l'intérêt se confondait avec le sien. Ses seuls amis étaient les Hollandais qui avaient suivi sa fortune.

Les Whigs et les Torys s'étaient réunis pour appeler le prince d'Orange. Les Torys, royalistes par principes et zélés protestans, voyaient en lui le libérateur de leur Église opprimée par Jacques II,

ils croyaient de bonne foi qu'il ne venait que pour donner à l'Angleterre l'organisation que sa constitution lui assurait, et il est très-possible que le prince lui-même était de bonne foi lorsqu'il publia sa proclamation du 10 octobre 1688. Mais les Whigs savaient qu'une révolution ne s'arrête pas à moitié chemin ; l'ambition convainquit Guillaume de la vérité de cette maxime, et l'Angleterre eut un usurpateur. Ce fut alors que les Torys inventèrent la doctrine des souverains *de fait* et des souverains *de droit*, doctrine très-commode qui permet de servir un usurpateur tant qu'il est heureux, et de lui tourner le dos aussitôt que la fortune l'abandonne. Guillaume, rassuré par la prépondérance du parti des Whigs, qui préférait un usurpateur à un souverain légitime, parce qu'il est un acheminement à l'établissement de la république, se contenta du serment équivoque de fidélité que les Torys lui prêtèrent, et gouverna par la faction républicaine. La dissolution du convention-parliament, la base de la puissance de ce parti, fut le commencement d'une brouillerie que les événemens subséquens parurent rendre irréconciliables. Guillaume se jeta alors entre les bras des Torys, c'est-à-dire d'hommes qui ne lui étaient pas attachés, mais qui le soutenaient, les uns par des motifs d'intérêt, les autres par haine pour la religion catholique, nous voudrions ajouter : tous par un principe d'honneur; nous devons avouer cependant que nous ne trouvons pas ce mot dans les écrits et les discours du temps, ni ne reconnaissons, dans

le caractère des courtisans de Guillaume III, le noble sentiment qu'il exprime.

Entouré d'ennemis secrets, ce prince était-il soutenu par l'affection de son peuple ? Rien moins que cela. Deux passions avaient rendu la nation anglaise favorable à la révolution de 1689 : le fanatisme religieux et la haine tout aussi fanatique pour la France. Ces deux passions furent assouvies par le détrônement des Stuarts et par la déclaration de guerre faite à la France ; mais bientôt la charge des impositions qui ne fut pas compensée par des succès très-prononcés, et les pertes qu'éprouva le commerce, calmèrent l'ardeur guerrière, et la nation ne vit plus dans une guerre qu'elle avait appelée à grand cri qu'un effet de l'ambition du roi. Deux autres circonstances concoururent à dépopulariser Guillaume : ce furent d'abord quelques mesures très-sévères que sa sûreté l'obligea de prendre pour réprimer les conspirations toujours renaissantes, mesures que la prévention travestit en actes de tyrannie ; et ensuite la découverte de la vénalité et de la corruption de ses ministres et employés, découverte qu'on dut à l'infatigable investigation des Whigs.

Parti des Jacobites.

Guillaume III ne fut pas plus tôt assis sur le trône, que Jacques II reçut des témoignages de repentir de plusieurs personnes qui avaient concouru à son détrônement. Il se forma, au milieu de Londres même, un parti puissant de Jacobites tenant des assemblées régulières et délibérant sur les moyens de restaurer les Stuarts. Plusieurs personnes d'une grande

considération, tant Whigs que Torys, entretenaient une correspondance suivie avec le cabinet de S. Germain : ces lettres existent, elles ont été imprimées, leur authenticité n'est pas douteuse. Il est vrai que parmi ces correspondans, il y en a plusieurs qui, soit dans des vues perfides, soit pour se ménager un moyen de faire pardonner, le cas échéant, leur défection, paraissent avoir feint des sentimens qui leur étaient étrangers; mais la conduite de ces hommes en est-elle moins répréhensible ?

Ces correspondances criminelles continuèrent jusqu'à la paix de Ryswick, par laquelle Guillaume III fut reconnu roi légitime. Nous allons nommer ici les plus importans et les plus coupables des agens du cabinet de S. Germain. Nous commençons par les comtes de Shrewsbury et Godolphin, tous les deux whigs, tous les deux ministres de Guillaume, qui découvrit leurs menées secrètes, et, chose étonnante, les pardonna, et leur rendit sa confiance; ce qui suppose de leur part une double trahison. Le comte de Sunderland est dans le même cas; il paraît avoir été en correspondance avec Jacques II du consentement de son nouveau maître, et trahissait probablement l'un et l'autre. L'amiral Russel, le vainqueur de la Hogue, croyait sanctifier sa trahison, en servant avec fidélité la patrie, tout en conspirant contre son roi.

Intrigues de Marlborough.

Un nom nous reste. C'est avec peine que nous le prononçons. C'est celui du plus grand homme que l'Angleterre ait produit à cette époque, s'il est permis

de nommer grand celui qui fut impliqué dans une intrigue basse et criminelle.

Le dernier biographe du duc de Marlborough dit : « Comme un désir perpétuel d'un changement et un penchant pour la trahison sont les caractères de toute révolution, on doit moins s'étonner que regretter que Marlborough aussi ne sut pas conserver sa réputation sans tache. Comblé de bienfaits par Jacques II, il ne peut s'en être détaché qu'après un combat pénible entre le devoir et la reconnaissance. »

William Coxe n'entreprend pas de justifier la conduite de son héros ; il dit bien quelques mots pour l'excuser ; mais il fait mieux, il tâche de faire oublier les fautes de l'homme, en les couvrant par le récit de ses faits, et en traçant un tableau brillant, peut-être un peu flatté, de sa politique dans les temps postérieurs. Nous avons fait connaître Marlborough, organe de la sagesse au conseil des alliés, héros sur le champ de bataille ; il nous reste à montrer Marlborough courtisan et chef de parti, après avoir été au pinacle de la faveur, expier les fautes de son premier âge par une chute d'autant plus forte qu'il avait été élevé plus haut.

Ce fut depuis le commencement de 1691 que Marlborough entra en liaison avec Jacques II, par l'intermédiaire de deux émissaires, le colonel Sackville et George Barclay. Dans une lettre rapportée par son biographe, Marlborough raconte qu'il a obtenu son pardon, ceux de son épouse et de lord Godolphin, son beau-frère, et il ajoute : « Ainsi nous pouvons

compter sur le pardon, si le roi détrôné revient, sans avoir en attendant quelque chose à risquer, puisqu'on n'exige de nous d'autre preuve de sincérité que de *vaines paroles* et des *promesses vagues*, pour l'exécution desquelles je ne prévois pas qu'il arrivera jamais un moment favorable, puisqu'il nous reste toujours le prétexte de vouloir attendre une occasion de rendre un service bien plus important. »

Il régnait beaucoup de froid entre le roi et la reine d'un côté et la princesse de Danemark, sœur de Marie, de l'autre. Anne les avait offensés en s'adressant, en 1689, elle-même au parlement pour lui demander la fixation de son état : le parlement lui accorda un revenu annuel de 50,000 liv. sterl. La rancune éclata enfin le 9 janvier 1692. La reine et sa sœur eurent une dispute assez scandaleuse. Comme Marlborough et son épouse étaient les conseils intimes de la princesse, le roi, le 10 janvier, exila le comte de la cour, et lui retira toutes ses charges civiles et militaires. Quelques semaines plus tard, la comtesse reçut l'ordre de quitter le palais de Whitehall, ce qui fut cause qu'Anne le quitta aussi, et établit sa résidence au château de Berkley. Les deux sœurs ne se virent plus de leur vie; l'amitié entre la princesse de Danemark et la comtesse de Marlborough prit alors tout le caractère d'un sentiment exalté.

Ce fut l'époque de l'invasion de l'Angleterre projetée par Louis XIV, et que la bataille de la Hogue fit manquer [1]. C'est ici la place de donner quelques dé-

[1] Voy. vol. XXVIII, p. 229.

tails sur les intrigues que les Torys entamèrent alors avec Jacques II, détails qui ne sont connus que depuis quelques années. Ils sont moins importans sous le rapport historique qu'intéressans à cause du jour qu'ils jettent sur quelques caractères. On avait engagé le monarque détrôné à signer, le 20 avril, un manifeste qui devait être publié en Angleterre après son débarquement. On y trouvait le passage suivant : « Nous déclarons de plus et promettons par ces présentes que nous protégerons et maintiendrons l'Église anglicane selon qu'elle est maintenant établie par les lois, en tous ses droits, priviléges et possessions, et que, dans les cas de vacance des évêchés et autres dignités et bénéfices à notre disposition, on aura soin de les remplir des plus dignes sujets de sa communion. »

Deux passages remarquables se trouvaient dans les instructions que Louis XIV donna au maréchal [1] de Bellefonds qui devait ramener Jacques II sur son trône, et puis rester auprès de lui comme ambassadeur. Dans l'un, Louis XIV ordonne que l'armée française repassera sur le continent, dès que S. M. B. sera rétablie sur le trône à des conditions honnêtes et raisonnables, capables d'affermir son autorité et de la concilier avec les justes priviléges et libertés de la Grande-Bretagne.

Voici textuellement le second passage : « Ledit sieur maréchal sait parfaitement que S. M. n'a rien de plus à cœur que le bien et l'avantage de la religion

[1] (Bernard Gigault).

C. A. et R. Mais, comme l'exercice ne s'en peut rétablir en Angleterre qu'en ôtant aux peuples l'appréhension qu'ils ont que le roi leur maître ne la veuille faire régner, et donner à ceux qui en font profession les principales charges, dignités et emplois du royaume, il doit détourner, autant qu'il lui sera possible, ce prince de rien faire ni dire qui puisse autoriser et augmenter cette crainte, d'autant qu'il doit suffire aux bons Catholiques de pouvoir servir Dieu en repos, et de conserver les biens qu'ils possèdent, en satisfaisant à leurs devoirs, sans s'attacher aux charges, emplois et dignités qui ne sont pas nécessaires à leur salut. »

Les communications entre les Torys et le roi détrôné, interrompues par la catastrophe de la Hogue, recommencèrent bientôt après : une députation jacobite vint à S. Germain remettre au roi les propositions suivantes : 1°. que les chartes des villes seraient conservées comme du temps du roi Charles ; 2°. que le test subsisterait jusqu'à ce que le parlement en eût disposé autrement ; 3°. que l'Irlande serait gouvernée sur le même pied qu'elle l'était sous le roi Charles ; 4°. que le roi confirmerait ce qui aurait été fait au parlement pendant son absence, touchant les procès et affaires des particuliers ; 5°. qu'il accorderait un pardon général, à l'exception de ceux qui s'opposeraient à son retour ; 6°. que le roi de France promettrait de rappeler les troupes françaises immédiatement après le rétablissement de S. M. B. ; 7°. qu'il renverrait honorablement la reine et le prince de Galles ;

8°. que le peuple ne serait pas chargé de la dépense que S. M. B. aurait faite en France.

Jacques II, n'osant résister aux conseils de Louis XIV et de Colbert de Croissy, accepta ces propositions sans restriction, le 12 janvier 1693 ; elles furent aussitôt portées au lord Middleton, chef des Jacobites. Cependant Jacques eut des scrupules sur quelques-uns des articles qu'il venait de signer, et il consulta, comme sur une affaire de conscience, quatre théologiens anglais, qui déclarèrent que le roi ne pouvait promettre de protéger et défendre une religion qu'il croyait erronée; qu'il pouvait seulement promettre de protéger et maintenir ses sujets de l'Église anglicane dans le libre exercice de leur religion et dans la tranquille possession de leurs évêchés, etc., parce qu'il existait une grande différence entre promettre de maintenir leur religion en tant que religion, ou de maintenir ceux qui la professent dans la possession de leurs établissemens.

Le célèbre Bossuet, consulté à son tour, déclara que le roi pouvait en conscience promettre de protéger et défendre l'Église anglicane comme elle était présentement établie, parce que cette protection et défense ne regardaient que l'extérieur et n'obligeaient le roi à autre chose qu'à laisser cette prétendue Église dans l'état extérieur où il la trouvait, sans la troubler ni permettre qu'on la troublât. Il déclara que le roi pouvait aussi promettre de ne pas violer le serment du test ni d'en dispenser, parce que ce serment ne l'obligeait à autre chose sinon à exclure des charges ceux

qui refusaient de faire un certain serment, en quoi il n'y avait point de difficulté puisqu'on pouvait vivre humainement et chrétiennement sans avoir des charges. « Que si cela paraît rude aux Catholiques, ajoutait le prélat, ils doivent considérer l'état où ils sont, et la petite portion qu'ils composent du royaume d'Angleterre, ce qui les oblige à n'exiger pas de leur roi des conditions impossibles, et au contraire à sacrifier tous les avantages dont ils se pourraient flatter vainement, au bien réel et solide d'avoir un roi de leur religion, et d'affermir sur le trône sa famille, quoique catholique, ce qui peut leur faire raisonnablement espérer, sinon d'abord, du moins dans la suite, l'entier rétablissement de l'Église et de la foi. »

Le mémoire de l'évêque de Meaux était destiné à être soumis au pape ; mais Louis XIV le défendit, parce que rebuté des hésitations, des scrupules et des restrictions de Jacques II, il ne voulut pas commettre son nom avec la cour de Rome, dans une affaire qui ne pouvait plus réussir avec le parti anglican, puisque dans le même temps Jacques II autorisait ses partisans, les Torys, à faire une attaque personnelle contre Guillaume III, ainsi que nous l'avons dit plus haut[1].

Le 5 mai 1692, le comte de Marlborough et quelques autres personnes furent arrêtées pour haute trahison. On peut supposer que Guillaume III avait quelque connaissance de ses intrigues à la cour de S. Germain ; mais elles ne furent pas le fondement

[1] Voy. p. 307 de ce vol. Les détails que l'on vient de lire sont connus par l'ouvrage de MAZURE cité p. 254.

de son accusation. Celle-ci reposait sur la dénonciation d'un certain Robert Young. La fausseté des pièces produites par ce misérable était si manifeste qu'après le premier interrogatoire toutes les personnes arrêtées avec Marlborough furent mises en liberté; lui seul fut retenu en prison aussi long-temps que les lois le permettaient, savoir jusqu'au 15 juin. Ce jour il fut admis à caution; le 23 son nom et ceux de deux de ses cautions, le comte de Shrewsbury et le marquis de Hallifax furent rayés de la liste des conseillers privés. Toute la nation cria contre le roi; nous savons cependant aujourd'hui que Marlborough et Shrewsbury au moins avaient mérité une punition bien plus forte.

Ce fut dans ces circonstances que la quatrième session du second parlement fut ouverte, le 4 novembre 1692. Marlborough et les personnes qui avaient été arrêtées avec lui, se plaignirent à la chambre des pairs des irrégularités qui avaient été commises à leur égard; la chambre prit fait et cause pour eux. Le roi s'empressa de décharger les cautions de Marlborough, et l'affaire n'eut d'autre suite qu'une protestation des pairs contre la violence de leurs privilèges.

Comme dans son discours d'ouverture le roi avait dit qu'il avait convoqué son parlement pour l'assister, et aussi pour l'*aviser*, la chambre des communes trouva une foule d'occasion pour l'*aviser* sur presque tout ce qu'il avait fait. Elle adopta même un bill d'après lequel le parlement ne devait subsister que pendant trois ans et être assemblé annuellement. Le roi

Triennal bill.

ne put obtenir, dans la chambre des pairs, qu'une majorité de deux voix pour le faire rejeter.

Il éprouva un peu plus de condescendance de la part des communes en faisant voir un penchant pour la nomination d'un ministère whig. Elles lui accordèrent un subside de 5,750,000 liv. sterl. John Somers [1] fut nommé lord chancelier, et le parlement prorogé le 14 mars 1693. Réuni de nouveau, le 7 novembre 1693, il accorda au roi encore 5,447,282 liv. sterl. et Guillaume III admit encore une fois plusieurs Whigs dans ses conseils. Dans la sixième session de ce parlement, ouverte le 12 novembre 1694, le roi donna enfin son assentiment à l'acte pour le parlement triennal, et obtint près de cinq millions de subsides.

Mort de la reine Marie, 1695.

Le 7 janvier 1695 (n. st.), la reine Marie mourut de la petite vérole à l'âge de trente-trois ans. Elle accepta tous les secours de la religion et n'éprouva aucun remords de sa conduite politique; ce qui est cause qu'elle a été sévèrement jugée par quelques auteurs, tandis que d'autres sont inépuisables en éloges de son caractère. Écoutons un juge qui a écrit un siècle après elle.

Son caractère.

« Étranger à tout parti, dit Somerville, nous ne pouvons manquer de reconnaître que les éloges que lui ont donnés ses amis sont fondés sur l'évidence de qualités qui font honneur au caractère, tandis que les reproches que lui adressent ses ennemis, sont appuyés sur des faits très-douteux et sur des circonstances qui se rapportent aux difficultés singulières du

[1] Les lords Somers d'aujourd'hui, barons d'Evesham, s'appellent Cocks.

rôle qu'elle avait à jouer. Elle possédait à un degré éminent les perfections et les grâces qui font le mérite d'une femme dans la vie domestique. Son affabilité, sa douceur, sa délicatesse la firent chérir de ses compagnes et des personnes qui dépendaient d'elle. Rarement une telle dextérité et une telle prudence dans l'art de ménager les partis ont été remarquées dans une personne si étrangère à l'ostentation et aimant si peu à se mêler d'affaires publiques. Elle était si libre d'ambition, si indifférente à la grandeur que non-seulement elle rejeta les offres de service de ceux qui voulaient faire prévaloir son droit à la couronne sur celui de son époux, mais qu'elle ne voulut même jamais prendre part à l'administration, quand il était dans le pays; elle n'eut jamais le désir de jouir de l'influence à laquelle sa position et son mérite lui donnaient droit. Sa dévotion exemplaire, son zèle pour la religion dans laquelle elle était née, la conscience scrupuleuse avec laquelle elle disposait des bénéfices ecclésiastiques, la protection qu'elle accorda à toutes les choses utiles, sa charité rendent sa mémoire chère aux amis de la religion et de la vertu. Si dans quelques occasions les sentimens de la nature parurent faibles en elle ou suspendus; si elle se montra dure et déloyale en consentant au détrônement de son père, ou en entrant avec chaleur dans la dispute entre son époux et sa sœur; sa conduite en ces occasions doit être attribuée au respect qu'elle avait pour les devoirs d'épouse et à la singularité de la situation où se trouvait celui envers lequel elle avait ces devoirs à remplir.

Il n'y avait que l'approbation la plus cordiale et la plus franche de la conduite de son époux qui pouvait procurer et conserver à celui-ci l'autorité qu'il devait aux rapports dans lesquels il se trouvait avec elle. Quelque douleur qu'elle pût ressentir du malheur de son père et de la rupture avec sa sœur, la prudence lui imposait la loi de la cacher, pour préserver la réputation et la sûreté de la personne du monde qui lui était la plus chère et la prospérité de la cause à laquelle elle était dévouée par principe. »

Immédiatement après la mort de la reine, le lord Somers opéra une réconciliation, au moins pour la forme, entre Guillaume et Anne; on donna à celle-ci un appartement au palais de S. James.

Origine du système des rentes fondées.

Le second parlement prorogé le 3 mai 1695 ne s'assembla plus. Plusieurs circonstances donnent à ce parlement une importance particulière dans l'histoire d'Angleterre. Il fut le premier qui considéra les affaires du continent et une guerre au-dehors comme bases du système politique de l'Angleterre. Ce système exigea des dépenses dont jusqu'alors on n'avait pas connu la nécessité : il donna lieu à l'invention d'un nouveau système de finances, celui des emprunts et de la fondation des rentes; dès-lors, au lieu de lever par le moyen d'une imposition les fonds requis pour le remboursement d'un emprunt, on se contenta de se procurer annuellement ce qu'il fallait pour servir les intérêts, remettant à des temps à venir le remboursement du capital. Grâce à cette invention, il devint possible d'accorder au roi des subsides

comme on n'en avait jamais connu. Ceux que consentit le second parlement de Guillaume, montèrent à plus du double de ce qui avait été voté pendant la durée entière d'aucun règne antérieur. Il est superflu de remarquer que dans un système si nouveau on fit, par inexpérience, un grand nombre de fautes qui accumulèrent inutilement la masse de la dette nationale.

5. *Affaires intérieures depuis* 1695 *jusqu'à la mort de Guillaume III.*

Troisième parlement, 1695.

Le troisième parlement de Guillaume III se réunit le 22 novembre 1695. Il commença sa carrière politique par un acte très-populaire, et, ce qui n'est pas toujours synonyme, très-juste. Il régla la procédure à suivre dans les accusations pour haute trahison. Les personnes accusées de ce crime devaient recevoir copie de leur acte d'accusation cinq jours, et de la liste des jurés deux jours avant le commencement de leur procès ; elles auraient le droit de se faire défendre par un conseil ; tout acte d'accusation devait se fonder sur la déposition assermentée de deux témoins ; l'acte d'accusation ne pouvait avoir pour objet un crime commis avant les trois années immédiatement précédentes ; les dépositions se borneraient précisément aux charges exprimées dans l'accusation ; les accusés avaient la faculté de faire comparaître des témoins à décharge ; on ne devait admettre aucun témoignage étranger aux faits exprimés dans l'acte d'accusation. Les pairs approuvèrent l'acte avec un amendement agréé par les communes, savoir qu'au procès d'un

pair on appellerait tous les autres pairs pour y assister. Le roi sanctionna cet acte qui était regardé comme un triomphe sur l'autorité royale ; ce n'était qu'une victoire sur le pouvoir arbitraire.

C'est l'époque dont nous avons parlé ci-dessus, où le duc de Sunderland, ministre de confiance de Guillaume III, et en même temps agent du cabinet de S. Germain, suscitait à son maître des embarras dans le gouvernement pour faire réussir le plan d'invasion concerté entre Louis XIV et le roi détrôné. La découverte de la conspiration de George Barclay produisit un effet auquel les ennemis de Guillaume ne s'étaient pas attendus. Toute l'opposition se déclara subitement pour lui ; le parlement prit des mesures vigoureuses pour la sûreté de sa vie et l'affermissement de la constitution. Le roi fut autorisé à faire arrêter toutes les personnes suspectes, et à bannir tous les Catholiques de Londres et de Westminster. Il fut décidé qu'en cas de mort du roi, le présent parlement ne serait pas dissous. Les deux chambres conclurent une association pour prendre l'engagement de s'assister réciproquement dans la défense du roi et du gouvernement contre le roi Jacques et ses adhérens, et, en cas que le roi mourut d'une mort violente, pour la venger sur ses ennemis et pour défendre la succession au trône, telle qu'elle avait été réglée en 1689. Tout individu qui refuserait de signer cette association fut déclaré incapable d'exercer aucun emploi. Tous les comtés, toutes les corporations et toutes les classes de citoyens s'empressèrent de suivre l'exemple du parlement.

Le procès des conspirateurs donna lieu à un incident remarquable. Jean Fenwick, l'un deux, déclara que le duc de Shrewsbury, les comtes de Marlborough et de Bath, lord Godolphin, l'amiral Russel et plusieurs autres personnes de rang trahissaient le roi, et étaient en liaison avec Jacques II; il donna des détails sur le genre de service que chacun d'eux s'était engagé à rendre. Fenwick ne pouvant prouver aucune de ses accusations, la chambre des pairs les déclara calomnieuses. Ce fut là l'opinion générale de tous les contemporains; nous savons aujourd'hui que Fenwick ne dit que la vérité. Ainsi le futur vainqueur de Blindheim échappa pour la deuxième fois à une accusation de haute trahison bien méritée.

Dans sa seconde session, qui commença le 20 octobre 1696, le troisième parlement vota non-seulement les subsides nécessaires pour la continuation vigoureuse de la guerre, mais aussi la somme de 515,000 liv. sterl. pour payer les dettes de la liste civile, et celle de 125,000 pour la refonte des espèces. L'Angleterre avait alors un grand financier dans la personne du chancelier de l'Échiquier, Charles Montague qui fut par la suite comte de Hallifax. Il consulta dans ses opérations Isaac Newton et Locke [1].

Après avoir conclu la paix de Ryswick et donné quelques soins aux affaires de la république dont il était le chef, Guillaume III, couvert de gloire, revint en Angleterre le 24 novembre (n. st.) 1697. Ici commence la dernière partie de la vie de ce prince, car-

[1] Poète lui-même, il fut le Mécène d'Addison, de Steele, Pope, etc.

rière semée de ronces. Les mortifications que lui prépara une nation ingrate comme tous les peuples le sont, mais plus factieuse que plusieurs autres, le dégoûtèrent tellement qu'il fut plus d'une fois sur le point de déposer un sceptre si lourd, et d'aller se fixer dans le pays où il était né. Une anarchie complète en aurait été probablement le résultat pour l'île.

Guillaume III n'avait rien de plus à cœur que le maintien de l'armée qui avait été mise sur pied pendant la guerre, parce que sa politique prévoyait que le moment n'était pas loin où l'on en aurait besoin, et qu'il serait difficile alors de recréer une armée, et impossible d'en avoir une qui fût exercée comme celle qu'il avait commandée pendant huit ans. C'est une maxime fondamentale des publicistes anglais, appuyée sur des préventions populaires, que la liberté ne peut exister en Angleterre à côté d'une armée permanente. Le principe peut être juste; mais Guillaume était par caractère si éloigné du projet d'augmenter sa prérogative par l'aide des troupes, et il avait donné tant de preuves de sa modération qu'il croyait avoir inspiré de la confiance; il fut détrompé d'une manière bien mortifiante.

Licenciement de l'armée.

En ouvrant le parlement le 13 décembre (n. st.), il exprima sans détour sa conviction que l'Angleterre ne pouvait se passer d'une armée de terre. Les deux chambres furent offensées de ce que le roi se fût prononcé d'avance sur une question si litigieuse. Les communes résolurent unanimement, le 21 décembre,

que dans le courant de 1698, l'armée recevrait la solde qui lui était due et que toutes les troupes levées depuis 1680 seraient licenciées, ce qui réduisait l'armée à moins de 8,000 hommes.

Pour adoucir un refus qui était si pénible au roi, le parlement, « en signe de reconnaissance pour les services qu'il avait rendus à la nation » lui accorda, le 31 décembre (n. st.), pour toute sa vie, une liste civile annuelle de 700,000 liv. st. qui fut cependant chargée du paiement annuel de 50,000 liv. st. stipulé par la paix en faveur de l'épouse de Jacques II [1], et de la somme nécessaire pour l'état du duc de Glocester, héritier présomptif de la couronne.

Le montant de la dette nationale à la fin de 1697 était de 10,876,000 liv. st., fruit de huit années de guerre, regardé dans le temps comme une charge énorme. Montant de la dette nationale en 1697.

Guillaume III perdit à cette époque un ministre dont la retraite fut regardée alors comme une calamité publique. Le comte de Sunderland avait été l'auteur du plan d'une armée permanente. Dégoûté de la manière dont il avait été accueilli, et se voyant l'objet de la haine de la nation, il donna sa démission le 5 janvier (n. st.) 1698.

Guillaume III convoqua son quatrième parlement pour le 19 décembre (n. st.) 1698. Les Whigs avaient eu le dessus dans les élections, grâce à l'influence des adversaires de la nouvelle compagnie des Indes orientales [2] et à celle des stockholder (capitalistes, agioteurs.) Quatrième parlement, 1698.

[1] Voy. vol. XXVIII, p. 256. [2] Nous en parlerons un peu plus bas.

Sous divers prétextes le roi n'avait pas licencié toutes les troupes. Sa conduite devint la matière d'une censure sévère du parlement; on lui reprocha aussi son attachement pour ses anciens compatriotes, et les fréquens voyages qu'il faisait sur le continent. La violence de l'opposition fut si forte que les prétendus royalistes, n'osant tenir tête à ces adversaires, abandonnèrent le roi. Le parlement ordonna que toutes les troupes, à l'exception de 7,000 hommes, seraient licenciées; le roi, affectant beaucoup d'indifférence, sanctionna l'acte, mais exprima son désir de pouvoir conserver sa garde hollandaise. En réponse à l'adresse du roi, les Whigs lui rappelèrent les mots de sa déclaration portant qu'après la pacification de l'Angleterre toutes les troupes étrangères seraient renvoyées.

Ce fut dans la seconde session du quatrième parlement (26 novembre (n. st.) 1699) que Guillaume éprouva les désagrémens relatifs aux concessions irlandaises dont nous avons parlé [1].

Nouvelle persécution des Catholiques.

Le fantôme du papisme qui pendant quelque temps avait cessé de tourmenter les imaginations des zélés Protestans, avait reparu depuis la paix de Ryswick. On avait de nouveau vu des prêtres catholiques; les dangers qui menaçaient l'Église anglicane, créés par la prévention, augmentés par l'intrigue des membres du parlement qui aimaient le *scandale*, demandaient un remède violent. Il fut ordonné que toute personne élevée dans la religion catholique, ou soupçonnée d'y être attachée, qui serait dans le cas d'hé-

[1] Voy. p. 304 de ce vol.

ériter d'une terre, prêterait, aussitôt qu'elle serait parvenue à l'âge de dix-huit ans, le serment d'allégeance, de suprématie et de test; à défaut de quoi la terre passerait au plus prochain héritier protestant. Tous les prêtres étaient bannis, et, s'ils rompaient leur ban, enfermés pour le reste de leurs jours. Une récompense de 1,000 liv. sterl. était promise au dénonciateur d'un prêtre caché. Voici comment s'exprime au sujet de ce bill l'évêque de Salisbury. « Je soutins ce bill, dit-il, malgré mes principes de tolérance, et quoique je déteste toute persécution pour affaire de conscience. J'ai toujours pensé que lorsqu'un gouvernement trouve qu'une secte religieuse est incompatible avec sa tranquillité et sa sûreté, il peut et quelquefois doit renvoyer tous ceux de cette secte, toutefois en leur faisant aussi peu de mal que possible. » Étrange aveuglement de l'esprit de parti ! voilà l'expulsion des Calvinistes de France par Louis XIV parfaitement justifiée par un prélat protestant !

Le même historien nous apprend que les auteurs de ce bill ne s'attendaient pas à ce qu'il serait adopté : c'était un piége dressé à la cour; on espérait qu'elle se montrerait opposée à un acte si contraire à la justice et à la charité. Ces ennemis du trône avaient trop bonne opinion de la cour; les ministres ne voulurent pas, par un acte d'humanité, risquer leur popularité. Quand les auteurs du bill virent cela, ils y firent entrer tant de clauses révoltantes par leur injustice qu'on devait penser que les lords ne l'accepteraient

pas sans amendement; s'il y avait amendement, le bill devait être renvoyé à la chambre des communes, et dans ce cas on voulait le laisser sur la table, c'est-à-dire ne plus en faire un objet de délibération. Tout arriva autrement : la chambre haute ne fit pas de changement, et le roi sanctionna l'acte. « Si le roi, dit Somerville, au risque de son repos et de sa couronne, avait résisté avec fermeté à l'esprit de persécution en faisant usage de son veto contre une mesure si injuste par laquelle la législature s'est chargée d'un si grand blâme, son caractère paraîtrait dans un lustre qui peut-être n'aurait pas frappé les yeux de ses contemporains fascinés par des préjugés, mais aurait été plus permanent que la gloire du grand capitaine et la réputation du négociateur. »

Deux événemens survenus en 1700 occupèrent fortement la politique de Guillaume III, et le décidèrent à s'entourer d'un ministère tory.

Mort du duc de Glocester.

Le 10 août (n. st.) 1700, mourut Guillaume, duc de Glocester, seul fils de la princesse Anne qui restât de dix-sept enfans dont elle était devenue mère. Ce prince avait une faible constitution, mais des dispositions qui promettaient beaucoup et que le comte de Marlborough, son gouverneur rentré en grâce, et l'évêque Burnet, son précepteur, avaient cultivées avec soin. Il mourut âgé de onze ans, le dernier descendant protestant de Jacques II.

Ouverture de la succession d'Espagne.

Le second événement fut la mort de Charles II, roi d'Espagne, arrivée le 1er novembre 1700.

Guillaume III

Le remplacement du ministère whig par un minis-

... tory ne se fit pas par une révolution subite ; il eut lieu successivement. Vers la fin de l'année 1700, les personnes suivantes étaient à la tête de l'administration. Le comte Rochester, lord lieutenant d'Irlande, dispensé de l'obligation de résider dans ce royaume, était, sans en porter le titre, ministre principal ; sir Nathan Wright, lord garde-des-sceaux ; Ford lord Grey, comte de Tankerville, garde du sceau privé ; sir Charles Edges, secrétaire-d'état ; Sidney lord Godolphin, premier lord de la trésorerie. se donne un ministère tory.

Le cinquième parlement de Guillaume III ouvrit sa première session le 20 février (n. st.) 1701. Les Torys y formaient la majorité. Les mesures à prendre pour régler la future succession au trône, et relativement à la succession d'Espagne, faisaient les principaux objets de ses délibérations. Dans un autre chapitre, nous avons parlé des négociations qui avaient eu lieu dans l'intervalle qui se passa entre le traité de Ryswick et la mort de Charles II, pour éviter que sa succession ne devînt l'occasion d'une guerre. Par le traité de partage du mois de mars 1700[1], elle était assurée à la maison d'Autriche, sauf une indemnité suffisante pour la France et pour le duc de Savoie. Le testament du dernier roi, accepté par Louis XIV, avait détruit cet arrangement, et un prince de la maison de Bourbon était assis sur le trône d'Espagne. Cinquième Parlement, 1701.

Guillaume III désirait la guerre, et n'osait la proposer ; il cacha sa manière de voir en affectant une indifférence absolue pour les affaires du continent que

[1] Voy. vol. XXVIII, p. 305.

ses alentours attribuaient soit aux dégoûts qu'il avait éprouvés, soit à la diminution de ses forces intellectuelles. Mais ce prince pensait que, lorsque les affaires de ce monde paraissent désespérées, souvent il arrive des événemens inattendus qui amènent une crise. Ces événemens eurent lieu, et avec eux, l'ancienne vigueur de Guillaume reparut.

Préparatifs de guerre contre la France.

Le premier événement favorable aux vues du roi fut la faute que Louis XIV commit par l'occupation des Pays-Bas espagnols[1]. Cette nouvelle n'aurait peut-être pas produit une grande sensation en Angleterre si le roi n'avait en même temps publié une correspondance interceptée; un émigré Jacobite y annonçait que Louis XIV, voyant l'Angleterre désarmée, faisait de grands préparatifs pour ramener Jacques II sur le trône. Aussitôt le parlement pria le roi, par une adresse, de renouveler son alliance avec les États-généraux pour le maintien de la liberté et de la paix de l'Europe. Il accorda aussi les fonds nécessaires pour lever 10,000 hommes de troupes, et équipper 20 vaisseaux de guerre, contingent stipulé par les traités. C'était un premier pas dont il fallut se contenter pour le moment : on se flattait encore qu'au moyen de négociations on éviterait la guerre.

Acte de 1701, réglant la succession en faveur de la ligne protestante.

Comme les Jacobites fondaient de grandes espérances sur la mort du duc de Glocester, on résolut de les détruire d'un coup en réglant la succession au trône. En supposant, comme on affectait de croire, que le prince de Galles ne fut pas le fils de Jacques II,

[1] Voy. vol. XXVIII, p. 318.

la succession, après Guillaume et la princesse Anne, appartenait à Anne-Marie, petite-fille de Charles Ier, fille de Philippe Ier, duc d'Orléans, et épouse de Victor Amédée II, duc de Savoie ; mais cette princesse et sa descendance se trouvaient exclues par l'acte de 1689, qui privait tout Catholique de son droit de succession[1].

Il fallut donc, pour trouver une succession légitime, remonter à la descendance de Jacques Ier. Sa fille Élisabeth avait été l'épouse de Frédéric V, électeur Palatin, et prétendu roi de Bohême. Sa descendance masculine s'était éteinte, mais il en restait une fille, Sophie, épouse du premier électeur de Brunswick-Lunebourg ou d'Hanovre. Ce fut elle qui, par un acte du parlement du 14 mai 1701, fut reconnue, pour elle-même et ses descendans non catholiques et non mariés à des catholiques, héritière de la couronne impériale d'Angleterre, de France et d'Irlande, au défaut de Guillaume, de la princesse Anne et de leur postérité. On ajouta que chaque futur roi d'Angleterre aurait à reconnaître et à ratifier les restrictions suivantes.

1°. Toutes les matières relatives au gouvernement qui d'après les lois et coutumes du royaume sont du ressort du conseil privé, continueront à y être débattues, et toutes les résolutions prises dans ce conseil seront signées par les membres qui les auront approuvées.

2°. Aucun individu né hors des royaumes d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande ou de leurs dépendances, ou de parens étrangers (quoique naturalisés) ne

[1] Voy. p. 273 de ce vol.

pourra siéger au conseil privé, ni au parlement, ni être revêtu d'une place de confiance.

3°. Les personnes désignées dans l'article précédent ne pourront recevoir des concessions de terres de la couronne.

4°. Si la couronne advient à un étranger, la nation ne sera pas obligée, sans le consentement du parlement, à la défense de ses possessions étrangères.

5°. Les princes étrangers qui succéderont à la couronne se réuniront en communion à l'Église anglicane.

6°. Aucun pardon scellé du grand sceau ne pourra être opposé à une accusation parlementaire.

7°. Quiconque parviendra à la couronne ne quittera les trois royaumes sans le consentement du parlement.

8°. Les personnes revêtues par le roi d'un emploi salarié, et ses pensionnaires ne pourront siéger dans la chambre des communes.

9°. Les juges conserveront leurs places tant qu'ils se conduiront bien (*quamdiu se bene gesserint*), et leurs salaires seront assurés. Cependant ils pourront être destitués par suite d'une adresse des deux chambres.

L'esprit de parti se montra sous les formes les plus hideuses dans le moyen qu'il prit pour perdre des ministres haïs. Les deux chambres exprimèrent dans des termes très-exagérés leur désapprobation du traité de partage de la monarchie espagnole. Rarement une assemblée délibérante est-elle en état de juger

sainement une opération politique. Au lieu de voir dans le traité réprouvé le déshonneur du gouvernement anglais, comme le peignaient les orateurs du parti Tory, la postérité mieux instruite a reconnu que Guillaume III, après le désarmement résolu par le dernier parlement, n'avait pu faire quelque chose qui fût plus conforme à l'intérêt de l'Angleterre. Les Torys, aveuglés par leurs passions, accusèrent de trahison, non l'ancien ministère en corps, non ceux des ministres qui avaient eu part au traité, mais ceux qui avaient eu le malheur de leur déplaire. La chambre des pairs arrêta la fougue de ces accusateurs.

Pendant ces débats Guillaume jeta les bases de la grande alliance anti-française par le traité de la Haye du 7 septembre 1701 [1] : le parlement approuva ses négociations et lui alloua les fonds qui seraient requis pour humilier la France.

Le parlement n'entendait pourtant pas que la guerre fût déclarée à la France. Il fallut un second événement inattendu pour que les désirs du roi fussent accomplis et que l'Angleterre entrât dans une guerre qui devait la couvrir de gloire.

Mort de Jacques II, 1701.

L'infortuné Jacques II mourut le 16 septembre 1701, à S. Germain en Laye, âgé de soixante-huit ans. Un écrivain prévenu contre ce prince [2] en a tracé le portrait suivant : « Il paraissait fait pour des choses plus grandes qu'il n'en arriva pendant sa vie, et principalement pendant son règne. Dans la première partie de sa vie, il passait pour un homme d'un grand

Son caractère.

[1] Voy. vol. XXVIII, p. 325. [2] L'évêque BURNET.

courage, et dans tout le cours de son existence il montra une grande application aux affaires. Son esprit manquait de vivacité, d'invention et d'expression; mais son jugement était bon toutes les fois que sa religion ou son éducation ne venait à la traverse. Les principes sévères sur l'obéissance due aux princes qu'on lui avait inspirés, il les transféra sur la soumission envers les prêtres. Il était naturellement vrai, fidèle et juste; mais sa religion avait tant de pouvoir sur lui et il avait été si bien endoctriné par les prêtres, que les bons sentimens qu'il devait à la nature eurent le dessous toutes les fois qu'ils se trouvaient en conflit avec l'Église. Il fut bon maître et affable envers tous ceux qui l'approchaient; mais il ne pardonnait pas aussi facilement qu'il convient à un lieutenant de celui qui est lent dans sa colère et prompt à pardonner. On ne lui a connu qu'un seul vice, son inconstance en amour; toutefois il était lui-même honteux de ce défaut; mais les prêtres connaissent l'art de s'emparer des princes en leur disant qu'on peut racheter ses péchés par un grand zèle pour la sainte Église. En un mot, si Jacques n'avait pas eu un penchant pour le papisme, il aurait été peut-être non un grand prince, mais au moins un bon. Les prêtres l'avaient tellement subjugué qu'il fut leur martyr et qu'on doit leur imputer toutes les erreurs de son règne peu glorieux et la fatale catastrophe qui le termina. »

Sa famille. Après le prince de Galles, réprouvé par une prévention populaire, la reine, qui lui survécut de dix-sept ans, lui avait donné à S. Germain une fille qui

étendit sa carrière jusqu'en 1760, sans avoir été mariée.

D'Arabelle Churchill, sœur du célèbre Marlborough, une de ses maîtresses, il avait plusieurs filles et deux fils, Jacques Fitzjames, duc de Berwick [1], maréchal de France, qui fut tué, en 1734, au siège de Philippsbourg, à l'âge de soixante-trois ans; et Henri Fitzjames, duc d'Albemarle, grand prieur de Malte et lieutenant-général au service de France, qui mourut une année environ après son père. Henriette, l'aînée des filles d'Arabelle, épousa sir Henri Waldegrave, descendant d'une ancienne famille anglo-saxonne (ainsi que l'indique son nom, qui signifie *comte forestier*). Le dernier Waldegrave saxon, possesseur du pays de Northampton, ayant pris le parti de Harald contre Guillaume le Conquérant, obtint son pardon du vainqueur, à condition de donner la main de sa fille unique au Normand Waren, qui prit alors le nom de Waldegrave. Henriette devint la mère de Jacques lord Waldegrave qui, de 1727 à 1740, fut ambassadeur de George II à Paris [2].

Louis XIV reconnaît Jacques III.

Quand Jacques II était couché sur son lit de mort, Louis XIV lui promit qu'il reconnaîtrait roi son fils, le prince de Galles; il tint parole, et ce prince, qui

[1] Voy. vol. XXII, p. 253, la généalogie de ce premier Fitzjames.

[2] C'est le même qui, ayant quitté la religion catholique, fut pressé par le duc de Berwick, son oncle, de lui faire connaître les motifs de ce changement. Le duc ayant dit : *Confessez* la vérité. C'est pour échapper à la *confession*, répartit le lord, que j'ai changé de religion.

avait alors treize ans, prit le nom de Jacques III. Si nous jugeons la conduite de Louis XIV dans cette circonstance d'après les maximes de la politique, elle ne peut être considérée que comme une faute très-grave; elle était d'ailleurs contraire aux stipulations patentes de la paix de Ryswick. Nous en avons déjà fait l'observation : une seule chose pourrait justifier et en même temps expliquer la conduite de Louis XIV; c'est s'il était vrai que Guillaume lui-même avait reconnu le droit du prince de Galles à la couronne qu'il portait.

La fierté de la nation anglaise fut gravement offensée par la prétention de Louis XIV de lui donner un souverain de son choix. Un cri de guerre unanime se fit entendre; comme par suite d'un coup électrique, dans tout le pays. De toutes les parties du royaume, Guillaume III, qui était en Hollande, reçut des adresses qui l'exhortaient à repousser par la force des armes l'outrage fait à la nation. C'étaient là les dispositions qu'il avait souhaitées.

Ministère whig. S'il voulait en tirer parti, il fallait profiter du moment où les esprits étaient exaltés pour faire élire un nouveau parlement, et se débarrasser de son ministère tory, très-cauteleux. Le lord Sunderland, quoique n'étant plus ministre du roi, lui conseilla cette mesure. Les deux coups furent frappés après le retour du roi en Angleterre. Il arriva à Londres le 15 novembre (n. st.) 1701; le 21, il prononça la dissolution du parlement, et en convoqua un nouveau, son sixième, pour le 23 décembre. Dans l'intervalle,

Charles Howard, troisième comte de Carlisle, fut nommé premier lord de la trésorerie, à la place de Godolphin; les comtes de Radnor [1] et Burlington [2] entrèrent dans le conseil privé; sir Charles Hedges céda sa place de secrétaire d'état à Charles, quatrième comte de Manchester; Thomas comte de Pembroke, qui avait été plénipotentiaire à Ryswick, fut nommé grand amiral; Charles Seymour, duc de Somerset, président du conseil.

Les Whigs eurent la majorité dans le nouveau parlement; ils se montrèrent très-belliqueux. Ce parlement passa un acte ordonnant qu'on renoncerait par serment au prétendu Jacques III; il ratifia les alliances conclues par le roi, nommément la grande alliance, et demanda qu'il y fût ajouté une clause portant qu'on ne ferait pas la paix sans que le roi reçût une satisfaction complète de la déclaration offensante par laquelle le prétendant avait été reconnu roi de la Grande-Bretagne. Le parlement alloua au roi les subsides nécessaires pour lever 40,000 hommes de troupes de terre et autant de marine. La plus grande union régnait parmi tous les habitans du royaume; on était revenu à l'enthousiasme de 1689; tous les vœux du roi étaient satisfaits, et une nouvelle carrière de gloire allait s'ouvrir pour lui, lorsqu'une chute de cheval

Sixième parlement, 1701.

Mort de Guillaume III, 19 mars 1702.

[1] Les comtes de Radnor d'aujourd'hui sont d'une autre famille, de celle des Bouverie, originaire des Pays-Bas.

[2] Les comtes de Burlington d'aujourd'hui sont d'une branche cadette de la maison de Cavendish dont l'aînée porte le titre de ducs de Devonshire.

lui cassa la clavicule. Il en eut une fièvre dont il mourut à Kensington, le 19 mars (n. st.) 1702, à l'âge de cinquante-deux ans.

Son caractère. Nous allons placer ici le portrait de ce prince, tracé par son admirateur, l'évêque Burnet, toujours impartial, lorsque le fanatisme religieux et l'attachement aux Whigs n'obscurcissent pas son jugement. « Il était maigre, dit-il, et d'une constitution faible; il avait le teint clair et les cheveux bruns, un nez aquilin, des yeux grands et étincelans, le front large, une contenance grave et imposante; tous ses sens étaient excellens. Il était asthmatique et affligé d'une toux continuelle. Ses manières avaient quelque chose de sérieux et de solennel; rarement il se montrait gai, et seulement envers un petit nombre de personnes. Il parlait peu et très-bas, ordinairement avec une sécheresse désagréable qui était dans son caractère, excepté un jour de bataille, car alors il était tout feu, et néanmoins sans passion; il était alors parlant et voyait tout. Il avait peu profité par son éducation, mais les conversations avec Jean de Witt l'avaient formé. Obligé de se retenir en présence des espions qui l'entouraient, il s'était rendu la circonspection si habituelle, qu'il ne put plus s'en défaire: il est vrai que, dans une autre position, elle lui fut nécessaire. Il parlait également bien hollandais, français, anglais et allemand, et il savait le latin, l'espagnol et l'italien de manière qu'il fut très-propre à commander des armées de différentes nations. »

« Sa mémoire était étonnante; elle ne le trompa

jamais. Il était grand observateur des hommes et des choses ; sa supériorité consistait en un bon discernement et un jugement sain plutôt que dans l'imagination et l'invention. Ses vues furent toujours grandes et utiles ; mais on lui reprochait d'y compter trop et de ne pas descendre à l'humeur de son peuple pour lui faire goûter ses desseins et rendre sa personne agréable : ce qui, dans un gouvernement libre comme le nôtre, est beaucoup plus nécessaire qu'il ne croyait. Sa réserve augmenta avec l'âge et dégoûta beaucoup de ses serviteurs ; mais il avait mieux observé les erreurs de ceux qui parlent trop que celles des hommes taciturnes. Il n'aimait pas la contradiction et ne supportait pas qu'on censurât ses actions ; il employait volontiers les personnes complaisantes, mais il n'aimait pas les flatteurs. La guerre était son occupation favorite ; il y montra plus de bravoure que de talens. Il commit de grandes fautes ; il les redressa par une valeur héroïque qui se communiquait à ceux qui étaient avec lui. Il fut souvent trop dépensier, surtout pour bâtir et pour enrichir ses favoris ; mais trop économe dans la récompense des services et dans l'encouragement de ceux qui lui fournissaient des renseignemens secrets. Il était susceptible de préventions, et en revenait difficilement ; jamais cependant il ne passa dans sa rancune les bornes de la modération. Il ne savait pas maîtriser sa mauvaise humeur, et se fâchait de tout, même de l'état de sa santé. Il possédait bien les affaires étrangères, et connaissait l'état de chaque cour européenne, de manière à pouvoir don-

ner des instructions à ses propres ministres, mais il ne s'appliquait pas assez aux affaires du pays. Il essaya de nous gouverner par un système de balance des deux partis, mais il finit par se convaincre qu'il ne pouvait pas se faire pardonner par les Torys, et il résolut de ne plus se fier à eux. Il était bien convaincu de la vérité de la religion chrétienne et exprimait de l'horreur pour l'athéïsme, pour le blasphême, et, quoique sa cour fût pleine de toute espèce d'impiété, on la lui cacha toujours. Il assistait avec une dévotion et une décence extraordinaires au culte, mais seulement les dimanches et jours de fêtes. Il écoutait attentivement le prêche et était assidu aux prières particulières et à la lecture des saintes Écritures. Quand il parlait religion, ce qui n'arrivait pas souvent, il le faisait toujours avec la gravité convenable. Il croyait fermement à la prédestination : il me dit qu'il ne concevait pas comment sans elle il pouvait y avoir une Providence. Son indifférence pour le gouvernement épiscopal, ses principes de tolérance, et sa froideur envers le clergé ne le firent pas aimer par cette classe. Dans sa manière de traiter ceux qui l'entouraient il ne paraissait pas faire une distinction entre les bons et les mauvais. Il aimait beaucoup les Hollandais, et en était aimé; mais le peu d'affection que lui montrèrent les Anglais, la jalousie qu'ils en conçurent, et les mortifications dont l'âpreté de leur conduite ne cessait de l'abreuver, avaient laissé de l'aigreur dans son cœur et l'avaient aliéné à cette nation, et il ne cacha pas toujours ce sentiment, quoiqu'il vît le mauvais effet

qu'il produisait sur ses affaires, jusqu'à ce que l'ambition de la France l'éveilla et que la réunion des deux monarchies alarma toute l'Europe ; car de surveiller cette cour et de s'opposer à ses desseins, était la passion de toute sa vie. »

« Peu d'hommes ont mieux possédé l'art de cacher et de gouverner leurs penchans ; peu d'hommes ont eu de plus fortes passions que lui ; et cependant il les fit rarement sentir, si ce n'est à ses domestiques inférieurs ; mais il les dédommagea si bien des explosions de sa colère, qu'ils n'étaient pas fâchés d'en devenir l'objet. Il était trop indulgent envers les fautes des personnes qui l'entouraient, pourvu que ces fautes ne traversassent pas ses desseins. Craignant toujours que ses ministres ne devinssent insolens s'ils croyaient avoir beaucoup de crédit auprès de lui, il s'était fait, à ce qui paraît, une maxime de leur faire souvent sentir combien peu ils avaient de pouvoir, même dans des bagatelles. Ses favoris avaient plus d'influence ; cependant il les accoutuma à l'informer seulement des choses sans donner leur avis, quand il ne le leur demandait pas. On ne peut rendre raison de la haute faveur qu'il montra aux comtes de Portland et d'Albemarle, qui étaient des hommes de caractères entièrement opposés ; le secret et la fidélité étaient les deux seuls points où ils s'accordassent. »

A ce portrait tracé par un homme qui passa seize ans dans la proximité de Guillaume III, et qui à différentes époques eut une grande part à sa confiance, nous n'opposerons pas les jugemens passionnés que

les écrivains français du temps ont portés sur un prince hérétique qui avait détrôné son beau-père, et que Louis-le-Grand trouva sans cesse sur son chemin; mais nous dirons qu'en introduisant dans la religion cet esprit de liberté qui avant son avénement au trône régnait dans la politique, il a, sans s'en douter, ouvert la porte à l'athéisme et aux opinions anti-religieuses qu'il détestait ; elles dominèrent en Angleterre sous son règne et sous celui de la reine Anne, jusqu'à ce que, reconnues absurdes et anti-sociales par le sens droit d'une nation aimant à réfléchir, elles passèrent la mer et prirent racine chez un peuple plus superficiel, d'un esprit plus brillant que solide.

Ferons-nous un reproche à Guillaume III de ce que, sous son gouvernement, le système de corruption s'est manifesté plus ouvertement qu'avant lui, ou dirons-nous que ce mal est inhérent aux gouvernemens représentatifs ? Ce qui est certain, c'est que Guillaume acheta les voix des membres du parlement, qui depuis ont toujours été l'objet d'un trafic en Angleterre, comme dans d'autres pays régis par des gouvernemens semblables. Nous remarquerons, non comme un reproche à la mémoire de Guillaume III, mais comme un fait, que sous lui a été créée cette dette nationale qui depuis un siècle doit, dit-on, prochainement écraser l'Angleterre; et nous exprimerons notre regret de ce qu'un aussi grand roi que Guillaume n'ait pas eu le goût de la littérature, des sciences et des arts : dans leur société, il aurait mieux supporté les dégoûts du gouvernement ; il aurait éprouvé que

« *rebus adversis perfugium et solatium præbent.* »

Pour avoir tout dit sur le caractère de Guillaume, plaçons encore ici une observation de Somerville :

« La réputation la plus illustre est attachée aux exploits qui ont servi la cause de la liberté ; mais, dans un cas particulier, il faut que nous examinions s'ils ont été le fruit de l'intérêt personnel et de l'ambition, ou s'ils ont eu les mobiles plus sublimes de la vertu et du patriotisme. Que l'amour de la liberté prédominait dans le caractère de Guillaume ; que son ambition était réglée par des principes, et servait la cause de la justice et les droits de l'humanité ; toutes ses actions le prouvent. Des considérations personnelles ne balancèrent jamais en lui l'intérêt de la patrie. Il repoussa avec dédain l'amorce du diadème, lorsqu'il lui fut présenté sous une forme attentatoire à la liberté de son pays [1]. On ne nous objectera pas son élévation sur le trône d'Angleterre, si l'on veut considérer non-seulement de quelle importance cet événement fut pour la délivrance de ce pays, mais aussi qu'il était un chaînon essentiel de cette chaîne de mesures qui devaient établir les libertés européennes. Si Guillaume n'était pas monté sur le trône d'Angleterre, la grande alliance n'aurait pas eu son complément, et n'aurait pas pu vaincre les armées de France, soutenues par celle de Jacques II, maître des libertés de ses sujets. »

Deux institutions qui ont produit une heureuse in-

[1] Cela se rapporte probablement au fait dont nous avons parlé vol. XXIX, p. 279.

fluence sur le commerce anglais, appartiennent au règne de Guillaume III : la banque et la seconde compagnie du commerce des Indes orientales.

Institution de la banque, 1694.

Les besoins de l'état en 1694 donnèrent origine à la banque de Londres. Le gouvernement se procura cette année là, par une souscription de capitalistes et contre le nantissement de certaines branches des contributions publiques, une somme de 1,200,000 liv. sterl. A défaut de crédit, il fut obligé d'en payer un intérêt de huit pour cent et une somme annuelle de 4,000 liv. sterl. pour frais d'administration, et d'accorder aux actionnaires le privilége d'une société de commerce. On espérait que la circulation des billets émis par la banque faciliterait le paiement des impositions, et serait utile à toute espèce de transaction commerciale. Le capital originaire de cette institution fut élevé, en 1709, à 1,600,000 liv. sterl.; en 1720, à 5,559,995; en 1750, à 10,780,000; en 1781, à 11,642,400. Le taux de l'intérêt est successivement tombé de six à trois pour cent. Les billets émis qui ne portent pas d'intérêt, se montaient alors à 17,780,000 liv. sterl. Tout commerce autre que celui des lingots d'or et d'argent et celui de l'escompte, fut interdit à la banque.

Érection de la compagnie du commerce des Indes orientales, 1600.

La compagnie du commerce des Indes orientales érigée en 1600 par la reine Élisabeth, après avoir fait pendant quelque temps un commerce très-prospère, tomba en décadence depuis le milieu du dix-septième siècle par une suite de malheurs et par les abus qui se glissèrent dans son administration. Il s'éleva contre

elle un grand cri, fortement appuyé par des pamphlétaires qui prêchaient la liberté du commerce. En 1692, les deux chambres du parlement votèrent la suppression de la compagnie; elle sauva son existence en avançant de grosses sommes au gouvernement et lui fournissant à bas prix 500 tonneaux de salpêtre. Le parlement ordonna, en 1694, qu'une commission examinât l'état de situation de la compagnie. Il fut jugé déplorable; on découvrit une quantité d'abus et de fraudes qui étaient restés sans punition, parce que, disait-on, les directeurs avaient gagné le gouvernement. Comme les plaintes devinrent de jour en jour plus fortes, on permit à quelques négocians, non membres de la compagnie, d'envoyer des vaisseaux aux Indes et d'y faire le négoce. Cette concession fit naître une seconde compagnie. Le gouvernement ayant besoin, en 1698, d'une somme de 2 millions, la compagnie offrit d'en avancer le tiers; les autres négocians offrirent la totalité. La compagnie voulut alors rendre le même service, on agréa l'offre des nouveaux actionnaires auxquels on alloua 8 p. 0/0 d'intérêts; on leur accorda le privilège du commerce des Indes. Les deux compagnies concourant dès-lors, travaillèrent avec plus de succès à se ruiner réciproquement qu'à s'enrichir. Cédant enfin aux conseils de la prudence, elles se réunirent, en 1702, sous le titre de *compagnie réunie du commerce des Indes orientales*. Telle est l'origine d'une corporation à laquelle nous verrons jouer, dans le dix-huitième siècle, le rôle d'une grande puissance.

6. *Affaires d'Écosse sous le règne de Guillaume et Marie.*

Observation générale.

La révolution de 1689 en Angleterre avait été opérée par le concours des deux partis, les Torys et les Whigs; et quoique les griefs religieux en fussent une des causes, néanmoins ils ne l'étaient qu'autant qu'ils entraient dans les libertés nationales qu'on voulait restaurer. En Écosse la révolution fut l'ouvrage des Presbytériens qui, assez indifférens à la liberté politique, avaient en vue d'établir sur la ruine de l'épiscopat « la seule Église de Jésus-Christ, » c'est-à-dire le presbytérianisme.

Autre différence : la révolution devait son origine aux Anglais qui l'avaient provoquée, soutenue et consolidée; l'Écosse n'y avait pris aucune part, elle suivit l'exemple de ses voisins, quand elle ne put plus s'en dispenser sans s'exposer à une guerre qui n'aurait peut-être fini qu'avec son indépendance. Il en résulta qu'aux yeux de Jacques II l'Écosse était moins coupable que l'Angleterre, et que par la même raison la révolution eut dans celle-ci une classe d'adhérens qui manquait dans l'autre, savoir tous les hommes qui ne pouvaient pas espérer leur pardon.

Parmi les partisans primitifs de la révolution en Écosse se trouvait la classe des anciens propriétaires de terres qui, dans les troubles civils avaient été dépouillés en faveur de branches de leurs familles dont les membres avaient suivi un autre parti politique. Le jour de la justice étant arrivé, ils ne doutaient pas

que leurs biens n'allassent leur être restitués. Cela ne se pouvait faire que moyennant un bouleversement de toutes les fortunes. Quelque parti que prît à cet égard le nouveau gouvernement, il était sûr de déplaire à une partie de la nation.

En Angleterre le haut clergé avait montré beaucoup de zèle pour la révolution ; il s'attendait à ce que, pour l'en récompenser, Guillaume III ferait dominer partout l'Église épiscopale. Ce prince prît des engagemens contraires envers les Écossais, et la destruction de l'Église épiscopale fut la condition sous laquelle il reçut la couronne. Elle contrariait beaucoup la tolérance dont il faisait profession et qu'il manifesta avant de prêter serment comme roi d'Écosse, en déclarant qu'il n'entendait pas que cette phrase : *de réprimer les hérésies*, lui imposât l'obligation de persécuter qui que ce soit pour ses opinions religieuses. Nous verrons par le récit des événemens arrivés en Écosse, avec quel degré de succès Guillaume lutta contre les inconvéniens résultant des observations précédentes.

Rétablissement du presbytérianisme.

Après avoir nommé lord Melville secrétaire d'état pour l'Écosse, Guillaume convoqua le parlement que le duc de Hamilton, en qualité de commissaire du roi, ouvrit le 27 juin (n. st.) 1689. Cette assemblée composée des Presbytériens les plus exaltés, proposa une suite de mesures vexatoires pour les Épiscopaux et préjudiciables à la prérogative royale. Elle vota la révocation de l'acte de 1669 qui assurait la suprématie du roi, et demanda l'établissement d'une juridiction

ecclésiastique entièrement indépendante du gouvernement civil, ainsi que la suppression du droit de patronage, et celle des *lords des articles*, le droit de nommer les *lords de la session* [1] ou membres de la première cour de judicature, ce qui aurait porté un coup mortel à l'autorité royale. Le duc de Hamilton voyant que rien ne pouvait ramener ces fanatiques Presbytériens à la raison, prorogea le parlement le 18 octobre (n. v.).

Pendant ces débats, le vicomte de Dundée [3] que nous avons désigné comme un zélé Jacobite ramassa quelques milliers d'Écossais montagnards et invita Jacques II, qui était en Irlande, à passer en Écosse. Les Irlandais voulaient bien ramener leur roi en Angleterre, mais ils refusèrent d'aller en Écosse, et Jacques ne put y envoyer que des armes, des munitions et des exhortations. Dundée remporta à Gillicranky un avantage sur l'armée de Guillaume commandée par le général Mackay; un coup de fusil tiré en l'air le tua, et Levingston, général hollandais, dispersa, en 1690, les montagnards.

Le besoin d'argent pour le paiement des troupes qui servaient contre les montagnards, força le roi à réunir le parlement le 25 avril (n. st.) 1690. Tout paraissait défavorable à Guillaume III à l'ouverture de ce parlement : lui-même se montra conciliant outre mesure. Les lords des articles furent supprimés;

[1] Vol. IX, p. 177.

[3] Jean Graham Claverhouse, dont il est question p. 281 de ce vol. et vol. XXIII, p. 284, où il faut lire Dundée pour Dundel.

toutes les lois qui avaient jamais été rendues en faveur de l'*épiscopalité* furent révoquées comme contraires à l'esprit de la constitution; le presbytérianisme fut établi dans sa plus grande étendue; le roi renonça à sa suprématie, et la loi du patronage fut abolie. Le parti dominant fut d'abord embarrassé pour la manière d'établir le presbytérianisme. Si l'on avait suivi le modèle de l'année 1638, le gouvernement de l'Église aurait appartenu au clergé entier, sans distinction de rang; mais comme le clergé était épiscopal, les meneurs n'oseraient pas remettre le pouvoir entre des mains si sacriléges. On décida en conséquence que les ministres presbytériens expulsés en 1662, constituaient la seule partie saine de l'Église. Il n'en vivait plus que trente, qui furent reconnus comme formant l'Église, et autorisés à s'adjoindre tous ceux qu'ils y jugeraient propres. Les trente anciens ministres étaient des hommes dont l'expérience avait calmé l'exaltation; mais les collègues qu'ils se donnèrent étaient d'autant plus fanatiques qu'ils avaient été persécutés. Cette nouvelle Église ne fut qu'un troupeau de forcenés, qui s'érigèrent en juges, ou plutôt en inquisiteurs et en tribunal de persécution, pour sévir contre tous ceux qui ne pensaient pas comme eux. « Ainsi, dit Burnet, tout parti, quand son tour de pouvoir vient, tombe dans les mêmes excès dont auparavant il a fait les complaintes les plus tragiques. »

Parlant de l'embarras dans lequel Guillaume III se trouva, placé, comme il était, entre les intolérans Épiscopaux d'Angleterre et les intolérans Presbyté-

riens d'Écosse, un autre écrivain anglais, que nous aimons à citer pour son sens droit [1], s'écrie : « Tel est le malheur éternellement inhérent au fanatisme, quelque part qu'il se trouve, quelle que soit la cause à laquelle il s'attache. Il renverse toutes les distinctions de principes et de caractère; il est également pernicieux, également détestable, soit qu'on le trouve dans le philosophe, soit dans le prêtre, dans le Protestant ou le Catholique, dans l'Épiscopal ou le Presbytérien. Il est l'hérésie la plus pestilentielle; car il détruit cette charité qui est le glorieux caractère du chrétien. Lorsque l'ardeur de la réformation nous pousse, gardons-nous du fanatisme, le poison et le déshonneur de chaque vertu à laquelle il s'associe. »

Le roi espérait d'obtenir que le clergé épiscopal fût moins durement traité, s'il changeait de ministère en Écosse. Lord Melville perdit la place de secrétaire d'état, qui fut donnée à Johnston. Jean Hay, marquis de Tweedale [2], obtint les sceaux et la principale direction des affaires. Robert comte de Lothian [3] fut nommé commissaire du roi pour tenir une assemblée du clergé, à laquelle il recommanda de prendre des résolutions tendantes à produire l'union, et nommément d'admettre comme curés des ecclésiastiques épiscopaux qui reconnaîtraient le gouvernement de l'Église. A des exhortations si pacifiques, le clergé ré-

[1] SOMERVILLE.

[2] Fils de celui dont il est question p. 214.

[3] Voy. sur cette famille vol. XXIII, p. 287. Robert fut élevé en 1701 au rang de marquis.

par les prétentions les plus extravagantes. L'as-
e soutint qu'en vertu des prérogatives de sa
ution, ratifiée dans la dernière session du par-
, elle était au-dessus de l'autorité civile. Quand
missaire du roi déclara l'assemblée dissoute, au
e Sa Majesté, elle s'ajourna au nom du Christ,
t le chef de l'Église.

ouvernement résolut alors de donner un exem-
terreur par la punition de quelque grand cou-
Un tel exemple pouvait produire un grand ef-
la justice y présidait. Les conseillers de Guil-
(et l'on assure qu'il y avait des traîtres parmi
négligèrent cette maxime, et autorisèrent un
atroce.

oi publia une amnistie en faveur de ceux qui Massacre de la famille de Macdonald.
t pris part à une conspiration dernièrement dé-
te, pourvu qu'ils prêtassent le serment de fidé-
ant le 1er janvier 1692. Macdonald de Glen-
hef d'une des familles les plus illustres, mais
es plus turbulentes [1], par suite d'un accident

famille de Macdonald descend d'une race de princes celle
seigneurs des Iles, qui se maintint long-temps indépendante
d'Écosse; sa souche est Somerled, than d'Argyll, qui,
n mariage avec Effrica ou Rachel, fille d'Olof le Noir, roi
, prit le titre de roi de Man et des Iles, et périt en 1164.
lre, son descendant au quatrième degré, fut soumis en 1429
ques I, roi d'Écosse. Ses descendans s'appellent barons Mac-
of Slate, et sont pairs d'Irlande et baronets de la Nouvelle-

ne connaissons pas particulièrement l'origine de la branche
icoe, dont il est question dans le texte; nous regrettons sur-

involontaire, ne prêta le serment que cinq jours après le terme. Le comte de Breadalbaine[1], son ennemi personnel, surprit au roi un ordre d'exécuter à la rigueur contre ce seigneur réfractaire, la clause menaçante de l'amnistie. Guillaume avait la mauvaise habitude de laisser quelquefois s'accumuler sur sa table les ordres qui lui étaient soumis par ses ministres, et de les signer ensuite à la hâte, sans les examiner avec beaucoup de soin. Tel fut malheureusement le sort de l'ordre relatif à Macdonald que Breadalbaine avait remis. La manière obscure dans laquelle il était rédigé permet d'admettre que Guillaume le signa sans l'avoir compris dans une lecture superficielle. En vertu de cette pièce malheureuse, une compagnie de soldats fut envoyée dans la vallée de Glencoe, et logée chez les habitans : Macdonald, avec l'hospitalité accoutumée aux Écossais, reçut fréquemment les officiers à sa table. Dans la matinée du 23 février (n. st.) 1692, avant le lever du soleil, les officiers et soldats se levèrent et massacrèrent leurs hôtes, au nombre de trente-six. Macdonald fut tué dans son lit. Toutes les maisons de

tout de ne pouvoir parler à cette occasion de la généalogie du grand capitaine qui a inscrit son nom dans la liste des hommes illustres de France. Quand l'histoire rapportera ses hauts faits de guerre, elle n'oubliera pas d'ajouter : la voix du maréchal a été la première qui ait réclamé la justice et la magnanimité en faveur d'une classe d'hommes contre lesquels il avait combattu.

[1] Jean Campbell de Glanorchy, créé en 1681 comte de Breadalbaine Voy. vol. XXIII, p. 286. Un historien dit que cet individu avait la gravité d'un Espagnol, la ruse d'un renard, la sagesse d'un serpent, et qu'il était glissant comme une anguille.

la vallée furent détruites et les bestiaux emmenés. Cet événement est connu dans l'histoire d'Ecosse sous le nom de *Massacre de Gle[illegible]e.*

Dans la session du parle[illegible] écossais qui fut tenue en 1693, le roi obtint de[illegible]itions plus modérées pour le clergé épiscopal; [illegible] lui inspira seulement l'obligation de présenter à l[illegible]mblée générale une adresse où il offrirait de si[illegible] confession de foi; reconnaîtrait que le presbytéria[illegible]e était le seul gouvernement de cette Église, et promettrait de s'y soumettre. Tout signataire de l'adresse contre lequel, dans les premiers quinze jours suivans, il ne s'était pas élevé de plaintes serait reçu par l'assemblée dans le gouvernement de l'Église; à défaut de quoi le roi le prendrait sous sa protection et maintiendrait les Églises refusées par l'assemblée dans une parfaite indépendance de l'Église presbytérienne.

Par un autre acte il fut statué que tout individu voulant servir l'état ou l'Église, indépendamment du serment d'allégeance, signerait une déclaration nommée *Assurance*, par laquelle il reconnaîtrait le roi et la reine légitimes souverains et leur promettrait assistance contre le roi Jacques et tous ses adhérens.

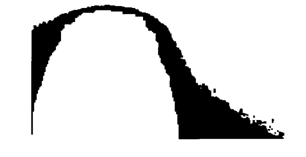
Le gouvernement aurait bien voulu assoupir l'affaire de Glencoe, mais le parlement de 1695 passa un acte par lequel il fut déclaré que l'exécution de Glencoe avait été un crime dont le secrétaire d'état, lord Stair, s'était rendu coupable en outrepassant les ordres du roi. En conséquence on demanda l'autorisation de pour-

suivre en justice ce ministre et tous les individus avaient eu part au forfait.

Érection de la compagnie écossaise pour le commerce d'Afrique et des Indes, 1696.

Depuis long-temps les Écossais voyaient ave lousie les richesses que le commerce faisait reflu Angleterre, tandis qu'eux-mêmes étaient conda à une éternelle pauvreté. Un certain Paterson, hè sans éducation, mais intrigant et actif, fit croire compatriotes que, pendant qu'il servait chez le bustiers, il avait découvert des contrées abond en métaux qui avaient échappé à l'ignorance de pagnols. Ses récits inspirèrent aux Écossais une subite de devenir commerçans avant d'avoir un dustrie nationale. Ils étaient dans cette affaire les trumens des contrebandiers anglais qui se propo de faire publiquement et sous l'égide d'une c du roi d'Écosse, un commerce auquel le privilè la compagnie des Indes orientales de leur pay permettait de prendre part qu'à la dérobée.

On trouva moyen de persuader Johnston, secr d'état pour l'Écosse, que si on donnait aux hal de ce pays la faculté de prendre part au com d'outre mer les capitaux anglais viendraient a cours de leur indigence et qu'une petite parti richesses de l'Angleterre refluerait en Écosse. En séquence Guillaume III autorisa son commiss consentir à tel acte tendant à encourager le com des Écossais sans faire du tort à celui de ses anglais. Ce fut, à ce qu'on prétendit depuis, avoir mal compris ses instructions que le con saire sanctionna un acte du parlement de 1



constituant certaines personnes nommées et d'autres qui s'y réuniraient avant le 1er août 1696 en une corporation sous le nom de *Compagnie écossaise pour le commerce d'Afrique et des Indes*, à condition qu'une moitié au moins du fonds serait fournie par des Écossais. Indépendamment des priviléges qui sont ordinairement concédés à de pareilles associations, celle-ci fut autorisée à fonder des colonies et bâtir des villes en Asie, Afrique ou Amérique dans des districts non possédés par des souverains européens, et après en avoir obtenu l'agrément des natifs. A cette autorisation étaient joints tous les pouvoirs nécessaires pour le gouvernement et la défense des colonies. La compagnie devait, pendant vingt et un ans, jouir de l'immunité de tous les droits de douane.

Le parlement de 1695 prouva au roi sa reconnaissance en votant la somme de 1,440,000 livres d'Écosse ou 120,000 liv. st. pour les forces de terre et l'entretien de croiseurs et convois sur les côtes du royaume, et en donnant à l'acte de 1693 une extension par le moyen de laquelle tout ecclésiastique épiscopal ayant prêté le serment de fidélité au roi était autorisé à posséder son bénéfice et à continuer ses fonctions sans être assujéti à l'Église presbytérienne.

Dès qu'on connut en Angleterre l'érection d'une compagnie des Indes en faveur des Écossais, il s'éleva dans les deux chambres du parlement un orage violent que le roi ne put conjurer qu'en désavouant tout ce que ses ministres avaient fait en Écosse.

Colonie écossaise de Darien.

Bientôt la nouvelle compagnie donna aussi lieu à

des plaintes de la part de l'Espagne et de la France. Une flotte équipée avec le plus grand secret sortit de Leith le 5 août (n. st.) 1698, portant douze cents personnes destinées à fonder une colonie dans l'isthme de Darien; ce transport fut suivi de deux autres, avec les mêmes nombres de colons. Ces trois colonies établies entre Portobello et Panama d'un côté, et Carthagène de l'autre, sur des places extrêmement avantageuses, devaient exciter la jalousie des Espagnols qui alors n'avaient pas d'établissement dans ces contrées, parce que l'insalubrité du climat avait détruit celui qu'ils y avaient formé anciennement. Les Écossais s'autorisant de cette *déréliction* achetèrent le terrain des naturels du pays. Tel fut l'enthousiasme que répandit la nouvelle de la fondation d'une colonie d'outre-mer, que pour nous servir de l'expression d'un auteur du temps, une fureur nationale poussa le royaume entier dans ce projet. La somme énorme pour le pays de 400,000 liv. st. fut souscrite pour son exécution.

Cependant les cabinets de Madrid et de Versailles se plaignirent de l'entreprise des Écossais comme d'une violation des traités de paix; et le commerce anglais y joignit ses doléances. Guillaume envoya secrètement dans les plantations anglaises à la Jamaïque et aux Antilles-sous-le-vent l'ordre de cesser tout commerce avec les Écossais du Darien; ces colonies ne tardèrent pas à périr par la faim, les maladies et le glaive des Espagnols, et l'Écosse se trouva plus pauvre qu'anciennement de 200,000 liv. st. Le désespoir que

cette calamité causa en Écosse se tourna en rage envers Guillaume III et envers la nation anglaise.

L'Écosse est en proie aux calamités et aux factions.

Depuis ce moment jusqu'à la mort de ce prince l'histoire d'Écosse présente une suite non interrompue de désastres, de plaintes et de tumultes. Le ciel et la terre paraissaient conjurés pour le malheur de ce pays. Une succession de mauvaises années produisit une disette à laquelle le manque de crédit et la difficulté des importations ne permirent pas de remédier. Beaucoup de familles périrent de faim, ou émigrèrent, et la diminution de la population devint sensible. En comparant sa misère à la prospérité des Anglais, la nation reprit toutes les haines qui dans les anciens temps avaient produit tant de guerres sanglantes. La prévention attribua à l'union avec l'Angleterre les maux qui accablaient le pays, et on regretta l'époque d'une entière indépendance.

Les calamités de la nature furent aggravées par la fureur des passions qui divisaient toutes les classes de la nation. La fierté, la jalousie et la turbulence des cheftains créèrent journellement des disputes et des tumultes. Le fanatisme des Presbytériens, armé de l'autorité de la loi, veillait sans cesse pour persécuter quiconque ne lui rendait pas hommage. L'imprimerie paraissait n'avoir été inventée que pour répandre des écrits incendiaires en grand et petit format ; on n'entendait parler que d'associations particulières ; les émeutes, les soulévemens, les scènes scandaleuses qui eurent lieu sous les yeux des magistrats prouvaient la corruption de l'esprit public et la nullité du gouvernement.

Le moment d'une séparation entre les deux royaumes paraissait prochain, et le parlement d'Écosse, toujours brouillé avec le roi, n'accepta pas l'acte de succession de 1701. Tout annonçait une crise, lorsque Guillaume mourut méconnu et couvert de la haine publique.

SECTION XI.

Règne d'Anne Stuart, 1702—1714.

1°. *Événemens politiques et militaires antérieurs à l'année* 1706.

Anne, fille cadette de Jacques II, était âgée de trente-sept ans, et mariée depuis dix-neuf ans à George, fils cadet de Frédéric III, roi de Danemark, lorsque, le 19 mars (n. st.) 1702, elle fut proclamée reine d'Angleterre, de France et d'Irlande. Elle déclara au conseil privé qui vint lui présenter ses hommages, qu'elle resterait fidèle au système de son prédécesseur, en défendant l'état et l'Église contre la prépondérance de la France, et en assurant la succession protestante au trône. Les anciens parlemens anglais avaient toujours été censés dissous par la mort du roi; mais, en vertu de l'acte qui avait été fait cinq ans auparavant à l'occasion du complot pour assassiner Guillaume, le parlement siégeant à l'époque de la mort de ce monarque continua sa session. La reine y répéta deux jours après, mais dans un discours plus étendu, ce qu'elle avait dit au conseil, et y ajouta que son cœur était entièrement *anglais*; expressions dans lesquelles on affecta de voir un indirect reproche adressé au défunt roi. La chambre des communes lui accorda pour sa vie la liste civile de 700,000 liv. sterl. dont Guillaume avait joui; elle n'en accepta que 600,000.

Continuation de l'ancien parlement.

Le premier acte que la reine fit de son autorité fut de nommer son époux généralissime des troupes de terre et grand amiral ; il continua à siéger au parlement en qualité de duc de Cumberland.

Grande influence de Marlborough et de son épouse.

Avec le règne d'Anne commence, pour ainsi dire, celui du comte de Marlborough et de Sara Jennings, son épouse, laquelle fut nommée grande-maîtresse et caissière de la reine, et obtint la jouissance à vie du palais de Windsor. Guillaume avait recommandé à sa belle-sœur le comte de Marlborough comme le seul homme capable de commander contre la France. Lui et son ami Godolphin formèrent la liste des nouveaux ministres, tous Torys, mais qui s'étaient engagés à soutenir le système de guerre que les Whigs avaient établi. Le poste de grand trésorier échut à Sidney lord Godolphin ; ce n'était pas celui que ce lord aurait désiré, mais Marlborough déclara qu'il ne pouvait faire la guerre, s'il n'y avait à la tête du trésor un individu sur l'exactitude et l'amitié duquel il pût compter. Le comte de Nottingham et sir Charles Hedges furent nommés premier et second secrétaire d'état ; le marquis de Normanby (plus tard duc de Buckingham), garde du sceau privé. Sir Nathan Wright conserva le grand sceau. Lord Rochester, oncle de la reine, fut confirmé dans la vice-royauté d'Irlande, et recouvra l'influence qu'il avait eue avant le ministère whig. Thomas comte de Pembroke, qui s'était tenu neutre entre les Whigs et les Torys, eut la présidence du conseil. Marlborough lui-même fut nommé capitaine-général de l'armée du continent. Les

Ministère tory.

Whigs ne furent pas dépouillés des autres places qu'ils tenaient dans le gouvernement.

La reine, à laquelle l'état de l'Écosse donnait beaucoup de crainte, crut qu'il n'y avait d'autre remède à ses maux qu'une union parfaite entre les deux royaumes. Elle se fit autoriser par le parlement à nommer des commissaires pour en traiter; cela n'arriva pourtant pas sans qu'il fût dit beaucoup de choses qui aigrirent davantage les Écossais.

Après avoir annoncé au parlement son intention de déclarer la guerre au roi de France et à Philippe d'Anjou, son petit-fils, et en avoir reçu les remercîmens des deux chambres, Anne prononça la dissolution du parlement. La guerre fut déclarée le 15 mai 1702.

Anne déclare la guerre à la France.

L'histoire du règne de la reine Anne se compose de celle de la guerre pour la succession d'Espagne, et de celle du combat entre les deux partis politiques qui divisaient les Anglais. Ces deux choses sont entre elles dans une liaison plus intime que cela ne paraît au premier abord. Il nous reste peu de faits à ajouter au précis que nous avons donné de la guerre; nous nous arrêterons aux partis politiques quand l'occasion s'en présentera.

Marlborough, le héros de cette guerre, partit, le 22 mai 1702, pour le continent, où il prit le commandement de l'armée des alliés. Après la première campagne que Marlborough termina par la prise de Liège, le parlement lui vota des remercîmens, et, le 24 décembre 1702, la reine le nomma duc de Marl-

borough, marquis de Blandford. Elle lui assigna une rente à vie de 5,000 liv. st. fondée sur le produit des postes, avec une rente viagère de 2,000 liv. st. pour la nouvelle duchesse qu'elle continua de traiter avec une amitié tendre et délicate. Ce sentiment ne cessa pas lorsque la duchesse, fière et ambitieuse, se déclara pour les principes des Whigs et se mit ainsi en opposition avec la reine et avec son propre époux.

Ministère tory-whig, 1702.

Après la campagne de 1703, il se forma une scission dans le ministère anglais. Le peu de chaleur avec laquelle Godolphin et Marlborough furent soutenus par leurs collègues dans leur plan de faire à Louis XIV une guerre vigoureuse, leur inspira le projet de renforcer leur parti par l'adjonction de quelques Whigs. Ils commencèrent par se débarrasser d'une bonne manière du lord Rochester, imperturbable Tory, et antagoniste de la guerre. Ce seigneur devint dès ce moment le chef d'une opposition torye, à laquelle se réunit Nottingham, l'un des deux secrétaires d'état. Cette même opposition se montra dans la chambre des communes sous la direction du second secrétaire d'état, et de sir Édouard Seymour qui, dans une place du second rang, mais très-lucrative, avait gagné beaucoup d'argent. Lorsque les Whigs virent cette scission, ils se joignirent dans le parlement aux Torys mécontens, critiquèrent toutes les opérations militaires, blâmèrent même la continuation de la guerre, et demandèrent qu'on se bornât à un système défensif. Le comte de Nottingham accéléra lui-même sa chute en exigeant de la reine de se prononcer pour

un des deux partis qui divisaient son cabinet; elle accepta sa démission le 28 mai 1701. Il fut remplacé par Robert Harley, orateur des communes [1], où il avait un grand parti parmi les Torys. Henri St. John, son ami, qui par la suite se rendit fameux sous le nom de Bolingbroke, eut le département de la guerre. Le comte de Kent, Whig modéré, entra également au ministère.

Une élection litigieuse pour le parlement de 1704 donna lieu à un procès qui dans le temps fit beaucoup de bruit sans produire un résultat important, et que nous ne tirerions pas de l'oubli où elle est tombée, sans l'intérêt que des débats semblables, qui ont eu lieu de nos jours, peuvent donner à des antécédens, quoique arrivés en un autre pays. Il s'agissait de l'élection d'un député pour le bourg d'Aylesbury. Un certain Ashby intenta une action au constable Guillaume White, pour l'avoir empêché d'exercer son vote. Les jurés ayant reconnu sa qualité, lui adjugèrent des dommages; mais leur sentence fut cassée par le banc du roi. Ashby ayant interjeté appel à la chambre haute, la sentence du banc du roi fut cassée à son tour. Les Torys, qui étaient en majorité dans la chambre des communes, réclamèrent contre toute cette procédure, parce que, disaient-ils, la chambre était seule juge de toutes les questions qui se rapportaient à l'élection de ses membres; et sir Simon Harcourt, solliciteur-général, déclare qu'à la chambre seule appartenait le droit d'examiner et de déterminer

Élection contestée d'Aylesbury.

1 Qui par la suite fut comte d'Oxford.

les matières qui se rapportent à l'élection des membres du parlement, excepté les cas à l'égard desquels des actes du parlement avaient ordonné autrement, et qu'on ni la qualité des électeurs, ni le droit des élus ne pouvait être examiné ou déterminé ailleurs. Les débats sur cette question de droit public furent extrêmement vifs; Harley, sir John, sir Simon Harcourt et sir Édouard Seymour parmi les Torys; sir Joseph Jekyll, le comte de Harlington et Robert Walpole parmi les Whigs y prirent part et se distinguèrent par le développement de talens brillans. Les deux derniers demandèrent par amendement qu'au moins on n'examinât pas la qualité des électeurs. L'amendement fut repoussé par une majorité de dix-huit voix seulement, et dans toute la question les Whigs eurent le dessous. Ashby et quatre autres habitans d'Aylesbury furent envoyés en prison, et la chambre déclara que tout avocat ou conseil qui défendrait une cause semblable serait traité comme ayant violé le privilége du parlement. Il s'éleva à ce sujet une violente dispute entre les deux chambres qui fut terminée par la dissolution du parlement. La question ne fut jamais décidée, mais depuis cet événement la chambre des communes s'est toujours regardée comme juge des qualités des électeurs et de toutes les matières concernant l'exclusion de quelque membre. Rarement, dit le biographe de Walpole, les élections contestées ont-elles été jugées d'après le mérite de la chose; elles l'ont toujours été par des considérations personnelles ou politiques, jusqu'à l'acte de 1770, qu'on nomme *bill de Gren-*

le, qui renvoya toutes les élections douteuses à
camen d'un comité nommé au scrutin et asser-
nté.

L'année 1704 fut l'époque glorieuse où Marlbo- ugh remporta les victoires de Schellenberg et de chstadt ou Blindheim et où, par un coup de main, Anglais s'emparèrent de Gibraltar. Journée de Bleindheim, 1704.

La nouvelle de la journée du 13 août 1704 causa Angleterre une joie qui alla jusqu'à l'ivresse. Lors- le dans les derniers jours de l'année Marlborough vint à Londres et prit place à la chambre des pairs, chancelier lui adressa un discours de félicitation : ie députation des communes vint lui exprimer les ntimens de la nation. Le 5 janvier 1705, on célébra ie fête comme Londres n'en avait pas vu depuis la struction de la flotte invincible de Philippe II. Les ophées de l'armée anglaise furent solennellement rtés à Westminster-Hall. Le parlement pria la reine s'occuper des moyens de donner au héros une euve de la reconnaissance de la nation. Elle répon- t qu'elle était disposée à lui conférer à titre hérédi- ire le fief de Woodstock et la terre de Wotton, si parlement voulait les dégager des charges qui y re- osaient. Tout ayant été accordé, le diplôme fut ex- édié : il imposait au titulaire l'obligation de présen- r tous les ans, le 13 août, au suzerain, un drapeau ix armes de France. Anne fit bâtir à ses frais à Voodstock un château qui reçut le nom de Blen- eim, comme les Anglais nomment cette journée. Jean 'anbrugh fut l'architecte de ce monument colossal.

Faction de la Jonte.

Depuis l'avénement d'Anne au trône, les Torys brouillés avec le ministère, portaient annuellem au parlement des bills désagréables au parti de cour ; dans la discussion de ces objets, les Whigs réunissaient ordinairement à eux. Nous n'entre pas dans les détails de ces controverses qui n'eur pas de résultat historique, et qui peut-être n'avai d'autre but que de fatiguer les ministres. Au reste, l scission entre les Torys produisit moins une coaliti avec les Whigs qu'une union plus intime entre l derniers qui serrèrent les rangs pour mieux dirig leurs coups, et principalement pour conduire l élections prochaines ; car la loi sur la triennalité[1] allait amener une dissolution du parlement. A leu tête se trouvaient à cette époque cinq pairs qu'o nommait la Jonte. Nous allons les faire connaître.

Le premier était lord Somers, ancien garde-de sceaux, le seul Whig que Guillaume III eût aimé. S droiture, sa fermeté, son désintéressement lui avaie mérité cette préférence. Grand jurisconsulte, il éta en même temps philosophe et politique. Savant da différentes branches des connaissances humaines, il f choisi président de l'académie des sciences.

Charles Montagu, lord Hallifax, le second memb de l'union, savant financier, et ancien premier co missaire du trésor, était intéressé, avide de places intrigant.

Lord Wharton, ancien compagnon de Charles dans ses débauches, ensuite grand adversaire de

[1] Voy. p. 362 de ce vol.

igion catholique, et ennemi de toute religion prétendu philosophe, éloquent, mais dans un pre pour lequel Bolingbroke l'appelait le *Baveur des ordures* de son parti. Il existait un point la cour pouvait compter sur son assistance; c'était xclusion des Stuarts et le maintien de la succession ns la ligne protestante.

Édouard Russel, comte d'Orford, le vainqueur de Hogue, cousin du célèbre lord Russel qui avait été capité en 1683, celui de tous les Whigs que la reine ïssait davantage. Avide de places et d'émolumens, fut toujours frondeur, parce qu'il trouvait que mais son mérite, qui n'était pas généralement reonnu, avait été assez récompensé.

Le dernier de l'Union était un des gendres de Marlorough, Charles lord Spencer, le fils de Robert omte de Sunderland (l'ancien ministre), et portant ui-même ce titre depuis la mort de son père [1]. Le eune Sunderland était une tête exaltée par la lecture les anciens, un zélé républicain, prétendant à l'éloquence, mais ne sachant pas modérer sa langue, violent, passionné, ayant des formes rebutantes. En sa qualité de Whig il était le favori de lady Marlborough, a belle-mère.

Les aides-de-camp de ces chefs étaient à la chambre haute Guillaume Cavendish, premier duc de Devonshire, François Seymour comte de Conway et Henri duc de Newcastle, avec une clientelle nombreuse; dans la chambre des communes Boyle, chancelier de l'É-

[1] Son fils du même nom prit en 1733 le titre de duc de Marlborough.

chiquier; Guillaume Cowper, avocat de la courou Jean Smith, et un jeune homme qui commençait carrière, sir Robert Walpole, dont Marlborough a deviné le génie.

Coalition entre Marlborough et les Whigs.

Par un principe dont l'expérience d'un siècle a reconnaître l'erreur, Godolphin et Marlborough s'a tinrent de toute influence sur les élections pour parlement de 1705; lès deux amis ne tardèrent pa avoir des motifs de se repentir de cette neutrali Les Whigs prirent une telle supériorité qu'ils réso rent de passer eux-mêmes dans leurs rangs. Perso n'appuya mieux ce système de coalition ou de dé tion que la duchesse de Marlborough. La reine A répugnait à toute liaison avec le parti des Whigs; e pour la première fois peut-être, elle fut choquée d ton impérieux de son amie. Elle céda enfin aux con- seils de ses deux confidens, et Guillaume Cowper, le plus redoutable membre de l'opposition, fut nomm garde-des-sceaux avant l'ouverture de la session. So ami, Jean Smith, fut élu orateur des communes pa une majorité de deux cent quarante-huit voix cont deux cent cinq. Ainsi les rôles furent changés; une ad- ministration whig avait à se défendre contre une op- position torye qui était très-forte dans la chambre haute.

Parlement whig de 1706.

Une suite de propositions désagréables pour la reine prouva le mécontentement du parti royaliste. L'administration du lord Godolphin et la conduite du duc de Marlborough furent les objets de censures sévères et d'ironies amères. Rien ne choqua davantage

la reine que . . . l Haversham, appuyée par Rochester, N et Buckingham, d'appeler en Angleterre l'I e ure du trône, la princesse Sophie (c'est i on appelait l'électrice d'Hanovre), afin qu'à la mort d'Anne il n'y eût pas d'interrègne. Après de débats longs et violens, les Whigs firent rejeter ce projet.

On convint alors de nommer sur-le-champ une régence éventuelle. Elle devait se composer de l'archevêque primat, du chancelier ou du garde-des-sceaux, du lord trésorier, du président du conseil privé, du garde-des-sceaux privé, du grand amiral et du président de la cour du banc du roi, auquel le nouveau souverain pourrait adjoindre quelques membres, en attendant son arrivée. La reine sanctionna cet acte.

Il fallut un aide au parti des Torys : il évoqua de la tombe le fantôme du pa Une foule de pamphlets prouvèrent que jamais la religion protestante ne s'était trouvée dans un plus grand danger. La nation s'éveilla en sursaut de sa léthargie; elle se vit entourée de terreurs. La reine ordonna que la chose fût déférée au parlement. Lord Hallifax demanda que la chambre haute s'occupât à rechercher la source du danger qui menaçait l'Église anglaise. Le 16 janvier (n. st.) 1706 fut fixé pour cette perquisition. L'oncle de la reine prouva que le danger se trouvait dans l'acte de sûreté des Écossais, objet dont nous parlerons tout-à-l'heure, et dans le rejet de toutes les propositions faites par ses amis les Torys; So-

mers, le premier des orateurs whigs, réfuta ces raisonnemens, et la chambre arrêta que l'Église, sauvée d'un grand danger sous Guillaume III, jouissait, sous l'heureuse administration de la reine actuellement régnante, d'une parfaite sécurité et d'une grande prospérité; et que quiconque entreprendrait de répandre l'alarme parmi le peuple devait être considéré comme ennemi de l'Église, de la reine et de l'état. La chambre des communes adhéra à cette déclaration.

Depuis ce moment il régna une amitié, en apparence sincère, entre le ministère et le parti des Whigs, et la reine Anne paraissait revenir de ses anciennes préventions contre ce parti qui, de son côté, prétendait n'avoir d'autre but que la prospérité de la patrie.

2. *Union des deux royaumes d'Angleterre et d'Écosse*, 1706.

Parlement d'Écosse de 1702.

Nous avons laissé l'Écosse [1] dans un état de trouble et de mécontentement, prête à se détacher de l'Angleterre. Anne mit tous ses soins à resserrer le lien qui unissait les deux royaumes. Comme la loi n'avait pas déterminé la forme dans laquelle le nouveau souverain devait prêter serment, la reine convoqua les ministres de Guillaume pour l'Écosse, et en leur présence prêta serment.

Lors du complot pour assassiner le roi, il avait été fait en Écosse un acte portant que le parlement existant au moment de la mort du roi se réunirait vingt jours après cet événement, et continuerait à subsister

[1] Voy. p. 371 de ce vol.

endant six mois; pendant toute cette session, il ne
ourrait révoquer aucune loi, bornant ses soins à
naintenir la religion protestante et la paix publique;
ne clause de l'acte réserva au nouveau souverain le
roit de proroger ou de dissoudre le parlement dans
es vingt jours qui précéderaient sa réunion convenue.
La reine, sans dissoudre le parlement, l'ajourna suc-
essivement pendant trois mois; elle le convoqua
nfin pour le 19 juin (n. st.) 1702. On éleva des
outes sur la légitimité de cette session du parlement;
e parti du duc de Hamilton la déclara illégale, 1°. par-
e que le parlement n'avait pas été réuni en temps dû;
t 2°. parce qu'étant le même parlement qui avait
xisté du temps de Guillaume III, il ne pouvait s'oc-
uper que des deux objets qui lui avaient été réservés,
nais que sous ce rapport il n'avait rien à faire puis-
que la religion et la paix publique n'étaient pas mena-
cées; fait que le ministère avait reconnu, disait-on,
puisque c'était par ce motif qu'il avait successivement
ajourné l'assemblée.

A l'ouverture de la session le duc de Hamilton lut une
protestation formelle contre la tenue du parlement,
après quoi lui et soixante-quatorze autres membres se
retirèrent. Cette désertion réduisit l'assemblée à cent
douze membres qui se déclarèrent parlement libre et
légal, et arrêtèrent que, d'après les anciennes lois, on
ne pouvait contester la légalité de leurs actes sans se
rendre coupable de haute trahison. Le parlement ra-
tifia ensuite tous les actes passés en faveur du gouver-
nement presbytérien, et un membre ayant demandé

qu'on donnât lecture de ces actes pour s'assurer qu'ils ne contenaient rien qui fût contraire au principe monarchique, il fut expulsé. Le parlement reconnut le droit de la reine à la couronne, l'autorisa à nommer des commissaires pour traiter de l'union des deux royaumes, et accorda pour deux ans le subsidé nécessaire à l'entretien de la force armée existante.

Second parlement d'Écosse de 1703.

En 1703, la reine convoqua un nouveau parlement en Écosse. Les lords connus pour être Jacobites qui s'étaient absentés des précédens parlemens, se présentèrent à celui-ci, prêtèrent le serment d'allégeance et prirent leurs places. Il fut publié une proclamation rappelant tous les émigrés et accordant une amnistie pour toute espèce de trahison commise avant le mois d'avril, sans prescrire aucun terme pour le retour, sans demander aucune garantie pour le futur. Le parlement se montra très-anti-épiscopal. Les Presbytériens firent passer un acte déclarant haute-trahison toute tentative faite pour changer la Pétition des droits de 1689. On avait souvent sollicité le roi Guillaume de consentir à un pareil acte; il l'avait constamment refusé parce que la susdite Pétition abolissait l'épiscopat, et que, disait-il, il observerait cet article comme étant une des conditions de son avénement au trône, mais qu'il ne lierait pas ses successeurs en le rendant immuable. L'acte fut sanctionné par la reine, et ainsi la cause de l'Église épiscopale fut à jamais perdue en Écosse.

Débat sur la future succession au trône.

Le principal objet des débats de cette session fut la question de savoir à qui appartenait la succession au

, en cas que la reine mourût sans laisser de pos-
On statua que la personne qui serait roi ou d'Angleterre ne succéderait pas pour cela en :, à moins que les justes droits de la nation ent été déclarés par le parlement, et compléte- assurés et établis d'une manière indépendante térêts et des conseils d'Angleterre. On proposa e une nouvelle constitution entièrement répu- ie, avec un chef portant le titre de roi; l'admi- :ion devait appartenir à un conseil nommé par lement; celui-ci devait être investi exclusive- le la législation. On ajourna cependant l'œuvre :onstitution, et on se contenta d'arrêter que le :oi n'aurait pas la faculté d'engager la nation ine guerre sans le consentement du parlement. aussi fait un acte permettant l'introduction des its et des marchandises de France sur des ux neutres. Comme le duc de Queensbury [1], issaire de la reine, refusa la sanction à tous les nconstitutionnels, la session fut terminée sans eût accordé un subside à la reine.

découvrit à cette époque un complot jacobite pour but de proclamer le prétendant en Écosse. incipal auteur ou agent de la conspiration et en

Conspiration de Frazer.

[1] ques, fils de Guillaume Douglas, premier duc de Queensbury, été question p. 218 et 229. Nous avons dit vol. XXIII, p. 259, itre de Queensbury s'éteignit en 1810, et passa à la maison :leugh : cela est exact quant au titre de *duc* de Queensbury; titre primitif de *marquis* de Queensbury resta à un individu mille Douglas.

même temps le dénonciateur fut un nommé Frazer; le duc de Queensbury fut compromis, non pour y avoir trempé, mais pour s'être rendu coupable de négligence. Les historiens du temps sont pleins de ce complot, qui joue un grand rôle dans l'histoire des parlemens d'Angleterre et d'Écosse, et c'est uniquement pour cela que nous en faisons mention ici; car toute cette affaire ne nous paraît avoir été qu'une intrigue destituée de tout fondement; ce qui est certain c'est qu'elle n'eut aucun résultat.

Acte de sûreté des Écossais, 1704.

Il fallait cependant à la reine de l'argent pour payer la solde arriérée de l'armée d'Écosse. Cette armée n'était que de 5,000 hommes, mais il y appartenait un corps d'officiers très-nombreux et nullement proportionné au nombre des soldats. Pour obtenir un subside, la reine sanctionna un acte qui est célèbre sous le titre d'*Acte de sûreté*, et qu'en 1704 le parlement avait joint, en forme d'amendement, au vote du subside. Il renferme en partie les demandes qui avaient été rejetées en 1703; car il porte que, si la reine cessait de vivre sans laisser de descendance, le parlement se réunirait et déclarerait successeur au trône un prince qui ne posséderait pas la couronne d'Angleterre, à moins qu'avant cette époque, il eût été fait en parlement une constitution sur les droits et les libertés de la nation qui la rendît entièrement indépendante des conseils anglais. Une autre clause de l'acte permettait aux Écossais de prendre les armes pour la défense de la patrie; elle avait pour but de protéger la partie bien intentionnée du peuple contre

les montagnards, qui étaient tous armés. Ce fut le 16 août 1704 que ce célèbre acte reçut la sanction royale.

Il fit grand bruit. Le parlement d'Angleterre autorisa la reine de nommer des commissaires pour traiter d'une union entière des deux royaumes aussitôt que le parlement d'Écosse aurait passé un acte pour le même objet; à condition que, si on ne s'accordait pas sur une telle union, ou qu'au terme de Noël, la succession à la couronne ne fût pas réglée d'une manière uniforme, aucun Écossais n'ayant pas son domicile en Angleterre ou en Irlande, ou n'étant pas employé au service de la reine, ne serait regardé comme sujet né de l'Angleterre.

Le parlement d'Écosse, dans sa session de 1705, quoiqu'offensé des menaces dont on s'était servi pour l'amener à donner son consentement à l'ouverture de négociations pour l'union des deux royaumes, l'accorda cependant, à condition qu'avant d'aller plus loin, l'article qui déclarait les Écossais étrangers fût révoqué. Le parlement anglais de 1706 donna cette preuve de condescendance. En conséquence, trente-deux commissaires de chaque royaume s'assemblèrent, le 28 avril (n. st.) 1706, à Somersethouse à Londres. La négociation ne fut pas facile, parce qu'on n'était pas d'accord sur la première base; les Anglais voulant une union entière et un seul parlement, les Écossais un système fédératif.

Les commissaires s'accordèrent enfin, et le traité d'union fut signé le 2 août. On en fit trois expédi- Traité d'union entre les deux royaumes, 2 août 1706.

tions conformes, l'une pour la reine et deux autres pour les parlemens, et on convint que celui d'Écosse discuterait l'acte avant celui d'Angleterre, parce que c'était de ce côté-là qu'on craignait le plus de difficultés.

Voici le sommaire des principaux parmi les vingt-cinq articles dont se compose ce traité.

A commencer du $\frac{1}{12}$ mai 1707, les deux royaumes d'Angleterre et d'Écosse seront à perpétuité réunis en un seul royaume, sous le nom de *Grande-Bretagne:* les armes du royaume-uni seront déterminées par la reine. *Art.* 1er.

2. La succession établie par les actes du parlement anglais est confirmée. *Art.* 2.

3. Le royaume-uni sera représenté par un seul parlement. *Art.* 3.

4. Communauté des droits de tous les sujets du royaume-uni, sauf les modifications convenues dans les articles subséquens. *Art.* 4.

5. Communauté pour les avantages et les privilèges, les défenses, restrictions et réglemens de commerce. *Art.* 6.

6. Dans tous les impôts ordonnés pour le royaume-uni, la quote part de l'Écosse sera d'un quarantième. *Art.* 9. Les articles suivans exemptent l'Écosse du paiement de plusieurs impositions temporaires existantes en Angleterre.

7. L'*art.* 15 stipule différentes bonifications à faire à l'Écosse, par exemple pour la somme que moyennant les droits de douane auxquels elle sera assujétie,

elle contribuera de fait pour l'extinction de la dette anglaise. Ces bonifications seront employées à éteindre la dette d'Écosse, et à indemniser la compagnie d'Afrique et des Indes qui est supprimée.

8. Uniformité des monnaies, des poids et mesures. *Art.* 16 et suiv.

9. Conservation en Écosse de la cour de session et des autres cours, et leur indépendance des tribunaux anglais. *Art.* 19.

10. Maintien des charges et juridictions héréditaires ou à vie et des droits des bourgs. *Art.* 20, 21.

11. Seize pairs d'Écosse et quarante-cinq membres des communes, Écossais, siégeront au parlement de la Grande-Bretagne. Les uns et les autres seront élus pour chaque parlement et prêteront les sermens ordonnés pour le parlement d'Angleterre. *Art.* 22.

12. Les pairs d'Écosse jouiront des mêmes privilèges que les pairs d'Angleterre; et si pendant la prorogation ou l'ajournement du parlement quelque pair est traduit en justice, les seize qui ont assisté au dernier parlement feront partie de la cour des pairs. *Art.* 23.

Avantages et inconvéniens de l'union.

L'acte d'union éprouva en Écosse un accueil très-différent, selon la diversité des sentimens, des préjugés et des intérêts de chacun. C'est imposer à une nation un grand sacrifice que d'exiger qu'elle renonce à son indépendance; car on ne pouvait pas disconvenir que s'unir à un royaume beaucoup plus grand, plus populeux et plus riche, c'était se mettre jusqu'à un certain point dans sa dépendance. Les Écossais

étaient fiers de l'antiquité de leur couronne, et avaient des idées fort exagérées sur la splendeur d elle brillait aux yeux des étrangers. Les Presbytér craignaient que l'union avec un royaume où l'É épiscopale dominait ne compromît à la longue l'e tence de la leur. La haute noblesse en corps allait privée de sa plus belle prérogative, qui était de présenter la nation.

D'un autre côté l'union offrait les plus gr avantages à toute la nation. Ce n'était pas le moi que la perspective de vivre dorénavant sous un vernement réglé, de voir les guerres civiles, les des factions réprimés par une autorité assez forte faire exécuter les lois et maintenir la tranquillité blique. Un vaste champ était ouvert à l'industr au commerce des Écossais, puisque dès-lors il était permis de prendre part au commerce des glais. Ils jouissaient de tous les avantages de ceu et ne payaient que la quarantième partie des im tions, et néanmoins on leur accordait la onz part de la législation. Les pairs écossais ne siége plus en corps dans la chambre haute; mais il était réservé seize places auxquelles chacun d pouvait parvenir, par élection, dans un conseil autrement auguste que la chambre des pairs d'Éc dans un corps qui prenait part au gouvernemen trois royaumes et réglait le sort de l'Europe.

Opposition jacobite et escadron.

L'union détruisait toutes les espérances des J bites; on ne doit donc pas s'étonner qu'ils se ré rent pour faire rejeter le traité. Le parti Hamilto

joignit à eux, parce que, dans le cas où le prétendant était exclu de la couronne, elle appartenait à cette famille, qui descendait de la fille aînée de Jacques II[1]. Les ducs de Hamilton et d'Athole, et le marquis d'Annadale étaient les chefs de cette opposition. Entre eux et le parti ministériel, se forma un tiers parti, qu'on nommait l'*Escadron*. Le marquis de Tweedale, les comtes de Rothes, Roxburgh, Hadington et Marchmont en étaient les chefs. Ce parti observa le silence le plus parfait sur ses intentions; mais comme il s'était plus d'une fois opposé aux ministres, ceux-ci le craignaient beaucoup. Quand le moment de se prononcer au parlement fut arrivé, l'Escadron tout entier vota pour l'union, et fit pencher la balance pour les ministres. En vain la minorité employa-t-elle tous les moyens habituels aux factions, et qui aujourd'hui encore ne sont pas usés; savoir les adresses mendiées chez les particuliers, dans les corporations, dans les villes et les bourgs; la calomnie, les menaces et les vociférations de la multitude; les portes du parlement assiégées par la foule ameutée, et tout ce qui peut servir à rendre odieux à la multitude tout homme qui ne soumet pas sa raison et sa conscience à l'opinion et au despotisme des factions.

Acte additionnel au traité d'union.

Malgré les cris de l'opposition, le traité fut ratifié le 27 janvier 1707. On y ajouta cependant, non comme amendement, mais dans la forme d'un acte

[1] De Marie Stuart qui, à la fin du quinzième siècle, avait épousé Jacques, deuxième lord Hamilton, père du régent comte d'Arran. Tous les Hamilton descendent de cette Marie.

particulier et fondamental, un article déclarant que le presbytérianisme serait, dans tous les temps à venir, le seul et inaltérable gouvernement de l'Église écossaise. Une circonstance qui peut faire connaître l'esprit des factions à qui veut l'apprendre, c'est que cet article fut l'ouvrage des ennemis les plus décidés du presbytérianisme; ils espéraient que le parlement d'Angleterre rejetterait cette condition, et qu'ainsi le projet d'union avorterait. Le comte de Stair, qui avait soutenu les débats en faveur de l'union, fit un si grand effort, qu'il mourut quelques heures après sa victoire.

Le traité et l'acte additionnel furent portés ensuite au parlement anglais. La chambre des communes les agréa sur-le-champ; dans celle des pairs, ils éprouvèrent une forte opposition de la part de quelques évêques, qui voyaient du danger pour leur Église, en admettant tant de Presbytériens au milieu de la représentation nationale, et de la part des lords Rochester et Nottingham, ennemis jurés du ministère. La chambre haute ajouta et les communes adoptèrent un article additionnel en faveur de l'Église épiscopale, pareil à celui que les Écossais avaient dressé pour leur Église presbytérienne. Seulement on y omit le mot d'*inaltérable*, par la raison que, quand il existe une législature souveraine, rien n'est inaltérable. Le traité d'union et les deux articles additionnels furent finalement adoptés par le parlement anglais, le 16 mars 1707, et ratifiés le 17 par la reine. Ainsi fut consommée une union qui produisit les plus heureux résultats

Consommation de l'union, 1707.

dans l'agriculture, les manufactures, le commerce et toute la civilisation de l'Écosse.

Ici finit l'histoire particulière de ce royaume.

3. *Affaires de l'intérieur, depuis* 1706 *jusqu'à la révolution ministérielle de* 1710.

La campagne de 1706 fut brillante pour les alliés, la bataille de Ramillies, la délivrance de Barcelone et celle de Turin en furent les événemens les plus remarquables [1]. Ministère whig.

Les Whigs avaient la majorité dans le ministère depuis que Godolphin, se sentant trop faible pour résister à des attaques journalières, et Marlborough, voyant qu'il ne trouverait que dans le concours de ce parti les moyens de continuer la guerre, avaient fait le sacrifice de leur répugnance pour se rapprocher de l'ancienne opposition. Bientôt cette victoire ne suffisait plus à ces patriotes ; une autorité partagée ne leur convenait pas ; ils voulaient un empire absolu. Ils voyaient avec jalousie la place de secrétaire d'état du département des affaires étrangères qui donnait l'entrée chez la reine, occupée par sir Charles Hedges : le sombre et violent Sunderland la demanda ; la duchesse appuya son gendre, et le faible trésorier aima mieux se soumettre à la volonté de cette femme impérieuse que de lutter contre une nouvelle opposition dont on le menaçait. Il déclara à la reine qu'il ne se sentait pas assez fort pour rester en place, si elle ne cédait au vœu des Whigs. Nous allons placer ici un

[1] Voy. vol. XXVIII, p. 361-369.

fragment de la lettre qu'Anne lui écrivit en réponse, au mois d'octobre 1706, parce qu'il sert à faire connaître le caractère de cette princesse.

« Confier, dit-elle, le portefeuille le plus important à un homme qui appartient à un parti dont déjà trop de membres se sont introduits dans l'administration, ce serait me livrer entre les mains de ce parti, ce que j'évite avec le plus grand soin. Qu'on dise que je veux m'attacher les Torys ; n'importe ! je vous assure, vous, que jamais je ne confierai le gouvernail de l'état à aucune de ces têtes ardentes qui m'ont gravement offensée. Je veux avoir les mains libres pour appeler tous ceux qui me servent avec zèle et fidélité, qu'ils soient Torys ou Whigs, mais je ne veux être exclusivement d'aucun parti. Ce serait un grand malheur pour moi que de porter les chaînes d'une faction quelconque. Décorée du titre de reine je ne serais qu'une esclave ; ma perte et celle de l'état seraient inévitables ; l'esprit de parti, au lieu d'être extirpé, prendrait des racines plus profondes. »

Comme Godolphin persista, la reine consentit à ce qu'on offrît à Sunderland une place au conseil privé ou quelqu'autre emploi plus lucratif ; mais le républicain était incorruptible par l'argent ; il voulait forcer la reine de travailler journellement avec lui, il voulait la dominer et régner à sa place. Marlborough qui connaissait le caractère de son gendre, s'opposa, du continent où il était, à la nomination de cet ambitieux, mais son épouse la demanda à la reine d'un ton si absolu et si impérieux que l'amitié intime de ces

amies inséparables jusqu'alors, en souffrit un grand échec. Voici encore un extrait d'une lettre de la reine adressée à Godolphin.

« Le motif que ces Messieurs font valoir pour m'engager à un changement de ministres, c'est que sans lui ils ne peuvent garantir que leur parti votera dans la prochaine session hivernale du côté de la cour. Fort bien ! supposé donc que je veuille céder, qui me garantira que cette demande ne sera suivie d'une seconde, d'une troisième et enfin d'une infinité de demandes à chacune desquelles on attachera la même menace ? »

La déclaration positive de lord Godolphin qu'il se retirerait de l'administration du trésor, si Sunderland n'entrait comme ministre dans le conseil, effraya tellement Marlborough, qu'en dépit de son propre sentiment il se joignit à son ami pour vaincre la répugnance de la reine. Le 28 novembre 1706, il arriva à Londres, et le 13 décembre un ministère absolument whig remplaça le ministère mélangé qui avait administré dans les derniers temps. Sunderland fut le successeur de sir Charles Hedges. Sous le titre de baron Cowper de Wingham, sir William Cowper fut nommé lord chancelier, les lords Wharton, Hugh Cholmondeley et Godolphin furent élevés au rang de comtes ; à l'exception de Harley et de Henri S. John (Bolingbrok), tous les Torys furent destitués ; parmi les disgrâciés se trouvait le poète Mathieu Prior.

Le parlement qui ouvrit sa session le jour même où le changement du ministère fut annoncé, savoir le 13

décembre 1706, se montra extrêmement docile pour tout ce que la reine demandait, et lui accorda un subside de six millions pour 1707. Le vainqueur de Ramillies obtint de nouvelles preuves de la munificence nationale. Comme il avait perdu son fils unique par une mort prématurée, le fief de Woodstock, avec le château de Blenheim, fut changé en fief féminin en faveur de Henriette lady Godolphin[1], fille aînée du duc, et de sa descendance masculine, et après l'extinction de celle-ci en faveur de la descendance masculine de ses autres filles; les épouses de Charles Spencer comte de Sunderland, de Scroop Egerton, ensuite duc de Bridgewater, et de Jean duc de Montague, par ordre de ligne. De même la rente viagère de 5,000 l. st. fut rendue héréditaire. Comme la donation originaire avait été faite conjointement au duc et à son épouse, celle-ci, après la mort du duc, devait conserver la jouissance complète.

Tracasseries entre la reine et la duchesse de Marlborough.

Pour préparer le lecteur aux événemens qui amenèrent la paix d'Utrecht, il faut que l'histoire ne dédaigne pas d'entrer pour un moment dans la garderobe de la reine qui, en 1707, fut agitée par des troubles comme la chambre des communes, et par des querelles de femmes comme le ministère l'était par les débats des politiques.

[1] Henriette Churchill, épouse de François Godolphin, fils de Sidney, prit à la mort de son père, en 1722, le titre de duchesse de Marlborough; comme elle mourut en 1733 sans postérité, il passa à Charles Spencer, comte de Sunderland, fils de celui dont il est question dans le texte d'Anne Churchill, une des filles de Marlborough.

On a souvent douté que l'amitié puisse exister entre un monarque et son sujet; il paraît qu'elle est un privilège que la nature a réservé aux personnes nées dans les classes inférieures de la société comme un riche dédommagement de toutes les privations auxquelles elles sont assujéties. L'amitié qui a existé entre la reine Anne et la duchesse de Marlborough en peut servir d'exemple. Aussitôt que la princesse de Danemark fut reine d'Angleterre, l'amie de cœur ne fut plus qu'une favorite. Ce fut en vain que la souveraine continua à donner à sa servante le nom de *Freemouth*, et à signer sa correspondance: *la pauvre Morley à laquelle il ne reste pas d'enfant*; c'était l'ancien langage de cœur, mais il ne résonnait plus dans le cœur. L'amie royale était devenue la bienfaitrice, et la duchesse était chargée du poids de la reconnaissance. Elle avait été la confidente d'une princesse malheureuse; elle voulait partager la puissance d'une reine heureuse; elle l'aurait plus volontiers exercée toute seule, et chaque action de la reine qu'elle n'avait pas conseillée lui semblait un vol fait sur ses droits.

La duchesse de Marlborough sortit du rôle qui seul lui convenait dans sa situation, dès que dans un pays partagé en factions elle eut la prétention d'épouser les intérêts d'un parti qui n'était pas celui de sa maîtresse. Déjà nous avons vu que cette diversité d'opinions avait produit un refroidissement entre les deux inséparables, qui commencèrent à trouver pénible l'assujétissement auquel les forçait l'illusion

qu'elles tâchaient de se faire à elles-mêmes. La première plaie est mortelle pour l'amitié.

Lady Marlborough n'évita pas la faute dans laquelle tombent tous les favoris ; elle se dégoûta de la continuation des complaisances par lesquelles elle était parvenue à la faveur, et elle résolut de s'en décharger sur une autre. Elle avait une jeune parente, fille d'un négociant, Abigaïl Hill, qui, après avoir reçu une éducation soignée, avait été réduite par des malheurs arrivés à son père, à vivre des bienfaits de la duchesse et de ceux de Harley, le secrétaire d'état, qui était son parent du côté paternel, comme la duchesse l'était par sa mère. Celle-ci la regardant comme une personne sûre, la plaça en qualité de femme de chambre chez la reine : car par une illusion de l'amour-propre les grands s'attendent à trouver dans les autres une vertu qu'eux-mêmes ne pratiquent pas, la gratitude.

Mademoiselle Hill était aimable, d'un caractère insinuant, assez instruite pour causer avec sa maîtresse de tous les objets dont la politique s'occupait, assez modeste pour rester toujours dans les convenances de sa place. Dès qu'elle s'aperçut du refroidissement entre *Morley* et *Freemouth*, elle tâcha d'occuper la place de celle-ci dans le cœur de la reine et elle y réussit, parce qu'Anne ne pouvait pas se passer d'une confidente. Abigaïl recevait secrétement des instructions de son oncle Harley, le plus fin, le plus intrigant des ministres de la reine, le seul Tory qui fût resté dans le cabinet, grâce à ses ruses et à la duplicité

de son caractère. L'oncle et la nièce travaillèrent de concert à s'avancer réciproquement dans la faveur.

L'œil jaloux de la duchesse s'aperçut bientôt qu'on lui avait volé la confiance de la reine. Entraînée par ses passions, elle accabla miss Hill de reproches en présence de sa maîtresse, et après avoir assouvi sa colère, la déversa sur Anne elle-même. Il s'ensuivit une correspondance amère entre la reine et la duchesse.

Un événement auquel les courtisans ne s'étaient pas attendus, leur présenta la femme-de-chambre dans tout l'auréole d'une favorite. On apprit qu'elle était l'épouse d'un M. Marsham, et que le mariage avait été béni en présence de la reine. Les illustres parens furent choqués de cette union, et l'amie Freemouth exhala son indignation en lettres très-irrespectueuses qu'elle écrivit à l'ancienne amie; l'imprudente ne sentait pas que c'était le moyen de faire entrer sa rivale plus profondément dans le cœur d'Anne.

Pendant ces querelles domestiques, Harley continua à jouer un rôle équivoque et hypocrite. Il ne cessa de miner sourdement le crédit de Marlborough et de Godolphin auprès de la reine, tandis que sa conduite envers ces deux hommes et sa correspondance avec Marlborough abondaient d'assurances de dévoûment.

La campagne de 1707 ne fut pas des plus glorieuses pour les alliés; il ne se passa rien de très-important dans les Pays-Bas, et en Espagne le duc de Berwick remporta la victoire d'Almanza [1]. Le 20 no- Premier parlement de la Grande-Bretagne, 1707.

[1] Voy. vol. XXVIII, p. 376.

vembre 1707 s'assembla le premier parlement où il parut des députés écossais. Cette session fut d'abord extrêmement orageuse. Les Whigs et les Torys semblaient s'être réunis contre le ministère. On demanda une enquête sur l'état du royaume ; signal ordinaire d'une guerre violente. Une attaque fut dirigée contre Charles lord Péterborough et en général contre la manière dont la guerre d'Espagne avait été conduite; mais ce fut surtout l'amirauté, c'est-à-dire sir George Churchill, frère du duc de Marlborough, qui fut exposé aux accusations les plus violentes. Lord Rochester insista pour que dans les Pays-Bas on ne fît qu'une guerre de défense, afin qu'on pût donner plus de vigueur à celle d'Espagne. C'était le thême favori des Torys; c'était tout ce que craignait Marlborough. Il montra le danger de ce système; il dévoila une partie du plan de campagne dont il était convenu avec le prince Eugène pour 1708. La force de son raisonnement réduisit les Torys au silence ; le parlement remercia la reine des mesures pleines de sagesse qu'elle avait ordonnées, et la supplia de ne pas faire de paix à des conditions qui n'assureraient pas à l'archiduc Charles la possession de la monarchie espagnole sans partage.

La réconciliation entre le ministère et les Whigs fut consommée par la sortie de Harley et de S. John du ministère. On trouva moyen d'entourer le secrétaire d'état de tant de difficultés, et de le compromettre tellement par la découverte d'un complot dont il était parfaitement innocent, que de lui-même il supplia la reine de consentir à sa retraite. Le 21 février

1708, il fut remplacé par Boyle, zélé whig. A la place de S. John, Robert Walpole obtint le portefeuille de la guerre. Le ministère fut purgé du dernier reste des Torys.

Tentative du prétendant d'envahir l'Écosse.

Le cabinet de Versailles, trompé par les apparences, crut que la nation anglaise était parvenue à un point de discorde où elle recevrait avec affection le descendant des Stuarts, comme le seul qui pourrait calmer l'agitation. Il se trompa peut-être moins sur les dispositions des esprits en Écosse, où l'union causait toujours un grand mécontentement, et où les clans guerriers des montagnes avaient conservé un grand attachement pour l'ancienne famille de leurs souverains indigènes. On croyait que si le prétendant (c'est ainsi qu'on nommait le fils de Jacques II) se montrait, les Torys opprimés par le ministère whig se joindraient à lui; enfin on savait que l'Écosse et le nord de l'Angleterre étaient dégarnis de troupes.

La réunion de toutes ces circonstances engagea Louis XIV à donner les ordres pour qu'une expédition fût préparée à Dunkerque. Elle consistait en huit vaisseaux de ligne, vingt-quatre frégates, soixante-six vaisseaux plats et beaucoup de transports, sur lesquels on embarqua douze bataillons, des armes pour 13,000 hommes, et d'autres objets. Le chevalier de Forbin obtint le commandement de l'escadre; le comte de Gacé, qui fut déclaré maréchal de France en pleine mer et prit le nom de Matignon, celui des troupes de terre. Le prince, qui venait d'entrer dans sa vingtième

année, s'y embarqua sous le nom de chevalier de S. George.

Aussitôt qu'on fut averti en Angleterre des préparatifs qui se faisaient en France, Marlborough, qui se trouvait encore dans l'île, ordonna avec la plus grande activité les moyens de défense nécessaires. Il envoya en hâte des troupes en Écosse, où le comte de Leven fortifia le château d'Édimbourg. L'amirauté, naguère accusée de négligence, mit en mer deux escadres, l'une sous sir George Byng, l'autre sous le lord Darnley, fortes ensemble de vingt-trois vaisseaux de guerre anglais et trois hollandais, sans préjudice d'une flotte de douze vaisseaux de guerre anglais et cinq hollandais, qui étaient équipés pour Lisbonne.

Le 14 mars 1708, la reine annonça au parlement les desseins qu'on avait formés en France, et le danger dont le royaume était menacé. Aussitôt les factions ajournèrent leur querelle : les Torys, qui jusqu'alors avaient traité de chimérique tout ce qu'on débitait sur ce projet, se réunirent franchement à leurs adversaires pour repousser un débarquement. Le parlement prit des mesures vigoureuses; il pria la reine de faire exécuter les lois contre les Catholiques et les Récusans, suspendit l'acte d'Habeas corpus, exigea un nouveau serment de renonciation à la famille des Stuarts, appela en Angleterre 5,000 hommes qui avaient été embarqués à Ostende par ordre de Marlborough, pour être prêts à partir au premier moment. Le duc de Hamilton, le plus remuant de tous les Écossais, fut arrêté et conduit à la Tour.

L'escadre française sortit le 17 mars de Dunkerque, dans un moment où un coup de vent avait forcé les escadres anglaises de quitter leur position devant ce port. Lorsque le chevalier de Forbin tourna le cap Forth, il fut très-surpris d'apercevoir la flotte de Byng qui l'attendait dans la baie. Il dirigea sur-le-champ sa course vers le nord, et tourna la pointe septentrionale pour arriver à Inverness, où il espérait trouver un corps d'insurgés; mais les mesures du gouvernement avaient empêché toute insurrection. Le chevalier de S. George ne put pas mettre pied à terre; il se hâta de regagner Dunkerque, où il arriva, après avoir perdu un vaisseau de soixante canons; les Anglais y trouvèrent le lord Griffin, deux fils du comte de Middleton, et d'autres personnes de distinction.

A peine la jonte des Whigs avait-elle réussi à porter le comte de Sunderland au ministère, qu'elle exigea que lord Somers aussi entrât au moins au conseil privé. Il n'y a sorte d'intrigues qui ne fût mise en œuvre pour y amener la reine. Elle fut fortifiée dans son opposition par son époux, et surtout par l'influence que sir George Churchill, frère de Marlborough, avait gagnée sur ce dernier. On accuse Sunderland d'avoir employé le nom de la reine et l'autorité de sa charge pour faire nommer au prochain parlement des personnes ennemies du principe monarchique. Il est certain aussi que ce ministre appuya ceux qui demandaient qu'on appelât en Angleterre le prince électoral d'Hanovre (qui fut par la suite George II), afin qu'il Cabale des Whigs.

se familiarisât avec les mœurs de la nation qu'il était appelé à gouverner un jour : c'était offenser la reine du côté où elle était le plus sensible.

A cette époque, comme pour augmenter les embarras du gouvernement, il se forma une scission parmi les Whigs. Le grand écuyer (*master of the horse*) Charles duc de Somerset, initié dans toutes les cabales, jouissant d'une grande considération par sa naissance et par l'accès que sa place lui donnait auprès de la reine, s'avisa de s'ériger en chef d'un parti whig, mais opposé à la jonte, dont l'insolence croissait de jour en jour. La duchesse de Marlborough négocia secrètement avec lui pour le faire entrer au ministère. Elle se servit, pour le sonder, d'un nommé Maynwaring qui, après la première conférence avec Somerset, donna à la duchesse l'assurance que ce seigneur avait plus de vanité que d'ambition, et qu'il était homme de bien autant qu'un grand seigneur pouvait l'être à la cour. Les tracasseries que la formation de ce parti attira à lord Godolphin et au duc de Marlborough, accusés par les Whigs exaltés ou par la jonte d'être secrètement les alliés de Somerset, engagèrent les deux amis à donner leur démission ; on ne voit pas, par la partie de leur correspondance que le dernier biographe du général [1] a publiée, si cette démarche était une comédie concertée entre eux, ou la suite de la lassitude dont les accablaient tous les embarras que leur causèrent les soupçons des Whigs, les intrigues des Whigs modérés ou de Somerset, et celles

[1] Guillaume Coxe.

des Torys, à la tête desquels étaient le prince de Danemark et le frère de Marlborough. Cependant, comme tout cela se fit quelques semaines après la bataille d'Oudenarde, si glorieuse pour le duc, et comme Godolphin était le seul ministre dont la probité inspirât de la confiance à la reine Anne, il était bien à prévoir que ces démissions ne seraient pas acceptées. La duchesse de Marlborough eut à cette occasion, le 29 septembre 1708 (n. st.), avec la reine, une explication verbale qui se termina par une dispute scandaleuse, dans laquelle on entendit les deux dames crier d'une manière que l'histoire n'ose qualifier.

L'impérieuse duchesse ne put mieux se venger qu'en perdant l'amiral Churchill, l'homme dont les principes étaient mieux d'accord avec ceux de la reine, et qu'aimait le prince de Danemark. Toutes les machines de l'arsenal de la faction furent mises en mouvement pour perdre le frère de Marlborough. Celui-ci que nous avons vu toujours supérieur sur le champ de bataille et dans les conseils, ne joue pas un rôle aussi brillant dans les affaires politiques de sa patrie. Tory ou royaliste par principe, nous l'avons vu servir secrètement son maître légitime, mais détrôné, tandis qu'il est au service de l'usurpateur, ce qui certainement était une déviation du royalisme qui met sa gloire dans la fidélité la plus désintéressée. Nous lui avons vu ensuite, par une défection qui était le seul moyen de se maintenir au pouvoir, quitter le parti de l'honneur pour s'attacher à une faction dont il n'aimait pas les principes. Entraîné par un esprit

Intrigues du duc de Marlborough.

de parti qu'il ne partageait pas, il entra dès ce moment dans toutes les intrigues tendant à causer du chagrin à la reine sa bienfaitrice, et contribuer à la forcer de s'entourer de ministres qu'elle détestait. Le héros de Hochstatt est l'instrument des passions d'une femme artificieuse qui lui fait jouer d'un bout à l'autre un rôle répugnant à sa droiture. Lors même qu'il est question de perdre son frère, on ose compter sur son assistance ! Il est vrai qu'avant de sacrifier ce frère, il l'avertit du danger qu'il court. « Puisque vous ne cessez de siéger dans le conseil du grand-amiral, prince de Danemark, lui écrivit-il le 29 octobre 1708, et que le moment approche où un nouveau parlement va s'assembler, je crois devoir, pour vous et pour moi-même, vous dire avec la franchise d'un frère et d'un ami que si sur-le-champ, avant l'ouverture du parlement, vous ne donnez votre démission sans aucune restriction, vous ferez plus de mal à la reine et au prince que vous ne pensez, tandis que vous me causerez un tort considérable et accumulerez sur votre tête une série de désagrémens qu'aucun protecteur ne pourra en détourner, et dont les suites s'attacheront à vous jusqu'à la fin de vos jours. Pesez bien ce que je vous dis, et cédez volontairement : en le faisant, vous détruirez un grand embarras qui entrave la marche du gouvernement, épargnerez au prince des désagrémens sans fin, écarterez de votre tête un danger qui vous menace et me soulagerez des soucis qui pèsent sur moi. Je vous garantis que vous n'aurez pas lieu de vous repentir de votre condescendance.

Vous serez largement récompensé de ce sacrifice sous le rapport du revenu et par la tranquillité dont vous jouirez. »

Le sacrifice que le duc demanda à son frère ne suffisait plus aux Whigs. Ce n'était plus à l'amiral qu'ils en voulaient; leur fureur se déchaîna contre le royal époux lui-même. Ils avaient besoin que la place qu'il occupait devînt vacante, afin qu'ils pussent en disposer en faveur du lord Pembroke[1], président du conseil privé, qui devait céder à Somers l'emploi qu'il occupait, et ils déclarèrent hautement qu'aucune considération de délicatesse ne les empêcherait de poursuivre à outrance l'époux de la reine.

Anne avait résisté à toutes les attaques; sa tendresse conjugale vainquit sa répugnance. Le 12 novembre 1708, elle annonça qu'elle était prête aux sacrifices qu'on lui demandait. Ce fut trop tard; le chagrin avait miné la santé du prince de Danemark; il expira, le 18 novembre, entre les bras de la reine. Mort de l'époux de la reine, 18 novembre 1708.

George, prince de Danemark, avait montré dans sa jeunesse de la bravoure, tant dans son pays natal qu'en Irlande; il était instruit, particulièrement dans les sciences exactes; dans ses voyages en Italie, en France et en Allemagne, il avait acquis plus de connaissances qu'on ne lui en croyait, parce qu'il parlait mal toutes les langues, excepté la sienne. Il était doux et modeste, sans ambition, sans aucun vice. Attaché aux Torys, il fut haï par les Whigs, quoiqu'il ne se mêlât guère des débats des factions. Le poste de grand-

[1] Thomas Herbert.

amiral qu'il avait accepté était au-dessus de ses moyens; des fautes commises par les personnes auxquelles il se confia, il résulta des désastres, qui lui furent imputés.

Lord Pembroke fut nommé grand amiral : les deux places qu'il occupait furent données à deux Whigs; celle de président du conseil à lord Somers, celle de lord lieutenant d'Irlande au comte de Wharton. George Churchill fut destitué : le triomphe des Whigs fut complet.

Triomphe des Whigs.

Le parlement s'assembla immédiatement après (le 28 novembre 1708); la reine qui était en grand deuil ne trouva pas convenable de l'ouvrir en personne. Comme les Whigs avaient dans la chambre des communes une majorité décidée et qu'ils étaient d'accord avec les ministres, tout s'y passa avec la plus grande tranquillité, et il n'y eut pas de scandale, si ce n'est par la partialité avec laquelle toutes les élections contestées furent jugées en faveur des Whigs : le parti dominant ne daigna pas seulement colorer d'un prétexte l'injustice de ses décisions; il dit qu'étant en guerre avec les Torys il était naturel qu'il usât de représailles pour les injustices qu'ils avaient commises quand ils étaient les maîtres. Le parlement vota une augmentation de la force armée, et un subside de sept millions.

Plusieurs matières qui devinrent des objets de discussion à cette session, n'ont qu'une légère importance historique, mais elles jettent un si grand jour sur le droit public et la jurisprudence de la Grande-

Bretagne que nous croyons devoir nous y arrêter.

Jacques Douglas, duc de Queensbury, était un des seize pairs du royaume d'Écosse, choisis pour la chambre haute; mais ayant été nommé pair de la Grande-Bretagne sous le titre de duc de Dover (Douvres), il était investi de deux suffrages. Cette circonstance donna lieu à une question de droit public; après une discussion intéressante la chambre décida que la dignité de pair d'Écosse se confondait dans celle de pair du royaume-uni et que par conséquent le duc de Douvres ne pouvait siéger qu'en qualité de pair de Grande-Bretagne.

Acte qui décide que la pairie écossaise se confond dans celle de l'Angleterre.

Plusieurs Écossais arrêtés par mesure de haute police à l'époque de l'invasion projetée par le Prétendant, avaient été conduits dans les prisons de Londres; comme on n'eut aucune preuve contre eux, on les remit en liberté, et le ministère les traita si bien qu'ils partirent ses zélés adhérens. Néanmoins on se plaignit beaucoup des ministres, non pour avoir fait arrêter ces personnes, mais pour les avoir traînées en Angleterre sur un simple soupçon, et certes un tel reproche devait être regardé comme très-grave chez une nation qui savait en quoi consiste la liberté.

Bill pour le changement de de la jurisprudence criminelle de l'Écosse.

D'autres personnes arrêtées qui étaient peut-être plus coupables, jugées en Écosse, furent déclarées innocentes, parce que l'avocat de la reine avait manqué aux formes. Ces procès firent connaître l'imperfection des lois d'Écosse et leur diversité de celles d'Angleterre. En conséquence il fut proposé un bill portant 1°. que tous les crimes déclarés par les lois anglaises

haute trahison (et non les autres) seraient aussi regardées comme tels en Écosse; 2°. que la forme de procédure anglaise serait introduite en Écosse; 3°. que les peines et confiscations (*forfaitures*) seraient les mêmes.

Tous les trois articles donnèrent matière à de vives discussions, parce que les lords écossais s'y opposèrent. Les difficultés qu'ils élevèrent au sujet du premier furent peu importantes et purent être écartées; mais le second article changeait toute la procédure usitée en Écosse. Voici cette forme. L'avocat de la couronne assignait les personnes accusées et spécifiait dans l'exploit l'espèce de haute trahison dont elles étaient prévenues; cet acte, avec la liste des témoins à charge, leur était remis quinze jours avant le procès; la liste des jurés étant faite, on ne permettait pas des récusations non motivées; chaque récusation devait exprimer son motif; la cour prononçait sur l'admissibilité de droit de chaque motif; était-il admis? la question de fait s'élevait; c'est-à-dire qu'il fallait prouver que ce motif de récusation existait réellement. Après cela le crime ou ce qu'on appelait la *relevance* de l'acte d'accusation ou du *libel*, était porté devant les juges, pour prononcer par un jugement interlocutoire (*interloquitur*) sur la question de savoir si ce crime, en cas qu'il fût prouvé, constituait une haute trahison. Cette question était-elle résolue affirmativement, on passait à la preuve du fait. Elle était administrée pardevant un tribunal composé de quinze jurés, qui, après l'avoir examinée, donnaient leur jugement ou

verdict, originairement à la pluralité des voix, et, depuis un acte fait dans les derniers temps, à la majorité des deux tiers. Le juge déterminait ensuite la punition, mais la loi lui donnait à cet égard une grande latitude et un pouvoir presque arbitraire. Indépendamment de cette forme, il y avait encore une autre différence essentielle entre les deux procédures, et sous ce rapport le jurisconsulte qui, n'ayant pas assisté à un procès, veut s'instruire par la simple lecture des actes, donnera la préférence à la forme écossaise. Les dépositions des témoins étaient rédigées par écrit et signées par eux ; c'était sous cette forme qu'elles étaient mises sous les yeux des jurés.

Toute cette procédure était changée par le bill dont nous parlons.

Les Écossais tenaient leurs propriétés foncières à titre de fiefs héréditaires perpétuels. Comme le traité d'union avait déclaré inaltérables tous les droits des particuliers, les Écossais soutinrent que l'introduction de la confiscation dans leur code criminel serait une violation du traité. Cette opinion pouvait certainement donner matière à discussion, mais on voit avec surprise que la question n'ait été envisagée d'un plus haut point de vue que par un seul lord ; ce lord était un évêque. Il attaqua par des principes de justice la confiscation en général. Les lords, ses confrères, lui répondirent que la doctrine qu'il prêchait pouvait être bonne en d'autres temps, mais qu'à une époque où la patrie était en danger, on ne pouvait se relâcher de la sévérité des lois. On ajouta un amendement qui

Bill contre la confiscation.

autorisait, comme c'est l'usage en Angleterre, à changer par contrat de mariage les biens perpétuels en biens à vie, l'héritier ne pouvant pas être privé de son droit de succession. La torture fut aussi abolie. Le bill passa dans la chambre haute, quoique tous les pairs écossais eussent voté contre. Dans la chambre des communes on ajouta encore un article pour dire que la trahison ne ferait pas forfaire une propriété. Les lords adoptèrent cet amendement et quelques autres avec la restriction qu'ils n'auraient force de loi qu'après la mort du prétendant. Les communes firent un sous-amendement qui étendit le terme jusqu'à la fin de la troisième année après l'avénement au trône de la maison d'Hanovre. Dans cette forme le bill passa et reçut la sanction royale.

Augmentation du capital de la banque.

Par un autre acte, le capital de la banque fut augmenté de trois millions, et on ouvrit une souscription pour cela; elle fut remplie au bout de peu d'heures.

Adresse du parlement contre la paix.

Le 23 mars 1709, Marlborough siégea pour la première fois pendant cette session. Le bruit s'était répandu qu'il était venu porteur de propositions de paix, et il fut cause que la chambre des pairs vota une adresse à la reine pour la prier de ne pas faire la paix si les trois conditions suivantes n'y étaient stipulées: 1° conservation de l'union et de la bonne intelligence entre les alliés; 2° reconnaissance de la part de la France du droit de la reine à la couronne et de la succession de la ligne protestante; 3° renvoi du prétendant du territoire de la France. A ces conditions la chambre des communes ajouta encore celle de la démolition

lu port de Dunkerque. Il ne pouvait arriver rien qui fût plus agréable à Marlborough que cette adresse.

Une autre loi remarquable passa à cette session du parlement : elle est connue sous le nom d'*acte de grâce*. Dans le discours d'ouverture prononcé au nom de la reine par une commission, il avait été question d'un oubli de tous les délits politiques. C'était depuis long-temps la première fois qu'on avait entendu un pareil langage dans la bouche du souverain ou de ses organes. Les ministres donnèrent une grande extension à ces paroles, et l'on publia une amnistie pour toute espèce de trahison, excepté l'émeute en pleine mer. Cette loi porta la tranquillité dans beaucoup de maisons, parce qu'elle plongea dans l'oubli toute liaison qui avait eu lieu avec la cour de S. Germain. Godolphin et Marlborough eux-mêmes en avaient besoin. Acte de grâce.

Malgré l'union qui régnait en apparence entre le gouvernement et le parlement, Anne ne supportait qu'avec impatience le joug que lui avaient imposé les Whigs. La jonte qui était à la tête des affaires, croyant son autorité inébranlable, au lieu de réconcilier la reine avec sa position, par des complaisances et en lui donnant des preuves de dévoûment, se conduisit avec une morgue et une insolence qui fortifièrent Anne dans sa résolution de se soustraire à cette domination. Les Whigs préparèrent eux-mêmes leur chute par une suite d'imprudences que l'ivresse du pouvoir leur fit commettre. Imprudences des Whigs.

Une de leurs demandes qui indisposa davantage la

reine fut celle de la place de chef de l'amirauté pour le comte d'Orford, l'ancien amiral Russel. La reine fut obligée de céder; et le nouveau président obtint la destitution de toutes les personnes que l'époux de la reine avait placées dans ce département.

Conduite impérieuse de la duchesse de Marlborough; faiblesse du duc.

La duchesse de Marlborough dont la jalousie contre madame Marsham était montée jusqu'à la fureur, était l'instigatrice de tous les chagrins que la reine éprouva, et cependant elle ne put renoncer à l'espoir de reprendre son ancien empire sur le cœur ulcéré de son amie, qu'elle importunait au point de forcer même l'entrée chez la reine pour l'accabler de reproches. C'est toujours à regret qu'on voit le duc de Marlborough, mêlé dans toutes ces intrigues, le jouet d'une épouse impérieuse, l'instrument de toutes les menées des Whigs, ne trouvant jamais rien d'exagéré dans les demandes d'un parti qui lui fournissait les moyens de continuer une carrière qui le couvrait de gloire. L'estime que la reine avait pour ce général ne souffrit pas du mécontentement que lui causait son épouse; elle le consultait toujours secrétement sur les sacrifices que les Whigs exigeaient d'elle; mais sa confiance diminua naturellement quand elle vit qu'il ne trouvait jamais trop forte aucune prétention de ce parti. Pouvons-nous le regarder encore comme un grand homme, quand nous voyons par les documens publiés par son biographe, qu'en écolier soumis, il permettait que les lettres qu'il adressait à sa souveraine, subissent d'abord la correction de sa femme? et de quelle femme, grand Dieu! Il fit une démarche qui

prouve l'excès de la vanité, ou une condescendance abjecte aux volontés de cette furie, en demandant à la reine, non comme une grâce insigne, mais comme une faveur due à son mérite, de lui accorder pour toute sa vie la place de capitaine-général et directeur général de l'artillerie. Son ami même, le chancelier Cowper, ayant déclaré que dans l'histoire anglaise il n'avait pas trouvé un précédent pour appuyer cette requête, la reine la refusa.

Après la rupture des conférences de la Haye où les alliés avaient montré une passion qui n'est jamais plus nuisible qu'en politique, Marlborough et le prince Eugène remportèrent, le 11 septembre 1709 (n. st.), la victoire de Malplaquet, qui coûta la vie à 30,000 hommes [1]. Le premier alla montrer ses lauriers sanglans à la ville de Londres où il arriva le 30 novembre. Il pressentait les désagrémens qui l'attendaient dans sa patrie, car en prenant congé des États-généraux il dit : « Je retourne cette fois-ci avec un sentiment douloureux dans ma patrie, où mes services sont peut-être regardés comme des crimes. »

Le 6 décembre (n. st.), la reine ouvrit le parlement où pour la dernière fois le héros de Malplaquet fut reçu par des discours de félicitations auxquels, comme toujours, il répondit avec modestie. Trois semaines auparavant, le 15 novembre, jour où la ville de Londres célèbre l'anniversaire de la découverte de la conspiration des poudres, il était arrivé un événement insignifiant par lui-même, mais qui devint le précur- Procès de Sachevrel.

[1] Voy. vol. XXVIII, p. 396.

seur d'une grande révolution. Ce jour-là le docteur Henri Sacheverel, recteur de l'église du S. Sauveur à Southwark, prêcha à S. Paul. « C'était, dit l'évêque Burnet, un homme hardi, insolent, avec très-peu de religion, de vertu, de savoir, ou de bon sens; mais qui avait résolu d'obtenir une grande popularité et de l'avancement par les railleries les plus indécentes contre les *dissenters* et contre tout ce qui n'était pas de la haute Église, dans des sermons et des libelles écrits dans un style peu pur et sans agrément. » Quoique l'évêque de Salisbury ait été un des objets des railleries burlesques de ce prédicateur, son jugement paraît vrai dans cette circonstance. Le 15 novembre Sacheverel ayant pris pour texte les paroles de S. Paul: *Propter subintroductos falsos fratres qui subintroierunt explorare libertatem nostram quam habemus in Christo Jesu, ut nos in servitutem redigerent* [1]; soutint, par les saintes Écritures, la doctrine de l'obéissance passive; justifia la révolution de 1689 du reproche d'avoir enseigné la désobéissance; s'éleva contre la tolérance et les non-Conformistes; déclara que l'Église était dangereusement attaquée par ses ennemis, et faiblement soutenue par ses prétendus amis, et couvrit de ridicule Burnet et surtout un ministre qu'il désignait sous le nom de *Volpone* qui était celui du héros d'une pièce de Ben-Johnson. Tout l'auditoire reconnut Godolphin au caractère que l'ardent prédicateur en traça. Il anima le peuple à se lever pour la

[1] Ep. ad Gal., ch. 2, v. 4.

défense de l'Église dont il se dit la trompette, et à se revêtir de l'armure de Dieu.

Ce sermon imprimé au nombre de 40,000 exemplaires fut accueilli par l'esprit de parti soit comme un chef-d'œuvre d'éloquence et le dépôt de la bonne doctrine, soit comme une œuvre de l'enfer et une piscine des principes contre-révolutionnaires; mais il plut au peuple par sa hardiesse, et la doctrine qu'il prêchait conquit la faveur populaire. Ce sermon ébranla l'édifice de la domination des Whigs, parce qu'au lieu d'en laisser passer la vogue, ils lui en donnèrent une plus grande en persécutant l'auteur. Lord Godolphin montra une susceptibilité qui est toujours l'apanage des hommes médiocres, et Marlborough, qui ne sut jamais être d'une autre opinion que son ami, approuva son projet de vengeance. Sunderland, toujours porté aux partis extrêmes, attaquant avec véhémence tous ceux qui lui résistaient, et ennemi de la tolérance quand ses passions étaient en jeu, décida son collègue à pousser la chose à l'extrême.

Le 13 décembre, le docteur Sacheverel fut dénoncé à la chambre des communes comme papiste, persécuteur, ennemi de la révolution, partisan du prétendant, perturbateur du repos public et artisan de troubles. La chambre le fit arrêter et traduire devant la cour des pairs. On tâcha d'effacer dans l'esprit du peuple l'impression que le sermon du prédicateur loyal avait faite, en engageant Benjamin Hoadly, recteur de S. Pierre le Jeune que Burnet appelle un théologien pieux et judicieux, à soutenir en chaire « que

l'insurrection est le plus saint des devoirs » ; il prit pour texte le passage de l'Épître aux Romains qui enseigne une doctrine opposée [1]. D'après le *pieux* Hoadly, le passage de l'apôtre ordonne seulement l'obéissance aux bons princes, comme si jamais révolte n'avait lieu que contre un prétendu mauvais prince. Les Whigs de la chambre des communes demandèrent à la reine l'avancement du recteur patriote à une place plus élevée ; Anne fit connaître son opinion par son silence.

Bientôt la mort d'Algernon Capel, deuxième comte d'Essex, commandant (constable) de la Tour de Londres, fournit à la souveraine une occasion de faire voir à Marlborough que sa conduite lui déplaisait. Sans attendre l'avis du capitaine-général, elle disposa du commandement en faveur de lord Rivers, et ordonna à Marlborough de donner le régiment d'Essex au colonel Hill, frère de madame Marsham. La résistance du capitaine-général qui invoqua le secours des ministres pour être maintenu dans les prérogatives de sa charge, et fit de l'ordre de la reine une affaire de parti, rompit le dernier fil qui lui attachait encore sa souveraine. Toutefois elle conserva les apparences d'une grande confiance en lui.

Harley qui secrètement et avec l'aide de madame

[1] Omnis anima potestatibus sublimioribus subdita sit : non est enim potestas nisi à Deo ; quæ autem sunt, a Deo ordinatæ sunt. Itaque qui resistit potestati, Dei ordinationi resistit. Qui autem resistunt, ipsi sibi damnationem acquirunt. Nam principes non sunt timori boni operis, sed mali. *Ep. ad Rom.*, XIII, 1-3.

Marsham, dirigeait les résolutions de la reine, crut nécessaire d'éloigner promptement Marlborough du théâtre des intrigues qui se préparaient. On suggéra aux Whigs une démarche qui devait accélérer le départ du général. Ils tombèrent dans le piège, et présentèrent à la reine une adresse pour la prier de renvoyer le héros à l'armée et aux alliés qui réclamaient sa présence. Marlborough partit le 6 mars 1710; les vents contraires l'empêchèrent d'arriver en Hollande avant le 18. La campagne de 1710 se borna à la prise de Douai et de quelques places du second ordre, après quoi le duc assista aux conférences de Gertruydenberg, qui terminèrent d'une manière peu glorieuse sa carrière militaire et politique sur le continent.

L'opinion publique tourne contre les Whigs.

L'emprisonnement du docteur Sacheverel avait causé le mouvement le plus vif dans le peuple. Toutes les chaires retentissaient de son éloge; les évêques se déclarèrent en sa faveur; il était devenu le favori de la nation. La disette de 1709 avait indisposé la masse du peuple contre les Whigs; car, nous l'avons plusieurs fois remarqué, le peuple se venge sur ceux qui le gouvernent, de toutes les calamités de la nature qu'il regarde comme leur ouvrage. Dix ou 12,000 habitans du Palatinat, chassés de leur pays par la faim, avaient été reçus en Angleterre avec hospitalité, mais les pauvres regardaient comme un vol fait à leurs enfans chaque morceau de pain que la charité donnait aux étrangers. Lorsque le 20 mars 1710 le procès de Sacheverel commença, la fermentation monta à l'extrême. Tous les jours quand on le

d'Irlande; sir John Leake eut la présidence de l'amirauté. Au mois d'octobre le parlement fut dissous, et Anne en convoqua un nouveau pour le mois de décembre.

(La fin du règne d'Anne Stuart se trouve au vol. XXXI.)

CORRECTIONS POUR LE VOL. XXIX.

P. 1, au lieu de

Guerre pour la soumission d'Espagne,

Lisez

Guerre pour la succession d'Espagne.

P. 131, dernier mot de la page, *au lieu de* duc d'Aignan, *lisez* duc d'Ayen.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE TRENTIÈME VOLUME,

SIXIÈME DE L'HISTOIRE DU XVII° SIÈCLE.

SUITE DU LIVRE SEPTIÈME.

transportait de la Tour à Westminsterhall et quand on le ramenait, sa marche ressemblait à un triomphe. Le peuple l'entourait, le bénissait et lui baisait les mains; partout où il passait on força les personnes de tout rang d'honorer le saint homme en ôtant leurs chapeaux; plusieurs membres du parlement furent insultés; la populace se porta à des excès, pilla ou démolit plusieurs maisons de non-Conformistes et menaça de détruire les palais de plusieurs ministres et celui de l'évêque Burnet. On prolongea ce scandale, en faisant durer le procès trois semaines, pendant lesquelles toutes les autres affaires cessèrent.

L'accusé et ses défenseurs s'acquittèrent très-bien de leur office, au point que le 13 avril, quand le jugement fut prononcé, soixante-neuf pairs seulement le déclarèrent coupable, tandis que cinquante-deux reconnurent son innocence, et trente-quatre d'entre eux protestèrent formellement contre la majorité. Les Whigs, contens de cette victoire un peu douteuse, n'osèrent se montrer sévères dans la punition. La chaire fut interdite à Sacheverel pour trois ans, et son sermon fut brûlé par la main du bourreau.

La reine obtient la conviction de la légitimité de la naissance du prétendant.

La reine avait, sans être vue, assisté au procès. La doctrine des Royalistes qui fut exposée avec force par Sacheverel et ses avocats, devait naturellement lui plaire beaucoup plus que le républicanisme des Whigs qui la tyrannisaient; mais une imprudence que ce parti commit fit faire de sérieuses réflexions à la souveraine. Son droit à la couronne ne reposait que sur l'illégitimité de la naissance du prétendant.

pronostic d'un changement de ministère; Godolphin et Marlborough seuls poussèrent l'aveuglement jusqu'à voir un ami dans le courtisan adroit qui, formant un triumvirat avec Harley et le duc de Somerset, travaillait à leur perte. Le 24 juin 1710, la reine renvoya celui de tous les Whigs qu'elle haïssait le plus, le duc de Sunderland, gendre de Marlborough. A sa place William Legge lord Dartmouth, Tory qui avait voté pour Sacheverel, fut nommé secrétaire-d'état. Le 18 août, Godolphin, à la suite d'une scène violente qui avait eu lieu au cabinet, reçut un billet de la reine qui lui ordonna de *casser le bâton blanc*, marque de sa dignité. Dans ce billet elle lui promit une pension; mais comme elle oublia de l'assigner sur quelque caisse, et que Godolphin ne lui rappela jamais cette inadvertance, la pension ne fut pas payée. L'homme qui depuis huit ans administrait la fortune de l'Angleterre, n'avait pas de quoi vivre d'une manière conforme à son rang, et Marlborough aurait été dans le cas de prendre soin de son existence, si bientôt après il n'avait hérité de la fortune de Guillaume Godolphin, son frère aîné, mort sans enfant. L'administration de la trésorerie fut confiée à une commission dont Jean comte de Powlet, fut président pour la forme, mais Harley en réalité. Le comte de Rochester eut la présidence du conseil; Henri S. John, vicomte de Bolingbroke, fut nommé secrétaire-d'état, et obtint la principale influence après Harley. Simon lord Harcourt, baron de Stanton-Harcourt, fut nommé chancelier; le duc d'Ormond lord lieutenant

FIN DU TOME TRENTIÈME,

SIXIÈME DE L'HISTOIRE DU XVIIe SIÈCLE.

FIN DU TOME TRENTIÈME,

SIXIÈME DE L'HISTOIRE DU XVIIe SIÈCLE.

